



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Patrimoine mondial

36 COM

Distribution limitée

WHC-12/36.COM/8E

Paris, 15 juin 2012

Original: anglais/français

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE**

**CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU
PATRIMOINE MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL**

Comité du patrimoine mondial

Trente-sixième session

Saint-Pétersbourg, Fédération de Russie

24 juin - 6 juillet 2012

Point 8 de l'ordre du jour provisoire: Établissement de la Liste du patrimoine mondial et de la Liste du patrimoine mondial en péril

8E: Adoption des déclarations rétrospectives de valeur universelle exceptionnelle

RESUME

Ce document présente le projet de décision concernant l'adoption de quatre-vingt-quatorze déclarations rétrospectives de valeur universelle exceptionnelle soumises par trente-six États parties pour les biens n'ayant aucune déclaration approuvée à l'époque de leur inscription sur la Liste du patrimoine mondial.

L'Annexe I contient le texte intégral des déclarations rétrospectives de valeur universelle exceptionnelle concernées.

Projet de décision : 36 COM 8E, voir point II.

I. Historique

1. Une déclaration de valeur universelle exceptionnelle représente une formalisation, dans un format agréé, des raisons pour lesquelles un bien du patrimoine mondial a une valeur universelle exceptionnelle. Le concept de déclaration de valeur universelle exceptionnelle, comme élément requis essentiel pour l'inscription d'un bien sur la Liste du patrimoine mondial, a été introduit dans les *Orientations* de 2005. Tous les biens inscrits depuis 2007 présentent une telle déclaration.
2. En 2007, le Comité du patrimoine mondial (voir la décision **31 COM 11D.1**) a demandé que des déclarations de valeur universelle exceptionnelle soient élaborées et approuvées rétrospectivement, pour tous les biens du patrimoine mondial inscrits entre 1978 et 2006, avant le lancement du deuxième cycle d'établissement de Rapports périodiques dans chaque région.
3. Par conséquent, dans le cadre du deuxième cycle de l'exercice de soumission de rapports périodiques, ou en préparation pour celui-ci, de nombreux Etats parties ont rédigé des projets de déclarations rétrospectives de valeur universelle exceptionnelle pour les biens du patrimoine mondial sis dans leurs territoires. Ces projets de déclaration ont été examinés ou sont en train d'être examinés par la/les Organisation(s) consultative(s) concernées. Les quatre-vingt-quatorze déclarations dont le processus de révision a été finalisé, et qui ont obtenu l'accord final des trente-six Etats parties concernés, sont présentées au Comité du patrimoine mondial dans ce document, pour adoption.
4. Les déclarations rétrospectives de valeur universelle exceptionnelle contenue dans l'Annexe I sont présentées dans l'ordre suivant:
 - biens naturels, mixtes, culturels;
 - Etats arabes, Afrique, Asie et Pacifique, Europe et Amérique du Nord;
 - Etat partie, en ordre alphabétique;
 - bien, par année d'inscription et par numéro d'identification.

L'annexe I est précédé par une table de matières visant à faciliter sa consultation.

II. Projet de décision

Projet de décision 36 COM 8E

Le Comité du patrimoine mondial,

1. *Ayant examiné le document WHC-12/36.COM/8E,*
2. *Félicite les Etats Parties pour l'excellent travail accompli dans l'élaboration de déclarations rétrospectives de valeur universelle exceptionnelle pour les biens du patrimoine mondial dans leurs territoires;*
3. *Adopte les déclarations rétrospectives de valeur universelle exceptionnelle, telles que présentées dans l'Annexe I du Document WHC-12/36.COM/8E, pour les biens du patrimoine mondial suivants:*
 - *Australie : La Grande Barrière ; Îles Lord Howe ; Forêts humides Gondwana de l'Australie ; Tropiques humides de Queensland ; Île Fraser ;*

- Sites fossilifères de mammifères d'Australie (Riversleigh / Naracoorte); Îles Heard et McDonald ; Île Macquarie ; Parc national de Purnululu ;*
- *Bangladesh : Ville-mosquée historique de Bagerhat ;*
 - *Cambodge : Angkor ;*
 - *Chine : Mont Taishan ; La Grande Muraille ; Palais impériaux des dynasties Ming et Qing à Beijing et à Shenyang ; Grottes de Mogao ; Site de l'homme de Pékin à Zhoukoudian ; Région d'intérêt panoramique et historique de la vallée de Jiuzhaigou ; Temple et cimetière de Confucius et résidence de la famille Kong à Qufu ; Ensemble de bâtiments anciens des montagnes de Wudang ; Ensemble historique du palais du Potala, Lhasa ; Parc national de Lushan ; Paysage panoramique du Mont Emei, incluant le paysage panoramique du Grand Bouddha de Leshan ; Vieille ville de Lijiang ; Temple du Ciel, autel sacrificiel impérial à Beijing ; Mont Wuyi ; Sculptures rupestres de Dazu ; Mont Qincheng et système d'irrigation de Dujiangyan ; Capitales et tombes de l'ancien royaume de Koguryo ; Sanctuaires du grand panda de Sichuan – Wolong, Mont Siguniang et Montagnes de Jiajin ;*
 - *Côte d'Ivoire et Guinée : Réserve naturelle intégrale du Mont Nimba ;*
 - *Egypte : Wadi Al-Hitan (La vallée des Baleines) ;*
 - *Estonie : Centre historique (vieille ville) de Tallinn ;*
 - *Ethiopie : Eglises creusées dans le roc de Lalibela ; Basse vallée de l'Aouache ; Basse vallée de l'Omo ; Harar Jugol, la ville historique fortifiée ;*
 - *Gambie : Île Kunta Kinteh et sites associés ;*
 - *Gambie et Sénégal : Cercles mégalithiques de Sénégal ;*
 - *Ghana : Forts et châteaux de Volta, d'Accra et ses environs et des régions centrale et ouest ; Bâtiments traditionnels ashanti ;*
 - *Iles Salomon : Rennell Est ;*
 - *Inde : Le Taj Mahal ; Parc national de Keoladeo ; Parc national des Sundarbans ; Parcs nationaux de Nanda Devi et de la Vallée des fleurs ;*
 - *Indonésie : Ensemble de Borobudur ; Ensemble de Prambanan ;*
 - *Kazakhstan : Mausolée de Khoja Ahmad Yasawi ; Pétroglyphes du paysage archéologique de Tamgaly ;*
 - *Madagascar : Réserve naturelle intégrale du Tsingy de Bemaraha ; Colline royale d'Ambohimanga ;*
 - *Malaisie : Parc national du Gunung Mulu ;*
 - *Mali : Tombouctou ; Falaises de Bandiagara (pays dogon) ; Tombeau des Askia ;*
 - *Mongolie : Paysage culturel de la vallée de l'Orkhon ;*
 - *Népal : Parc national de Sagarmatha ; Vallée de Kathmandu ; Parc national de Chitwan ; Lumbini, lieu de naissance du Bouddha ;*
 - *Nigéria : Forêt sacrée d'Osun-Oshogbo ;*
 - *Nouvelle-Zélande : Te Wahipounamu – zone sud-ouest de la Nouvelle-Zélande ; Iles subantarctiques de Nouvelle-Zélande ;*
 - *Ouzbékistan : Centre historique de Boukhara ; Centre historique de Shakhrisabz ; Samarkand – carrefour de cultures ;*
 - *Pakistan : Ruines archéologiques de Mohenjo Daro ;*
 - *Philippines : Eglises baroques des Philippines ; Parc national de la rivière souterraine de Puerto Princesa ;*
 - *République de Corée : Grotte de Seokguram et temple Bulguksa ; Temple d'Haeinsa Janggyeong Panjeon, les dépôts des tablettes du Tripitaka Koreana ; Sanctuaire de Jongmyo ; Ensemble du palais de Changdeokgung ; Forteresse de Hwaseong ; Zones historiques de Gyeongju ; Sites de dolmens de Gochang, Hwasun et Ganghwa ;*

- République démocratique du Congo : Parc national des Virunga ; Parc national de la Garamba ; Parc national de Kahuzi-Biega ; Parc national de la Salonga ;
 - République islamique d'Iran : Bam et son paysage culturel ;
 - République populaire démocratique de Corée : Ensemble des tombes de Koguryo ;
 - République-unie de Tanzanie : Parc national de Serengeti; Sites d'art rupestre de Kondoia ;
 - Thaïlande : Ville historique d'Ayutthaya ;
 - Turkménistan : Parc national historique et culturel de l' « Ancienne Merv »; Kunya-Urgench ;
 - Viet Nam : Baie d'Ha Long ; Sanctuaire de Mi-sön ; Parc national de Phong Nha-Ke Bang ;
 - Zambie et Zimbabwe : Mosi-oa-Tunya / Chutes Victoria ;
 - Zimbabwe : Monument national du Grand Zimbabwe ; Ruines de Khami ; Monts Matobo ;
4. Décide que les déclarations rétrospectives de valeur universelle exceptionnelle des biens du patrimoine mondial en péril seront passées en revue par les Organisations consultatives en priorité;
5. Décide également que, compte tenu du grand nombre de déclarations rétrospectives de valeur universelle exceptionnelle à examiner, l'ordre dans lequel elles seront passées en revue par les Organisations consultatives suivra le deuxième cycle de soumission de Rapports périodiques, tel que :
- biens du patrimoine mondial dans les Etats arabes;
 - biens du patrimoine mondial en Afrique;
 - biens du patrimoine mondial en Asie et Pacifique;
 - biens du patrimoine mondial en Amérique latine et aux Caraïbes;
 - biens du patrimoine mondial en Europe et Amérique du Nord.

TABLE DES MATIERES

Etat partie/Etats parties	Bien du patrimoine mondial	Page
A. BIENS NATURELS		10
A.1 Etats Arabes		10
Egypte	Wadi Al-Hitan (La Vallée des Baleines)	10
A.2 Afrique		11
Côte d'Ivoire et Guinée	Réserve naturelle intégrale du Mont Nimba	11
Madagascar	Réserve naturelle intégrale du Tsingy de Bemaraha	12
République démocratique du Congo	Parc national des Virunga	13
République démocratique du Congo	Parc national de la Garamba	15
République démocratique du Congo	Parc national de Kahuzi-Biega	16
République démocratique du Congo	Parc national de la Salonga	17
République-unie de Tanzanie	Parc national de Serengeti	18
Zambie et Zimbabwe	Mosi-oa-Tunya / Chutes Victoria	19
A.3 Asie et Pacifique		21
Australie	La Grande Barrière	21
Australie	Îles Lord Howe	25
Australie	Forêts humides Gondwana de l'Australie	26
Australie	Tropiques humides de Queensland	29
Australie	Île Fraser	32
Australie	Sites fossilifères de mammifères d'Australie (Riversleigh / Naracoorte)	34
Australie	Îles Heard et McDonald	36
Australie	Île Macquarie	37
Australie	Parc national de Purnululu	39
Chine	Région d'intérêt panoramique et historique de la vallée de Jiuzhaigou	41

Etat partie/Etats parties	Bien du patrimoine mondial	Page
Chine	Sanctuaires du grand panda de Sichuan – Wolong, Mont Siguniang et Montagnes de Jiain	42
Îles Salomon	Rennell Est	43
Inde	Parc national de Keoladeo	45
Inde	Parc national des Sundarbans	46
Inde	Parcs nationaux de Nanda Devi et de la Vallée des fleurs	47
Malaisie	Parc national du Gunung Mulu	49
Népal	Parc national de Sagarmatha	51
Népal	Parc national de Chitwan	53
Nouvelle-Zélande	Te Wahipounamu – zone sud-ouest de la Nouvelle-Zélande	55
Nouvelle-Zélande	Iles subantarctiques de Nouvelle-Zélande	57
Philippines	Parc national de la rivière souterraine de Puerto Princesa	60
Viet Nam	Baie d'Ha Long	61
Viet Nam	Parc national de Phong Nha-Ke Bang	63
B. BIENS MIXTES		65
B.1 Asie et Pacifique		65
Chine	Mont Taishan	65
Chine	Paysage panoramique du Mont Emei, incluant le paysage panoramique du Grand Bouddha de Leshan	67
Chine	Mont Wuyi	69
C. BIENS CULTURELS		70
C.1 Afrique		70
Ethiopie	Eglises creusées dans le roc de Lalibela	70
Ethiopie	Basse vallée de l'Aouache	72
Ethiopie	Basse vallée de l'Omo	73
Ethiopie	Harar Jugol, la ville historique fortifiée	74

Etat partie/Etats parties	Bien du patrimoine mondial	Page
Gambie	Île Kunta Kinteh et sites associés	76
Gambie et Sénégal	Cercles mégalithiques de Ségambie	78
Ghana	Forts et châteaux de Volta, d'Accra et ses environs et des régions centrale et ouest	79
Ghana	Bâtiments traditionnels ashanti	81
Madagascar	Colline royale d'Ambohimanga	82
Mali	Tombouctou	84
Mali	Falaises de Bandiagara (pays dogon)	85
Mali	Tombeau des Askia	87
Nigéria	Forêt sacrée d'Osun-Oshogbo	87
République-unie de Tanzanie	Sites d'art rupestre de Kondoa	89
Zimbabwe	Monument national du Grand Zimbabwe	91
Zimbabwe	Ruines de Khami	93
Zimbabwe	Monts Matobo	94
C.2 Asie et Pacifique		96
Bangladesh	Ville-mosquée historique de Bagerhat	96
Cambodge	Angkor	97
Chine	La Grande Muraille	99
Chine	Palais impériaux des dynasties Ming et Qing à Beijing et à Shenyang	101
Chine	Grottes de Mogao	103
Chine	Site de l'homme de Pékin à Zhoukoudian	104
Chine	Temple et cimetière de Confucius et résidence de la famille Kong à Qufu	105
Chine	Ensemble de bâtiments anciens des montagnes de Wudang	107
Chine	Ensemble historique du palais du Potala, Lhasa	108
Chine	Parc national de Lushan	110

Etat partie/Etats parties	Bien du patrimoine mondial	Page
Chine	Vieille ville de Lijiang	111
Chine	Temple du Ciel, autel sacrificiel impérial à Beijing	113
Chine	Sculptures rupestres de Dazu	114
Chine	Mont Qincheng et système d'irrigation de Dujiangyan	115
Chine	Capitales et tombes de l'ancien royaume de Koguryo	116
Inde	Le Taj Mahal	118
Indonésie	Ensemble de Borobudur	120
Indonésie	Ensemble de Prambanan	122
Kazakhstan	Mausolée de Khoja Ahmad Yasawi	123
Kazakhstan	Péroglyphes du paysage archéologique de Tamgaly	125
Mongolie	Paysage culturel de la vallée de l'Orkhon	126
Népal	Vallée de Kathmandu	128
Népal	Lumbini, lieu de naissance du Bouddha	129
Ouzbékistan	Centre historique de Boukhara	130
Ouzbékistan	Centre historique de Shakhrisyabz	132
Ouzbékistan	Samarkand – carrefour de cultures	133
Pakistan	Ruines archéologiques de Mohenjo Daro	135
Philippines	Eglises baroques des Philippines	136
République de Corée	Grotte de Seokguram et temple Bulguksa	138
République de Corée	Temple d'Haeinsa Janggyeong Panjeon, les dépôts des tablettes du <i>Tripitaka Koreana</i>	139
République de Corée	Sanctuaire de Jongmyo	141
République de Corée	Ensemble du palais de Changdeokgung	142
République de Corée	Forteresse de Hwaseong	144
République de Corée	Zones historiques de Gyeongju	146
République de Corée	Sites de dolmens de Gochang, Hwasun et Ganghwa	147
République islamique d'Iran	Bam et son paysage culturel	149

Etat partie/Etats parties	Bien du patrimoine mondial	Page
République populaire démocratique de Corée	Ensemble des tombes de Koguryo	151
Thaïlande	Ville historique d'Ayutthaya	152
Turkménistan	Parc national historique et culturel de l' « Ancienne Merv »	154
Turkménistan	Kunya-Urgench	156
Viet Nam	Sanctuaire de Mi-sôn	157
C.3 Europe et Amérique du Nord		159
Estonie	Centre historique (vieille ville) de Tallinn	159

ANNEXE I: Déclarations rétrospectives de valeur universelle exceptionnelle

A. BIENS NATURELS

A.1 ETATS ARABES

Bien	Wadi Al-Hitan (La Vallée des Baleines)
Etat partie	Egypte
Id. N°	1186
Date d'inscription	2005

Brève synthèse

Les fossiles d'importance mondiale de Wadi Al-Hitan (la Vallée des baleines), dans le désert occidental d'Égypte, constituent un témoignage spectaculaire de l'une des histoires emblématiques de l'évolution: l'émergence des baleines comme mammifères marins à partir de leur état antérieur d'animaux terrestres.

Le bien du Patrimoine mondial est une zone strictement protégée au sein du paysage plus vaste que constitue l'attrayante aire protégée de Wadi El-Rayan. Il s'agit d'un site de référence mondiale exceptionnel du fait de la quantité, de la concentration, de la qualité et de l'accessibilité de vestiges des premières baleines, souvent sous forme de squelettes complets, et un témoignage du milieu dans lequel celles-ci vivaient.

Critère (viii) : Wadi Al-Hitan est le site le plus important du monde démontrant un des changements majeurs qui s'inscrit dans l'histoire de la vie sur Terre : l'évolution des baleines. Leur forme et leur mode de vie durant leur transition entre l'état d'animaux terrestres et l'existence marine est décrit de manière vivante. Le site a des valeurs qui dépassent celles de sites comparables du point de vue du nombre, de la concentration et de la qualité de ses fossiles, ainsi que de leur accessibilité et de leur emplacement dans un beau paysage protégé.

Intégrité

Wadi Al-Hitan est suffisamment vaste pour renfermer les principales expositions rocheuses où se trouvent les fossiles de baleines ainsi que les éléments géologiques associés présentant un intérêt. En outre, le bien comprend une large partie de l'aire protégée de Wadi El-Rayan, notamment le paysage situé dans le voisinage immédiat des sites fossilifères, les aires offrant un panorama intéressant, et les aires d'accueil des visiteurs avec leurs infrastructures. Une zone tampon a été identifiée pour protéger le bien des menaces générales, dont celles qui sont dues à la fréquentation et à la circulation. Cette zone pourrait être étendue afin d'apporter une protection supplémentaire et de faciliter la gestion.

Éléments requis en matière de protection et de gestion

Wadi Al-Hitan appartient à l'Etat et dispose d'une protection juridique forte et sans équivoque au titre de la Loi égyptienne n° 102/1983 relative aux protectorats naturels, qui interdit les actes susceptibles d'entraîner la destruction ou la détérioration du milieu naturel. La loi mentionne spécifiquement les éléments géologiques comme bénéficiant d'une protection.

Le bien est situé dans l'Aire Protégée de Wadi El-Rayan (WRPA), par le décret du Premier Ministre n° 2954/1997. Il est géré au titre de la loi nationale qui régit les protectorats naturels. Le secteur Conservation de la Nature (NCS) de l'Agence égyptienne pour les affaires environnementales (EEAA) est responsable de la gestion, de la protection et de la conservation de l'ensemble du site, dans le cadre de la gestion globale du WRPA.

Le bien dispose d'un plan de gestion efficace qui fait partie intégrante de la mise en œuvre de la gestion du WRPA. Dans le plan de gestion actualisé (2008-2013), le bien est identifié comme « Zone du patrimoine mondial ». Aucun véhicule n'est autorisé à y accéder, tandis que certaines zones du bien accueillent un écotourisme maîtrisé et que des aires sont réservées à la recherche et aux études. La zone tampon est également gérée comme partie intégrante de la Zone du patrimoine mondial au sein du WRPA. Des aménagements bien conçus et efficaces pour l'accueil des visiteurs offrent une présentation du bien, guident les visiteurs vers les emplacements clés grâce à des sentiers, empêchent la circulation des véhicules dans le bien et permettent un hébergement limité sur le site. Une équipe de planification intégrée est chargée de la gestion du bien au quotidien et de la préparation des plans annuels, ainsi que du suivi et de l'élaboration des rapports sur l'efficacité de sa gestion.

La mise en œuvre d'un plan de gestion efficace et bien financé, reposant sur un personnel, un budget et des ressources adéquats, est une exigence essentielle à long terme. Les points clés de la gestion portent notamment sur la protection et la conservation des vestiges fossiles et des valeurs géologiques qui leur sont associées ainsi que sur l'encouragement de recherches bien gérées, en conformité avec les normes internationales en matière de bonnes pratiques. Les autres besoins importants relatifs à la gestion à long terme comprennent le maintien de la protection contre les dégradations dues à la circulation des véhicules, la réalisation et l'entretien des indispensables infrastructures de gestion dans le périmètre du bien tout en minimisant les perturbations et les atteintes à ses valeurs naturelles, et la réalisation d'aménagements pour un tourisme durable à des niveaux de fréquentation adéquats.

A.2 AFRIQUE

Bien	Réserve naturelle intégrale du Mont Nimba
Etats parties	Côte d'Ivoire et Guinée
Id. N°	155 bis
Dates d'inscription	1981 - 1982

Brève synthèse

Véritable « château d'eau » avec une cinquantaine de sources entre la Côte d'Ivoire et la Guinée, la Réserve naturelle intégrale du Mont Nimba est dominée par une chaîne de montagnes qui culmine à 1 752 m d'altitude au Mont Nimba. Les pentes de celui-ci, couvertes de forêt dense en contrebas d'alpages à graminées, regorgent d'une flore et d'une faune particulièrement riches en espèces endémiques. Couvrant une superficie totale de 17 540 ha, dont 12 540 en Guinée et 5 000 en Côte d'Ivoire, le bien est intégré dans le domaine public des deux Etats.

Cette réserve dispose d'une originalité et d'une diversité de peuplement animal et végétal des plus remarquables, non seulement pour l'Afrique de l'ouest, mais aussi au niveau de tout le continent africain. On y trouve notamment des espèces menacées comme le Micropotamogale du Mont Nimba (*Micropotamogale lamottei*), le crapaud vivipare de Mont Nimba (*Nimbaphrynoides occidentalis*) et des chimpanzés qui se servent de pierres comme outils.

Critère (ix) : Faisant partie des rares véritables chaînes montagneuses de l'Afrique de l'ouest, le Mont Nimba s'élève abruptement jusqu'à une altitude de 1 752 m au-dessus d'un panorama ondulant de plaines forestières de basse altitude. C'est un refuge isolé couvert de forêt de montagne qui constitue dans le paysage du Golfe de Guinée un site exceptionnel au plan écologique. Ses caractéristiques géomorphologiques et son climat subéquatorial montagnard aux forts contrastes saisonniers et altitudinaux lui confèrent une riche variété de microclimats. Cette dernière a contribué à l'individualisation d'un peuplement végétal et d'une faune insolites, ainsi qu'à un écosystème dynamique et exceptionnellement varié.

Critère (x) : Sa position géographique et climatologique unique combinée avec son historique biogéographique font que la chaîne de Nimba dispose d'une des plus remarquables diversités de toute la région ouest africaine. Elle est également l'un des seuls sites du Golfe de Guinée à fort potentiel d'endémisme. La grande diversité d'habitats de la réserve avec ses nombreuses niches permet au bien d'abriter d'une part plus de 317 espèces de vertébrés dont 107 de mammifères, et d'autre part plus de 2 500 espèces d'invertébrés avec un fort taux d'endémisme.

Le crapaud vivipare de Mont Nimba (*Nimbaphrynoides occidentalis*), en danger critique d'extinction du fait de sa minuscule aire de répartition, ne vit que dans ses habitats d'altitudes. Une autre espèce endémique en danger d'extinction est le micropotamogale du Mont Nimba (*Micropotamogale lamottei*), un petit insectivore semi-aquatique. On y trouve aussi plusieurs espèces de primates menacées dont des chimpanzés capables d'utiliser des outils.

La réserve abrite une flore très importante, avec une forêt dense couvrant la base du massif jusqu'à 1 000 m d'altitude, remplacée plus haut par une forêt montagnarde riche en épiphytes. Le massif de Nimba a des sommets qui s'étendent sur 15 km de long et qui sont couverts de savane montagnarde. Plus de 2 000 espèces de plantes vasculaires, dont plusieurs endémiques ou quasi-endémiques, y ont été recensées.

Intégrité

Le bien inclut la presque totalité du massif de Nimba situé en Guinée et Côte d'Ivoire. Aujourd'hui la réserve couvre une superficie d'environ 17 540 ha dont 12 540 en Guinée et 5 000 en Côte d'Ivoire. La partie du massif située sur territoire du Liberia est fortement dégradée du fait d'anciennes activités minières. Le bien comprend donc suffisamment d'habitats nécessaires pour lui conférer son intégrité.

Dans la partie guinéenne, une enclave dans laquelle une exploitation minière se trouve, est directement adjacente au bien. Même si cette exploitation se retrouve ainsi techniquement hors du bien, il reste à démontrer qu'elle est possible sans mettre en cause l'intégrité de ce bien.

Eléments requis en matière de protection et de gestion

Les Monts Nimba jouissent depuis 1944 d'un statut de stricte protection dans leur partie septentrionale - aujourd'hui partagée entre la Guinée et la Côte d'Ivoire. La réserve est clairement circonscrite par des limites naturelles (cours d'eau) connues et respectées par les populations riveraines. En Côte d'Ivoire, son statut a été renforcé par la loi 2002-102 du 11 février 2002 qui lui confère la qualité de domaine public inaliénable de l'Etat. Toute l'assise foncière de la réserve reste désormais la propriété exclusive de l'Etat et toute implantation ou activité humaine y est proscrite. En plus du cadre juridique, l'Etat ivoirien a mis en place un cadre institutionnel renforcé qui décentralise certaines fonctions de l'administration au profit de l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR) par décret n°2002-359 du 24 juillet 2002 et de la Fondation pour les Parcs et Réserves (FPRCI) pour la recherche de financement pérenne.

En ce qui concerne la Guinée, le statut de 1944 reste la base juridique de la protection. Il est important que cette protection soit transcrite dans la loi de la Guinée à travers un processus de légalisation. L'administration de la réserve est assurée par un établissement public à caractère administratif et scientifique (dénommé Centre de gestion de l'environnement des Monts Nimba-Simandou (CEGENS) sous la tutelle du Ministère de l'environnement, des eaux et forêts et du développement durable. La partie guinéenne a été érigée en réserve de biosphère en 1980.

Le massif est menacé par les pressions accrues à proximité des limites du site, exercées par les populations riveraines du fait de la croissance démographique. Si les forêts naturelles que portent encore les flancs du Nimba ont été peu endommagées, la faune par contre a été l'objet d'un braconnage très intense.

Le besoin en terres pour l'agriculture et l'élevage renforce la pratique traditionnelle du défrichage par le feu. Ces feux anthropiques passent régulièrement dans l'espace protégé, ce qui constitue un défi de gestion important. La participation de la population riveraine aux mesures de conservation est indispensable pour remédier à ces problèmes.

La surveillance du bien doit être assurée pour dissuader les pratiques qui portent atteinte à son intégrité. Aussi, les capacités des autorités de gestion doivent-elles être renforcées tant au niveau technique qu'à celui des ressources humaines et des moyens financiers.

Bien	Réserve naturelle intégrale du Tsingy de Bemaraha
Etat partie	Madagascar
Id. N°	494 rev
Date d'inscription	1990

Brève synthèse

La Réserve Naturelle Intégrale du Tsingy de Bemaraha se trouve dans le District d'Antsalova et dans la région du centre ouest de Madagascar. Elle fait partie de la région Melaky, dans la province autonome de Mahajanga et se localise, entre 44°34' à 44°57' de longitude est et 18°12' à 19°09' de latitude sud. Sa superficie totale est de 152 000 ha.

La Réserve offre une grande diversité des structures géomorphologiques. Il s'agit d'une véritable cathédrale de calcaires et offre l'un des paysages naturels les plus spectaculaires de la Grande île et même du monde. La partie occidentale du plateau présente un relief très déchiqueté ou lapiezée, recouverte en grande partie par la forêt dense sèche et décidue. Dans sa partie orientale, la forêt est entrecoupée de savanes.

Les Tsingy de Bemaraha sont considérés comme un centre d'endémisme de par leur richesse aussi bien en espèces faunistiques qu'en espèces floristiques.

Critère (vii) : La Réserve Naturelle Intégrale Tsingy de Bemaraha représente des phénomènes géologiques rares ou éminemment remarquables et d'une beauté exceptionnelle. Elle présente des éléments géologiques impressionnants comprenant un paysage karstique fortement déchiqueté, parcouru par une rivière à gorges profondes, qui est l'expression spectaculaire d'un stade d'évolution de la terre sous formes d'une « forêt de pierres acérées » en éperons calcaires haute jusqu'à cent mètres formant de véritables cathédrales qui offre un spectacle naturel grandiose. Ensuite, « le Tsingy » du plateau calcaire présente une formation inhabituelle d'une beauté exceptionnelle et unique au monde, universellement reconnue par le saisissement qu'il crée par les tracés du vert forestier sur le gris à reflets métalliques du karst hérissé.

Critère (x) : La Réserve Naturelle Intégrale Tsingy de Bemaraha abrite des communautés d'espèces d'animaux rares et/ou menacées. En plus d'une couverture forestière contenue de plus de 85 000 ha et

d'excellents exemples des principaux types d'écosystèmes allant des habitats humides à ceux très secs, le bien recèle d'une très riche diversité biologique de part ses espèces faunistique et floristique de portée mondiale au regard de leur rareté et de leur confinement présentant des caractères d'adaptation spectaculaires et insulaires, qui permettent la conservation in situ de l'endémisme et la diversité biologique. Il en est ainsi des habitats d'espèces très rares toutes menacées d'extinction, qui sont, soit endémiques, soit inféodées, dont 11 espèces de lémurien, 6 espèces d'oiseaux, 2 espèces d'amphibiens endémiques locales, 17 espèces de reptiles endémiques locales dont le fameux minuscule caméléon, *Brookesia perarmata*, ainsi que d'une espèce de Rodentes, *Nesomys lambertoni*, qui n'existe nulle part ailleurs que dans la Réserve. Liées à la diversité des habitats, des recherches systématiques permettront sans aucun doute d'ajouter prochainement de nouvelles espèces à cette liste. En outre, certains des lacs limitrophes, dépendant aussi du système hydrologique du bien, ont été classés sites Ramsar.

Intégrité

Depuis son classement national en 1927, la protection de la Réserve est assurée en partie grâce à l'accès très difficile formé par les barrières calcaires et la formation végétale encore intacte. Actuellement, la forêt dense sèche couvre une superficie de 80 000 ha, c'est-à-dire un peu plus de la moitié de la Réserve. Elle constitue encore un habitat propice pour la conservation des espèces animales et végétales. Une autre partie est composée par le système karstique (calcaire) formant un paysage exceptionnel. La formation savanicole occupe presque l'autre moitié de la Réserve (47,6%). L'ensemble de cette zone, qui comporte des éléments caractéristiques botaniques du paysage, offrira des conditions naturelles favorables à l'élevage. Par conséquent, des feux anthropogéniques parcourent chaque année quelques étendues des savanes et touchent une partie de lisières et de forêts. Des perturbations de la part de l'homme et du bétail sur l'intégrité devront faire partie des éléments à surveiller dans la Réserve.

Éléments requis en matière de protection et de gestion

La Réserve a le statut de « Réserve naturelle intégrale » représentant la plus forte protection au niveau national depuis 1927. Jusqu'en 1990, à part la présence d'un Chef de Réserve, personnel du Ministère des Eaux et Forêt sur place qui assure la protection, le bien n'a pas eu de structure organisée de gestion. Cependant, le Gouvernement, l'UNESCO et le WWF ont été prêts à allouer des fonds pour améliorer la gestion de la conservation. A cet effet, un document de vision qui est en même temps un plan de gestion stratégique de cette réserve, a été élaboré afin de constituer un cadre global de références de planification. Actuellement, la Réserve dispose d'un plan de gestion de conservation y compris la lutte contre les feux de brousse, et la mise en œuvre de ce plan est déjà entreprise au cours de cette décennie.

Depuis 1991, une institution mandatée par l'Etat Malagasy assure la gestion de conservation de ce site, il s'agit de « l'Association National de Gestion des Aires Protégées » qui vient d'être dénommé « Madagascar National Parks ». Par ailleurs, un changement de statut de Réserve Naturelle Intégrale en Parc National est envisagé pour en redéfinir physiquement et juridiquement les limites ainsi que d'en promouvoir éventuellement l'écotourisme, ceci en concertation permanente avec les communautés riveraines et l'Etat.

Dans les zones limitrophes du bien, la gestion des feux divagants de pâturages avec les communautés, restera l'une des préoccupations majeures de gestion surtout dans sa partie nord. En même temps, les impacts du tourisme qui se développe, seront surveillés pour en faire un outil d'intégration socio-économique qui ne nuirait pas à l'intégrité du bien sur le moyen et le long terme, tout en étant un moteur de développement local. Les recettes financières issues du développement de l'écotourisme commencent à avoir ses impacts positifs sur les activités de conservation.

Bien	Parc national des Virunga
Etat partie	République démocratique du Congo
Id. N°	63
Date d'inscription	1979

Brève synthèse

Le Parc National des Virunga se distingue par sa chaîne de volcans actifs et la richesse de sa diversité d'habitats qui surpasse celle de tout autre Parc africain, avec sa gamme de steppes, savanes et plaines de lave, marécages, basses terres et ceintures forestières afro-montagnardes jusqu'à sa végétation afro-alpine unique et aux champs de glace des monts Rwenzori dont les pics culminent à plus de 5 000 m. Le site inclut les massifs spectaculaires des Rwenzori et des Virunga qui abritent les deux volcans les plus actifs d'Afrique. La grande diversité des habitats a donné lieu à une biodiversité exceptionnelle, notamment des espèces endémiques et des espèces rares et mondialement menacées comme le gorille de montagne.

Critère (vii) : Le Parc National des Virunga offre certains des paysages de montagne les plus spectaculaires d'Afrique. Les monts Rwenzori aux reliefs tourmentés, avec leurs sommets enneigés, leurs falaises et leurs vallées abruptes, et les volcans du massif des Virunga couverts d'une végétation afro-alpine de fougères arborescentes et de lobélies, et leurs pentes couvertes de forêts denses, sont des lieux d'une beauté naturelle exceptionnelle. Les volcans, qui manifestent leur activité par des éruptions à intervalles réguliers de quelques années, constituent les formes terrestres dominantes de ce paysage exceptionnel. Le Parc présente plusieurs autres panoramas spectaculaires comme les vallées érodées des régions de Sinda et d'Ishango. Le Parc abrite aussi d'importantes concentrations de faune sauvage, notamment des éléphants, buffles et cobs de Thomas, et la plus forte concentration d'hippopotames d'Afrique, avec 20 000 individus vivant sur les berges du lac Edouard et le long des rivières Rwindi, Rutshuru et Semliki.

Critère (viii) : Le Parc National des Virunga est situé au centre du Rift Albertin, lui-même dépendant de la Vallée du Grand Rift. Dans la partie sud du Parc, l'activité tectonique due à l'extension de l'écorce terrestre dans cette région a fait émerger le massif des Virunga, composé de huit volcans, dont sept sont situés totalement ou partiellement dans le Parc. Parmi eux figurent les deux volcans les plus actifs d'Afrique – le Nyamuragira et le Nyiragongo tout proche – responsables à eux seuls des deux cinquièmes des éruptions volcaniques historiques sur le continent africain et qui se caractérisent notamment par l'extrême fluidité de leurs laves alcalines. L'activité du Nyiragongo a une importance mondiale en tant que témoignage du volcanisme d'un lac de lave : le fond de son cratère est en effet occupé par un lac de lave quasi permanent, qui se vide périodiquement avec des conséquences catastrophiques pour les communautés locales. Le secteur nord du Parc inclut environ 20 % du massif des monts Rwenzori – la plus vaste région glaciaire d'Afrique et la seule chaîne de montagnes véritablement alpine du continent. Il jouxte le Parc National des Monts Rwenzori en Ouganda, classé au patrimoine mondial, avec qui il partage le Pic Marguerite, troisième sommet d'Afrique (5 109 m).

Critère (x) : En raison de ses variations d'altitude (de 680 m à 5 109m), de pluviométrie et de nature de sols, le Parc National des Virunga possède une très grande diversité de plantes et d'habitats qui le mettent au premier rang des Parcs Nationaux africains pour la diversité biologique. On a identifié plus de 2 000 plantes supérieures, dont 10 % sont endémiques au Rift Albertin. Les forêts afromontagnardes représentent environ 15 % de la végétation. Le Rift Albertin abrite aussi plus d'espèces de vertébrés endémiques que toute autre région du continent africain et le Parc en possède de nombreux exemples. Le Parc abrite aussi 218 espèces de mammifères, 706 espèces d'oiseaux, 109 espèces de reptiles et 78 espèces d'amphibiens. Il sert aussi de refuge à 22 espèces de primates, dont trois espèces de grands singes – le gorille de montagne (*Gorilla beringei beringei*), le gorille des plaines de l'Est (*Gorilla beringei graueri*) et le chimpanzé de l'Est (*Pan troglodytes schweinfurthi*), et à un tiers de la population mondiale de gorilles de montagne. Les zones de savane du Parc abritent une population diverse d'ongulés et la densité de biomasse de mammifères sauvages est l'une des plus hautes de la planète (27.6 tonnes/km²). Parmi les ongulés, on trouve certains animaux rares comme l'okapi (*Okapi johnstoni*), endémique à la République Démocratique du Congo (RDC), et le céphalophe rouge (*Cephalophus rubidus*), endémique aux monts Rwenzori. Le Parc comporte aussi d'importantes zones humides essentielles pour l'hivernage de l'avifaune paléarctique.

Intégrité

Le parc est caractérisé par une mosaïque d'habitats extraordinaires qui s'étendent sur 790 000 ha. Le bien est clairement délimité par l'ordonnance de 1954. Les richesses y sont bien protégées malgré les défis économiques et démographiques dans sa périphérie.

Le parc renferme deux couloirs écologiques hautement importants car ils relient respectivement les différents secteurs : le couloir de Muaro relie le secteur de Mikeno au secteur Nyamulagira, la côte ouest relie le secteur nord au secteur centre du massif des Virunga. La présence du Queen Elizabeth National Park, aire protégée contiguë en Ouganda, constitue également un couloir écologique terrestre reliant les secteurs centre et nord. Enfin le lac Edouard constitue un couloir aquatique important.

Éléments requis en matière de protection et de gestion

Le bien est au bénéfice d'un statut de Parc national depuis 1925. Son autorité de gestion est l'Institut congolais pour la conservation de la nature (ICCN), organisme qui a perdu de nombreux agents morts en service. Le parc se heurte à des problèmes de gestion.

Pour assurer la pérennité du bien, le parc doit être géré sur des bases scientifiques et disposer d'un plan de gestion qui faciliterait, entre autre, une meilleure délimitation des différentes zones. Une surveillance renforcée assurerait l'intégrité des limites du parc. Elle réduirait le braconnage, la déforestation, et la pression sur les ressources piscicoles (qui risquent de s'accroître), activités notamment de groupes armés isolés. A cet effet, le renforcement des effectifs et de l'équipement disponibles ainsi que de la formation du personnel du parc sont primordiaux.

L'amélioration et le renforcement des infrastructures administratives et de surveillance contribueraient à réduire la pression sur les espèces rares et menacées comme les gorilles de montagne, les éléphants,

les hippopotames et les chimpanzés. Vu la croissance démographique humaine importante, l'établissement de zones tampons dans tous les secteurs s'avère indispensable et urgent. Une autre priorité est celle d'établir un Fonds fiduciaire qui permettrait de garantir des ressources suffisantes pour la protection et la gestion de la propriété à long terme.

La promotion d'un tourisme localisé et contrôlé pourrait accroître les recettes et contribuer à un financement régulier pour le maintien du bien.

Bien	Parc national de la Garamba
Etat partie	République démocratique du Congo
Id. N°	136
Date d'inscription	1980

Brève synthèse

Comprenant d'immenses savanes herbeuses ou boisées entrecoupées de forêts-galeries et de dépressions marécageuses, le Parc national de la Garamba se situe au nord-est de la République Démocratique du Congo (RDC) dans la zone de transition entre les forêts denses humides du bassin du Congo et les savanes guinéo-soudaniennes. Il abrite la dernière population mondiale du rhinocéros blanc du nord, une sous-espèce endémique de girafe congolaise et une population d'éléphants mélangeant éléphants de forêt, éléphants de savane et des individus montrant des caractéristiques morphologiques communes aux deux sous-espèces. Il se caractérise aussi par une biomasse exceptionnellement élevée de grands herbivores grâce à la productivité végétale du milieu. Couvrant 490 000 ha et entouré de 752 700 ha de trois domaines de chasse qui contribuent à une protection efficace du bien contre les menaces provenant de la zone environnante, ce bien est un sanctuaire exceptionnel de par son mélange inhabituel de grande faune spectaculaire.

Critère (vii) : Le Parc national de la Garamba et ses domaines de chasse avoisinants offrent une vaste étendue parsemée d'un réseau dense de petites sources permanentes qui soutiennent une productivité végétale et une biomasse d'herbivores exceptionnellement élevées. Cette biomasse se traduit par exemple par la présence d'importants attroupements d'éléphants à certaines périodes de l'année, parfois dans des troupeaux de plus de 500 individus, phénomène naturel exceptionnel.

Critère (x) : Le Parc national de la Garamba abrite les quatre plus grands mammifères terrestres du monde, soit l'éléphant, le rhinocéros, la girafe et l'hippopotame. La population de rhinocéros blanc du nord est la dernière population survivante de cette sous-espèce. De plus, la sous-espèce de la girafe congolaise est également endémique au parc. Situé dans la zone de transition entre les centres d'endémisme guinéo-congolien et guinéo-soudanien, le parc et les domaines de chasse avoisinants abritent une biodiversité particulièrement intéressante avec des espèces typiques des deux zones biogéographiques. Outre le rhinocéros et la girafe, les espèces purement savanicoles incluent le lion, la hyène tachetée, et de nombreuses espèces d'antilopes. Par ailleurs, les espèces typiques de la forêt dense comprennent le bongo, l'hylochère, le chimpanzé, et cinq espèces de petits primates diurnes. Le parc fait aussi parti des rares endroits en Afrique où l'on rencontre à la fois l'éléphant de forêt *Loxodonta africana cyclotis* et l'éléphant de savane *Loxodonta africana africana*, ainsi que des éléphants présentant des caractéristiques morphologiques communes aux deux sous-espèces. Une population très importante du buffle africain montre également des formes intermédiaires entre le buffle de forêt *Syncerus caffer nanus* et le buffle de savane *Syncerus caffer aequinoctialis*.

Intégrité

Le Parc national de la Garamba est délimité à l'est, au sud et à l'ouest par des cours d'eau importants qui constituent des limites naturelles précises et connues de tous. Au nord, il partage ses limites avec le Lantoto National Park du Soudan du Sud, offrant d'intéressantes possibilités de protection à l'échelle transfrontalière et régionale. Dans un paysage vierge, aucune présence ou installation humaine n'était signalée dans le parc au moment de l'inscription et la population en périphérie était faible. Le Parc national de la Garamba est entouré de trois grands domaines de chasses contigus, constituant un écosystème d'une superficie suffisamment étendue (1 242 700 ha) pour soutenir des populations importantes de grands mammifères avec leurs schémas de migrations locales saisonnières. Les domaines de chasse contribuent à une protection efficace du bien contre les menaces provenant de la zone environnante. Leur valeur est primordiale, particulièrement pour les mouvements saisonniers des éléphants et pour le maintien des populations viables des espèces forestières.

Éléments requis en matière de protection et de gestion

Le Parc national de la Garamba a un statut de Parc national depuis 1938, et l'autorité de gestion en est l'Institut congolais pour la conservation de la nature (ICCN). Il est géré à travers les trois secteurs

administratifs de Nagero, Gangala na Bodio et Beredwa à la limite nord, chacun ayant une infrastructure immobilière et routière. La mise en place d'un plan de gestion est une condition indispensable à la gestion du parc. Etant donné l'importance des domaines de chasse pour l'intégrité du bien, ceux-ci doivent bénéficier d'une gestion intégrée avec le parc.

Il est essentiel que l'intégration des communautés locales dans la gestion du parc et des domaines de chasse périphériques, à travers l'approche de la conservation communautaire, soit mise en place par le biais d'une gestion participative des ressources naturelles.

La surveillance est assurée par les gardes au moyen de patrouilles dans les trois domaines de chasse ainsi que dans le parc, en liaison avec des survols réguliers de toutes ces zones. L'aspect touristique y avait été développé et la possibilité, unique en Afrique, d'un tourisme à dos d'éléphant y existait ; cette activité pourra être reprise lorsque la situation sécuritaire sera plus stable.

Le partenariat avec les organismes internationaux et la recherche de fonds suffisants pour une conservation efficace du bien doivent aussi être renforcés, y compris idéalement par la création d'un Fonds fiduciaire.

Bien	Parc national de Kahuzi-Biega
Etat partie	République démocratique du Congo
Id. N°	137
Date d'inscription	1980

Brève synthèse

Situé à cheval sur le Rift Albertin et le Bassin du Congo, le Parc national de Kahuzi-Biega est un habitat exceptionnel pour la protection de la forêt tropicale humide et des gorilles des plaines de l'Est, *Gorilla berengei graueri*. Couvrant 600 000 ha, on y trouve des forêts denses humides tropicales de basse altitude ainsi que des forêts afro-montagnardes mélangées avec des forêts de bambou et quelques petites superficies de prairies subalpines et de bruyères sur les monts Kahuzi (3 308 m) et Biega (2 790 m).

Le parc abrite une flore et une faune d'une diversité exceptionnelle qui en font un des sites les plus importants de la vallée du Rift Albertin, elle-même une des régions écologiquement les plus riches d'Afrique et au niveau global. En particulier, la plus importante population du monde de gorilles de plaines de l'Est (ou de Grauer), sous-espèce endémique de République démocratique du Congo (RDC) et classée dans la catégorie *En danger* sur la Liste rouge de l'UICN, utilise la mosaïque des habitats qui se trouvent dans le bien.

Critère (x) : Le Parc national de Kahuzi-Biega abrite plus d'espèces de mammifères que tout autre site du Rift Albertin. Il est le deuxième site le plus important de la région aussi bien pour les espèces endémiques qu'en termes de richesse spécifique. Le parc compte 136 espèces de mammifères, parmi lesquelles le gorille de plaine de l'Est qui est la vedette et 13 autres primates comprenant des espèces menacées comme le chimpanzé, le colobe bai, et les cercopithèques de l'Hoest et d'Hamlyn. D'autres espèces extrêmement rares des forêts de l'est de la RDC y sont aussi présentes telles que la genette géante (*Genetta victoriae*) et la genette aquatique (*Genetta piscivora*). Des mammifères caractéristiques des forêts d'Afrique centrale vivent aussi dans le parc comme l'éléphant de forêt, le buffle de forêt, l'hylochère et le bongo.

Le bien est situé dans une importante zone d'endémisme (*Endemic Bird Area*) pour les oiseaux identifiés par *BirdLife International*. La *Wildlife Conservation Society* a dressé une liste complète d'oiseaux pour le parc en 2003 avec 349 espèces dont 42 endémiques. De même, le parc a été également reconnu comme un *Centre de diversité pour les plantes* par l'UICN et le WWF en 1994 avec au moins 1 178 espèces répertoriées dans la zone de haute altitude, la partie basse restant encore à inventorier. Le parc est un des rares sites d'Afrique subsaharienne où la transition floristique et faunique de basse à haute altitude est observable. Il comprend en effet tous les stades de végétation forestière allant de 600 m à plus de 2 600 m, des forêts denses humides de basse et moyenne altitudes aux forêts submontagnardes jusqu'aux forêts montagnardes et de bambou. Au-dessus de 2 600 m jusqu'au sommet des monts Kahuzi et Biega, s'est développée une végétation subalpine à bruyères, hébergeant la plante endémique *Senecio kahuzicus*. Le parc abrite aussi des formations végétales globalement peu répandues comme les marais et les tourbières d'altitude et les forêts marécageuses et ripicoles sur sols hydromorphes à toutes altitudes.

Intégrité

Les forêts du bien sont caractérisées par une continuité de la végétation du sommet des montagnes aux régions de basse altitude. Un couloir relie une zone de haute altitude de 60 000 ha à un secteur de basse altitude de 540 000 ha. La superficie du bien est considérée comme suffisante pour maintenir sa faune. Le maintien de la continuité de la végétation est primordial pour éviter la fragmentation des populations animales, en particulier des grands mammifères.

Éléments requis en matière de protection et de gestion

Le bien est protégé par un statut de parc national et géré par l'Institut congolais pour la conservation de la nature (ICCN). Il dispose d'une infrastructure de gestion et de surveillance. Un plan de gestion doit être finalisé et approuvé.

Bien que la plus grande partie du bien soit inhabitée, quelques villages ont été inclus dans le parc lors de son extension en 1975, créant des litiges avec les populations. Ces problèmes doivent être résolus afin de renforcer l'efficacité des actions de conservation.

Les limites du bien devraient aussi être matérialisées, surtout là où elles ne sont pas constituées par des limites naturelles. Ceci est particulièrement important tant en basse altitude qu'au niveau du couloir névralgique reliant les parties haute et basse du parc.

Le secteur de haute altitude est traversé par une route nationale à faible trafic. La maîtrise de l'intensité de ce trafic est importante afin d'éviter un impact sur les populations d'espèces menacées dans ce secteur, notamment celles des gorilles.

Au moment de l'inscription du bien en 1980, des défis avaient été soulignés, y compris les problèmes économiques qui ont entraîné une grave diminution de l'efficacité de la gestion et de la protection nécessaires pour garantir la survie des espèces du parc et la continuité de ses écosystèmes. Il avait également été noté qu'en raison de problèmes logistiques, d'importantes parties du parc n'ont été que rarement voire même jamais visitées par le personnel en sous-effectif de gardes, et le braconnage a augmenté.

L'instabilité politique dans la région, en provoquant le déplacement de milliers de personnes, représente une menace très sérieuse pour l'intégrité du bien et les populations de grands mammifères du parc ont décliné de façon dramatique. Le parc ne disposant pas de zone tampon, s'assurer la coopération des populations riveraines pour la conservation du bien est l'une des tâches principales de gestion, en particulier dans les zones à forte densité humaine.

Un autre enjeu clé de la gestion est celui du contrôle du braconnage et de l'exploitation minière artisanale dans les anciens sites d'extraction. La chasse de gibier pour la viande de brousse ainsi que la conversion des habitats y sont considérées comme des conséquences de la présence de nombreux mineurs dans le parc. Les ressources financières et humaines étant insuffisantes, il devient impératif d'obtenir des moyens supplémentaires afin de renforcer l'efficacité de gestion, y compris idéalement par la création d'un « Trust Fund ».

Bien	Parc national de la Salonga
Etat partie	République démocratique du Congo
Id. N°	280
Date d'inscription	1984

Brève synthèse

Au cœur du bassin central du fleuve Congo, le Parc national de la Salonga est la plus grande aire protégée de forêt dense humide du continent africain (lorsqu'on prend en considération les deux sections disjointes du parc). Très isolé et accessible seulement par voie d'eau, ce vaste parc (3 600 000 ha) abrite l'évolution d'importantes espèces et communautés d'espèces dans une surface forestière encore relativement intacte. Jouant également un rôle fondamental pour la régulation climatique et la séquestration du carbone, il constitue l'habitat de nombreuses espèces menacées telles que le chimpanzé nain (ou bonobo), l'éléphant de forêt et le paon du Congo.

Critère (vii) : Le Parc national de la Salonga représente l'un des très rares biotopes absolument intacts existant encore en Afrique centrale. Il comporte en outre de vastes zones marécageuses et des galeries forestières pratiquement inaccessibles, qui n'ont jamais été explorées et qui peuvent donc être considérées comme pratiquement vierges.

Critère (ix) : La flore et la faune du Parc national de la Salonga constituent un exemple d'évolution biologique et d'adaptation des formes de vie dans un environnement de forêt ombrophile équatoriale complexe. La grande superficie du parc assure la poursuite de l'évolution des espèces et communautés d'espèces dans une forêt encore relativement intacte.

Intégrité

Le Parc national de la Salonga, créé en 1970 et d'une superficie de 3 334 600 ha, est divisé en deux secteurs (Nord et Sud) par un corridor hors parc d'une quarantaine de kilomètres de large. Le parc est l'un des plus étendus du monde et sa superficie est suffisamment importante pour offrir des habitats viables à sa faune et à sa flore. Le fait que le parc soit actuellement divisé en deux zones distinctes

suggère que l'on devrait prévoir des corridors biologiques dans l'intervalle non classé entre ces deux secteurs, ceci afin de créer une liaison écologique continue entre ces deux zones.

Le tiers environ du secteur sud du parc abrite des groupes de Pygmées et une partie des terres qui s'y trouvent sont revendiquées par la population locale. Les limites du bien sont intactes grâce à l'existence d'importantes rivières qui constituent des limites naturelles précises et reconnues, ceci malgré la présence de quelques villages à l'intérieur des limites du parc.

Eléments requis en matière de protection et de gestion

Le Parc national de la Salonga est géré suivant l'ordonnance loi 70-318 du 30/11/1970 et la loi 69-041 du 28/08/1969, relative à la conservation de la nature. Il possède six secteurs administratifs : Monkoto, Mondjoku, Washikengo, Yoketelu, Anga et Mundja qui ne possèdent pas encore une infrastructure immobilière conséquente.

L'autorité de gestion en est l'Institut congolais pour la conservation de la nature (ICCN). Il est nécessaire que le parc se dote d'un plan de gestion, même s'il existe un Comité de coordination de site (COCOSI) qui, au moins une fois chaque année, réunit les partenaires appuyant le site, le chef de site et ses collaborateurs.

Au moment de l'inscription, il a été noté que le Parc national de la Salonga a été soumis à des pressions telles que le braconnage et la coupe de végétation par les populations locales. Il y manque une structure de gestion, un personnel qualifié en nombre suffisant et un plan de gestion. L'avenir du parc ne peut être assuré sans un renforcement urgent tant des structures de gestion que du financement disponible.

Parmi les problèmes de gestion qui demandent une attention à long terme, il faut signaler le braconnage par les méthodes traditionnelles et plus récemment par les militaires avec des armes de guerre modernes ; la pression et l'occupation humaines par les Yaelima dans la partie Sud et par les Kitawalistes dans le Nord (avec impacts qui en découlent tels que feux, déforestation pour implantation de cultures vivrières, coupes de bois pour le chauffage, la récolte du miel et la fabrication des pirogues) ; la contestation des limites du parc par la population à certains endroits ; le trafic commercial de la viande de chasse ; l'exploitation forestière par les particuliers dans la partie sud ; et la pollution des eaux du parc avec des produits toxiques utilisés pour la pêche illicite.

L'intégration des communautés locales établies dans le corridor non classé entre les deux secteurs du parc est une condition importante et doit être mise en œuvre à travers une gestion participative des ressources naturelles.

La surveillance est assurée par les gardes au travers de patrouilles régulières et il est nécessaire de garantir que les effectifs seront augmentés sur le long terme pour surveiller efficacement et gérer des zones aussi immenses et difficiles d'accès.

Le partenariat avec les organismes internationaux et la recherche de fonds suffisants pour une conservation efficace du bien doivent aussi être renforcés, y compris idéalement par la création d'un « Trust Fund ».

Bien	Parc national de Serengeti
Etat partie	République-unie de Tanzanie
Id. N°	156
Date d'inscription	1981

Brève synthèse

Dans les vastes plaines du Parc national de Serengeti, sur 1,5 million d'hectares de savane, la migration annuelle de deux millions de gnous, plus des centaines de milliers de gazelles et de zèbres – suivis de leurs prédateurs – à la recherche de pâturages et d'eau est un des spectacles les plus impressionnants qu'offre la nature dans le monde. La diversité biologique du parc est très grande, avec au moins quatre espèces animales mondialement menacées ou en danger : le rhinocéros noir, l'éléphant, le chien sauvage et le guépard.

Critère (vii) : La plaine de Serengeti est le lieu de la plus grande migration animale restant intacte dans le monde, dans laquelle plus d'un million de gnous plus des centaines de milliers d'autres ongulés s'engagent dans un trek circulaire annuel de 1 000 km, à cheval sur les deux pays voisins du Kenya et de Tanzanie. Ce phénomène spectaculaire a pour cadre un paysage exceptionnel de « plaines infinies » : 25 000 km² d'étendues sans arbres de courtes savanes spectaculairement plates, parsemées de crêtes crénelées (kopjes), et de rivières et de zones boisées. Le Parc présente aussi une des plus grandes et des plus diverses interactions prédateurs-proies du monde entier, ce qui en fait une expérience esthétique particulièrement impressionnante.

Critère (x) : Le remarquable gradient spatio-temporel de facteurs abiotiques tels que les précipitations, la température, la topographie et la géologie, les sols et les systèmes de drainage dans le Parc national

de Serengeti se manifeste dans de très divers habitats aquatiques et terrestres. La combinaison de sols volcaniques et de l'impact écologique de la migration a pour résultat un des écosystèmes les plus productifs de la Terre, supportant le plus grand nombre d'ongulés et la plus forte concentration de grands prédateurs dans le monde. L'écosystème contient deux millions de gnous, 900 000 gazelles de Thomson et 300 000 zèbres, qui sont les troupeaux dominants. Les autres herbivores sont les suivants : 7 000 élands, 27 000 damalisques, 18 000 bubales, 70 000 buffles, 4 000 girafes, 15 000 phacochères, 3 000 cobs, 2 700 éléphants, 500 hippopotames, 200 rhinocéros noirs, dix espèces d'antilopes et dix espèces de primates. Les grands prédateurs comprennent 4 000 lions, 1 000 léopards, 225 guépards, 3 500 hyènes tachetées et 300 chiens sauvages. Parmi ceux-ci, le rhinocéros noir *Diceros bicornis*, le léopard *Panthera pardus*, l'éléphant africain *Loxodonta africana* et le guépard *Acynonix jubatus* figurent sur la Liste rouge de l'UICN. Il y a plus de 500 espèces d'oiseaux qui sont en permanence ou saisonnièrement présentes dans le Parc, dont cinq espèces sont endémiques de la Tanzanie. Le Parc a la plus nombreuse population d'autruches de Tanzanie et probablement d'Afrique, ce qui fait que cette population revêt une importance mondiale.

Intégrité

Le Parc national de Serengeti est au cœur de l'écosystème de Serengeti, défini par la zone couverte par la migration annuelle. Le bien est contigu à l'Unité de conservation de Ngorongoro, zone de 528 000 ha déclarée site du Patrimoine mondial en 1979. L'écosystème comprend aussi la Réserve de gibier de Maswa (2 200 km²) au sud, les réserves de gibier de Grumeti et d'Ilkongo à l'est, la Réserve nationale de Maasai Mara au Kenya (1 672 km²) au nord et la Zone de chasse contrôlée du gibier de Loliondo à l'ouest. Tout l'écosystème est intact et aucun obstacle ne gêne la migration. Le Parc national de Serengeti est suffisamment vaste et intact pour garantir la survie et la vigueur de toutes les espèces qu'il contient s'il est gardé dans son état actuel, mais il n'assure pas en soi la protection de tout l'écosystème. Cependant, toutes les autres composantes de l'écosystème jouissent d'une protection plus ou moins grande. Une menace potentielle est le projet de construction d'une infrastructure de transport à travers le Serengeti. Cela aurait pour effet de couper en deux l'écosystème avec des conséquences probablement négatives pour le Serengeti. Ajouter la Réserve de gibier de Maswa et la Réserve nationale de Maasai Mara à la Liste du Patrimoine mondial, ou leur attribuer le statut de zone tampon renforcerait la sauvegarde des valeurs universelles exceptionnelles de ce bien.

Une autre menace potentielle pesant sur l'intégrité du Parc est la rareté de l'eau de surface pour les animaux durant les années de sécheresse, étant donné qu'une seule rivière (Mara) coule en permanence à travers le Parc. Une extension des limites du Parc jusqu'au lac Victoria offrant aux animaux un couloir leur permettant d'accéder à l'eau en période de sécheresse doit être étudiée à l'avenir.

Éléments requis en matière de protection et de gestion

Le site est doté de limites bien conçues et partiellement marquées, et depuis 2009 des fonds ont été alloués pour les marquer intégralement. Sa gestion est régie à la fois par des politiques internationales et nationales, et par des obligations juridiques. L'Ordonnance sur les parcs nationaux de 1959 (chap. 412) charge les Parcs nationaux de Tanzanie de gérer le site. De plus, la Loi sur la conservation de la faune et de la flore sauvages de Tanzanie de 1974 et la Loi sur la conservation de la faune et de la flore sauvages de 2009 prévoient respectivement la protection des ressources du site et celle des ressources des zones adjacentes. Un Plan général de gestion (2006-2016) a été formulé pour guider la gestion quotidienne du site de manière durable et est actuellement mis en œuvre. Le Plan donne des orientations sur les modalités d'exécution des diverses activités sous quatre thèmes principaux : gestion de l'écosystème, services de communication extérieure, gestion du tourisme et fonctionnement du Parc. Le site bénéficie d'un niveau raisonnable de ressources humaines et financières pour assurer une gestion efficace, mais à mesure que les activités se développent, le manque de ressources suffisantes reste un problème potentiel pour l'avenir. Les principaux soucis de la gestion concernent le braconnage, la pression touristique, les incendies et le manque de capacités adéquates de suivi des ressources. Un autre problème de gestion important est l'eau : en dépit de nombreuses sources d'eau durant la saison des pluies, il n'y a qu'une seule rivière permanente (Mara) qui est transnationale, et cette rivière est actuellement confrontée à de multiples menaces transfrontalières d'origine humaine.

Bien	Mosi-oa-Tunya / Chutes Victoria
Etats parties	Zambie et Zimbabwe
Id. N°	509
Date d'inscription	1989

Brève synthèse

Les Chutes Victoria/Mosi-oa-Tunya, sont le plus grand rideau d'eau du monde et constituent un site d'importance mondiale par leurs caractéristiques géologiques et géomorphologiques exceptionnelles et par la beauté incomparable des processus actifs de formation du sol qu'elles engendrent : embruns, brume et arcs-en-ciel. Ce bien transfrontalier s'étend sur plus de 6 860 ha et recouvre 3 779 ha du Parc national de Mosi-oa-Tunya (Zambie), 2 340 ha du Parc national des Chutes Victoria (Zimbabwe), 741 ha de la bande fluviale du Parc national du Zambèze (Zimbabwe). Une bande fluviale du Parc national du Zambèze s'étendant à l'ouest sur 9 km, le long de la rive droite du Zambèze, ainsi que certaines îles du fleuve, jusqu'aux îles du Palmier et de Kandahar, font pleinement partie du Parc – dont les Chutes Victoria sont l'un des centres d'intérêt majeurs. Les chutes d'eau culminent à une altitude d'environ 915 m au-dessus du niveau moyen de la mer (AMSL) et ont une envergure d'environ 1 708 m de large sur une profondeur moyenne de 100 m – le point le plus profond se trouvant à 108 m. Les embruns vaporisés par cette gigantesque chute d'eau sont visibles à une distance de 30 km depuis la route de Lusaka en Zambie, et de 50 km depuis la route de Bulawayo au Zimbabwe. Les basaltes ont été creusés par un système fluvial dont la dynamique a donné naissance à une succession de huit gorges spectaculaires, qui servent de lieux de reproduction à quatre espèces d'oiseaux menacés. Les couches de basalte de ce bien du Patrimoine mondial, les Chutes Victoria, ne sont pas disposées comme celles du site du Patrimoine mondial de la Chaussée des géants qui sont, elles, verticales et en forme de colonnes.

Critère (vii) : Les Chutes Victoria/Mosi-oa-Tunya sont le plus grand rideau d'eau du monde ; larges de 1 708 m, leur débit peut atteindre jusqu'à 500 millions de litres par minute avec des trombes déferlant d'une hauteur de 61 m (Cataracte du diable), 83 m (Chutes principales), 99 m (Chutes de l'arc-en-ciel), 98 m (Cataracte de l'est). Huit gorges spectaculaires d'origine ignée (c'est-à-dire comprenant du basalte) et plusieurs îles situées au cœur du site servent de lieux de reproduction à quatre espèces d'oiseaux migrateurs et menacés, tels le faucon taita et l'aigle noir. La « forêt vierge » fluviale située dans la zone d'embruns de la chute d'eau est un écosystème fragile : forêt discontinue sur sables alluviaux, elle a besoin d'abondantes ressources en eau et du degré élevé d'humidité que dégage le panache d'embruns vaporisé sur environ 500 m (au maximum) et visible à des distances de 50 et 30 km depuis respectivement les routes de Bulawayo et Lusaka. Il est possible de voir les chutes Victoria de face et sans obstacle aussi bien de la Zambie que du Zimbabwe.

Critère (viii) : Les Chutes Victoria/Mosi-oa-Tunya et les huit gorges escarpées qui leur sont associées se sont formées au fur et à mesure que les chutes, sur une échelle de temps géologique, changeaient de position. Les gorges sont un cas exceptionnel de capture fluviale et la puissance érosive de l'eau continue toujours à sculpter la roche dure des basaltes. Ces gorges suivent une trajectoire en zigzag sur une distance d'environ 150 km, le long du fleuve Zambèze, en aval des chutes. Sept chutes d'eau disparues occupaient l'emplacement des sept gorges situées en aval des chutes actuelles, et l'érosion d'une nouvelle chute s'amorce au niveau de la Cataracte du diable au Zimbabwe. De plus, une vue aérienne des chutes fait apparaître les emplacements possibles d'une future chute d'eau. En amont se trouve une spectaculaire succession d'îles fluviales formées par des processus géologiques et géomorphologiques toujours en cours. Le bien se caractérise par la présence de basalte rubané, issu d'une ancienne coulée de lave, de grès du Kalahari et de calcédoine, à partir desquels l'*Homo habilis* a fabriqué des objets en pierre taillée datant d'il y a trois millions d'années, des outils en pierre taillée du milieu de l'Âge de pierre et des armes, objets décoratifs et outils de piochage de la fin de l'Âge de Pierre qui indiquent une occupation du site par des chasseurs-cueilleurs.

Intégrité

Le bien transfrontalier, qui s'étend sur une surface de plus de 6 860 ha, est considéré comme étant relativement intact et bien adapté, par sa taille, au maintien des divers processus, fonctions et interactions naturels qu'il abrite, notamment pour ce qui concerne la chute d'eau, les gorges, l'écosystème fluvial, les zones de reproduction, d'habitat ou d'escale d'espèces menacées d'oiseaux migrateurs qui font de ce bien une Zone importante pour la conservation des oiseaux (ZICO), les coulées de lave, les anciens objets et outils de chasseurs-cueilleurs en pierre taillée. Il recouvre 3 779 ha du Parc national de Mosi-oa-Tunya (Zambie), 2 340 ha du Parc national des Chutes Victoria (Zimbabwe) et 741 ha de la bande fluviale du Parc national du Zambèze (Zimbabwe). Les limites du bien comprennent des zones du fleuve Zambèze situées en amont de la chute d'eau et qui appartiennent aussi bien au Zimbabwe qu'à la Zambie. La partie restante de ces zones protégées fait office de zone tampon de part et d'autre du fleuve Zambèze, en Zambie du sud et au nord-ouest du Zimbabwe. La frontière du Parc national de Mosi-oa-Tunya suit la rive gauche du fleuve entre la rivière Sinde et la gorge de Songwe, et est délimitée au nord par la Réserve forestière de Dambwa et le Township de Maramba. Sur la rive droite, la frontière du Parc national des Chutes Victoria est délimitée par le fleuve, de 6 km en amont à 12 km en aval des chutes, et par la ville de Victoria Falls à l'ouest. Les embruns vaporisés par cette gigantesque chute d'eau sont visibles à une distance de 30 km depuis la route de Lusaka en Zambie, et de 50 km depuis la route de Bulawayo au Zimbabwe. L'ensemble a pour abords immédiats trois zones protégées qui servent de système tampon.

Eléments requis en matière de protection et de gestion

Le bien est protégé, côté zambien, au titre de la Loi de conservation du patrimoine national (1998) et de la Loi sur la faune et la flore sauvages, et côté zimbabwéen par le chapitre 20.14 de la Loi sur les parcs et sur la faune et la flore sauvages du Zimbabwe (révisée) de 2008. Ces textes de loi prépondérants garantissent, au plan juridique, la protection des ressources situées dans l'enceinte du bien. Ce dernier a des frontières bien définies, protégées par une zone tampon, dont le tracé doit être clairement délimité. Il dispose d'un Plan de gestion intégrée conjointe (Joint Integrated Management Plan, JIMP) qui a été approuvé par les États Parties en novembre 2007 et dont l'élaboration et la mise en œuvre obéissent à un modèle participatif.

Ce plan traite spécifiquement des questions relatives à la coordination transfrontalière, à la gestion des équipements urbains et touristiques et aux plans de financement. Il est divisé en trois zones administratives (Zones de sensibilité écologique élevée, moyenne et faible) ayant chacune des directives spécifiques qui permettent de protéger au mieux les ressources et valeurs spécifiques à chaque zone. Ces zones sont entourées d'une zone tampon et, là où existent des implantations datant d'avant l'inscription du bien sur la Liste du Patrimoine mondial, le soutien aux travaux de conservation s'avère être une tâche ardue.

Le cadre institutionnel retenu pour la gestion du bien comporte trois niveaux : comité ministériel conjoint, comité technique conjoint et comité conjoint de gestion du site.

Il est nécessaire de veiller en permanence à l'entretien du bien et à l'actualisation de son plan de gestion, en s'appuyant pour cela sur des moyens humains et financiers adéquats.

Dans la mesure où les chutes d'eau représentent un centre d'intérêt majeur, les aménagements d'infrastructures urbaines ainsi que les équipements et services à vocation touristique sont susceptibles d'affecter l'intégrité du bien. Il convient par conséquent de les gérer avec prudence, de manière à ne pas mettre en péril l'extraordinaire beauté et la valeur universelle exceptionnelle du bien.

Par ailleurs une action efficace et permanente s'impose pour faire face aux effets, déjà en cours et potentiels, qu'engendre la présence d'espèces exogènes dans l'enceinte du bien.

A.3 ASIE ET PACIFIQUE

Bien	La Grande Barrière
Etat partie	Australie
Id. N°	154
Date d'inscription	1981

Brève synthèse

La Grande Barrière constitue, en tant qu'écosystème de récifs coralliens le plus étendu du monde, une entité exceptionnelle d'importance mondiale. La quasi-totalité de cet écosystème, couvrant une superficie de 348 000 km² le long d'une zone latitudinale contiguë de 14° (10° S à 24° S), a été inscrite au patrimoine mondial en 1981. La Grande Barrière (ci-après désigné « GB ») présente une grande diversité perpendiculairement au plateau continental, dans une zone allant de la laisse de basse mer le long du littoral de l'Australie jusqu'à 250 kilomètres en mer. Cette grande variété de profondeurs marines inclut des eaux côtières peu profondes, des récifs situés au milieu et en bordure du plateau continental et, au-delà de ce plateau, des eaux océaniques de plus de 2 000 mètres de profondeur.

La GB comprend environ 2 500 récifs distincts de tailles et de formes diverses et plus de 900 îles allant de petits bancs de sable ou de cayes de plus grande taille couvertes de végétation à de larges îles continentales escarpées s'élevant, dans un cas, à plus de 1 100 mètres au-dessus de la mer. Ensemble, ces paysages terrestres et marins forment l'un des sites maritimes les plus spectaculaires du monde.

Avec son étendue latitudinale et sa diversité perpendiculairement au plateau continental, et aussi du fait de la diversité liée aux différentes hauteurs de la colonne d'eau, la GB abrite une gamme unique au monde de communautés écologiques, d'habitats et d'espèces. La diversité des espèces et des habitats et leur interconnectivité font de la GB l'un des écosystèmes naturels les plus riches et les plus complexes de la Terre. On y a recensé plus de 1 500 espèces de poissons, environ 400 espèces de coraux, 4 000 espèces de mollusques et près de 240 espèces d'oiseaux, ainsi qu'une grande diversité d'éponges, d'anémones, de vers marins, de crustacés et d'autres espèces. Aucun autre bien du patrimoine mondial ne contient une telle biodiversité. Cette diversité, en particulier les espèces endémiques, explique l'énorme importance scientifique et la valeur intrinsèque de la GB, qui contient également un nombre important d'espèces menacées. Au moment de l'inscription, l'évaluation de l'UICN notait : « si, dans le monde entier, un seul site de récifs coralliens devait être inscrit à la liste du patrimoine mondial, ce devrait être celui de la Grande Barrière ».

Critère (vii) : La GB est d'une beauté naturelle exceptionnelle aussi bien au-dessus de la mer que dans ses parties immergées et elle offre quelques-uns des paysages les plus spectaculaires du monde. Elle est l'une des structures vivantes qui sont visibles de l'espace, où elle apparaît comme un enchaînement complexe de structures récifales le long de la côte nord-est de l'Australie.

Vu d'avion, le panorama de récifs, d'îles et de bancs de coraux se présente comme une vaste mosaïque de paysages marins inégalés de formes et de tailles diverses. L'archipel des îles Whitsunday offre un paysage magnifique d'îles vertes à la végétation abondante et de plages de sable spectaculaires longeant des eaux azurées. Ce paysage contraste avec les vastes forêts de mangrove du chenal d'Hinchinbrook et les montagnes escarpées recouvertes de végétation de l'île Hinchinbrook, avec leurs ravins de forêt tropicale luxuriante, qui disparaissent régulièrement derrière les nuages.

Un grand nombre des cayes abritent des colonies reproductrices d'oiseaux marins et de tortues marines d'importance mondiale ; l'île Raine est la plus grande aire de reproduction de tortues vertes de la planète. Sur certaines îles continentales, de grands rassemblements de papillons en hivernage ont lieu régulièrement.

Sous la surface de l'océan se découvrent en abondance des formes, des tailles et des couleurs diverses ; des assemblages spectaculaires de coraux durs et mous, par exemple, et des milliers d'espèces de poissons de récif donnent à voir une myriade de couleurs lumineuses et des formes multiples. Cod Hole près de l'île Lizard, connu dans le monde entier, est l'une des nombreuses attractions touristiques. Parmi les autres phénomènes naturels exceptionnels associés à la Grande Barrière, on peut citer la reproduction annuelle des coraux, les migrations de baleines, la nidification des tortues, ainsi que les importantes concentrations de reproducteurs de nombreuses espèces de poissons.

Critère (viii) : La GB, qui s'étend sur 2 000 kilomètres le long de la côte du Queensland, est un exemple remarquable d'écosystème d'importance mondiale dont l'évolution se poursuit depuis des millénaires. La région a été gelée et inondée au cours d'au moins quatre cycles glaciaires et interglaciaires et, depuis 15 000 ans, les récifs se développent sur le plateau continental.

Pendant les périodes glaciaires, le niveau de l'océan a baissé, laissant à nu les récifs sous la forme de collines de calcaire érodé aplaties au sommet. De larges cours d'eau ont tracé un cours sinueux entre ces collines et la ligne du littoral s'est déplacée vers l'est. Pendant les périodes interglaciaires, l'élévation du niveau de l'océan a provoqué la formation d'îles continentales et de cayes coralliennes et suscité de nouvelles phases de croissance du corail. Les traces de cette histoire de l'environnement sont toujours visibles au cœur des anciens coraux massifs.

La GB, qui est aujourd'hui le plus grand écosystème de récifs coralliens du monde, comprend à la fois des récifs côtiers frangeants, des récifs de plateau continental et des récifs exposés au large, à tous les stades de développement. Les processus d'évolution géologique et géomorphologique sont bien représentés et relient les îles continentales, les cayes coralliennes et les récifs. La diversité actuelle des paysages marins et terrestres est le produit de l'évolution du climat, des variations du niveau de l'océan et de la force d'érosion d'éléments tels que le vent et l'eau sur de longues durées.

Un tiers de la GB se situe au-delà de la limite au large des récifs moins profonds ; cette zone est celle de la pente continentale et se caractérise par des eaux océaniques profondes et des plaines abyssales.

Critère (ix) : La diversité d'importance mondiale de la morphologie des récifs et des îles est le reflet de processus géomorphologiques, océanographiques et environnementaux en cours. La connectivité complexe sous l'axe perpendiculaire au plateau continental, l'axe du littoral et l'axe vertical est influencée par des courants océaniques dynamiques et la poursuite de processus écologiques tels que les remontées d'eaux profondes et la dispersion et la migration des larves.

L'érosion et l'accumulation des récifs coralliens, des bancs de sable et des cayes coralliennes se combinent à des processus similaires le long de la côte et autour des îles continentales. La présence de lits d'algues *Halimeda* étendus témoigne de la poursuite active de processus de calcification et d'accumulation pendant des milliers d'années.

D'un point de vue biologique, la diversité exceptionnelle de la GB est le reflet de la maturité d'un écosystème dont l'évolution a commencé il y a des millénaires ; des données témoignent de l'évolution des coraux durs et d'autres espèces de faune. Les groupes de faune marine d'importance mondiale représentés sur le site comprennent plus de 4 000 espèces de mollusques, plus de 1 500 espèces de poissons, ainsi qu'une grande diversité d'éponges, d'anémones, de vers marins, de crustacés et de nombreuses autres espèces. Le développement de la couverture végétale des cayes et des îles continentales montre l'importance du rôle des oiseaux comme le carpophage luctuose dans des processus tels que la dispersion des graines et la colonisation végétale.

Les liens étroits existant toujours entre les aborigènes et les populations insulaires du détroit de Torres et leur environnement marin permettent de voir l'interaction de l'homme et de l'environnement naturel, qui se manifeste entre autres par de nombreux entassements de coquillages (*middens*) et pièges à poissons, ainsi que par la désignation de lieux mythiques et la présence de totems marins.

Critère (x) : Du fait de sa très grande taille et diversité, la GB est l'un des écosystèmes les plus riches et les plus complexes de la planète, et l'un des plus importants aux fins de la conservation de la

biodiversité. Ce site d'une étonnante diversité abrite des dizaines de milliers d'espèces marines et terrestres, dont beaucoup présentent une importance mondiale en termes de conservation.

Cette étendue de récifs coralliens est d'une très grande complexité et comprend environ 400 espèces de coraux appartenant à 60 genres différents. Elle s'accompagne aussi de grandes aires inter-récifales qui sont importantes d'un point de vue écologique. Les zones marines peu profondes abritent la moitié de la diversité recensée au niveau mondial des mangroves et de nombreuses espèces de prairie sous-marine. Les eaux marines sont elles-mêmes une importante aire d'alimentation de l'une des populations les plus nombreuses du dugong, qui est une espèce menacée. Au moins 30 espèces de baleines et de dauphins sont également présentes dans le site qui est une importante zone de vêlage de la baleine à bosse.

Six des sept espèces de tortue marine recensées dans le monde sont représentées dans la GB. Outre l'île Raine, qui est la plus grande aire de reproduction de tortues vertes de la planète, la GB comprend de nombreux sites de reproduction des tortues marines qui sont importants au plan régional.

Environ 242 espèces d'oiseaux ont été recensées dans la GB. Vingt-deux espèces d'oiseaux marins se reproduisent sur des cayes et certaines îles continentales ; certaines de ces aires de reproduction ont une importance mondiale; d'autres espèces d'oiseaux marins utilisent également le site. Les îles continentales abritent des milliers d'espèces végétales et les cayes coralliennes ont une flore et une faune distinctives.

Intégrité

L'intégrité écologique de la GB bénéficie des dimensions incomparables et du bon état actuel de conservation de l'ensemble du bien. Au moment de l'inscription, on a considéré que l'inclusion quasi-entière de la Grande Barrière dans le bien était le seul moyen d'assurer l'intégrité des écosystèmes de récifs coralliens dans toute leur diversité.

Le bien est soumis à un certain nombre d'impacts naturels comme les cyclones, les invasions d'acanthasters pourpres et l'afflux brutal de grandes quantités d'eau douce sous l'effet d'événements climatiques extrêmes. Diverses activités humaines, comme le tourisme, le transport maritime et les développements côtiers, notamment sous forme d'équipements portuaires, sont aussi présentes. La GB est encore confrontée à certaines perturbations héritées d'activités antérieures à l'inscription du bien sur la liste du patrimoine mondial.

A l'échelle d'un écosystème comme celui de la GB, la plupart des habitats et des groupes d'espèces ont la capacité de surmonter les perturbations ou de soutenir les impacts en cours. Le bien est en grande partie intact et y sont représentés le plus grand nombre possible de processus écologiques, physiques et chimiques marins, depuis les eaux du littoral à celles des grands fonds abyssaux, ce qui permet le maintien des relations naturelles entre les divers éléments interdépendants essentiels.

Certains des processus écologiques, physiques et chimiques essentiels sont indispensables à la conservation à long terme des écosystèmes marins et insulaires. La biodiversité associée à ces processus se trouvant pour une part hors des limites du bien, les programmes de conservation, pour être efficaces, doivent prendre en compte à la fois les bassins versants, les aires marines et les zones côtières proches.

Éléments requis en matière de protection et de gestion

La GB couvre environ 348 000 km². La plus grande partie du bien se trouve à l'intérieur du Parc marin de la Grande Barrière : d'une superficie de 344 400 km², ce parc marin fédéral englobe pratiquement 99% du bien. Les limites de la compétence légale du Parc marin de la Grande Barrière correspondent à la laisse de basse mer sur le littoral de l'Australie (exception faite des zones portuaires) et autour des îles (à l'exception de 70 îles du Parc marin qui sont gérées par l'échelon fédéral). La GB inclut en outre plus de 900 îles placées sous la juridiction de l'état du Queensland, dont la moitié environ a été déclarées « parc national », et les eaux intérieures du Queensland qui se situent dans les limites du bien du patrimoine mondial (y compris plusieurs zones portuaires établies de longue date).

Le bien du patrimoine mondial est et a toujours été géré comme une zone à usages multiples. Ces usages comprennent un certain nombre d'activités commerciales et de loisirs. La gestion d'un bien du patrimoine mondial aussi étendu et aussi emblématique est compliquée par le chevauchement des compétences entre l'état du Queensland et l'Etat fédéral. La Direction du Parc marin de la Grande Barrière, un organe gouvernemental indépendant, est chargée de la protection et de la gestion du parc marin. La loi de 1975 sur le Parc marin de la Grande Barrière a été amendée en 2007 et 2008 et prévoit maintenant « la protection et la conservation à long terme (...) de la Région de la Grande Barrière », en mentionnant spécifiquement la prise en compte des « responsabilités de l'Australie au titre de la Convention du patrimoine mondial ».

L'état du Queensland est responsable de la gestion du Parc marin côtier de la Grande Barrière, créé par la loi de 2004 sur les parcs marins du Queensland. Les deux parcs marins sont contigus ; le parc marin du Queensland couvre la zone située entre la laisse de basse et de haute mer et une grande partie des eaux situées à l'intérieur des limites de la juridiction du Queensland. Le Queensland est aussi responsable de la gestion de la plupart des îles.

Le chevauchement des compétences légales signifie que les deux gouvernements reconnaissent effectivement l'importance de législations complémentaires et d'une gestion complémentaire des îles et

des eaux environnantes. De solides partenariats coopératifs et des accords formels ont été établis entre le gouvernement fédéral australien et le gouvernement de l'état du Queensland. En outre, de solides relations ont été développées entre les gouvernements, d'une part, et les entreprises commerciales et de loisirs, les institutions de recherche et les universités, d'autre part. Collectivement, ces mesures permettent d'agir globalement sur la gestion d'un cadre beaucoup plus étendu que les seules îles et aires marines.

Les activités de développement et d'utilisation des sols dans les zones côtières et les bassins versants situés à proximité du bien affectent aussi de manière fondamentale et décisive les valeurs propres au bien. Le gouvernement du Queensland est responsable de la gestion des ressources naturelles et de la planification de l'utilisation des sols dans les îles, sur le littoral et dans l'arrière-pays à proximité de la Grande Barrière. Divers textes de loi fédéraux et du Queensland protègent également la valeur universelle exceptionnelle du bien, notamment sous l'angle de la qualité de l'eau, du contrôle du transport maritime, du rejet de déchets en mer, de la gestion halieutique et de la protection de l'environnement.

La loi fédérale de 1999 sur la protection de l'environnement et la conservation de la biodiversité (loi EPBC) fournit un cadre global de protection des valeurs du patrimoine mondial à l'égard des activités de développement inopportunes, y compris les mesures internes et externes susceptibles d'affecter les valeurs du patrimoine. Toute proposition de développement est donc soumise à un processus rigoureux d'évaluation d'impact environnemental, qui s'accompagne souvent d'une consultation publique, au terme duquel le ministre fédéral décide d'approuver ou de rejeter cette proposition, ou de l'approuver sous certaines conditions visant à atténuer tout impact important. Un amendement récent à la loi sur la protection de l'environnement et la conservation de la biodiversité inclut le Parc marin de la Grande Barrière parmi les sites à prendre en compte dans l'examen des questions d'importance environnementale nationale, ce qui assure une protection supplémentaire des valeurs du site de la GB.

Le zonage du Parc marin de la Grande Barrière et du parc côtier contigu sont conçus de manière à permettre une large gamme d'usages raisonnables tout en assurant la protection globale du bien, avec pour but premier la conservation. Les diverses catégories de zones prévoient un niveau de protection croissant pour les « aires de conservation essentielles », qui comprennent 115 000 km² de zones de « non-pêche » et d'« accès interdit » à l'intérieur du site.

Bien que le plan de zonage constitue la pierre angulaire de la gestion et qu'il fournisse une base spatiale pour déterminer où autoriser nombre des activités, le zonage n'est que l'un des nombreux outils et politiques de type spatial appliqués collectivement pour protéger la GB. Certaines activités sont mieux gérées à l'aide d'autres outils de gestion spatiale et temporelle comme les plans de gestion, les aires de gestion spéciale, les accords avec les propriétaires traditionnels et les permis (souvent liés à des aires spécifiques ou plus réduites à l'intérieur d'une zone et qui rendent possible un niveau de gestion plus détaillé que le seul zonage). Ces instruments légaux visent aussi à protéger la valeur universelle exceptionnelle du bien.

De nombreuses communautés aborigènes et du détroit de Torres ont maintenu certaines formes traditionnelles d'utilisation des ressources marines, notamment en relation avec l'alimentation traditionnelle, la préservation de leur culture maritime vivante et l'apprentissage des règles et pratiques culturelles traditionnelles par les jeunes générations. A l'intérieur du bien de la Grande Barrière, ces activités sont gérées à la fois par la législation et les politiques de l'Etat fédéral et du Queensland, notamment au moyen d'accords sur l'utilisation traditionnelle des ressources marines et sur l'utilisation des terres autochtones. De tels accords, qui couvrent actuellement environ 30 pour cent de la zone côtière de la GB, permettent aux propriétaires traditionnels de maintenir un lien culturel avec leur « pays de mer ».

Certains outils non-législatifs comme les normes de gestion locales et les codes de pratique sectoriels contribuent également à la protection des valeurs du patrimoine mondial. Bien qu'elles ne soient pas en place de façon permanente et ne fassent pas non plus partie du dispositif de zonage, certaines mesures de gestion spatiale assurent la protection efficace d'éléments spécifiques de la biodiversité (par exemple, les mesures temporaires imposées légalement dans l'ensemble de la GB pour interdire complètement la pêche autour des récifs pendant certaines phases lunaires correspondant à la période de frai des poissons des récifs coralliens).

Parmi d'autres initiatives importantes visant à renforcer la protection de la GB, on peut citer le rapport détaillé sur les perspectives de la Grande Barrière (et le processus quinquennal de notification correspondant), le plan de protection de la qualité de l'eau des récifs, le plan d'action sur le changement climatique et la Grande Barrière et les programmes de protection et de conservation des récifs qui reposent sur le développement de relations et la coopération étroite avec les acteurs qui utilisent ou s'appuient sur la GB ou les bassins versants proches pour des activités commerciales ou de loisirs.

Le rapport 2009 sur les perspectives de la Grande Barrière a recensé les défis à long terme auxquels doit faire face la GB ; le changement climatique y occupera la première place pendant les décennies à venir. L'étendue et la durabilité des dommages que subira l'écosystème de la GB dépendra dans une large mesure de l'ampleur du changement climatique au niveau mondial et de la résilience de l'écosystème face à ce changement. Le rapport mentionne également la poursuite de la baisse de la qualité des eaux provenant de sources terrestres, la perte d'habitats côtiers due au développement du littoral, ainsi que certains impacts liés à la pêche, aux activités de pêche illégales et au braconnage,

parmi les questions prioritaires requérant l'adoption de mesures de gestion en vue de la protection à long terme de la GB.

Depuis le rapport 2009, plusieurs autres questions ont gagné en importance, notamment les propositions de développement de certains équipements portuaires, l'augmentation des activités de transport maritime, le développement du littoral et l'intensification et la modification de l'utilisation des sols à l'intérieur des bassins versants de la GB, la croissance démographique, les impacts dus aux débris marins, les activités illégales et les événements climatiques extrêmes comme les inondations et les cyclones.

Continuer à renforcer la résilience de la GB, notamment en améliorant la qualité de l'eau, en réduisant la perte d'habitats côtiers, en développant les connaissances sur la pêche et ses effets et en encourageant une modification des pratiques de pêche, sera pour la Grande Barrière le meilleur moyen de s'adapter à et de surmonter les menaces à venir, en particulier les impacts liés au changement climatique.

Bien	Îles Lord Howe
Etat partie	Australie
Id. N°	186
Date d'inscription	1982

Brève synthèse

Les îles Lord Howe sont un exemple remarquable d'îles océaniques d'origine volcanique abritant un biotope végétal et animal unique, ainsi que d'authentiques récifs coralliens les plus méridionaux de la planète. Elles forment une région de paysages impressionnants et pittoresques enserrés à l'intérieur d'une petite zone terrestre et constituent une aire de reproduction importante pour plusieurs populations d'oiseaux marins, ainsi qu'un habitat naturel précieux pour la conservation d'espèces menacées. Les espèces emblématiques comprennent des espèces endémiques comme le râle sylvestre (*Gallirallus sylvestris*), qui fut un temps considéré comme l'un des oiseaux les plus rares du monde, et le phasme de Lord Howe (*Dryococelus australis*), le plus grand phasme du monde que l'on croyait disparu avant sa redécouverte sur la pyramide de Ball.

Environ 75% de la partie terrestre du bien est gérée comme une réserve naturelle permanente comprenant les montagnes du nord et du sud de l'île Lord Howe proprement dite, les îles de l'Amirauté, l'île de Muttonbird, la pyramide de Ball et les îlots environnants. Le site se trouve dans la mer de Tasmanie, à environ 570 kilomètres à l'est de Port Macquarie. Sa superficie totale, y compris l'aire marine et les récifs coralliens associés, est de 146 300 hectares, l'aire terrestre représentant environ 1 540 hectares.

Critère (vii) : Les îles Lord Howe présentent un relief topographique incomparable et une diversité exceptionnelle de paysages impressionnants et pittoresques à l'intérieur d'une aire réduite, notamment des pentes montagneuses très escarpées, un arc étendu de collines entourant la lagune et la pyramide de Ball s'élevant de façon abrupte au-dessus de l'océan. Elles sont considérées comme un modèle remarquable de système insulaire résultant de l'activité volcanique sous-marine et montrant le stade de destruction presque achevée d'un grand volcan-bouclier. Entourées de récifs coralliens les plus méridionaux de la planète, ces îles sont un exemple rare de zone de transition entre récifs algaires et récifs coralliens. De nombreuses espèces s'y trouvent à la limite de leur aire écologique, le taux d'endémisme y est élevé et des assemblages uniques de formes tempérées et tropicales y cohabitent.

Les îles abritent d'importantes colonies d'oiseaux marins nicheurs, ce qui contribue à leur importance pour une vaste région océanique. Elles sont le seul lieu de reproduction important du pétrel de Solander (*Pterodroma solandri*) et contiennent l'une des plus grandes aires de reproduction du phaéton à brins rouges (*Phaethon rubricauda*).

Critère (x) : Les îles Lord Howe offrent un exemple remarquable de développement d'un biotope insulaire caractéristique qui s'est adapté à l'environnement insulaire grâce à la spéciation. Un nombre important d'espèces ou de sous-espèces endémiques végétales et animales ont évolué à l'intérieur d'une aire très réduite. La diversité des paysages et des biotopes et le nombre élevé d'espèces menacées et endémiques font de ces îles un modèle exceptionnel de processus évolutifs indépendants. Les îles Lord Howe abritent un grand nombre d'espèces ou de sous-espèces endémiques menacées de plantes et d'animaux, par exemple le râle sylvestre qui, au moment de l'inscription, était considéré comme l'un des oiseaux les plus rares du monde. Bien qu'un certain nombre d'espèces endémiques aient malheureusement disparu depuis l'arrivée de l'homme et des espèces qui l'ont accompagné, le phasme de Lord Howe, le plus grand phasme du monde, existe toujours sur la pyramide de Ball. Les îles sont un exemple remarquable de groupe d'îles océaniques abritant une gamme diverse d'écosystèmes et d'espèces qui n'ont été au contact de l'homme que pendant un temps assez restreint.

Intégrité

Les limites du bien englobent l'ensemble des aires essentielles pour le maintien des écosystèmes et de la beauté du bien. Elles comprennent l'ensemble des vestiges émergés de l'ancien volcan-bouclier et les récifs environnants, ainsi qu'une partie importante des monts sous-marins de l'île Lord Howe et de la pyramide de Ball. La composante insulaire du bien bénéficie du statut de réserve naturelle permanente et les eaux environnantes sont des parcs marins. Les terres non incluses dans la réserve naturelle permanente sont gérées de façon à assurer la pérennité des valeurs du site. La préservation du site inscrit aurait tout à gagner de l'inclusion de l'ensemble du parc marin fédéral.

Au moment de l'inscription, des inquiétudes se sont exprimées au sujet d'une proposition de construction de quatre pylônes de télécommunication, en l'absence d'une évaluation approfondie sur la base d'une étude d'impact environnemental. Ces pylônes, qui ont effectivement été construits par la suite, n'existent plus aujourd'hui. Les empiètements liés au développement, les plantes et animaux introduits et les pressions qu'exercent les visiteurs/le tourisme sont d'autres facteurs susceptibles de mettre en danger l'intégrité du site. Depuis l'inscription, la mise en œuvre d'un programme visant à améliorer l'état de conservation du râle sylvestre, ainsi que l'éradication réussie des porcs sauvages et des chats et l'éradication presque complète des chèvres, ont contribué à une amélioration significative des valeurs du patrimoine mondial par rapport à la situation observée au moment de l'inscription.

Éléments requis en matière de protection et de gestion

Le bien est soumis à un ensemble détaillé de mesures de protection, de gestion et de surveillance, qui sont soutenues par des ressources humaines et financières adéquates.

Tous les sites du patrimoine mondial en Australie sont considérés comme des « éléments de valeur environnementale nationale » protégés et gérés conformément à la législation nationale, notamment la loi de 1999 sur la protection de l'environnement et la conservation de la biodiversité. Cette loi est l'instrument légal de mise en œuvre des obligations de l'Australie découlant de plusieurs accords multilatéraux sur l'environnement, dont la Convention du patrimoine mondial. Aux termes de cette loi, toute mesure qui a, aura ou est susceptible d'avoir un impact significatif sur les valeurs du patrimoine d'un site du patrimoine mondial doit être référée au ministre responsable pour examen. Des sanctions sévères sont prévues au cas où une mesure serait prise sans approbation préalable. Une fois qu'un site du patrimoine est classé, la loi prévoit l'établissement de plans de gestion définissant les aspects importants de ce site du point de vue du patrimoine et les modalités de préservation des valeurs propres à ce site.

Cette loi, et cela est important, vise aussi à protéger les éléments de valeur environnementale nationale tels que les biens du patrimoine mondial contre les impacts, même si l'origine de ces impacts se trouve à l'extérieur du site ou si les valeurs du bien sont mobiles (comme dans le cas de la faune). Elle offre ainsi un niveau supplémentaire de protection des valeurs des biens du patrimoine mondial contre les impacts extérieurs.

En 2007, les îles Lord Howe ont été inscrites sur la liste du patrimoine national en reconnaissance de leur importance comme élément du patrimoine national.

La gestion sur place de la composante terrestre du site est assurée par le Conseil de l'île Lord Howe, dans le cadre statutaire du plan d'environnement local de l'île Lord Howe (2010) qui met l'accent sur les valeurs du patrimoine mondial. Le Département de l'environnement, du changement climatique et de l'eau de Nouvelle-Galles du Sud est chargé de la planification de la réserve naturelle permanente. La Direction des parcs marins de Nouvelle-Galles du Sud est responsable de la gestion des zones marines (à la fois les eaux dépendant de l'état de Nouvelle-Galles du Sud et celles qui sont placées sous la responsabilité de l'Etat fédéral).

Les menaces principales qui pèsent sur le site et requièrent une attention constante comprennent : la pêche, le tourisme, les animaux envahissants, les plantes et les pathogènes, ainsi que le changement climatique anthropique. Le nombre des visiteurs est limité afin de contrôler les impacts et de nouveaux plans de gestion et de zonage du parc marin sont en cours d'établissement à la fois pour les eaux dépendant de l'état de Nouvelle-Galles du Sud et celles qui sont placées sous la responsabilité de l'Etat fédéral. Des mesures sont prises pour empêcher l'introduction de nouvelles espèces végétales envahissantes et des ressources importantes sont consacrées au contrôle et à l'éradication des plantes adventices. Une proposition en vue de l'éradication des rongeurs d'origine extérieure est en cours d'élaboration.

Bien	Forêts humides Gondwana de l'Australie
Etat partie	Australie
Id. N°	368 bis
Dates d'inscription	1986 - 1994

Brève synthèse

Les forêts humides Gondwana de l'Australie sont un bien sériel comprenant les grandes aires de forêt pluviale qui subsistent au sud-est du Queensland et au nord-est des Nouvelle-Galles du Sud. Elles offrent des exemples éminemment représentatifs des grandes étapes de l'histoire de l'évolution de la Terre et de processus géologiques et biologiques en cours et abritent une diversité biologique exceptionnelle. Cette série de réserves contient une gamme très étendue de communautés et de lignées végétales et animales originaires de Gondwana en des temps très reculés, dont beaucoup n'ont survécu en grande partie ou uniquement dans ces forêts. Les forêts humides Gondwana constituent aussi l'habitat principal de nombreuses espèces menacées de plantes et d'animaux.

Critère (viii) : Les forêts humides Gondwana offrent des exemples remarquables de processus géologiques importants en cours. Lorsque l'Australie s'est séparée de l'Antarctique à la suite de l'éclatement du Gondwana, de nouvelles marges continentales ont pris forme. La marge qui s'est formée le long de la limite orientale de l'Australie se caractérise par un renflement marginal asymétrique parallèle au littoral, dont l'érosion a conduit au développement de la Cordillère australienne et du Grand Escarpement. La marge continentale de l'est de l'Australie a connu une période d'activité volcanique pendant l'ère cénozoïque, alors que la plaque continentale australienne passait au-dessus de l'un des points chauds de la planète. Une succession d'éruptions volcaniques le long de la côte orientale a abouti à la formation des volcans boucliers Tweed, Focal Peak, Ebor et Barrington. Cette série de volcans est importante car elle permet de dater l'évolution géomorphologique de l'Australie orientale en analysant les liens entre ces vestiges volcaniques et les hauts-plateaux de l'est.

La caldera d'érosion du volcan bouclier Tweed est probablement l'une des caldeiras d'érosion les mieux préservées du monde, notamment en raison de ses dimensions et de son âge, de la présence d'une massif montagneux central proéminent (mont Wollumbin ou Warning) et de l'érosion du sol de la caldera jusqu'au soubassement rocheux. Les trois étapes de l'érosion d'un volcan bouclier (planèze, résidus et squelette) sont clairement distinguables. Plus au sud, les vestiges du volcan Ebor représentent aussi un exemple exceptionnel d'érosion en cours d'un volcan bouclier.

Critère (ix) : Les forêts humides Gondwana contiennent des exemples remarquables des principales étapes de l'histoire de l'évolution de la Terre, ainsi que de processus évolutifs en cours. Les grandes étapes représentées comprennent l'époque des ptéridophytes du Carbonifère, avec certaines des plus anciennes fougères du monde, et l'époque des conifères du Jurassique, avec l'un des plus importants lieux de survie des Araucarias (les conifères les plus anciens du monde et les plus primitifs au plan phylogénétique). Le bien contient également des vestiges remarquables de l'époque des angiospermes et, notamment, un centre secondaire d'endémisme de plantes à fleurs primitives dont l'origine remonte au Crétacé inférieur, l'assemblage le plus divers de reliques de taxons d'angiospermes correspondant à la période de radiation primaire des dicotylédones du milieu à la fin du Crétacé, une archive unique de l'histoire évolutive des forêts pluviales australiennes représentant l'« âge d'or » du début du Tertiaire, ainsi que des vestiges exceptionnels de la végétation du Miocène qui a précédé les forêts humides tempérées de l'ère moderne en Australie. Le bien abrite aussi un nombre très importants d'espèces d'oiseaux chanteurs, en particuliers des oiseaux-lyres (Menuridae), des atrichornes (Atrichornithidae), des échelots (Climacteridae) et des jardiniers (Ptilonorhynchidae) appartenant à certaines des plus anciennes lignées de passereaux dont l'origine remonte au Crétacé tardif. On trouve encore sur le bien des exemples remarquables d'autres espèces reliques vertébrées et invertébrées appartenant à des lignées anciennes remontant à l'époque de l'éclatement du Gondwana.

La flore et la faune des forêts humides Gondwana offre des exemples remarquables d'évolution en cours, y compris des taxons de plantes et d'animaux montrant des signes d'évolution assez récente. Les forêts pluviales ont été décrites comme « un archipel de refuges, une série d'habitats distinctifs témoignant d'une pause temporaire dans l'évolution climatique et géomorphologique ». La distance entre ces « îlots » de forêt pluviale pose un obstacle à la diffusion du matériel génétique des taxons dont les capacités de dispersion sont réduites et cette contrainte a créé les conditions nécessaires à la poursuite des processus de spéciation.

Critère (x) : Les écosystèmes des forêts humides Gondwana contiennent des habitats naturels importants et significatifs en termes de conservation pour certaines espèces importantes, en particulier celles associées aux forêts humides qui couvraient à une époque une grande partie du continent australien et ne subsistent aujourd'hui que dans de petites zones isolées en archipel, séparées les unes des autres par la végétation sclérophylle et des terres défrichées. Les forêts humides Gondwana sont l'habitat principal de nombreuses espèces de plantes et d'animaux de valeur universelle exceptionnelle, dont plus de 270 espèces menacées ainsi que des taxons reliques et des taxons primitifs.

Pendant plus de 40 millions d'années après l'éclatement du Gondwana, les forêts pluviales ont couvert la plus grande partie de l'Australie. Cependant, ces forêts ont vu leur taille se réduire au fur et à mesure de l'évolution des conditions climatiques et de la dérive du continent vers le nord. Au début de la colonisation européenne, les forêts ne couvraient plus qu'environ 1% de la masse terrestre et se réduisaient à des zones refuges bénéficiant de conditions climatiques adéquates et protégées du feu. Le défrichement des terres à des fins agricoles par les colons européens a contribué à réduire encore

les aires de forêts humides et seul un quart des forêts qui existaient en Australie au moment de l'arrivée des Européens subsiste aujourd'hui.

Les forêts humides Gondwana abritent les meilleurs sites, et les plus étendus, d'habitats de forêt pluviale qui subsistent dans la région. Un grand nombre des espèces de flore et de faune rares et menacées sont des espèces spécialisées confrontées à des risques d'extinction particuliers liés à divers facteurs, notamment la rareté de leur habitat de forêt. Les forêts humides Gondwana abritent aussi de vastes zones de végétation diverse, par exemple de nombreux types de bruyères, ainsi que des communautés de plantes propres aux affleurements rocheux, aux bois et aux savanes boisées. Ces communautés sont le lieu d'une grande diversité végétale et animale, ce qui accroît fortement l'intérêt des forêts humides Gondwana en tant qu'habitat d'espèces rares, menacées et endémiques. La dynamique complexe entre forêt pluviale et forêt haute ouverte montre bien en particulier les liens évolutifs et écologiques étroits qui existent entre ces communautés.

De nouvelles espèces continuent à être découvertes à l'intérieur du bien ; on y a redécouvert notamment deux espèces de mammifères considérées auparavant comme disparues : la souris de la rivière Hastings (*Pseudomys oralis*) et le wallaby de Parma (*Macropus parma*).

Intégrité

Les forêts humides Gondwana contiennent les vestiges les plus étendus et les plus importants de forêt humide subtropicale et de forêt pluviale tempérée froide de hêtre de l'Antarctique (*Nothofagus moorei*) du monde, les aires les plus étendues et les plus importantes de forêt pluviale tempérée chaude et l'une des deux grandes aires de forêt humide d'*Araucarias* qui subsistent en Australie.

La question des dimensions réduites de certaines des composantes du bien et de la distance entre elles aux fins de la conservation et du maintien à long terme des processus biologiques et des valeurs qui ont justifié son inscription a été soulevée. On notera cependant que, les éléments de ce site sériel étant relativement proches les uns des autres et reliés par des couloirs d'habitats semi-naturels et des zones tampons, des mesures de gestion intensives sont appliquées pour compenser leur faible taille et leur morcellement, conformément aux plans et politiques de gestion approuvées.

Depuis l'inscription, d'importants éléments ont été ajoutés à la zone protégée, aussi bien en Nouvelle-Galles du Sud qu'au Queensland, dans la région englobant les forêts humides Gondwana. Les zones concernées ont fait l'objet d'une évaluation rigoureuse afin de déterminer l'intérêt de les inclure dans le bien et un élargissement important de ce dernier est prévu, comme l'indique l'extension mentionnée sur la liste provisoire de l'Australie en mai 2010. En ce qui concerne l'évolution en cours, le degré de protection des biens du patrimoine mondial assuré par la législation en vigueur permettra de minimiser les impacts humains directs, en assurant la continuation des processus biologiques naturels.

Éléments requis en matière de protection et de gestion

Le dispositif institutionnel de protection et de gestion des forêts humides Gondwana est solide. Le bien se compose de 41 réserves qui se situent presque toutes à l'intérieur de la zone protégée et sont gérées principalement par le Service des parcs naturels et des réserves du Queensland et le Service national des parcs naturels et des réserves de Nouvelle-Galles du Sud. Les deux états sont dotés d'une législation sur les zones protégées et la faune et la flore autochtone qui assurent la protection des valeurs des forêts humides Gondwana.

En 1993, les gouvernements ont décidé de créer un Comité de coordination regroupant les gestionnaires de ces services présents sur le terrain et des représentants du gouvernement australien, afin de faciliter la gestion coopérative du bien à l'échelon opérationnel. Depuis leur création en 2002, un Comité consultatif technique et scientifique et un Comité consultatif des communautés locales fournissent également des avis en matière de gestion.

En 1994, lors de l'extension du bien, le Comité du patrimoine mondial a demandé aux autorités australiennes de compléter les plans de gestion de certains sites, en particulier ceux situés dans le Queensland. Des plans de gestion ont été établis pour la majorité des réserves individuelles et sont à l'état de projet ou en préparation pour les autres.

En 2000 a été publié un « Aperçu stratégique de la gestion des réserves de forêts ombrophiles du centre-est de l'Australie » (maintenant appelées « forêts humides Gondwana ») du bien du patrimoine mondial. Ce document directeur joue un rôle clé pour guider la gestion conjointe du site par les trois gouvernements concernés, notamment en ce qui concerne l'identification, la protection, la conservation, la réhabilitation et la mise en valeur des forêts humides Gondwana.

Tous les biens du patrimoine mondial en Australie sont considérés comme des « éléments de valeur environnementale nationale » protégés et gérés conformément à la législation nationale, notamment la loi de 1999 sur la protection de l'environnement et la conservation de la biodiversité. Cette loi est l'instrument légal pour la mise en œuvre des obligations de l'Australie découlant de plusieurs accords multilatéraux sur l'environnement, dont la Convention du patrimoine mondial. Aux termes de cette loi, toute mesure qui a, aura ou est susceptible d'avoir un impact significatif sur les valeurs du patrimoine d'un bien du patrimoine mondial doit être référée au ministre responsable pour examen. Des sanctions sévères s'appliquent en cas de mesure prise sans approbation préalable. Une fois qu'un site du patrimoine est classé, la loi prévoit l'établissement de plans de gestion définissant les aspects

importants de ce site du point de vue du patrimoine et les modalités de préservation des valeurs propres à ce site.

Cette loi, et cela est important, vise aussi à protéger les éléments de valeur environnementale nationale tels que les biens du patrimoine mondial contre les impacts, même si l'origine de ces impacts se trouve à l'extérieur du bien ou si les valeurs du bien sont mobiles (comme dans le cas de la faune). Elle offre ainsi un niveau supplémentaire de protection des valeurs des biens du patrimoine mondial contre les impacts extérieurs.

Le 15 mai 2007, les forêts humides Gondwana d'Australie ont été inscrites sur la liste du patrimoine national ; le patrimoine national est aussi considéré comme un élément de valeur environnementale nationale aux termes de la loi sur la protection de l'environnement et la conservation de la biodiversité.

Les impacts liés au changement climatique et au nombre élevé de visiteurs, la mise en place de mesures efficaces de contrôle des incendies et l'atténuation des effets de l'invasion du bien par des espèces nuisibles et des pathogènes sont aujourd'hui les enjeux les plus importants de la protection et de la gestion des forêts humides Gondwana. Le changement climatique affectera tout particulièrement les espèces reliques des habitats confinés de haute altitude, où des conditions microclimatiques particulières ont permis à ces espèces de survivre. Les pratiques de gestion devraient donc chercher notamment à renforcer la résilience du bien, en prenant des mesures pour faire face à d'autres menaces comme les incendies inopportuns et les espèces nuisibles envahissantes, et à accroître la connectivité des habitats dans le paysage.

Bien	Tropiques humides de Queensland
Etat partie	Australie
Id. N°	486
Date d'inscription	1988

Brève synthèse

Les Tropiques humides de Queensland, ou Tropiques humides, s'étendent le long de la côte nord-est de l'Australie sur une distance de près de 450 km. Cette région d'une beauté stupéfiante, qui couvre une surface d'environ 893.453 hectares et comprend principalement des forêts tropicales humides, revêt une importance particulière en raison de sa biodiversité, d'une richesse et d'un caractère exceptionnels. Elle apporte également un témoignage inédit sur les processus de l'écologie et de l'évolution qui ont façonné la flore et la faune australiennes car elle renferme les vestiges de la grande forêt du Gondwana qui recouvrait l'Australie et une partie du continent antarctique, voici 50 à 100 millions d'années. Les marsupiaux uniques et la quasi-totalité des autres animaux qui vivent en Australie proviennent des écosystèmes des forêts ombrophiles, et c'est dans les Tropiques humides que l'on trouve leurs plus proches descendants. Ces vestiges vivants de l'ère du Gondwana et leur diversification ultérieure sont une mine d'informations d'une importance capitale pour l'interprétation des fossiles de plantes ou d'animaux découverts dans d'autres régions australiennes et nous éclairent plus particulièrement sur l'évolution des plantes sclérophylles et des marsupiaux d'Australie.

Le bien se situe à la limite climatique et latitudinale des forêts tropicales humides. Contrairement à la plupart des autres forêts saisonnières, tropicales et équatoriales à feuillage persistant, le bien est sujet à une saison sèche et à des événements cycloniques fréquents. Les Tropiques humides se caractérisent notamment par des précipitations très fortes mais saisonnières, un terrain très diversifié et des gradients environnementaux abrupts. Outre un ensemble complexe d'espèces et de formes de vie, les Tropiques humides sont aussi renommés pour leurs panoramas exceptionnels, leur beauté naturelle et l'immensité de leurs paysages.

Critère (vii) : Les Tropiques humides sont d'une beauté exceptionnelle, et leurs paysages spectaculaires offrent un superbe panorama sur la forêt, des rivières sauvages, des chutes d'eau, des gorges accidentées et des côtes admirables, en particulier dans la région comprise entre la rivière Daintree et Cedar Bay, où un extraordinaire paysage côtier allie la forêt tropicale humide à des plages de sable blanc bordées, en haute mer, de récifs coralliens. Les méandres du canal d'Hinchinbrook dessinent l'une des mangroves les plus vastes de la région. Cette mosaïque de palétuviers et de forêt humide forme le prolongement terrestre de la Grande barrière de corail.

Critère (viii) : Les Tropiques humides abritent les témoignages vivants parmi les plus complets et les plus divers des principales étapes de l'évolution des plantes terrestres, depuis les toutes premières ptéridophytes vieilles de plus de 200 millions d'années jusqu'à l'apparition des plantes à graines, dont les cycadées conifères et les conifères du sud (gymnospermes), et des plantes à fleurs (angiospermes). Les Tropiques humides sont, à l'échelle de la région australasienne, la zone la plus vaste ayant subsisté sans interruption depuis l'ère gondwanienne. Pour cette raison, de par sa flore, qui contient la concentration la plus élevée au monde de taxons primitifs, archaïques et reliques, ils constituent l'équivalent moderne le plus proche qui soit des forêts gondwaniennes. En outre, l'origine de la totalité

des marsupiaux uniques et de la plupart des autres animaux vivant en Australie remonte aux écosystèmes des forêts ombrophiles or, les Tropiques humides abritent aujourd'hui encore les plus proches descendants de ces espèces, ce qui fait de cette région la mémoire vivante de l'histoire des marsupiaux et des oiseaux chanteurs.

Critère (ix) : Les Tropiques humides sont une illustration exceptionnelle de processus écologiques à l'œuvre de toute première importance ainsi que de l'évolution biologique. Centre d'endémisme à l'échelle de la région (seule la Nouvelle Calédonie affiche un nombre supérieur de genres endémiques par unité de surface), les Tropiques humides apportent un éclairage essentiel sur les processus évolutifs, que ce soit indépendamment des autres forêts humides ou en interaction avec elles. Leurs hautes forêts ouvertes situées à la lisière occidentale, plus sèche, de la forêt humide revêtent elles aussi une grande importance car elles témoignent de la continuité évolutive des forêts humides et des forêts de sclérophylles. On considère que les eucalyptus, qui dominent aujourd'hui le paysage australien, ont évolué à partir de ces forêts humides et qu'ils se sont propagés dans des environnements plus secs depuis les limites des forêts fermées.

La région abrite une diversité végétale et animale exceptionnellement élevée. On y trouve plus de 3.000 espèces de plantes vasculaires réparties dans 224 familles, dont 576 espèces et 44 genres endémiques, y compris deux familles de plantes endémiques. Chez les vertébrés, la diversité et l'endémisme sont également très élevés puisqu'on recense 107 espèces de mammifères, dont 11 espèces endémiques et deux genres monotypiques endémiques. L'avifaune réunit 368 espèces d'oiseaux, dont 11 espèces endémiques. Les Tropiques humides abritent 113 espèces de reptiles, dont 24 espèces endémiques, y compris trois genres monotypiques endémiques. Les amphibiens sont représentés par 51 espèces, dont 22 espèces endémiques.

Critère (x) : La flore et la faune des Tropiques humides sont pour l'essentiel restées intactes. Plusieurs centaines d'espèces endémiques, dont beaucoup sont classées comme espèces menacées, ne vivent que dans les limites du bien. Dans leur grande majorité, les espèces végétales ont une distribution restreinte et beaucoup de genres végétaux monotypiques ainsi que plusieurs espèces de marsupiaux, de grenouilles et de reptiles ont une distribution très restreinte – populations isolées ou occupant des aires discontinues, ce qui met en évidence le rôle de refuge joué par la forêt humide dans plusieurs zones. Comme il a été établi, la diversité des communautés végétales et des habitats d'animaux dans les Tropiques humides est la plus importante d'Australie, du point de vue de la flore comme de la structure, et elle est également exceptionnelle à l'échelle mondiale. Parmi les nombreuses espèces emblématiques vivant dans les Tropiques humides figure le casoar australien. Incapable de voler, c'est l'un des oiseaux les plus grands du monde.

Les Tropiques humides représentent moins de 0,2% du territoire continental mais abritent 30% des espèces de marsupiaux, 60% des espèces de chauve-souris, 25% des espèces de rongeurs, 40% des espèces d'oiseaux, 30% des espèces de grenouilles, 20% des espèces de reptiles, 60% des espèces de papillons, 65% des espèces de fougères, 21% des espèces de cycadées, 37% des espèces de conifères, 30% des espèces d'orchidées et 18% des espèces australiennes de plantes vasculaires. Ce territoire présente donc un grand intérêt scientifique et revêt une importance fondamentale pour la conservation.

Bien que les Tropiques humides soient avant tout constituées de forêt tropicale humide, ils sont bordés, et même dans certains cas coupés, par des forêts sclérophylles, des bois, des marécages et des forêts de palétuviers, d'où une diversité encore plus riche.

Intégrité

Lors de son inscription, le bien était considéré comme formant un écosystème essentiellement intact, caractérisé par un faible niveau d'impact humain, surtout par comparaison avec d'autres forêts tropicales. Il subsistait en effet 80% du couvert forestier existant au moment où les Européens sont venus s'établir dans la région. Une surface importante de forêts situées en basse altitude avait cependant été détruite à des fins agricoles. L'effet cumulé d'un certain nombre de perturbations d'origine humaine a porté atteinte à l'intégrité naturelle globale en divers points du bien: des infrastructures telles que lignes haute tension, routes d'accès, mines abandonnées mais aussi des zones plus étendues exploitées de manière sélective. Il ressort cependant de l'évaluation que ces perturbations ne concernaient qu'un faible pourcentage de la surface totale du bien. S'y ajoutent d'autres problèmes de gestion devant faire l'objet d'une attention particulière, comme la prolifération des plantes, des animaux et des maladies forestières introduits.

Depuis l'inscription du bien, les gouvernements de l'Australie et du Queensland ont travaillé en étroite collaboration afin de mettre en place un système de gestion global du bien, que nous décrivons dans la section suivante. L'exploitation forestière est interdite depuis 1987, les infrastructures liées à cette activité ont été déposées et les forêts touchées ont ainsi pu se reconstituer. Les activités d'entretien nécessaires à la mise en place d'infrastructures pour les communautés locales sont désormais juridiquement réglementées par un plan de gestion et guidées par des codes de pratiques environnementales.

Plusieurs menaces continuent à avoir un impact sur l'intégrité globale du bien, en particulier les espèces envahissantes, la fragmentation et la modification des régimes hydrologiques et des régimes de feux. Le changement climatique constitue en outre une menace grandissante pour l'intégrité du bien. Selon les prévisions, une hausse, même modérée, de la température risque de provoquer un déclin important de l'effectif de la quasi-totalité des espèces vertébrées endémiques vivant dans les limites du bien.

Eléments requis en matière de protection et de gestion

En 1990, le Gouvernement australien et celui du Queensland ont convenu de cofinancer et de coordonner la gestion des Tropiques humides en signant un accord établissant le système de gestion des Tropiques humides. L'accord précisait les modalités de financement et la structure globale de ce dispositif et prévoyait notamment la mise en place de la Wet Tropics Management Authority. Le système de gestion comprenait en outre la création d'un comité consultatif scientifique chargé de conseiller la Wet Tropics Management Authority, ainsi qu'un comité consultatif communautaire afin d'informer la Wet Tropics Management Authority de tout ce qui touche à la gestion du bien du point de vue de groupes d'intérêt représentatifs et de l'ensemble de la communauté.

Deux lois, la Wet Tropics World Heritage Protection and Management Act 1993 (Wet Tropics Act) du Queensland et la Wet Tropics of Queensland World Heritage Conservation Act 1994 du Commonwealth, permettent de mettre en œuvre les dispositions administratives et opérationnelles de l'accord et d'aider l'Australie à respecter ses obligations en vertu de la Convention du patrimoine mondial. Aux termes de ces lois, la Wet Tropics Management Authority est tenue de produire un rapport annuel sur l'état de l'aire de patrimoine mondial des Tropiques humides et de le remettre au parlement du Queensland et à celui du Commonwealth.

Le plan de gestion 1998 des Tropiques humides (WT Plan) élaboré depuis, conformément à la Wet Tropics Act, régleme les activités pouvant entraîner des effets préjudiciables dans les limites du bien. Le Plan prévoit un zonage du bien, un système de gestion des demandes d'autorisation et un système de sanctions applicables en cas d'infraction. En vertu du WT Plan, la Wet Tropics Management Authority doit, pour répondre aux demandes d'autorisation, se référer à un ensemble de principes et de critères et, au premier chef, s'interroger sur l'impact probable de l'activité envisagée sur l'intégrité du bien.

Si le WT Plan s'applique à toutes les zones situées dans les limites des Tropiques humides, plusieurs types de régimes de propriété foncière coexistent, auxquels correspondent divers organismes publics et propriétaires privés tenus, par un ensemble de lois, de gérer ces propriétés. Depuis l'inscription du bien, le gouvernement du Queensland a converti l'essentiel des anciennes propriétés forestières en aires protégées. Par conséquent, l'aire protégée est passée de 14% au moment de l'inscription à plus de 65% au total. Cette conversion permet une meilleure compatibilité du système de gestion de la conservation.

La Environment Protection and Biodiversity Conservation Act 1999 du Commonwealth (EPBC Act) est un outil supplémentaire de protection de tous les biens du patrimoine mondial d'Australie. Conformément à cette loi, toute action qui a, aura ou est susceptible d'avoir un impact important sur les valeurs de patrimoine mondial d'un bien du patrimoine mondial doit être portée à la connaissance du ministre compétent pour examen. La loi est applicable que l'action ait été commise à l'intérieur ou à l'extérieur des limites d'un bien du patrimoine mondial. Une telle action commise sans autorisation préalable entraîne l'application de sanctions sévères. En 2007, les Tropiques humides ont été ajoutés à la Liste du patrimoine national, en considération de leur importance pour le patrimoine national aux termes de la loi.

Outre les mécanismes de protection juridique décrits ci-dessus, la Wet Tropics Management Authority a élaboré diverses stratégies destinées à faciliter la gestion du bien, en particulier : Wet Tropics Nature Based Tourism Strategy (2000); Wet Tropics Conservation Strategy (2004); et WTMA Research Strategy 2010 – 2014.

La Wet Tropics Management Authority a pris l'engagement d'encourager et de forger des partenariats avec des personnes et des partenaires ayant des droits, des responsabilités et des intérêts liés aux Tropiques humides. La Wet Tropics Act reconnaît le rôle important qu'est amené à jouer le peuple aborigène dans la gestion du patrimoine naturel et culturel du bien. L'Accord régional sur l'aire de patrimoine mondial des Tropiques humides de 2005 prévoit la gestion coopérative du bien par 18 groupes tribaux aborigènes de la Forêt humide, la Wet Tropics Management Authority et les gouvernements d'Australie et du Queensland. En vertu de cet accord régional, le conseil consultatif des aborigènes de la Forêt humide a été formellement institué conformément à la Wet Tropics Act, et deux administrateurs issus de groupes aborigènes de la Forêt humide ont été nommés au conseil de la Wet Tropics Management Authority. Cet organisme a par ailleurs mis en place un groupe de liaison pour le secteur de la conservation ainsi qu'un groupe de liaison pour le secteur du tourisme afin de favoriser et d'améliorer la communication et la liaison avec ces parties prenantes clés.

Bien	Île Fraser
Etat partie	Australie
Id. N°	630
Date d'inscription	1992

Brève synthèse

L'île Fraser, dont le nom aborigène est K'gari, est située au large de la côte est de l'Australie. Le bien, qui couvre 181 851 hectares, englobe la totalité de l'île Fraser et plusieurs petites îles situées le long de sa côte ouest. Il s'agit de la plus grande île de sable du monde, qui offre des exemples éminemment représentatifs de processus biologiques, hydrologiques et géomorphologiques en cours. Le développement d'une végétation de forêt pluviale sur des systèmes de dune côtiers à une échelle comme celle observée sur l'île Fraser est un phénomène exceptionnel. L'île possède en outre le plus grand aquifère libre d'une île de sable dans le monde.

Le bien, d'une beauté naturelle exceptionnelle, comporte plus de 250 kilomètres de plages de sable blanc qui forment de longues courbes ininterrompues le long de l'océan, des falaises sableuses de couleurs étonnantes et des monticules spectaculaires. L'intérieur de l'île abrite les vestiges majestueux d'une grande forêt pluviale poussant sur des dunes de sable, ainsi que la moitié des lacs dunaires d'eau douce perchés du monde.

Critère (vii) : *L'île Fraser est la plus grande île de sable du monde et contient toute une gamme d'éléments divers d'une beauté naturelle exceptionnelle. Le bien comporte plus de 250 kilomètres de plages de sable blanc qui forment de longues courbes ininterrompues le long de l'océan et notamment plus de 40 kilomètres de falaises sableuses de couleurs étonnantes, ainsi que des monticules spectaculaires. En arrière de la plage se trouvent les vestiges majestueux d'une grande forêt pluviale poussant sur des dunes de sable, un phénomène considéré comme unique au monde. L'île contient aussi la moitié des lacs dunaires d'eau douce perchés du monde, qui contribuent à la diversité et à l'aspect spectaculaire du paysage. Enfin, l'île possède le plus grand aquifère libre d'une île de sable dans le monde.*

Critère (viii) : *Le bien contient des exemples éminemment représentatifs de certains processus géologiques importants en cours comme la dérive littorale. Les immenses dunes de sable font partie de la plus longue et la plus complète séquence temporaire de système dunaire côtier dans le monde et leur évolution se poursuit. La superposition de dunes paraboliques actives au-dessus de vestiges de dunes plus anciennes déposés pendant des périodes de bas niveau de l'océan, qui ont été stabilisées par des forêts pluviales immenses jusqu'à une hauteur de 240 mètres, est considérée comme un phénomène unique. L'île Fraser comporte aussi des lacs dunaires d'eau douce qui sont exceptionnels par le nombre, la diversité et l'âge. La relation dynamique entre la masse de sable des dunes côtières, l'hydrologie de l'aquifère et les lacs dunaires d'eau douce donne à voir l'enchaînement spatial et temporel de la formation des lacs.*

Le processus de formation des sols sur l'île est aussi unique car, sous l'effet de la superposition successive des systèmes dunaires, la chronoséquence de la podzolisation, depuis les systèmes dunaires les plus récents à l'est jusqu'aux systèmes les plus anciens à l'ouest, passe de profils rudimentaires de moins de 0,5 mètres d'épaisseur à des formes géantes de plus de 25 mètres d'épaisseur. Cela, qui excède de loin toutes les épaisseurs connues de podzol ailleurs dans le monde, a une influence directe sur la succession des plantes, les anciens systèmes dunaires provoquant une succession régressive lorsque l'horizon pédologique devient trop profond pour fournir les éléments nutritifs nécessaires aux grandes espèces forestières.

Critère (ix) : *Le bien contient des exemples remarquables de processus biologiques importants en cours. Ces processus en milieu sablonneux comprennent des processus d'adaptation biologique (comme la succession inhabituelle des espèces de la forêt pluviale) et d'évolution biologique (comme le développement d'espèces rares de plantes et d'animaux qui sont importantes d'un point de vue biogéographique).*

Les associations et successions de végétaux observées sur l'île Fraser présentent un degré de complexité inhabituel, la composition floristique et structurelle changeant très fortement sur des distances très courtes. Les communautés végétales des landes et les communautés forestières fermées offrent un refuge à des populations reliques isolées qui sont importantes pour les processus de spéciation et de radiation en cours. L'évolution et l'adaptation spécialisée à une faible fertilité, au feu, à l'engorgement hydrique et à l'aridité se poursuivent parmi la flore ancienne des angiospermes de lande à bruyère et la faune vertébrée et invertébrée qui leur est associée. Depuis l'inscription, des tourbières structurées ont été découvertes sur le bien qui, avec celles de Cooloola, sont les seuls exemples connus de tourbières structurées subtropicales dans le monde. Ces tourbières abritent un nombre inhabituel d'espèces rares et menacées de vertébrés et d'invertébrés.

La relation dynamique entre la masse de sable des dunes côtières, l'hydrologie, les processus de formation de sols en cours et le développement de peuplements végétaux est d'une échelle et d'une complexité remarquables, étant donné le substrat uniforme. En particulier, le développement de communautés végétales de forêt pluviale à l'échelle mesurée sur l'île Fraser, avec des arbres pouvant atteindre 50 mètres de haut sur les systèmes dunaires côtiers, n'a été observé nulle part ailleurs dans le monde. Le zonage et la succession des communautés végétales en fonction de la salinité, de la nappe phréatique, de l'âge et de la teneur en nutriments du sable des dunes, de l'exposition et de la fréquence des incendies sont clairement visibles. Les landes de basses broussailles (wallum) ont une importance très grande d'un point de vue évolutif et écologique. La faune, y compris plusieurs espèces menacées de grenouilles, s'est adaptée à l'environnement acide hautement spécialisé associé aux landes à bruyère et sedgeland humides dans cet environnement de sable siliceux.

Intégrité

Le bien comprend la totalité de l'île Fraser ainsi que plusieurs petites îles situées à proximité au large de la côte ouest, notamment les îles Stewart et Dream dont la superficie est de 181 851 hectares. Les limites du bien ont été établies à 500 mètres en mer à partir de la laisse de haute mer de l'île Fraser et des autres petites îles. La plus grande partie de l'île Fraser constitue un parc national et l'ensemble de la zone marine du bien est incluse dans le Parc marin de la Grande Région de Sable. Une petite zone de terres privées sur l'île est gérée de façon à assurer la préservation des valeurs du bien.

Les critères d'intégrité sont satisfaits puisqu'aucune activité humaine ne menace visiblement la dérive littorale et les autres processus en cours qui contribuent au caractère exceptionnel de ce bien. Celui-ci est suffisamment étendu, divers et protégé de toute perturbation pour contenir l'ensemble des composantes des écosystèmes nécessaires à la viabilité de toutes les populations d'espèces et au maintien durable de tous les phénomènes naturels. L'évolution des profils pédologiques, par exemple, n'est pour l'essentiel soumise à aucune perturbation. Des plantes adventices, des maladies végétales et des animaux domestiques retournés à l'état sauvage sont présents mais en petit nombre et font l'objet de mesures de gestion actives. Des populations reliques et isolées de flore et de faune, notamment celles associées aux lacs et aux ruisseaux, sont restées intactes et demeurent importantes pour les processus de spéciation en cours. Bien que les hautes forêts aient souffert dans une certaine mesure de l'exploitation forestière, ces pratiques ont cessé et les forêts devraient pouvoir retrouver leur ancienne grandeur.

Éléments requis en matière de protection et de gestion

Le Service des parcs naturels et réserves du Queensland (Département de gestion de l'environnement et des ressources) est responsable de la gestion du bien sur le terrain, dans le cadre du Plan de gestion de la Grande Région de Sable et des plans de gestion de certaines activités spécifiques sur l'île Fraser. La plus grande partie de l'île constituant un parc national, les dispositions de protection vigoureuses incluses dans la loi de 1992 sur la conservation de la nature et la loi de 2006 sur la gestion des aires de loisirs sont applicables. L'étroite zone marine entourant l'île se trouve à l'intérieur du Parc marin de la Grande Région de Sable ; elle est donc soumise aux dispositions de la loi de 2004 sur les parcs marins. Trois comités consultatifs sur le bien du patrimoine mondial de l'île Fraser fournissent à l'état du Queensland et au gouvernement australien les avis de la communauté autochtone, de la communauté locale et de la communauté scientifique sur la protection et la gestion des valeurs du patrimoine mondial.

Les menaces principales qui nécessitent une attention constante sont liées au nombre de visiteurs, aux feux inopportuns, aux espèces envahissantes de plantes et d'animaux et au changement climatique. Le site fait l'objet d'une utilisation intensive aux fins d'activités de loisirs et des détériorations localisées peuvent se produire à cause du nombre trop élevé de visiteurs, ce qui risque notamment d'avoir un impact sur la qualité de l'eau des lacs. Un contrôle adéquat des incendies est nécessaire pour maintenir l'intégrité des valeurs du patrimoine mondial. D'importantes ressources humaines et financières ont été affectées au contrôle de ces menaces, ainsi qu'à la protection et à la surveillance du bien.

Le cadre général de protection des valeurs du patrimoine mondial est établi dans la législation nationale, notamment la loi de 1999 sur la protection de l'environnement et la conservation de la biodiversité. Tous les biens du patrimoine mondial en Australie sont considérés comme des « éléments de valeur environnementale nationale » protégés et gérés conformément à cette loi qui est l'instrument légal de mise en œuvre des obligations de l'Australie découlant de la Convention du patrimoine mondial. En vertu de cette loi, toute mesure qui a, aura ou est susceptible d'avoir un impact significatif sur les valeurs du patrimoine d'un bien du patrimoine mondial doit être référée au ministre responsable pour examen. Des sanctions sévères sont prévues au cas où une mesure serait prise sans approbation préalable. En 2007, l'île Fraser a été inscrite sur la liste du patrimoine national en reconnaissance de son importance comme élément du patrimoine national, conformément à la loi sur la protection de l'environnement et la conservation de la biodiversité.

Bien	Sites fossilifères de mammifères d'Australie (Riversleigh / Naracoorte)
Etat partie	Australie
Id. N°	698
Date d'inscription	1994

Brève synthèse

L'Australie est considérée comme le continent du monde le plus distinctif d'un point de vue biologique, du fait de son isolement presque total pendant les 35 millions d'années qui ont suivi sa séparation de l'Antarctique. Deux seulement des sept ordres de mammifères marsupiaux si caractéristiques de l'Australie existent dans d'autres régions du monde. Deux des plus importants sites fossilifères de la planète, Riversleigh et Naracoorte, situés respectivement au nord et au sud de l'Australie, fournissent de superbes archives fossiles de l'évolution de cette exceptionnelle faune mammifère. Ce bien sériel offre des exemples remarquables, et dans de nombreux cas uniques, d'assemblages fossiles de mammifères couvrant les dernières 30 millions d'années.

Les fossiles les plus anciens ont été découverts à Riversleigh qui s'enorgueillit d'une collection exceptionnelle de vestiges fossiles couvrant la période de l'Oligo-Miocène (10 à 30 millions d'années environ). Le site de Naracoorte permet d'observer l'histoire plus récente, puisqu'il contient l'un des plus riches dépôts de fossiles vertébrés de la période glaciaire du milieu du Pléistocène à l'époque actuelle, c'est-à-dire d'il y a 530 000 ans jusqu'à nos jours. Ces archives fossiles d'importance mondiale permettent d'observer les étapes essentielles de l'évolution des mammifères de l'Australie et montrent leur adaptation au changement climatique et aux activités humaines.

Critère (viii) : Ces archives fossiles illustrent de manière remarquable les grandes étapes de l'histoire de la planète et, en particulier, de l'évolution de la vie. Le site de Riversleigh contient des assemblages fossiles exceptionnels, et dans de nombreux cas uniques, de mammifères datant de l'Oligo-Miocène (10 à 30 millions d'années). Ces assemblages montrent l'évolution de l'habitat qui s'est transformé d'une forêt tropicale humide de faible altitude en une forêt d'eucalyptus sèche ou une savane boisée, et ils constituent les premières traces fossiles de nombreux groupes distinctifs de mammifères vivants comme les taupes marsupiales et les phalangers à queue plumeuse. Les assemblages fossiles découverts dans la grotte Victoria à Naracoorte représentent un dépôt remarquable témoignant de l'évolution des vertébrés terrestres à une époque plus récente. Ils permettent d'étudier une période importante de l'histoire de la terre depuis le milieu du Pléistocène jusqu'à l'ère actuelle, c'est-à-dire d'il y a 530 000 ans jusqu'à aujourd'hui, période marquée par des changements climatiques importants.

Critère (ix) : Les deux sites fournissent des données complémentaires sur des étapes essentielles de l'évolution de la faune de l'un des continents les plus isolés du monde. Ces dépôts fossilifères permettent aussi d'étudier l'histoire des lignées de mammifères en Australie à l'époque moderne et, en conséquence, de mieux comprendre l'état de conservation des populations de mammifères vivants. Les assemblages de fossiles de mammifères découverts à Riversleigh permettent d'observer l'évolution de l'habitat qui, pendant l'Oligo-Miocène, s'est transformé d'une forêt tropicale humide de faible altitude en une forêt d'eucalyptus sèche ou une savane boisée, et ils montrent que la majorité des groupes de mammifères qui vivent aujourd'hui dans les conditions arides de l'Australie sont apparus à l'origine dans des forêts de type tropical. Les espèces de vertébrés représentées à Naracoorte fournissent des indications essentielles pour comprendre l'adaptation de ces espèces au changement climatique ; elles incluent des spécimens extrêmement bien conservés de la faune géante de l'ère glaciaire en Australie (espèces de mammifères, d'oiseaux et de reptiles géants aujourd'hui disparues) comme l'énigmatique lion marsupial (*Thylacoleo carnifex*), une espèce éteinte. Ce site abrite aussi des espèces appartenant essentiellement à l'ère moderne, notamment des marsupiaux comme le diable de Tasmanie (*Sarcophilus harrisii*), le thylacine ou loup de Tasmanie (*Thylacinus cynocephalus*), des wallabies et des opossums, des mammifères placentaires tels que souris et taupes, et aussi des serpents, des lézards, des grenouilles et des tortues. Les assemblages de fossiles de Naracoorte remontent à l'époque probable de l'arrivée de l'homme en Australie et sont donc particulièrement utiles pour dénouer l'écheveau complexe des relations entre l'homme et l'environnement. Ils mettent en évidence l'impact à la fois du changement climatique et de la présence humaine sur les mammifères d'Australie, y compris la faune géante aujourd'hui disparue.

Intégrité

A Riversleigh, zone d'intense exploration minière, le dépôt fossile n'est pas entièrement inclus à l'intérieur du site, situé dans le Parc national de Boodjamulla (Lawn Hill), mais la représentativité du site est considérée comme adéquate. A Naracoorte, l'ensemble du dépôt fossile de la grotte Victoria se trouve à l'intérieur du site. Bien que les frontières en surface du Parc national des grottes de Naracoorte ne recoupent pas exactement les dépôts souterrains, les entrées des grottes sont protégées, ce qui est l'élément déterminant. Depuis l'inscription du site au patrimoine mondial, les frontières du parc national ont été étendues et elles englobent maintenant la plupart des grottes connues. Des terres

supplémentaires ont été acquises et jointes au parc, garantissant ainsi un plus grand degré de sécurité. Des chercheurs ont contribué à développer la connaissance des grottes de Naracoorte, en sus de la grotte de Victoria proprement dite, notamment en ce qui concerne la datation des dépôts fossiles.

L'un des critères essentiels de l'intégrité des sites fossilifères concerne le déplacement matériel des fossiles. La paléontologie reposant en tant que science sur l'extraction de spécimens, pour déterminer la valeur scientifique d'un site, il est nécessaire de déplacer des spécimens hors du contexte où ils ont été déposés afin de les étudier en laboratoire. A Riversleigh, au moment de l'inscription, le degré de modification du site dû aux fouilles paléontologiques était inférieur à 1%.

A Naracoorte, bien que les fouilles paléontologiques menées sur le site affectent une part plus importante de la totalité des dépôts fossiles en comparaison avec les dépôts très étendus de Riversleigh, moins de 1% de la ressource est affecté par les fouilles et de nombreuses parties du site sont intactes.

Afin de conserver autant que possible l'intégrité originelle du site, il a été décidé d'éviter en règle générale la dispersion excessive des collections. Certaines normes, définies dans la législation, sont appliquées de façon à assurer le contrôle et l'enregistrement du lieu de l'extraction de matériel fossile à Riversleigh et à Naracoorte. La poursuite du travail paléontologique est importante en vue de l'identification, la présentation et la transmission aux générations futures des valeurs de patrimoine mondial du site.

Éléments requis en matière de protection et de gestion

Le site de Riversleigh se situe à l'intérieur du Parc national de Boodjamulla (Lawn Hill). Le terrain étant calcaire et accidenté, l'accès des visiteurs et la présentation du site ont lieu en un seul endroit. En 1992, la zone proposée a été acquise pour intégration au parc national et les activités de pâturage ont depuis cessé sur le site. Le site de Riversleigh est protégé par de solides dispositions incluses dans la loi de 1992 sur la conservation de la nature de l'état du Queensland et il est géré comme un élément particulier du parc national, qui est beaucoup plus étendu. Cette gestion se fonde sur la Stratégie de gestion de Riversleigh (2002) ; un plan de gestion de l'ensemble du parc national est en cours d'élaboration. Un comité consultatif local et scientifique du site de Riversleigh a été créé, au sein duquel sont représentés la communauté scientifique, le musée du Queensland, le secteur du tourisme, les Waanyi (propriétaires traditionnels), ainsi que les collectivités locales, le gouvernement du Queensland et l'Etat fédéral australien. Un comité consultatif waanyi fournit en outre des avis sur les questions autochtones.

Le Parc national des grottes de Naracoorte est doté d'un plan de gestion. Certaines pratiques liées à l'utilisation antérieure du site ont eu des incidences sur un petit nombre de grottes du parc, notamment la modification partielle de certaines parties des grottes en vue de faciliter l'accès des visiteurs (un nombre réduit de grottes du Parc national de Naracoorte sont ouvertes au public) et l'exploitation du guano dans une grotte au XIXe siècle. Cependant, l'accès aux principaux gisements de fossiles est soigneusement surveillé et ceux-ci sont demeurés intacts. L'accès des visiteurs est contrôlé afin de protéger l'intérêt scientifique et esthétique des grottes et leur conservation.

Tous les sites du patrimoine mondial en Australie sont considérés comme des « éléments de valeur environnementale nationale » protégés et gérés conformément à la législation nationale, notamment la loi de 1999 sur la protection de l'environnement et la conservation de la biodiversité. Cette loi est l'instrument légal de mise en œuvre des obligations de l'Australie découlant de plusieurs accords multilatéraux sur l'environnement, dont la Convention du patrimoine mondial. Aux termes de cette loi, toute mesure qui a, aura ou est susceptible d'avoir un impact significatif sur les valeurs du patrimoine d'un site du patrimoine mondial doit être référée au ministre responsable pour examen. Des sanctions sévères sont prévues au cas où une mesure serait prise sans approbation préalable. Une fois qu'un site du patrimoine est classé, la loi prévoit l'établissement de plans de gestion définissant les aspects importants de ce site du point de vue du patrimoine et les modalités de préservation des valeurs propres à ce site.

Cette loi, et cela est important, vise aussi à protéger les éléments de valeur environnementale nationale tels que les biens du patrimoine mondial contre les impacts, même si l'origine de ces impacts se trouve à l'extérieur du site ou si les valeurs du bien sont mobiles (comme dans le cas de la faune). Elle offre ainsi un niveau supplémentaire de protection des valeurs des biens du patrimoine mondial contre les impacts extérieurs.

Le Site fossilifère de mammifères d'Australie a également été inscrit sur la liste du patrimoine national en 2007, conformément à la loi sur la protection de l'environnement et la conservation de la biodiversité. Les fouilles paléontologiques sont réglementées par la législation pertinente de l'état, en sus de la loi sur la protection de l'environnement et la conservation de la biodiversité, et ne sont autorisées que dans des aires très restreintes. Les autres impacts potentiels sur l'état naturel des deux sites, notamment les impacts liés à l'accès des visiteurs, à d'autres activités de recherche ou aux mesures de gestion, sont contrôlés par le dispositif de gestion pertinent.

Bien	Îles Heard et McDonald
Etat partie	Australie
Id. N°	577 rev
Date d'inscription	1997

Brève synthèse

Les îles Heard et McDonald sont des îles volcaniques subantarctiques isolées qui se trouvent au sud de l'océan indien, à mi-distance à peu près entre l'Australie et l'Afrique du Sud et à un peu plus de 1 600 kilomètres de l'Antarctique. Le bien a une superficie totale de 658 903 hectares, dont 37 000 hectares terrestres environ, le reste correspondant à la zone marine. Ces îles, qui constituent un site naturel exceptionnel, abritent des exemples remarquables de processus biologiques et physiques en cours dans un environnement pour l'essentiel intouché par l'homme.

L'île Heard, dominée par Big Ben (un volcan en activité d'une altitude de 2 745 mètres), est recouverte en grande partie de neige et de glaciers. L'île McDonald, beaucoup plus petite, s'étendait sur une centaine d'hectares seulement au moment de l'inscription et est entourée par plusieurs îlots et rochers de plus petite taille. Ces îles sont le site des seuls volcans subantarctiques en état d'activité : le volcan de l'île McDonald est d'ailleurs entré en éruption depuis l'inscription en doublant les dimensions de l'île. Les processus physiques observés sur cet archipel fournissent des indications précieuses sur le rôle des plaques tectoniques dans la formation des bassins océaniques et des continents, les processus glaciaires dynamiques dans l'environnement côtier et sous-marin et le réchauffement de l'atmosphère et de l'océan. La présence de larges populations d'oiseaux et de mammifères marins, associée à l'absence quasi-complète d'espèces introduites, crée des conditions exceptionnelles pour le maintien des processus biologiques et évolutifs.

Critère (viii) : Les îles abritent des exemples remarquables de processus géologiques importants, qui se poursuivent dans un environnement pour l'essentiel intact, en particulier des processus physiques utiles pour comprendre le rôle des plaques tectoniques dans la formation des bassins océaniques et des continents et le réchauffement de l'atmosphère et de l'océan. Ces îles ont la particularité parmi les îles océaniques de reposer sur un grand plateau sous-marin qui détourne les eaux acheminées par le courant circumpolaire antarctique vers le nord, ce qui a d'importants effets sur les processus géomorphologiques. Elles offrent aussi un exemple actif de volcanisme des panaches, qui permet d'étudier directement l'impact géologique du plus ancien système volcanique de ce type en activité connu dans le monde. Elles permettent notamment d'observer l'interaction entre panaches et plaques tectoniques supérieures et d'étudier la teneur du panache du manteau, qui présente la gamme la plus étendue de compositions isotopiques du strontium, du néodyme, du plomb et de l'hélium observée dans un système volcanique insulaire dans le monde. Le volcan Big Ben de l'île Heard est le seul volcan d'une île subantarctique connu pour être toujours resté en activité, tandis que le volcan de l'île MacDonald est entré récemment de nouveau en activité après un sommeil de 75 000 ans, ce qui a entraîné une forte augmentation de la taille de l'île depuis son inscription.

Les glaciers assez peu profonds et à écoulement rapide de l'île Heard réagissent rapidement au changement climatique, plus rapidement que tout autre glacier du monde, ce qui les rend particulièrement utiles pour surveiller l'évolution du changement climatique. Leur état a connu de très fortes variations pendant les dernières décennies et ils ont beaucoup reculé.

Critère (ix) : Les îles Heard et McDonald sont des exemples remarquables de sites permettant d'observer d'importants processus écologiques, biologiques et évolutifs en cours. Etant les seules îles subantarctiques n'abritant quasiment aucune espèce introduite et dont l'environnement n'a guère été modifié par l'homme, elles constituent un modèle classique d'archipel subantarctique abritant de larges populations – de plusieurs millions – d'oiseaux et de mammifères marins, avec cependant une faible diversité des espèces. Leurs écosystèmes intacts offrent des possibilités de recherche écologique, notamment l'étude de la dynamique des populations et des interactions entre espèces végétales et animales, et de surveillance de la santé et de la stabilité de l'ensemble de l'écosystème des mers du sud. Les zones terrestres récemment déglacées, ainsi que les zones isolées par des glaciers, présentent des opportunités inégalées pour l'étude de la dissémination et de l'implantation des espèces végétales et animales.

Les îles fournissent aussi un habitat exceptionnel et protégé à de larges populations d'oiseaux et de mammifères marins, notamment d'importantes populations reproductrices de phoques, de pétrels, d'albatros et de manchots. Plusieurs espèces endémiques témoignent de processus évolutifs en cours, en particulier le cormoran de Heard, ainsi que les sous-espèces endémiques du petit chionis et un certain nombre de vertébrés endémiques (dont certains sont endémiques des îles Heard et McDonald et d'autres de la région englobant les îles Heard et McDonald et les îles Kerguelen).

Intégrité

Les îles constituent une entité distincte de taille suffisante pour satisfaire aux critères d'intégrité ; elles présentent en outre un très haut degré de conservation naturelle et sont les mieux préservées de toutes les îles subantarctiques. L'impact anthropique auquel elles sont soumises est peu important, exception faite des effets encore largement indéterminés de la pêche commerciale sur l'écosystème marin. Les activités de pêche commerciale ne sont pas autorisées à l'intérieur du bien, non plus que dans la réserve marine où se trouve le bien. L'isolement et le climat rigoureux de l'île Heard ont contribué à limiter fortement la présence humaine, notamment lors de la chasse aux phoques au 19e siècle et pendant les activités de recherche menées de 1947 à 1955. Les îles McDonald n'ont été visitées brièvement que deux fois et aucun séjour de longue durée n'a eu lieu sur l'île Heard depuis un programme de recherche mené pendant l'hiver 1992, date à laquelle l'île n'avait pas été occupée en hiver depuis 1954.

Éléments requis en matière de protection et de gestion

La zone est gérée comme une réserve naturelle intégrale (catégorie 1a de l'UICN) par la Division antarctique australienne grâce au Plan de gestion de la réserve marine des îles Heard et McDonald du gouvernement australien, qui couvre la réserve marine de la région ainsi que le bien.

Les principaux éléments requis en matière de gestion sont le contrôle strict des visites et l'application de normes de quarantaine, afin de préserver l'état naturel et l'intégrité écologique du bien et d'empêcher l'introduction de pathogènes et d'espèces non autochtones. L'augmentation lente de l'activité humaine va sans doute se poursuivre au fur et à mesure que s'accroît l'intérêt de la région pour la science, le tourisme et la pêche. L'objectif de gestion doit être de prévenir l'introduction d'espèces allogènes en minimisant les risques d'introduction. Les activités de pêche dans la région doivent être soigneusement contrôlées afin de réduire au minimum les risques d'impacts négatifs sur la faune insulaire qui est tributaire du milieu marin.

Tous les biens du patrimoine mondial en Australie sont considérés comme des « éléments de valeur environnementale nationale » protégés et gérés conformément à la législation nationale, notamment la loi de 1999 sur la protection de l'environnement et la conservation de la biodiversité. Cette loi est l'instrument légal de mise en œuvre des obligations de l'Australie découlant de plusieurs accords multilatéraux sur l'environnement, dont la Convention du patrimoine mondial. Aux termes de cette loi, toute mesure qui a, aura ou est susceptible d'avoir un impact significatif sur les valeurs du patrimoine d'un bien du patrimoine mondial doit être référée au ministre responsable pour examen. Des sanctions sévères sont prévues au cas où une mesure serait prise sans approbation préalable. Une fois qu'un site du patrimoine est classé, la loi prévoit l'établissement de plans de gestion définissant les aspects importants de ce site du point de vue du patrimoine et les modalités de préservation des valeurs propres à ce site.

Cette loi, et cela est important, vise aussi à protéger les éléments de valeur environnementale nationale comme les biens du patrimoine mondial contre les impacts, même si l'origine de ces impacts se trouve à l'extérieur du site ou si les valeurs du bien sont mobiles (comme dans le cas de la faune). Elle offre ainsi un niveau supplémentaire de protection des valeurs des biens du patrimoine mondial contre les impacts extérieurs. En 2007, le bien du patrimoine mondial des Îles Heard et McDonald a été inscrit sur la liste du patrimoine national en reconnaissance de son importance comme élément du patrimoine national.

Bien	Île Macquarie
Etat partie	Australie
Id. N°	629
Date d'inscription	1997

Brève synthèse

L'île Macquarie se situe à 1.500 kilomètres environ au sud-est de la Tasmanie, à mi-chemin entre l'Australie et le continent antarctique. Le bien comprend l'île Macquarie, les îlots Judge et Clerk situés à 11 kilomètres au nord, les îlots Bishop et Clerk, à 37 kilomètres au sud, et les rochers, les récifs et les eaux situés dans un rayon de 12 milles nautiques. Longue de 34 kilomètres et large de 5,5 kilomètres en sa plus grande largeur, l'île principale occupe une surface d'environ 12.785 hectares. Le bien s'étend sur 557.280 hectares.

L'île Macquarie présente une valeur universelle exceptionnelle à double titre. En premier lieu, c'est le seul endroit au monde où les roches en provenance du manteau terrestre (6 kilomètres au-dessous du fond de l'océan) sont exposées de façon active au-dessus du niveau de la mer. L'île offre ainsi une occasion unique d'étudier en détail les caractéristiques et les processus géologiques de la formation de la croûte océanique et de la dynamique des plaques. Parmi ces roches, on trouve de remarquables exemples de basalte en coussin et d'autres roches extrusives. En second lieu, ce site isolé et battu par

les vents, constitué de falaises abruptes, de lacs et d'une végétation extrêmement diverse, offre un spectacle exceptionnel marqué par une beauté sauvage et naturelle que vient compléter une faune nombreuse, en particulier des colonies de pingouins et de phoques.

Critère (vii) : Parfois décrite comme un grain de poussière jeté dans l'immensité de l'océan Austral, l'île Macquarie offre un spectacle exceptionnel de beauté naturelle et sauvage. Elle est peuplée de nombreuses populations de pingouins et de phoques. Le bien se situe sous les latitudes connues sous le nom de "Cinquantièmes Hurlants", en raison de la fréquence des vents violents et des tempêtes de mer qui ont sculpté les paysages de l'île Macquarie. Un plateau côtier sert de support à des zones gorgées d'eau et couvertes d'une végétation luxuriante, formant ainsi un marécage posé sur de profonds gisements de tourbe baptisés "édredons de plumes". L'ensemble est encadré par des parois abruptes qui s'élevèrent de façon spectaculaires jusqu'à un plateau parsemé d'innombrables lacs et bassins. Les vents d'ouest incessants, qui gagnent en force à mesure qu'ils franchissent la barrière de l'île, conjugués aux changements topographiques, entraînent une extrême diversification de la végétation qui, en l'espace de quelques mètres, se transforme de prairies luxuriantes en fjeldmark épars.

La beauté et l'attrait de l'île proviennent en grande partie de sa faune nombreuse et variée qui se réunit pendant la période de reproduction, comme les pingouins. La population reproductrice des Gorfous de Schlegel (*Eudyptes schlegeli*), espèce endémique de l'île Macquarie et des îlots tout proches de Bishop et Clerk, est évaluée à plus de 850.000 couples, soit l'un des plus importants rassemblements d'oiseaux au monde. Chez les manchots royaux (*Aptenodytes patagonicus*), la population reproductrice, évaluée à 150.000-170.000 couples en 2000, continue à se multiplier. Les poussins manchots royaux, qui ne s'éloignent pas du nid avant un an, survivent aux rigueurs de l'hiver en se blottissant les uns contre les autres sur les plages balayées par le vent et la neige. Les quatre espèces d'albatros qui nichent dans les falaises abruptes et accidentées sont facilement observables pendant la nidification. Les éléphants de mer australs (*Mirounga leonina*) forment eux aussi des colonies impressionnantes pendant la période de reproduction.

Critère (viii) : L'île Macquarie et ses îlots périphériques présentent des caractéristiques géologiques exceptionnelles. C'est en effet le seul endroit au monde où des roches en provenance du manteau terrestre sont exposées de façon active au-dessus du niveau de la mer. L'île constitue la partie exposée de l'arête sous-marine Macquarie, soulevée en ce point où la plaque tectonique indo-australienne rencontre celle du Pacifique. Cet exemple unique d'exposition montre une séquence remarquablement complète de la structure et de la composition de la croûte océanique et du manteau supérieur, et constitue un témoignage géologique de l'expansion des fonds océaniques et des processus tectoniques à l'œuvre depuis des centaines de millions d'années. L'évolution géologique de l'île Macquarie, qui a commencé il y a 10 millions d'années, se poursuit aujourd'hui encore. L'île se caractérise en effet par des séismes et une vitesse de relèvement rapide, phénomènes liés aux processus géologiques qui se produisent le long de la limite entre les deux plaques.

Des séquences à tous les niveaux de la croûte, jusqu'à 6 kilomètres au-dessous du fond de l'océan, sont exposées, résultat du basculement et du soulèvement différentiel à l'œuvre sur l'île Macquarie. Il s'agit-là d'un témoignage exceptionnel des séquences que l'on trouve fréquemment entre le fond des océans et le manteau supérieur mais qui n'ont été observées nulle part ailleurs dans les affleurements de surface. L'absence de déformation qui caractérise cette croûte exposée est hautement significative car elle permet d'observer divers éléments de la croûte océanique indissociables et interdépendants dans leurs relations naturelles.

L'île Macquarie est la seule ophiolite (système géologique bien développé et étudié) reconnue qui se soit formée dans un bassin océanique majeur. On considère par conséquent que la géologie de l'île constitue un lien entre les ophiolites continentales et celles qui se trouvent dans la croûte océanique.

Intégrité

De par sa taille et les éléments qu'il contient, le bien met en évidence les caractéristiques majeures des processus géologiques de l'île Macquarie et des îles périphériques, Bishop et Clerk et Judge et Clerk. Les principaux éléments de la zone de déformation de Macquarie sont tous inclus dans le bien.

L'impact de l'activité humaine, qui se manifeste sur l'île Macquarie depuis 1810, a entraîné une profonde transformation du biote de la réserve. L'exploitation commerciale des phoques et des pingouins, ainsi que l'introduction d'espèces exotiques, ont provoqué l'extinction de certaines espèces endogènes et le déclin important d'autres espèces. Les associations végétales et les cycles de nutriments ont été modifiés en conséquence, ce qui eut pour effet d'avantager certaines espèces au détriment des autres.

Lancés en 1960, les programmes actifs de gestion ont pour objectif de stopper et/ou d'inverser certaines de ces tendances. Dans plusieurs cas, ces programmes ont entraîné des changements très rapides, comme l'éradication des chats passés à l'état sauvage et des râles wékas sur les îles. Cependant, il faudra peut-être plusieurs siècles pour que les programmes de gestion permettent aux processus naturels de l'écosystème de se rétablir. L'île Macquarie est isolée, bien protégée et bien gérée.

Éléments requis en matière de protection et de gestion

Le bien est exposé aux conséquences du changement climatique anthropique. L'intégrité du bien, qui est géré et surveillé, est également menacée par la prolifération d'espèces et d'agents pathogènes introduits. Un projet d'éradication des dernières espèces de mammifères nuisibles (lapins, rats noirs et souris) est en cours et devrait être achevé en 2016.

L'île Macquarie, les îlots voisins de Judge et Clerk et de Bishop et Clerk ainsi que les eaux environnantes dans un rayon de trois milles nautiques sont gérées comme une réserve naturelle par le Tasmanian Parks and Wildlife Service (PWS). La gestion de la réserve est guidée par le Plan de gestion 2006 de la zone nature sauvage de la réserve naturelle de l'île Macquarie. Les eaux comprises dans un rayon de 200 milles nautiques à l'est de la réserve font partie pour l'essentiel de la Macquarie Island Commonwealth Marine Reserve, gérée par le Gouvernement australien en coopération avec le PWS.

La gestion globale des valeurs de patrimoine mondial est définie par une loi, Environment Protection and Biodiversity Conservation Act 1999 du Commonwealth (EPBC Act). Tous les biens australiens du patrimoine mondial sont considérés comme des "éléments d'importance nationale en matière d'environnement" et sont protégés et gérés en vertu de cette loi, instrument juridique permettant la mise en œuvre des obligations de l'Australie en vertu de plusieurs accords multilatéraux sur l'environnement, dont la Convention du patrimoine mondial. Conformément à l'EPBC Act, toute action qui a, aura ou est susceptible d'avoir un impact important sur les valeurs de patrimoine mondial d'un bien du patrimoine mondial doit être portée à la connaissance du ministre compétent pour examen. Une telle action sans autorisation préalable entraîne l'application de sanctions sévères. Dès lors qu'un site est inscrit au patrimoine mondial, la loi prévoit l'élaboration de plans de gestion qui précisent les aspects clés du site concernant le patrimoine et le mode de gestion des valeurs de ce site.

La loi sur l'environnement a avant tout pour objet de protéger de tout impact éventuel les éléments environnementaux revêtant une importance nationale, tels que les biens du patrimoine mondial, même si l'origine de l'impact se situe à l'extérieur du bien ou si les valeurs du bien sont mobiles (la faune par exemple). Elle constitue ainsi un outil supplémentaire pour protéger les valeurs des biens du patrimoine mondial de tout impact extérieur.

Bien	Parc national de Purnululu
Etat partie	Australie
Id. N°	1094
Date d'inscription	2003

Brève synthèse

Le Parc national de Purnululu, situé dans la région de Kimberley en Australie occidentale, s'étend sur une superficie presque de 240 000 h. Cette région isolée est gérée comme un milieu sauvage. Le bien comprend le massif des Bungle Bungle, paysage spectaculairement entrecoupé de roches sculptées parmi lesquelles figurent notamment des exemples exceptionnels de karst gréseux à cônes s'élevant jusqu'à 250 mètres au-dessus d'une savane semi-aride. Résultat de processus uniques de dépôt et d'érosion, les extraordinaires bandes orange et noir de ces élévations se sont formées sous l'action biologique de cyanobactéries (organismes photosynthétiques unicellulaires), qui stabilisent et protègent ces anciennes formations gréseuses. Ces remarquables exemples de karst à cônes qui se sont érodés pendant 20 millions d'années sont d'une grande beauté et revêtent un intérêt géologique inestimable.

Critère (vii) : Bien que le Parc national de Purnululu ne soit largement connu en Australie jusqu'à récemment et reste relativement inaccessible, il est reconnu au niveau international pour sa beauté naturelle exceptionnelle. La principale attraction panoramique est la gamme extraordinaire de tourelles coniques en forme de ruches et regroupées qui se trouvent dans le massif des Bungle Bungle. Ces tourelles sont devenues l'emblème du parc et sont un des attraits naturels de l'Australie célèbres au niveau international. Les structures sculptées de manière saisissante, sans égal à cette échelle, dans cette étendue et dans la grandeur et la diversité des formes où que ce soit dans le monde, subissent des variations saisonnières remarquables dans leur apparence, y compris des transitions de couleurs frappantes après la pluie et le positionnement de soleil. Le labyrinthe de tourelles est accentué par des gorges sinueuses, étroites, aux pentes raides, ourlées de majestueux palmiers *Livistona* en éventail. Ces caractéristiques et les falaises abruptes qui s'élèvent jusqu'à 250 m de haut sont coupées par des cascades et des mares saisonnières - important attrait touristique pour le parc - et répondent à des noms évocateurs tels qu'*Echidna Chasm* (le Chaos de l'Échidné), *Piccaninny* et les Gorges de la Cathédrale. La diversité des reliefs et des écosystèmes, ailleurs dans le parc, est représentative du paysage semi-aride où Purnululu est située et constitue une toile de fond agréable pour le massif.

Critère (viii) : Les Bungle Bungle sont, de loin, l'exemple le plus exceptionnel de karst gréseux à cônes dans le monde et doivent leur existence et leur caractère unique à plusieurs phénomènes géologiques, biologiques, érosifs et climatiques interdépendants.

Le karst gréseux du Parc national de Purnululu a une grande importance scientifique car il démontre clairement le processus de formation de karst à cônes dans le grès - un phénomène qui n'est reconnu par les géomorphologues ce n'est que récemment et qui n'est pas encore totalement compris. Le massif des Bungle Bungle du PNP illustre aussi, à un degré exceptionnel des processus géomorphologiques de dissolution, altération et érosion dans l'évolution d'un relief soumis à un régime climatique de savane, dans un paysage ancien et stable du point de vue sédimentaire.

Intégrité

Le Parc national de Purnululu comprend la totalité du massif des Bungle Bungle, principale caractéristique du bien du patrimoine mondial. Le massif est entouré de toutes parts de terres protégées, y compris, au nord, au sud et à l'est, dans le parc même, par des plaines de sable où règnent les spinifex et des acacias. À l'ouest, le paysage est dominé par le massif d'Osmond, qui se dresse dans la Réserve de conservation de Purnululu (RCP) attenante. On considère que ces zones tampons garantissent de manière suffisante la protection des valeurs de patrimoine mondial des Bungle Bungle, bien qu'il ait été recommandé que le PCP et la zone pastorale environnante soient incorporés au Parc, et ce afin de renforcer la protection et la délimitation du site. Les limites actuelles du Parc ne sont pas idéales car elles suivent essentiellement des cours d'eau plutôt que les limites de bassins hydrographiques. Elles peuvent donc être perméables aux impacts nuisibles provenant des bassins hydrographiques situés en amont du parc dans les zones voisines, par exemple les déchets et les effluents issus des activités minières.

Depuis l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial, de vastes surfaces ont été ajoutées aux réserves contiguës au bien. En conséquence, le Parc est entièrement entouré de grandes étendues de réserves de conservation. Les réserves comprennent la Réserve de conservation de Purnululu du gouvernement d'Australie occidentale et la Réserve de régénération de l'Ord.

La question des impacts provenant de l'extérieur de la réserve relève de la loi sur la protection de l'environnement et la conservation de la biodiversité (Environment Protection and Biodiversity Conservation Act) de 1999 du Gouvernement australien, qui concerne tout impact potentiel produit sur les valeurs de patrimoine mondial du bien. Si, au moment de l'inscription, personne ne résidait à titre permanent sur le bien, à l'heure actuelle trois "zones concessionnaires d'habitation" sont occupées à titre saisonnier par les propriétaires traditionnels. Les litiges fonciers qui opposent la Communauté autochtone (titres revendiqués par les Autochtones sur les terres visées) à l'État sont en cours de résolution.

Éléments requis en matière de protection et de gestion

Le Parc national de Purnululu, bien du patrimoine mondial, fait partie du domaine public et jouit d'une solide protection juridique. Il est administré au quotidien par le gouvernement d'Australie occidentale. Les rangers résident dans le Parc dans le cadre de leurs fonctions mais pendant la saison humide, de décembre à début avril, le Parc est fermé.

L'accès par voie terrestre au Parc et la circulation dans le site sont difficiles en raison de l'éloignement de la région et de la localisation du bien, à la limite de la partie de l'Australie caractérisée par un climat de mousson. Le financement des infrastructures a servi à améliorer les sentiers de randonnée, la piste d'atterrissage et l'hélistation. Les survols aériens sont réglementés et des couloirs aériens ont été définis afin de contrôler le bruit et de faciliter la sécurité.

Bien qu'au fil du temps le nombre de visiteurs ait augmenté, les mesures de gestion actuelles suffisent à faire face aux incidences éventuelles. Le financement des infrastructures s'est accru dès lors que le Parc a été inscrit au patrimoine mondial. Cependant, en raison de l'éloignement de la région, le maintien d'un effectif suffisant s'avère parfois difficile. Par le passé, le pâturage du bétail et des ânes sauvages a entraîné des effets préjudiciables. Au moment de l'inscription, le problème du bétail errant et des autres animaux nuisibles n'avait pas été réglé et a exigé la coopération des propriétaires voisins. Les espèces envahissantes comme les chats sauvages et, plus récemment, l'arrivée imminente de crapauds géants sont des problèmes auxquels il est nécessaire de remédier.

Les incendies constituent eux aussi un grave sujet de préoccupation, et ce d'autant plus que le couvert végétal a à présent regagné les zones autrefois dévolues au surpâturage. Diverses mesures sont prises pour faire face à cette menace, telles que les brûlages dirigés pendant la mousson.

L'impact potentiel des activités minières sur les valeurs de patrimoine universel est bien géré au moyen de diverses mesures. En premier lieu, le gouvernement de l'état interdit la prospection et l'exploitation minières dans le Parc. En second lieu, bien que ces activités soient autorisées dans les zones voisines du Parc de conservation de Purnululu et de la Réserve de régénération de l'Ord, toute incidence potentielle sur les valeurs de patrimoine universel relève de l'Environment Protection and Biodiversity Conservation Act 1999 (loi EPBC) du Gouvernement australien.

Depuis juillet 2000, toute activité pouvant entraîner un impact non négligeable sur le bien doit être conforme aux dispositions de la loi EPBC, qui réglemente les activités qui auront ou sont susceptibles

d'avoir un impact important sur les valeurs du patrimoine mondial. En 2007, Purnululu a été ajouté à la Liste du patrimoine national en considération de son importance pour le patrimoine national aux termes de la loi.

Depuis l'inscription, le changement climatique risque de constituer en outre une menace supplémentaire pour les valeurs de patrimoine mondial du bien. En conséquence, afin de faire face à ces menaces, l'Australie a adopté un ensemble de mesures de portée nationale ainsi qu'à l'échelle du bien.

L'Australie rend compte régulièrement au Comité du patrimoine mondial d'un certain nombre de points relatifs à la gestion du Parc national de Purnululu. Il s'agit notamment de l'ajout de réserves pour élargir la zone tampon du Parc, de mesures garantissant que les activités minières menées en dehors du Parc soient correctement gérées afin d'éviter toute incidence sur les valeurs de patrimoine universel, de la gestion des espèces envahissantes exotiques et du financement du personnel et des infrastructures du Parc.

Bien	Région d'intérêt panoramique et historique de la vallée de Jiuzhaigou
Etat partie	Chine
Id. N°	637
Date d'inscription	1992

Brève synthèse

La région d'intérêt panoramique et historique de la vallée de Jiuzhaigou constitue une réserve d'une beauté naturelle exceptionnelle, où les reliefs accidentés des montagnes alpines surplombent une forêt de conifères encerclant un paysage féerique composé de bassins et de lacs aux eaux limpides ou étrangement nuancées de bleu, de vert et de violet, de cascades, de terrasses de calcaire, de grottes et autres éléments admirables. On y trouve des formations de karst; la région est un véritable "musée naturel" pour le karst alpin, l'hydrologie et la recherche. S'étendant sur une superficie de 72.000 ha dans le nord de la province du Sichuan, la vallée de Jiuzhaigou comprend des écosystèmes forestiers très variés revêtant une importance considérable, comme les forêts anciennes qui abritent de nombreuses espèces végétales et animales menacées, dont le panda géant et le takin du Sichuan. Culminant à plus de 4 800 m d'altitude au sud, sur les Monts Minshan, Jiuzhaigou, il possède également un grand nombre de vestiges glaciaires du quaternaire bien préservés et d'une grande beauté panoramique.

Critère (vii) : Jiuzhaigou est réputé pour ses panoramas et sa beauté majestueuse. Son paysage féerique est l'illustration d'une beauté naturelle remarquable. Composé d'innombrables lacs d'eau limpide et riche en minéraux, de chutes d'eau et de terrasses de calcaire sertis dans des montagnes alpines spectaculaires, Jiuzhaigou comprend un écosystème forestier extrêmement divers.

Intégrité

Jiuzhaigou, qui dispose de tous les éléments nécessaires pour mettre en évidence et protéger sa beauté naturelle, est entouré de zones tampons. Bien que le site ait été partiellement endommagé par l'exploitation forestière menée autrefois, il se reconstitue peu à peu grâce au reboisement et à une gestion d'une grande rigueur axée sur la protection de la qualité de l'eau, de la qualité de l'air et des forêts. Au moment de l'inscription, 800 personnes réparties dans six villages résidaient à l'intérieur du site. La politique actuelle cherche à réduire le nombre d'habitants de la réserve sur la base du volontariat.

Éléments requis en matière de protection et de gestion

Comme parc national et réserve naturelle nationale, Jiuzhaigou est protégé par les lois et règlements nationaux et provinciaux, qui garantissent sur le long terme la gestion et la conservation du bien. En 2004, le Règlement provincial du Sichuan sur la protection du patrimoine mondial du Sichuan et le Règlement sur la mise en œuvre du règlement provincial du Sichuan sur la protection du patrimoine mondial de la Préfecture autonome d'Aba sont devenus force de loi, ce qui a permis d'appuyer la protection du bien sur des bases plus strictes.

Le Bureau administratif du site du patrimoine mondial de Jiuzhaigou, créé en 2006, veille au bon respect des Principes directeurs de la Préfecture d'Aba pour la mise en œuvre des règlements provinciaux du Sichuan sur la protection du patrimoine mondial. Ce Bureau est subdivisé en 21 départements, dont le département de la protection de la nature, le département de la science pluridisciplinaire, le département de la planification et de la construction et le bureau de la gestion des résidents. Le Plan général du Parc national de Jiuzhaigou a été mis en place et approuvé par le Gouvernement chinois. Il constitue un cadre pour la protection et la gestion du parc, et prévoit un plan de suivi détaillé consacré aux ressources du Parc. Ce plan contrôle les ressources en eau, la biodiversité, les ravageurs et les maladies des forêts ainsi que le temps et le climat. Il régit en outre la protection de la biodiversité, des cultures traditionnelles et de l'environnement dans le contexte du développement du tourisme. Dans

le cadre du suivi et de la protection de Jiuzhaigou, le département de la science collabore étroitement à des travaux de recherche avec des universités et chercheurs chinois et internationaux. Les principaux thèmes de recherche et de suivi comprennent notamment l'évolution des dépôts de tuf de Jiuzhaigou, la qualité de l'air et de l'eau, l'archéologie, le reboisement des prairies et la biodiversité, les interactions entre l'homme et le paysage. Les nouvelles politiques de gestion sont élaborées à partir des résultats de ces travaux de recherche. L'expansion continue du tourisme est à la fois un défi et une source de préoccupation. Beaucoup de mesures correctives destinées à contrôler les effets de l'activité humaine ont été mises en œuvre sur la base des projets de recherche et de suivi.

Bien	Sanctuaires du grand panda du Sichuan – Wolong, Mont Siguniang et Montagnes de Jiain
Etat partie	Chine
Id. N°	1213
Date d'inscription	2006

Brève synthèse

Les sanctuaires du grand panda du Sichuan – Wolong, Mont Siguniang et Montagnes de Jiain sont principalement connus pour leur rôle de premier plan dans la sauvegarde du grand panda, considéré comme un trésor national en Chine et comme l'emblème des efforts entrepris au niveau mondial pour conserver les espèces. Le bien constitue la plus grande et la plus importante zone contiguë d'habitat du panda en Chine et, en conséquence, dans le monde. C'est aussi la principale réserve permettant la reproduction en captivité d'une population de grands pandas.

En plus du grand panda, le bien comprend un grand nombre d'espèces animales et végétales endémiques et menacées, dont des mammifères iconiques comme le petit panda, la panthère des neiges et la panthère nébuleuse, qui comptent parmi les 109 espèces de mammifères recensées ici (plus de 20% de tous les mammifères chinois). Le bien, qui accueille 365 espèces d'oiseaux, dont 300 se reproduisent localement, est un haut lieu d'endémisme pour certains taxons de l'avifaune. Cependant, il revêt surtout une grande importance en raison de sa flore – entre 5 000 et 6 000 espèces recensées, ce qui en fait l'un des sites botaniques les plus riches de toutes les régions tempérées du monde. Ces espèces sont en grande partie des espèces reliques, comme la davidée involucree, et certains groupes de plantes tels que les magnolias, les bambous, les rhododendrons et les orchidées présentent une diversité significative. Le bien représente un réservoir majeur et un bassin génétique pour des centaines de plantes médicinales traditionnelles, dont beaucoup sont menacées.

Situé en Chine, dans les montagnes de Qionglai et de Jiain de la province du Sichuan, entre le plateau de Chengdu et le plateau Qinghai-tibétain, le bien comprend sept réserves naturelles et onze parcs paysagers répartis dans quatre préfectures ou villes. Il couvre une superficie totale de 924 500 ha, entourés par une zone tampon de 527 100 ha.

Critère (x) : Les sanctuaires du grand panda du Sichuan rassemblent plus de 30 % de la population mondiale de cette espèce et constituent la plus grande et la plus importante zone contiguë d'habitat du panda au monde. Ils sont aussi la principale réserve permettant la reproduction en captivité d'une population de grands pandas. Le bien compte également parmi les sites botaniques les plus riches de toutes les régions tempérées du monde, et même de toutes les zones situées en dehors des forêts tropicales ombrophiles. Son importance est soulignée par la grande variété de formes topographiques et géologiques et d'espèces animales et végétales qu'il protège. Il revêt une valeur exceptionnelle en termes de conservation de la biodiversité et démontre comment des systèmes de gestion de l'écosystème peuvent fonctionner par-delà la limites des zones protégées nationales et provinciales.

Intégrité

Les limites du bien ont été fixées de façon à optimiser la protection de l'habitat du grand panda en s'appuyant sur une étude de l'espèce menée en 2003-2004, ainsi que sur la répartition des aires d'habitat naturel existantes. Cet habitat étant fragmenté, il est essentiel que de vastes zones soient dûment protégées et que des couloirs verts soient établis pour permettre le déplacement des pandas et éviter ainsi la consanguinité. Un certain nombre de villes, de villages, de terres agricoles, de grandes infrastructures et de sites ayant un fort impact touristique ont été exclus du bien, créant ainsi des enclaves.

Les problèmes liés à l'intégrité incluent la nécessité de renforcer le suivi intégré et les capacités de gestion dans chacune des 18 unités de gestion du bien ; d'instaurer et de mettre en œuvre des plans de gestion du tourisme et des programmes de suivi de l'impact du tourisme ; d'étudier les infrastructures existantes au sein du bien afin de mieux contrôler leur impact et, lorsque cela est possible, de les faire disparaître et de permettre une restauration de l'habitat avec des espèces indigènes ; de veiller à ce que le Comité de gestion du patrimoine mondial du Sichuan dispose d'assez de pouvoir, de ressources et d'autorité pour pouvoir jouer efficacement son rôle dans la gestion du bien ; de contrôler étroitement

l'impact du barrage à Yaoji et de la relocalisation des habitants qui en résulte. Il est aussi recommandé d'examiner les possibilités d'ajouter, à l'avenir, des zones présentant une grande valeur en termes de préservation de la nature, la priorité étant donnée à celles qui revêtent une importance particulière pour l'habitat du panda et qui sont proches, mais en dehors, de celui-ci (comme la Réserve naturelle de Rongjiin, qui réalise une jonction essentielle entre les grands pandas de Qionglaihan et de Liangshan).

Eléments requis en matière de protection et de gestion

Le bien est l'entière propriété du gouvernement de la République populaire de Chine. Il est protégé par un ensemble de lois et de réglementations au niveau national et provincial, parmi lesquelles : les Réglementations sur la protection de la flore sauvage de la République populaire de Chine (1997) ; la Loi sur la sylviculture de la République populaire de Chine (1998) ; la Loi sur la protection de l'environnement de la République populaire de Chine (2002) ; les Réglementations de la République populaire de Chine relatives aux Réserves naturelles (2002) ; la Loi de la République populaire de Chine sur la protection du patrimoine culturel (2002) ; la Loi de la République populaire de Chine sur la protection de la faune sauvage (2004) ; l'Ordonnance du Conseil d'Etat de la République populaire de Chine sur les zones panoramiques ; les Réglementations relatives à la gestion des réserves naturelles de la province du Sichuan (2000) et les Réglementations sur la gestion des zones paysagères et historiques de la province du Sichuan (2010). Les Réglementations sur la protection du patrimoine mondial de la province du Sichuan, promulguées en 2002, constituent le socle juridique qui conditionne la gestion directe de tous les biens du patrimoine mondial présents dans la province et représentent une mesure très importante pour la protection du bien.

Un plan de gestion préparé en 2002 vise à assurer que «la biodiversité, l'écosystème et l'habitat du grand panda seront efficacement protégés dans le bien du patrimoine mondial et que le développement socioéconomique des populations de la région respectera les directives sur l'environnement naturel qui s'appliquent à la région et à la gestion des différents types d'utilisation». Ce plan offre un cadre solide pour la gestion et la conservation du site.

Le bien est géré à trois niveaux : par le Comité de gestion du patrimoine mondial de la province du Sichuan, par le Bureau pour la gestion du patrimoine mondial de la préfecture ou de la ville compétente et par les agences locales de gestion du site. Le Comité de gestion du patrimoine mondial de la province du Sichuan et le Comité d'experts du patrimoine mondial de la province du Sichuan ont été formés sous la direction du gouvernement provincial afin d'assurer une coordination des actions et d'améliorer efficacement le côté autoritaire et scientifique de la gestion.

Le bien est actuellement correctement protégé et en bon état. Suite au tremblement de terre qui a frappé Sichuan en 2008 en atteignant le niveau 8 sur l'échelle de Richter, un plan de restauration et de reconstruction a été préparé et mis en œuvre. Les futures priorités concernant la gestion incluent l'accroissement progressif du personnel et des ressources au sein de toutes les réserves du bien ; une meilleure coordination entre toutes ces réserves ; un plus grand soutien à la recherche scientifique et à l'éducation ; l'optimisation des bénéfices du tourisme et l'atténuation de l'impact de cette activité.

Bien	Rennell Est
Etat partie	Iles Salomon
Id. N°	854
Date d'inscription	1998

Brève synthèse

Rennell Est se trouve sur l'île de Rennell, la plus australe des îles Salomon. Rennell est le plus grand atoll corallien surélevé du monde avec une superficie de 87 500 hectares pour 86 km de long et 15 km de large, à 250 km au sud de la capitale de l'archipel, Honiara. Le bien du Patrimoine mondial occupe le tiers méridional de l'île, soit une superficie d'environ 37 000 hectares et une aire marine s'étendant jusqu'à 3 km du littoral. L'un des traits marquants du bien est la présence du lac Tegano, ancien lagon de l'atoll et plus grand lac du Pacifique insulaire, d'une superficie de 15 000 hectares. Le lac est parsemé de nombreuses îles calcaires accidentées et ses eaux saumâtres abritent beaucoup d'espèces endémiques, dont un hydrophide. Le terrain karstique qui l'entoure présente une couverture forestière native dense restée à l'état naturel, recelant une grande biodiversité, dont quatre espèces et neuf sous-espèces endémiques d'oiseaux terrestres et aquatiques, une chauve-souris endémique et sept espèces d'escargot terrestre également endémiques.

Ce bien a été le premier bien naturel inscrit sur la Liste du patrimoine mondial dont la propriété et la gestion soient régies par la coutume. Quelque 1 200 habitants d'origine polynésienne y vivent dans quatre villages, pratiquant des cultures de subsistance, la chasse et la pêche. Les cyclones fréquents peuvent avoir des conséquences graves pour la population locale comme pour le biote, et la montée du niveau du lac due au changement climatique est néfaste à certaines cultures de denrées vitales.

Critère (ix) : Rennell Est illustre des processus écologiques et biologiques en cours significatifs et constitue un bien important pour la biogéographie insulaire. Ce bien joue un grand rôle dans la migration et l'évolution des espèces dans le Pacifique Ouest ainsi que dans les processus de spéciation, en particulier pour l'avifaune. Outre ce rôle, les effets climatiques prononcés des cyclones fréquents font de Rennell Est un véritable laboratoire naturel pour l'étude scientifique. Sa végétation forestière non modifiée contient des éléments de la flore des îles les plus appauvries du Pacifique à l'est et de la flore mélanésienne beaucoup plus riche à l'ouest. Pour sa taille, l'île de Rennell recèle un très grand nombre d'espèces animales endémiques, notamment d'oiseaux ; de même, on y trouve 10 espèces végétales endémiques.

La faune locale comprend 11 espèces de chauves-souris (dont une endémique) et 43 espèces d'oiseaux terrestres et aquatiques qui se reproduisent sur l'île (dont quatre espèces et neuf sous-espèces endémiques). La vie invertébrée est également riche : on dénombre 27 espèces d'escargots terrestres (dont sept endémiques) et quelque 730 insectes différents, dont de nombreuses espèces endémiques. Le lac Tegano contient plus de 300 espèces d'algues et de diatomées, dont certaines endémiques. Le lac abrite en outre un hydrophide endémique.

Intégrité

Rennell Est incarne un certain nombre de valeurs marines, côtières et forestières, réunies en un même lieu et offrant un état relativement non perturbé. Ses limites clairement définies circonscrivent le lac Tegano ainsi qu'une étendue continue environnante de terrain karstique à couverture forestière. Le bien comprend également une aire marine s'étendant jusqu'à 3 km. Mis à part les cultures de subsistance, la chasse, la pêche et l'exploitation des produits forestiers pour la construction, la végétation naturelle est peu modifiée par l'activité humaine et l'on n'observe pas d'espèces animales ou végétales envahissantes présentant un risque sérieux. Les rats et les escargots terrestres exogènes qui ont décimé la faune d'autres îles sont ici absents.

Le tracé de la limite occidentale, déterminé par des frontières communautaires et administratives, n'est pas optimal dans la mesure où il exclut un habitat forestier important pour certaines espèces, notamment d'oiseaux. Les menaces précédemment signalées d'exploitation minière et de pêche commerciale ont été écartées. Cependant, les activités d'exploitation forestière menées sur les terres adjacentes au bien, sur la zone de Rennell Ouest, pourraient avoir de graves répercussions sur les forêts du bien lui-même. Ces dernières sont intrinsèquement liées à celles de Rennell Ouest et ne peuvent à elles seules assurer la survie à long terme d'un certain nombre d'oiseaux endémiques.

Le niveau des eaux et la salinité croissants du lac Tegano, liés à la montée du niveau des mers entraînée par le changement climatique, sont préjudiciables aux cultures dans les terres basses. Particulièrement préoccupante est la diminution des récoltes de taro et de noix de coco, deux denrées vitales pour la communauté. Le soutien de cette communauté à la conservation du bien est spécialement important et significatif.

Éléments requis en matière de protection et de gestion

Les terres, les îles et les récifs marins du bien sont tous des propriétés coutumières, reconnues par la Constitution des îles Salomon et la Customs Recognition Act de 1995. Rennell Est est également protégé par la loi sur les aires protégées nationales adoptée en 2010, et dépend du Ministère de l'environnement qui vient d'être créé. La législation applicable est axée sur la conservation de la biodiversité et vise explicitement les biens du Patrimoine mondial, mais il faut un arrêté provincial et des règlements locaux pour habiliter les propriétaires coutumiers et la mettre en pratique. Le bien possède un plan de gestion ainsi qu'un plan d'action pour la mise en œuvre de celle-ci. Le plan de gestion appelle des mesures spécifiques pour traiter les points faibles et les menaces telles qu'exploitation minière, exploitation forestière, surexploitation du crabe de cocotier et des ressources marines, espèces envahissantes, et manque d'un calendrier et d'un budget. Les valeurs coutumières et les pratiques de gestion traditionnelles ne sont pas détaillées dans le plan ; toutefois, une étude préliminaire a récemment été entreprise pour combler cette lacune.

L'association Lake Tegano World Heritage Site récemment créée, regroupant 250 membres de la communauté locale, a formé un comité représentatif afin de coordonner les activités de gestion. Reconnu par le gouvernement, ce comité a besoin pour être efficace de fonds, de locaux et de moyens de communication, ainsi que d'un point focal dans le gouvernement provincial ou national.

Les projets de gestion du patrimoine et de renforcement des capacités financés et menés par des gouvernements étrangers et des ONG internationales ont été fructueux ; ils ont fait progresser la prise de conscience et la compréhension des obligations relatives au Patrimoine mondial par la communauté, les fonctionnaires gouvernementaux et les autres acteurs concernés, amélioré la coordination et la coopération dans les activités de gestion communautaires, fait avancer l'étude et le suivi des ressources naturelles, donné une plus forte assise juridique à la protection et la gestion du bien, et posé les bases d'un jumelage de Rennell Est avec un bien australien.

La possibilité pour les propriétaires traditionnels de protéger et gérer convenablement les valeurs et les ressources naturelles du bien est limitée par le manque de fonds, de capacités et de ressources. Il faudrait en particulier une aide importante au développement rural, pour améliorer les voies de communication, les services de santé et l'infrastructure éducative et créer de petites entreprises

génératrices de revenu exploitant durablement les ressources naturelles. L'isolement du bien et son accès en conséquence limité en raison de dessertes aériennes rares et peu fiables et de trajets extrêmement difficiles par la route contribuent à le protéger, mais freinent également les efforts pour y développer l'écotourisme. Les difficultés de transport nuisent également à l'approvisionnement de la communauté en denrées alimentaires et en médicaments et à son accès aux débouchés pour les produits locaux.

Les priorités futures de la gestion du bien sont les suivantes : appliquer pleinement les dispositions légales et la planification prévue ; renforcer les capacités communautaires et habiliter la communauté à gérer les projets et les ressources naturelles ; accroître les sources de financement durable, y compris par la création de revenus, afin d'améliorer le niveau de vie des propriétaires traditionnels et leur permettre de mieux protéger le bien conformément aux normes du Patrimoine mondial.

Bien	Parc national de Keoladeo
Etat partie	Inde
Id. N°	340
Date d'inscription	1985

Brève synthèse

Le Parc national de Keoladeo, situé dans l'État du Rajasthan, représente un site d'hivernage remarquable par sa diversité d'oiseaux d'eau migrants du Paléarctique qui est également renommé pour sa grande concentration d'oiseaux reproducteurs non migrants. Oasis verte pour la vie faunique au milieu d'un paysage densément peuplé et dominé par l'homme, cette mosaïque de prairies, forêts, marécages boisés et zones humides couvre une superficie de 2.873 ha et compte 375 espèces d'oiseaux, ainsi qu'une multitude d'autres formes de vie très diversifiées. Ce « paradis des oiseaux » s'est développé dans une dépression humide naturelle, qui avait été aménagée en réserve de chasse au canard, à la fin du XIXe siècle. Le site a été déclaré parc national en 1982 et la chasse n'y est plus pratiquée. Sa survie est aujourd'hui tributaire d'une alimentation en eau régulée à partir d'un réservoir situé à l'extérieur du périmètre du parc. Un réseau judicieusement conçu de digues et de canaux préserve différents niveaux d'eau dans le parc pour fournir une zone adaptée à une avifaune très variée.

Profitant de son implantation stratégique sur le trajet des voies de migration d'Asie centrale et de la présence d'eau, le parc accueille de grandes concentrations de canards, d'oies, de foulques, de pélicans et d'échassiers pendant l'hiver. Seule zone d'hivernage connue pour la principale population de Grues de Sibérie, en danger critique d'extinction, le parc sert aussi de refuge à d'autres espèces menacées au niveau mondial, comme l'aigle criard et l'aigle impérial. Au cours de la saison de reproduction, il abrite la plus extraordinaire héronnière de la région avec 15 espèces de hérons, ibis, cormorans, spatules et cigognes, et plus de 20.000 oiseaux y nichent durant les années très humides.

Critère (x) : *Le Parc national de Keoladeo est une zone humide d'importance internationale pour l'avifaune aquatique migratrice, les oiseaux migrants venus d'Asie centrale y faisant halte sur leur voie de migration avant de s'envoler à nouveau vers d'autres régions. Lors de l'inscription, le parc était la zone d'hivernage de la Grue de Sibérie, en danger critique d'extinction, et il fournit un habitat à de nombreuses populations d'oiseaux nicheurs résidents. Quelque 375 espèces d'oiseaux ont été recensées sur le bien, dont cinq espèces en danger critique d'extinction, deux espèces menacées et six espèces vulnérables. Le parc sert de lieu de reproduction à quelque 115 espèces d'oiseaux, parmi lesquelles 15 espèces d'oiseaux d'eau formant l'une des héronnières les plus extraordinaires de la région. La mosaïque d'habitats que comprend le bien supporte un nombre considérable d'espèces sur une superficie réduite, avec 42 espèces de rapaces recensées.*

Intégrité

Il est le seul parc en Inde à être entièrement entouré par un mur d'enceinte de 2 mètres de haut, qui réduit au minimum les risques d'empiètement et de perturbations biotiques, mais il n'existe aucune possibilité de zone tampon. N'étant pas d'origine naturelle, les zones humides de Keoladeo dépendent de la mousson et du pompage d'eau à l'extérieur du site, traditionnellement fourni par le réservoir de « Ajan Bandh ». Pour faire face au manque d'eau lié aux précipitations erratiques dans la région, deux grands projets hydrauliques ont été lancés en vue d'acheminer l'eau depuis des sources d'eau permanentes de la région. Les risques de pollution de l'air et de l'eau occasionnés par la ville voisine de Bharatpur ont suscité quelques inquiétudes, mais, pour l'heure, les effets n'en sont pas connus.

Grâce aux activités d'écodéveloppement entreprises dans les villages environnants, le pâturage du bétail dans le parc a été limité et les communautés locales sont sensibilisées à une approche participative de la conservation des ressources, qui comprend notamment l'élimination d'espèces exotiques envahissantes. Le parc de Keoladeo attire de nombreux visiteurs, qui, conduits en rickshaw par des guides locaux spécialement formés, peuvent y circuler pour observer les oiseaux. Outre la

possibilité pour ces guides qui vivent dans les villages avoisinants d'améliorer leurs moyens de subsistance, la pollution acoustique sur le site s'en trouve réduite. Un programme de conservation, lancé récemment pour les 27 zones humides satellites situées autour de ce parc, a par ailleurs amélioré le niveau de protection des oiseaux d'eau migrateurs qui font halte, sur le trajet d'Asie centrale, dans cette zone d'hivernage de l'ouest de l'Inde.

Éléments requis en matière de protection et de gestion

Le bien jouit d'une protection juridique efficace en vertu des dispositions du Wildlife (Protection) Act de 1972 et de l'Indian Forest Act de 1927. Le site est géré par le Département des forêts du Rajasthan avec l'appui des communautés locales et des organisations nationales et internationales de conservation, et un plan de gestion a été élaboré pour assurer la protection et la gestion du bien.

Les principales menaces qui pèsent sur le bien sont l'alimentation en eau (quantité et qualité), la végétation invasive (*Prosopis*, *Eichhornia*, *Paspalum*) et l'usage inapproprié du bien par les villages voisins. Ces problèmes sont traités dans le cadre du plan de gestion, et deux projets ont été élaborés pour apporter une solution permanente à la crise de l'eau. Les espèces exotiques envahissantes ont été éliminées grâce à des actions menées en coopération avec les populations des environs. Le mur d'enceinte de 2 mètres de hauteur qui entoure le parc élimine presque totalement les menaces provenant du braconnage ou de la pollution, et il n'y a aucun empiètement ni aucune habitation à l'intérieur du parc. La pollution acoustique occasionnée par la ville de Bharatpur et la route nationale situées à proximité est minimale. La réglementation indienne en matière d'environnement étant très stricte, toutes les activités de développement proposées doivent faire l'objet d'une évaluation rigoureuse de l'impact environnemental.

Bien	Parc national des Sundarbans
Etat partie	Inde
Id. N°	452
Date d'inscription	1987

Brève synthèse

Les Sundarbans possèdent la plus grande mangrove du monde et l'un des écosystèmes naturels le plus productif sur le plan biologique. Situés à l'embouchure des fleuves Gange et Brahmapoutre entre l'Inde et le Bangladesh, leurs forêts et leurs cours d'eau abritent une grande diversité de faune, notamment des espèces menacées d'extinction. La mangrove offre un habitat à la principale population de tigres au monde, qui se sont adaptés à un mode de vie semi-amphibie, en développant des capacités pour nager sur de longues distances et se nourrir de poissons, de crabes et de varans. Ces tigres sont aussi connus pour être des « mangeurs d'hommes », très probablement parce que les occasions de rencontre entre ces fauves et les populations locales sont plus fréquentes.

Les îles sont également d'une grande importance économique en raison de leur rôle de protection contre les tempêtes, de stabilisation des côtes, de rétention des sédiments et des nutriments, de source de ressources naturelles et de bois, et d'habitat pour une grande variété d'organismes aquatiques, benthiques et terrestres. Elles constituent un excellent exemple des processus écologiques en cours, comme les inondations, les pluies de mousson, la formation d'un delta, l'influence des marées et la colonisation végétale. D'une superficie de 133.010 ha, cette aire est composée à 55 % de forêts et à 45 % de zones humides sous forme de rivières à marée, criques, canaux and vastes estuaires à l'embouchure du fleuve. On estime que près de 66 % de la surface totale de la mangrove se trouvent au Bangladesh, les 34 % restants étant en Inde.

Critère (ix) : Les Sundarbans sont la plus grande mangrove du monde et le seul habitat du tigre. Le territoire terrestre des Sundarbans est constamment modifié, remodelé, façonné par l'action des marées, avec une érosion plus marquée le long des estuaires et l'accumulation de dépôts sur les rives des voies d'eaux estuariennes intérieures due à l'eau de mer qui accélère l'envasement. Zones humides propices à la reproduction d'organismes marins, les Sundarbans, qui jouent aussi un rôle de protection climatique contre les cyclones, sont le lieu d'un processus naturel unique.

Critère (x) : L'écosystème de la mangrove des Sundarbans est considéré comme unique en raison de l'immense richesse de la flore qu'elle contient et de la faune qui y est associée. Avec quelque 78 espèces de mangroves recensées dans la zone, les Sundarbans sont l'une des plus riches forêts de mangrove au monde. Ils revêtent aussi un caractère unique du fait que les mangroves dominantes ne sont pas seulement constituées de massifs de palétuviers concentrés en bordure de criques et de bras morts, mais se développent aussi le long de rivières dans des mares boueuses ou des zones plates et sableuses.

Les Sundarbans abritent une grande richesse d'espèces animales, en particulier la principale population de tigres et plusieurs autres mammifères aquatiques menacés, comme le dauphin de l'Irrawaddy et le

dauphin du Gange. Le site contient aussi un nombre exceptionnel de reptiles menacés, comme le cobra royal, et des populations importantes d'espèces endémiques de tortues de rivière que l'on croyait disparues. Le bien sert de zone de ponte pour les tortues de mer, notamment la tortue Olive Ridley, la tortue verte et la tortue imbriquée. On y trouve deux des quatre espèces très primitives de limule (*Tachypleus gigas* et *Carcinoscorpius rotundicauda*). Classée Zone importante pour la conservation des oiseaux, la région de Sajnakhali abrite une grande diversité d'oiseaux d'eau et est d'une importance majeure pour les oiseaux migrateurs.

Intégrité

Le bien est situé à l'intérieur d'une zone plus étendue, désignée Réserve de biosphère de l'UNESCO en novembre 2001. Il est bien protégé et en grande partie intact, grâce aux trois sanctuaires de faune qui l'entourent et forment une zone tampon, selon les recommandations formulées en 1987 dans le rapport d'évaluation initial. Cependant, la salinité des Sundarbans en Inde, principalement imputable au déplacement vers l'est de l'embouchure du Ganges, est variable en raison de la diversion en amont de près de 40 % du débit du Gange en saison sèche, diversion dont on ne connaît pas encore précisément les répercussions. Les déversements d'hydrocarbures représentent une menace potentielle extrêmement dommageable, tout particulièrement pour la faune aquatique et les oiseaux de mer, et probablement aussi pour la forêt elle-même, susceptible d'être affectée par les hydrocarbures acheminés par les fortes marées. Entre 1975 et 1982, les tigres ont tué en moyenne 45 personnes par an. Ceci a créé plusieurs conflits avec les populations locales qui utilisent la Réserve de tigres contiguë pour la collecte de miel, le ramassage de bois de chauffage et pour la pêche.

Éléments requis en matière de protection et de gestion

Le bien bénéficie d'une protection juridique adaptée. L'Indian Forest Act de 1927 et ses amendements, le Forest Conservation Act de 1980, le Wildlife Protection Act de 1972 et l'Environment Protection Act de 1986 sont mis en œuvre avec efficacité, en veillant à la stricte application des règles et réglementations en matière de pollution de l'environnement. Les lois en vigueur dans le domaine de la protection et de la conservation du bien sont suffisamment strictes.

Le bien est actuellement en bon état de conservation et des opérations de maintenance sont menées régulièrement, conformément au calendrier d'entretien établi. Un Plan de gestion du bien a été approuvé.

Le Département des forêts fait de son mieux, compte tenu de l'infrastructure existante, mais il est néanmoins nécessaire de maintenir et d'augmenter le niveau de ressources financières et humaines pour pouvoir assurer une gestion efficace du bien. Une approche de l'écosystème qui intègre la gestion des zones protégées existantes avec d'autres activités clés conduites sur le bien, telles que la pêche et le tourisme, doit notamment être adoptée. D'autres moyens de subsistance pour les populations locales doivent être développés afin qu'elles ne soient plus dépendantes de l'écosystème des Sundarbans pour subsister. Il est nécessaire de poursuivre les approches participatives en matière de planification et de gestion du bien en vue de renforcer le soutien et l'engagement des communautés locales et des ONG à la conservation et à la gestion du bien. En outre, les activités de recherche et de suivi requièrent la mise à disposition de ressources adéquates.

Bien	Parcs nationaux de Nanda Devi et de la Vallée des fleurs
Etat partie	Inde
Id. N°	335 bis
Dates d'inscription	1988 - 2005

Brève synthèse

Les Parcs nationaux de Nanda Devi et de la Vallée des fleurs, situés dans l'Himalaya occidentale, sont des paysages de haute altitude d'une beauté exceptionnelle et d'une biodiversité remarquable. Le Parc national de Nanda Devi est l'un des sites naturels les plus spectaculaires de l'Himalaya. Il est dominé par le pic de Nanda Devi, deuxième sommet de l'Inde, qui culmine à 7.817 m et auquel on accède par les gorges du Rishi Ganga, comptant parmi les plus profondes du monde. Le Parc national de la Vallée des fleurs, avec son paysage plus vallonné, ses prairies de fleurs alpines d'une splendeur à couper le souffle et sa facilité d'accès, complète les reliefs escarpés des montagnes sauvages et inaccessibles de Nanda Devi. Hormis quelques activités d'écotourisme communautaire menées certaines parties de ces parcs, aucune pression anthropique n'est observée dans cette zone depuis 1983. Ce bien fait, par conséquent, office de site témoin pour la préservation des processus naturels et revêt une importance majeure pour le suivi écologique à long terme dans l'Himalaya.

Les deux parcs comprennent une grande diversité et densité de flore et de faune typiques de la zone biogéographique de l'Himalaya occidentale, avec des populations importantes d'espèces menacées au plan international, comme le léopard des neiges, le chevroton porte-musc d'Himalaya, et une multitude d'espèces végétales. Ces deux parcs, qui couvrent une superficie de 71.210 ha, sont entourés par une

grande zone tampon de 514.857 ha s'étendant sur une gamme étendue d'altitudes et comportant un large éventail d'habitats. L'ensemble de cette zone, située dans la Zone des oiseaux endémiques de l'Himalaya occidentale, abrite d'importantes populations d'ongulés et de galliformes de montagne qui sont la proie des carnivores, comme le léopard des neiges.

Critère (vii) : Le Parc national de Nanda Devi est renommé pour ses régions montagneuses, sauvages et reculées, où culmine le deuxième sommet de l'Inde à 7.817 m d'altitude. Il est protégé de tous côtés par des caractéristiques topographiques spectaculaires, notamment des glaciers, des moraines, et des prairies alpines. Ce paysage spectaculaire est complété par la Vallée des fleurs, vallée himalayenne de haute altitude d'une beauté exceptionnelle. La douceur de son paysage, ses prairies de fleurs alpines d'une splendeur à couper le souffle et sa facilité d'accès ont été célébrées depuis plus d'un siècle dans la littérature, par des explorateurs, des alpinistes et des botanistes renommés, ainsi que dans la mythologie hindoue depuis bien plus longtemps.

Critère (x) : Le Parc national de Nanda Devi, doté d'un large éventail d'habitats de haute altitude, abrite d'importantes populations de flore et de faune, parmi lesquelles plusieurs espèces de mammifères menacés, comme le léopard des neiges, le chevroton porte-musc d'Himalaya, ainsi qu'une population nombreuse de bharals, appelés également moutons bleus. Les estimations qui ont été faites de l'abondance d'ongulés, de galliformes et de carnivores sauvages sont plus élevées dans le Parc national de Nanda Devi que dans d'autres zones protégées similaires de l'Himalaya occidental. La Vallée des fleurs est importante au plan international en raison de la diversité de sa flore alpine, représentative de la zone biogéographique de l'Himalaya occidental. Sa grande richesse en espèces reflète la situation de la vallée, dans une zone de transition entre les chaînes du Zaskar et du Grand Himalaya au nord et au sud, respectivement, et entre la flore de l'Himalaya oriental et de l'Himalaya occidental. Un certain nombre d'espèces végétales sont menacées au plan international, et plusieurs n'ont pas été recensées ailleurs dans l'Uttaranchal et deux n'ont pas été recensées dans le Parc national de Nanda Devi. La diversité des espèces de plantes médicinales menacées est plus élevée que celle de toute autre aire protégée de l'Himalaya indien. L'ensemble de la Réserve de biosphère de Nanda Devi se trouve dans la Zone des oiseaux endémiques (EBA) de l'Himalaya occidental. Sept espèces d'oiseaux à l'aire de répartition limitée sont endémiques de ce secteur de la Zone des oiseaux endémiques.

Intégrité

Leur isolement et leur difficulté d'accès confèrent aux Parcs nationaux de Nanda Devi et de la Vallée des fleurs un degré élevé de protection naturelle. Les deux parcs sont restés inexplores jusqu'aux années 1930 et n'ont pas subi de pressions anthropiques depuis 1983, hormis quelques activités d'écotourisme communautaire bien réglementées menées dans certaines parties des parcs. Ces deux parcs contiennent, par conséquent, des habitats naturels relativement intacts qui font aujourd'hui office de sites témoin pour la préservation des processus naturels. L'intégrité de ce bien est, en outre, renforcée par le fait que les deux parcs constituent les zones centrales de la Réserve de biosphère de Nanda Devi et sont entourés d'une grande zone tampon de 514.857 ha. Le Sanctuaire de faune sauvage de Kedarnath et les Services de réserves forestières situées à l'ouest, au sud et à l'est de la Réserve de biosphère forment une zone tampon supplémentaire autour de cette Réserve de biosphère. Les communautés locales qui résident dans les zones tampons de la Réserve de biosphère de Nanda Devi participent activement aux programmes de conservation du Département des forêts.

Éléments requis en matière de protection et de gestion

Leur inaccessibilité confère aux Parcs nationaux de Nanda Devi et de la Vallée des fleurs un degré élevé de protection naturelle. Le Département des forêts du gouvernement de l'État assure un suivi régulier des quelques routes d'accès menant à ces parcs. Les niveaux d'activités humaines dans les deux parcs sont très faibles et se limitent à quelques projets d'écotourisme communautaire qui sont réglementés et coordonnés par l'autorité de gestion du parc. Le pâturage du bétail dans ces parcs a cessé en 1983. L'alpinisme et les activités d'aventure sont interdits à l'intérieur du Parc national de Nanda Devi depuis 1983 à cause de l'accumulation des déchets et de la dégradation de l'environnement qu'ils ont occasionnées dans le passé. Des expéditions scientifiques sont organisées tous les dix ans depuis 1993 pour effectuer un suivi précis de la situation de la flore, de la faune et de leurs habitats à l'intérieur du Parc national de Nanda Devi. Les résultats des recensements et des analyses de séries chronologiques indiquent que la situation de la flore, de la faune et de leurs habitats à l'intérieur du Parc national de Nanda Devi s'est considérablement améliorée. De même, des études et des recensements annuels effectués dans le Parc national de la Vallée des fleurs montrent que la situation de la flore, de la faune et des habitats se maintient. Tant les Parcs nationaux que les Réserves forestières de la zone tampon de la Réserve de biosphère de Nanda Devi sont correctement protégés et gérés, selon les plans de gestion de la faune et les plans de travail respectivement mis en place. La protection à long terme des Parcs nationaux de Nanda Devi et de la Vallée des fleurs dépend du maintien des niveaux élevés de protection et des faibles niveaux actuels de pressions anthropiques dans les parcs. Un suivi régulier de la situation de la faune et des habitats dans ces parcs est essentiel

et doit être poursuivi. La gestion du tourisme ou des pèlerins, et les activités de développement, tels que projets d'infrastructures et d'hydroélectriques à l'intérieur de la zone tampon de la Réserve de biosphère de Nanda Devi, représentent des menaces actuelles et potentielles contre lesquelles il est nécessaire de lutter.

Bien	Parc national du Gunung Mulu
Etat partie	Malaisie
Id. N°	1013
Date d'inscription	2000

Brève synthèse

Le Parc national du Gunung Mulu, situé dans l'État malaisien du Sarawak sur l'île de Bornéo, est exceptionnel tant par la richesse de sa biodiversité que par les formes karstiques qu'il abrite. Ce bien est dominé par le Gunung Mulu, un pic gréseux s'élevant à 2,376 m d'altitude, et il s'agit de la région karstique tropicale la plus étudiée du monde. La Formation géologique du Melinau comporte une remarquable concentration de grottes, reflet d'une histoire géologique longue de plus d'1,5 million d'années.

Fortement endémique, le Parc national du Gunung Mulu occupe une importante fonction d'habitat naturel pour une large variété d'espèces végétales et animales – aussi bien de surface que souterraines. Les quelque 52,865 ha du parc comprennent 17 zones de végétation présentant environ 3,500 espèces de plantes vasculaires. Ses espèces de palmiers sont d'une richesse exceptionnelle : avec 109 espèces recensées, issues de vingt genres différents, le parc est l'un des sites abritant le plus grand nombre d'espèces de palmiers au monde. À la fois sanctuaire d'une part non négligeable de la forêt tropicale de Bornéo et foyer d'une grande variété d'espèces, dont de nombreuses espèces endémiques et menacées, les vastes cavités et corridors que forment les grottes permettent d'assister à cet extraordinaire spectacle de la vie sauvage qu'offre la présence de millions de salanganes et de chauves-souris.

Le bien fournit l'une des meilleures illustrations au monde du phénomène d'effondrement de sols karstiques et ouvre des possibilités exceptionnelles à l'étude scientifique des théories sur les origines des faunes cavernicoles. Les gorges profondément encaissées, les rivières sauvages, les montagnes recouvertes de forêt vierge, les pics calcaires spectaculaires, les corridors et l'ornementation des grottes que l'on y trouve forment des paysages sensationnels, un décor stupéfiant sans équivalent possible.

Critère (vii) : Sa forêt primaire remarquable, son terrain karstique, ses montagnes, ses chutes d'eau et la présence des plus grandes grottes du monde font du Parc du Gunung Mulu un domaine d'une extraordinaire beauté naturelle. La Salle du Sarawak, qui est la plus grande cavité souterraine au monde, s'étend sur 600 m de long pour 415 m de large et 80 m de hauteur. Comparée à ses 12 millions de mètres cube de volume et aux 300 m d'envergure de sa voûte d'un seul tenant, toute autre cavité monumentale découverte à ce jour ne peut qu'être éclipsée par cette salle. La Grotte du cerf, avec un diamètre de 120 à 150 m, est le plus large de tous les corridors souterrains connus à ce jour dans le monde, tandis qu'avec 110 km de corridors cartographiés et explorés, le complexe souterrain de Clearwater détient le record de grotte la plus longue d'Asie. De même que certaines des plus grandes grottes du monde, celles-ci recèlent des cas intéressants de rivières tropicales souterraines, de brèches d'infiltration, de zones vadoses et de grottes phréatiques où l'on peut admirer de beaux spécimens de modelés karstiques de toute nature (structures que forment, dans une grotte, les minéraux déposés par l'eau).

Critère (viii) : Le parc illustre remarquablement les changements majeurs qui ont marqué l'histoire de la terre. Trois formations rocheuses de premier ordre s'imposent : la Formation du Mulu, composée de schiste du Paléocène et de l'Éocène ainsi que de grès, qui culmine à 2 376 m au sommet du Gunung Mulu ; la Formation calcaire du Melinau, large d'1,5 km, qui date de l'Éocène supérieur, de l'Oligocène et du Miocène inférieur et culmine à 1 682 m d'altitude dans le Gunung Api ; et la Formation schisteuse de Setap qui forme un affleurement de sommets en pente douce à l'ouest. La surrection majeure intervenue entre la fin du Pliocène et le Pléistocène apparaît nettement dans les 295 km de grottes explorées, sous la forme d'une succession de niveaux souterrains remarquables. La géomorphologie et l'hydrologie de surface et souterraines fournissent des informations importantes concernant l'évolution tectonique et climatique de Bornéo. La séquence de dépôts alluviaux terrestres permet de retracer une part importante du déroulement des cycles glaciaires-interglaciaires : l'étagement de grottes en surrection, qui s'élèvent de 28 m à plus de 300 m au-dessus du niveau de la mer, date d'il y a au moins 2 à 3 millions d'années, ce qui implique des taux de surrection d'environ 19 cm tous les 1 000 ans.

Critère (ix) : Le bien ouvre d'importantes opportunités en termes d'étude scientifique des théories sur les origines des faunes cavernicoles, dont il abrite 200 espèces recensées et notamment de

nombreuses espèces troglodytes ; il permet également d'observer des manifestations exceptionnelles de processus écologiques et biologiques immuables. Dix-sept zones de végétation ont été identifiées, ainsi que la faune diverse qui leur est associée. Quelque 3 500 espèces de plantes, 1 700 mousses et hépatiques et plus de 4 000 espèces de champignons ont été recensés dans l'enceinte du bien. Il y existe 20 000 espèces d'invertébrés, 81 espèces de mammifères, 270 espèces d'oiseaux, 55 espèces de reptiles, 76 espèces d'amphibiens et 48 espèces de poissons.

Critère (x) : Le bien comporte l'un des échantillons d'espèces florales les plus riches qui puissent se trouver dans une région du monde de taille comparable. Il abonde en espèces botaniques et présente un fort degré d'endémisme, avec notamment l'un des sites comptant le plus grand nombre d'espèces de palmiers au monde. Il occupe par ailleurs une importante fonction d'habitat naturel pour un grand nombre d'espèces, auxquelles il permet ainsi de se maintenir sur place ; la Grotte du cerf abrite à elle seule l'une des plus grandes colonies au monde de chauves-souris à queue libre, *Chaerophon plicata*, soit environ 3 millions. Cette grotte concentre également le plus grand nombre d'espèces de chauves-souris différentes qu'on puisse trouver au sein d'une même grotte. Plusieurs millions de salanganes (de l'espèce *Aerodramus*) ont été recensées dans l'un des complexes souterrains, ce qui en fait la plus vaste colonie du monde. Beaucoup d'espèces de la faune locale sont endémiques et 41 espèces figurent sur la liste des espèces menacées.

Intégrité

Les biens sont répartis sur un vaste territoire qui s'élève de 28 mètres d'altitude à 2 376 m environ au-dessus du niveau de la mer et qui présente des pentes et des crêtes escarpées, des promontoires karstiques, des grottes, des rivières bordées de terrasses et de plaines inondables : un tel milieu est propice à utiliser les éléments naturels du paysage comme frontières. Ces limites, bien démarquées, suivent pour la plupart le cours des rivières et ne s'interrompent que sur de courtes portions, au sud-ouest, à l'est et au nord-ouest. Une portion de la limite nord-ouest suit le tracé de la frontière internationale avec l'État du Brunéi.

Le Gouvernement et l'agence chargée de la gestion du bien sont actuellement en train de désigner deux surfaces destinées à agrandir le périmètre du bien au-delà de ses limites actuelles, car la protection globale du secteur est insuffisante en l'état. Le Parc national voisin du Gunung Buda, qui abrite des secteurs très importants en termes de valeur naturelle, sera lui aussi intégré au bien, dont la sécurité et l'intégrité seront ainsi renforcés. Les Gouvernements de Malaisie et du Brunéi collaborent également pour créer ce qui est bel et bien destiné à devenir une zone tampon autour du bien grâce à la Réserve forestière de Labi, au Brunéi, qui jouxte le Parc national du Gunung Mulu. Cette collaboration est le produit de l'Initiative Heart of Borneo (HOB) – toujours en vigueur – dans laquelle sont engagés les Gouvernements de Malaisie, du Brunéi et d'Indonésie.

Les recherches entreprises au sein du parc par des chercheurs à la fois étrangers et locaux ont contribué à fournir une meilleure analyse du bien et de ses ressources. Les informations obtenues aident à la prise de décision et à l'élaboration de directives de gestion. La politique constante du Gouvernement national qui consiste, depuis sa création en 1974, à ne pas permettre d'accéder au parc par la route, permet de limiter de manière considérable les intrusions incontrôlées. Ceci contribue à assurer la continuité de l'entretien et de la protection dont bénéficient l'authenticité et l'intégrité écologique du parc. Il a été confirmé que les terres revendiquées par la population locale se trouvaient hors des limites du bien, ce qui a par conséquent résolu les conflits et problèmes relatifs à l'occupation et à l'exploitation des terres situées dans l'enceinte du bien. Le Gouvernement national a également confirmé qu'il n'avait aucune intention de mettre en œuvre des projets de barrage susceptibles de porter significativement atteinte aux valeurs du bien.

Éléments requis en matière de protection et de gestion

La protection et la gestion du Parc national du Gunung Mulu, dont l'officialisation et la création remontent à 1974, peuvent s'appuyer pleinement sur le texte de l'Ordonnance sur les Parcs nationaux et les Réserves naturelles de 1998 et sur celui de son appendice législatif, la Réglementation sur les Parcs nationaux et les Réserves naturelles de 1999. L'Ordonnance définit notamment le type d'activités et d'aménagements autorisés dans l'enceinte du parc national, les divers agissements constituant une infraction, les peines encourues, et la procédure à suivre pour le traitement des infractions concernées. La Réglementation précise les directives encadrant la mise en œuvre des dispositions de l'Ordonnance principale : la Partie III (C) de la Réglementation comporte, par exemple, un chapitre spécifique consacré aux mesures de protection et de gestion des grottes.

Étant situé dans l'État du Sarawak, le Parc national du Gunung Mulu dépend en priorité des autorités de cet État pour ce qui relève de sa gestion et de sa protection. Des plans de gestion du bien ont été élaborés et mis en vigueur.

Les infrastructures affectées à la gestion du parc comprennent notamment un siège administratif, des antennes de terrain ainsi qu'un réseau de pistes permettant uniquement d'accéder à quatre « grottes témoins ». Les interventions menées dans le cadre de cette gestion font en sorte de limiter la présence d'interférences humaines dans le système naturel et aident à maîtriser l'impact dû à l'accroissement des flux touristiques. Actuellement, plus de 90% du parc et de 95% des grottes sont fermés à la visite. La

seule exception concerne l'accès aux sites à des fins de recherche. Par ailleurs, il existe aussi des restrictions d'accès à quelques grottes fragiles. Le déploiement d'un Plan intégré de développement et de gestion permet d'avoir une maîtrise très rigoureuse des aménagements physiques en termes de sites, d'ampleur, d'échelle et de caractéristiques esthétiques (des projets de terrain), afin d'éviter tout « sur-aménagement ». Il est nécessaire, pour réaliser des aménagements dans l'enceinte du bien, de consulter toutes les parties prenantes concernées et en particulier le Comité spécial du parc au sein duquel siègent des membres des communautés locales ainsi que d'autres parties prenantes.

En termes de gestion du bien, les activités illégales restent l'un des principaux défis. Les poursuites sont diligentées dans le cadre d'un système de coopération avec d'autres structures compétentes de maintien de l'ordre, telles que la Police, les Douanes, la Sécurité aéroportuaire, ainsi que le Centre de la biodiversité du Sarawak pour la protection des ressources du parc. Un volet de surveillance des abords du bien figure dans les plans de fonctionnement annuels. Les propositions d'agrandissement de la superficie du bien, l'officialisation du Parc national du Gunung Buda et la création de la Réserve forestière du Labi sur le territoire du Brunéi sont susceptibles de mettre un frein aux activités illégales et d'aider à empêcher qu'elles ne soient commises dans l'enceinte du bien, tandis que l'incorporation de réserves supplémentaires, si elle était actée, permettrait au bien d'offrir un refuge de plus grande ampleur aux espèces sauvages. La menace que représentent les activités de chasse pratiquées au sein des limites du bien reste également d'actualité. Cette pression cynégétique ne concerne cependant, pour l'essentiel, que les communautés nomades de Penan, qui ont reçu l'autorisation de chasser des espèces ne faisant pas l'objet d'une protection absolue, comme le sanglier par exemple, et uniquement dans le cadre d'une consommation de subsistance.

Les zones forestières situées autour du bien ont subi des coupes et des abattages massifs, qui s'étendent jusqu'au lit des rivières servant dans de nombreux cas à délimiter les frontières du bien : ce phénomène continue à représenter une menace permanente pour l'intégrité et les valeurs naturelles de ce dernier. L'agrandissement du parc, sur une surface totale d'environ 33,000 ha, opposerait un frein supplémentaire aux activités illégales. Mais l'aggravation de l'érosion et l'accumulation de dépôts limoneux qui en découle présentent le risque de modifier significativement l'écologie aquatique. Il est donc nécessaire d'exercer une surveillance des abattages, de même qu'il faut impérativement, compte tenu de ses impacts potentiels, que le phénomène de conversion des forêts jouxtant le bien en plantations de palmiers à huile fasse l'objet d'une attention constante et sans relâche.

Bien	Parc national de Sagarmatha
Etat partie	Népal
Id. N°	120
Date d'inscription	1979

Brève synthèse

Situé à 6000m d'altitude, le Parc national de Sagarmatha (PNS) du Népal s'étend sur une superficie de 124400 hectares dans le district de Solu-Khumbu. Il comprend le plus haut sommet du monde, le Mont Sagarmatha (Everest, 8848m). Dans un paysage de montagnes spectaculaires - avec plusieurs sommets dépassant les 7000m (outre le mont Sagarmatha) -, de glaciers et de vallées profondes, le parc abrite des espèces rares comme le léopard des neiges et le petit panda. Destination réputée du tourisme de montagne, le PNS a été enregistré en 1976 et associe depuis toujours nature et culture, grâce aux quelque 2500 sherpas qui y vivent.

Il comprend les majestueux sommets enneigés de la grande chaîne de l'Himalaya, avec notamment le plus haut sommet du monde, le Mont Sagarmatha (Everest) et d'importantes colonies de peuplement Sherpa qui reflètent l'ouverture du PNS au reste du monde. Ce patrimoine naturel jalousement préservé avec ses hautes montagnes et ses glaciers géologiquement jeunes et d'une beauté spectaculaire a été reconnu par l'UNESCO et inscrit au patrimoine mondial en 1979. Le bien abrite une vingtaine de villages qui abritent une population de plus de 6000 sherpas implantés dans la région depuis quatre cents ans où ils perpétuent leurs pratiques culturelles et religieuses traditionnelles, telles que la réglementation de la chasse et de l'abattage des animaux et le respect de tous les êtres vivants. S'y ajoutent des pratiques autochtones de gestion des ressources naturelles, qui contribuent à assurer les succès de la conservation du PNS.

En constante augmentation –de 3600 visiteurs en 1979 à plus de 25000 en 2010-, la fréquentation touristique du bien a dynamisé l'économie locale et amélioré le niveau de vie des habitants grâce à des infrastructures de meilleure qualité, en matière de santé et d'éducation notamment. Entre autres initiatives, le PNS a mis en place un programme pour la zone tampon afin de renforcer la protection et la gestion du bien, en conjuguant l'objectif de conservation et l'amélioration du statut socioéconomique des communautés locales grâce à un système de réinvestissement des recettes. La zone du PNS comprend une densité exceptionnelle de glaciers qui permettent aux populations en aval de tirer des bénéfices liés à l'eau douce. Outre la conservation des valeurs du bien, le parc a pour autre priorité de gérer l'impact du réchauffement climatique et de ses répercussions sur la flore, la faune et les communautés sherpa.

Critère (vii) : L'exceptionnelle beauté naturelle du Parc national de Sagarmatha réside dans son paysage grandiose composé de montagnes, de glaciers, de vallées profondes et de sommets majestueux, dont le plus haut du monde, le Mont Sagarmatha (Everest, 8848m). La zone abrite quelques espèces rares comme le léopard des neiges et le petit panda. Elle illustre une période importante de l'évolution de la terre et constitue d'un point de vue géologique l'une des régions les plus intéressantes au monde grâce à ses montagnes élevées et ses glaciers géologiquement jeunes, qui forment des paysages imposants caractérisés par de hauts sommets accompagnés de vallées profondément encaissées. Ce parc abrite une flore et une faune exceptionnelles du point de vue écologique, qui sont en relation étroite avec la riche culture sherpa. Les liens complexes qui unissent la culture sherpa et l'écosystème sont l'un des traits caractéristiques du parc et constituent les fondements de sa gestion et de sa protection durables au bénéfice des communautés locales.

Intégrité

En comprenant la partie supérieure du bassin versant de la rivière Dudh Kosi, les limites du bien garantissent l'intégrité de ses valeurs. La limite nord du bien est marquée par la principale ligne de partage de la grande chaîne de l'Himalaya, le long de la frontière internationale entre le Népal et la région autonome du Tibet de la République populaire de Chine. Ailleurs, les limites sont tracées par les divisions physiques qui comprennent différentes entités physiques dans la région de Khumbu alors que sa frontière méridionale s'étend pratiquement jusqu'à Monjo sur la rivière Dudh Kosi.

L'intégrité du bien a été renforcée grâce à la création d'une zone tampon qui ne fait pas partie du périmètre du bien inscrit. La zone tampon au sud du bien a été créée en 2002 et sert de couche de protection pour le parc. L'engagement des communautés locales dans la gestion pratique de la zone tampon est un atout supplémentaire pour la viabilité à long terme du parc.

Le statut de protection du parc a été renforcé par la création en 1998 du Parc national de Makalu Barun à l'est du bien et de la Zone de conservation de Gauri Shankar à l'ouest en 2010. Le rattachement de la région nord du PNS à la Réserve naturelle de Qomolangma dans la Région autonome du Tibet de la République populaire de Chine et la création de ces deux nouveaux sites contribuent à la protection accrue des valeurs du site.

L'activité des Sherpas bouddhistes tibétains établis dans le parc repose essentiellement sur l'agriculture et le commerce ; leurs propriétés ont été exclues du parc par décision de justice dans le souci de limiter leur impact sur les valeurs du bien. Le programme de gestion et de protection mis en œuvre actuellement par le gouvernement met l'accent sur le paysage de montagne, appelé Paysage himalayen sacré (PHS) ; il couvre les régions qui s'étendent de la Zone de conservation de Kanchanjonga à l'est au Parc national Langtang à l'ouest. Le PHS comprend à la fois des pratiques de gestion et de conservation et accorde une priorité à la participation des communautés locales.

Axée sur la conservation, la culture Sherpa est à la base même de la conservation de la biodiversité dans la région de Khumbu. Malgré la superficie relativement limitée du PNS, sa gestion durable peut être assurée grâce au paysage qui l'entoure. Le classement du lac de haute altitude Gokyo comme site RAMSAR en 2007 est une reconnaissance supplémentaire de la valeur de la zone et la recolonisation du bien par le léopard des neiges est le signe qu'il offre aux prédateurs et aux proies un habitat approprié.

Éléments requis en matière de protection et de gestion

Le Parc national de Sagarmatha a été créé le 19 juillet 1976 dans le cadre de la Loi sur les parcs nationaux et la conservation de la vie sauvage, Département des parcs nationaux et de la conservation de la vie sauvage, Ministère des forêts, Gouvernement du Népal. La protection juridique effective relève de la Loi sur les parcs nationaux et la conservation de la vie sauvage de 1973 et du Règlement du Parc national de l'Himalaya de 1978. La plus grande partie du parc (69%) consiste en des terres arides situées au-dessus de 5000m, alors que les pâturages représentent 28% et les zones boisées environ 3%, ce qui pose un certain nombre de difficultés pour la gestion, car la population Sherpa résidente dépend de l'agro-pastoralisme pour sa subsistance.

Une compagnie de soldats de l'armée népalaise apporte du renfort au personnel du Bureau du Parc national de Sagarmatha en assurant une mission de protection et en faisant respecter la loi. Le gouvernement du Népal fournit le budget ordinaire nécessaire à la gestion et à la protection du bien et de la zone tampon. Il verse en outre 50% des revenus du parc aux communautés locales par l'intermédiaire du Programme intégré de conservation et de développement de la zone tampon et de ses activités qui relèvent du Plan de gestion approuvé.

Le Plan de gestion (2007-2012) du bien et de la zone tampon approuvé par le gouvernement du Népal est géré et mis en œuvre par une équipe de professionnels du Département des parcs nationaux et de la conservation de la vie sauvage. Le gouvernement continue à le mettre en œuvre, mais des efforts supplémentaires restent à faire pour réduire le plus possible l'impact de certains problèmes courants sur le site, comme la gestion des flux touristiques qui menacent les valeurs du bien, la promotion d'une utilisation durable des ressources naturelle du parc et la réduction de la pollution de l'environnement.

La mobilisation et le soutien sans faille des communautés locales pour la conservation et la gestion dès l'entrée en vigueur du programme de la zone tampon ont conforté la gestion du PNS. Un Comité

consultatif du parc, composé de dirigeants locaux, d'anciens des villages, de responsables lamas et de représentants de l'autorité du parc, a joué un rôle important en assurant une coopération et un soutien accrus. De nombreux partenaires nationaux et internationaux apportent régulièrement leur concours à la conservation, en participant à des activités de gestion de la zone tampon et en menant des recherches. Les Comités de gestion de la zone tampon, ainsi que les Comités et Groupes d'utilisateurs représentent des atouts supplémentaires pour la gestion durable des ressources du parc et de la zone tampon.

L'augmentation spectaculaire du nombre annuel de visiteurs par an a dynamisé l'économie locale, mais également accéléré la dégradation de l'écologie et des fragiles traditions culturelles de la région. L'aménagement de sentiers illégaux, le développement des lieux d'accueil, l'offre et la demande énergétiques, l'évaluation de l'impact du tourisme et de la capacité d'accueil touristique demeurent des enjeux importants pour la gestion du bien même si les communautés locales et les acteurs concernés ont remporté récemment quelques victoires en bloquant des projets d'aménagement, comme celui de l'extension de l'aéroport de Sanboche.

L'enlèvement des ordures reste un problème majeur pour le parc, en dépit des efforts du Comité de contrôle de la pollution de Sagarmatha, une ONG communautaire basée à Namche Bazar, active dans le domaine du contrôle de la pollution. En collaboration avec d'autres organismes et sous la houlette des autorités du parc et des acteurs concernés, elle poursuit ses efforts en vue de résoudre ce problème. De même, le développement des activités touristiques avec son corollaire en matière d'augmentation de la demande d'hébergement exige la mise en œuvre de politiques de gestion qui protègent les habitats et espèces en danger dans le périmètre de ce bien vulnérable à l'envahissement. Le renforcement de l'organisation actuelle du parc s'avère donc nécessaire afin de répondre à la pression croissante du tourisme et de ses activités connexes.

La dégradation de ce fragile écosystème forestier de montagne due à l'augmentation de la demande en bois de chauffage constitue également un problème important pour le bien, malgré l'effet modérateur de plusieurs projets opérationnels de micro centrales hydroélectriques destinés à offrir une alternative au bois de chauffage.

Bien	Parc national de Chitwan
Etat partie	Népal
Id. N°	284
Date d'inscription	1984

Brève synthèse

Niché au pied des Himalayas, Chitwan se caractérise par une flore et une faune particulièrement riches, il héberge l'une des dernières populations de rhinocéros unicorns d'Asie et constitue également l'un des derniers refuges du tigre du Bengale. Le parc national de Chitwan (PNC), créé en 1973, est le premier parc national du Népal. Situé au sud du Terai central au Népal, il s'étendait initialement sur les contreforts de l'Himalaya. Ce bien couvre une superficie de 93200 hectares répartis sur quatre districts : Chitwan, Nawalparasi, Parsa et Makwanpur.

Le parc est l'un des rares vestiges des écosystèmes naturels de la région du Terai, il couvre une plaine subtropicale enserrée entre deux vallées fluviales orientées est-ouest au pied de la chaîne de Siwalik de l'Himalaya externe. La zone centrale est comprise entre les rivières Narayani (Gandak) et Rapti au nord et la rivière Reu et la frontière internationale avec l'Inde au sud, elle s'étend aux collines de Sumeswar et Churia, aux collines de Dawney à l'ouest de la Narayani et longe la réserve de faune à l'est. En 1996, une zone de 75000 hectares entourant le parc, composée de forêts et de terres privées, a été déclarée zone tampon. En 2003, Beeshazar et les lacs inclus dans la zone tampon ont été déclarées zone humide d'importance internationale au titre de la Convention de Ramsar.

Critère (vii) : Avec son paysage grandiose, sa végétation luxuriante et les Himalayas en toile de fond, le parc est un domaine d'une rare beauté. Les collines couvertes de forêts et les paysages fluviaux variés contribuent à faire de Chitwan l'une des régions les plus belles et les plus attrayantes des basses terres du Népal. Situé dans une vallée fluviale, et doté d'un paysage caractéristique avec des falaises abruptes sur les versants sud et une mosaïque de forêts alluviales et de prairies en bordure des fleuves, Chitwan est l'un des pôles touristiques les plus fréquentés de la région. Il comprend la rivière Narayani ou Gandaki, la troisième du Népal, qui prend sa source dans le haut Himalaya et se jette dans le Golfe du Bengale, offrant au regard des paysages spectaculaires et des terrasses alluviales composées de strates de roches et graviers.

Le bien comprend deux sites religieux réputés : Bikram baba à Kasara et l'ashram de Balmiki à Tribeni, deux lieux de pèlerinage pour les régions voisines et l'Inde. Il est également le territoire de la communauté autochtone Tharu, implantée dans la région depuis des siècles et réputée pour leurs pratiques culturelles originales.

Critère (ix) : Le Parc national de Chitwan comprend l'un des spécimens les plus étendus et les moins perturbés de forêt de sal et des espèces associées, constituent ainsi un exemple rare d'évolution biologique grâce à sa concentration exceptionnelle de faune et de flore indigènes propres aux écosystèmes du Siwalik et du Terai intérieur. Le bien comprend le fragile écosystème des collines de Siwalik et notamment certaines de ses manifestations les plus récentes, ainsi que des plaines alluviales illustrant les phénomènes géologiques en cours. Ce dernier vestige des écosystèmes naturels du Terai n'a subi que peu d'impact de la part des populations qui dépendent des ressources traditionnelles, comme la communauté indigène Tharu, qui vit à l'intérieur du parc et alentour.

Critère (x) : La combinaison de plaines et forêts alluviales offre un habitat idéal au grand rhinocéros unicolore et le bien héberge d'ailleurs la deuxième plus grande population de cette espèce dans le monde. Il constitue également un habitat de choix pour le tigre du Bengale et favorise l'existence d'une population source viable de cette espèce menacée. La diversité des espèces est extrêmement riche ; le parc héberge 31% des mammifères, 61% des oiseaux, 34% des amphibiens et reptiles et 65% des poissons recensés au Népal. Le parc est en outre connu pour avoir l'une des plus fortes concentrations d'oiseaux au monde avec plus de 350 espèces, il est par ailleurs reconnu comme l'un des points chauds de la biodiversité déclarés par Conservation International et figure au nombre des écorégions Global 200 du WWF.

Intégrité

Le bien comprend une quantité suffisante de biodiversité représentative de l'écosystème du Terai central-Siwalik et, si l'on y ajoute la Réserve de vie sauvage de Parsa adjacente, il constitue l'exemple le plus vaste et le moins perturbé de forêt de sal et des communautés associées du Terai. On y trouve principalement les écosystèmes suivants : le Siwalik, la forêt subtropicale caduque et des écosystèmes fluviaux et de prairies. Le parc protège également le bassin hydrographique des fleuves situés dans son périmètre. Ses limites sont bien définies. Son intégrité écologique a été renforcée par l'adjonction de la Réserve de vie sauvage de Parsa sur sa bordure est et par la définition d'une zone tampon autour du parc, qui, bien que ne faisant pas partie intégrante du périmètre inscrit, offre une protection supplémentaire et des biotopes importants.

Les valeurs de patrimoine mondial du parc ont été rehaussées avec l'augmentation de la population du grand rhinocéros unicolore et du tigre du Bengale (les rhinocéros sont passés de 300 dans les années 80 à 503 en 2011 et les tigres, de 40 adultes reproducteurs dans les années 80 à 125 en 2010). Bien qu'aucune modification importante de l'écosystème naturel n'ait été observée au cours des dernières années, les biotopes fluviaux et les prairies ont été envahis par des espèces invasives comme le *Mikania micrantha*.

Le braconnage du rhinocéros unicolore -espèce en voie de disparition- pour le commerce illégal de sa corne, reste une menace préoccupante pour les autorités du parc en dépit des efforts considérables qu'elles déploient pour la protection de celui-ci. Le commerce illégal de parties du tigre et le vol de bois risquent également d'avoir un impact sur l'intégrité du parc. La dépendance traditionnelle des populations locales envers les ressources de la forêt est bien contrôlée et n'a pas eu d'incidence négative sur le bien. Le conflit entre l'homme et la vie sauvage reste une menace et un problème important qui est traité notamment par des systèmes d'indemnisation dans le cadre de la mise en œuvre du programme de la zone tampon.

Éléments requis en matière de protection et de gestion

Le Parc national de Chitwan a une longue histoire de protection qui remonte au début des années 1800. Il est classé et protégé dans le cadre de la Loi de conservation des parcs nationaux et de la vie sauvage de 1973. L'armée népalaise est déployée dans le parc depuis 1975 pour en assurer la protection. De plus, le Règlement du Parc national de Chitwan de 1974 et le Règlement pour la gestion de la zone tampon de 1996 assurent une protection efficace des ressources naturelles en associant notamment la population à la conservation et en accordant des avantages socio-économiques aux populations qui résident dans la zone tampon. Le Parc national de Chitwan est donc un exemple exceptionnel de partenariat gouvernement-communauté pour la conservation de la biodiversité.

La gestion du bien est d'un haut niveau de qualité et le Gouvernement du Népal a montré qu'il reconnaissait la valeur du parc en investissant des ressources importantes dans sa gestion. Les activités de gestion sont guidées par le Plan de gestion, qui est destiné à être revu et mis à jour régulièrement afin de veiller à ce que les principaux problèmes de gestion se voient accorder le traitement adéquat. Le premier Plan de gestion quinquennal (1975-1979) du parc national de Chitwan (PNC) a été élaboré en 1974, puis complété par un plan pour 2001-2005 qui inclut la zone tampon et instaure trois zones de gestion. Le plan suivant pour 2006-2011 couvre le parc et sa zone tampon et modernise la conservation et la gestion du bien. La sauvegarde de l'intégrité à long terme du parc sera assurée en poursuivant la stratégie actuelle de protection, en l'améliorant en fonction des besoins et en gardant intact l'habitat des espèces sauvages grâce à une gestion s'appuyant sur des méthodes scientifiques. Les conflits entre l'homme et la vie sauvage continueront à être abordés dans le cadre de la mise en œuvre effective du programme de la zone tampon.

L'écosystème aquatique du parc a été menacé par une pollution due à des sources ponctuelles ou diffuses, notamment à proximité immédiate de la rivière Narayani. Tous les acteurs concernés conjuguent leurs efforts pour maîtriser la pollution. Le principal souci de l'autorité de gestion est de préserver l'équilibre délicat entre la conservation et les besoins essentiels des populations alentour. Elle doit également résoudre les problèmes liés à l'augmentation du volume du trafic routier sur le pont de Kasara, à la construction d'un pont sur la rivière Reu et à la ligne souterraine qui approvisionne en électricité les habitants de la vallée de Madi.

Le nombre important de visiteurs et l'entretien des équipements nécessaires demeurent un problème récurrent pour les gestionnaires. Le parc est l'une des destinations touristiques les plus prisées du Népal, car, dans ce paysage spectaculaire, on peut y voir facilement des animaux sauvages. Les retombées économiques engendrées par les visites sont importantes. Les équipements pour l'accueil des touristes sont un modèle du genre et de nombreux efforts sont déployés pour les garder à niveau. Le braconnage d'animaux et d'espèces végétales sauvages demeure un problème important et constitue la principale menace pesant sur de nombreuses espèces et populations hébergées dans le parc. Bien que des efforts importants aient déjà été déployés pour appliquer les règlements et empêcher le braconnage, des efforts soutenus restent nécessaires pour résoudre ce problème.

Bien	Te Wahipounamu – zone sud-ouest de la Nouvelle-Zélande
Etat partie	Nouvelle-Zélande
Id. N°	551
Date d'inscription	1990

Brève synthèse

Te Wāhipounamu – Zone Sud-Ouest de la Nouvelle-Zélande se trouve au sud-ouest de l'île du Sud ; il couvre 10% du bloc continental de Nouvelle-Zélande (soit 2,6 millions d'hectares) et s'étend sur une zone de 450 km de long et 40 à 90 km de large en bordure de la mer de Tasmanie. Ce bien illustre nombre d'exemples classiques des processus tectoniques, climatiques et glaciaires qui ont façonné la Terre. La faille alpine divise la région à la rencontre des plaques tectoniques indo-australienne et pacifique et en fait une des trois seules grandes limites de plaques terrestres existantes. De la collision des deux plaques est née la chaîne de montagnes appelée Alpes du sud, Kā Tiritiri ou Te Moana, qui culmine à près de 4 000 m à moins de 30 km de la mer.

Sur cette étendue essentiellement montagneuse offrant d'importantes surfaces de piémont au nord-ouest, la glaciation, historique et moderne, est un trait dominant du paysage qui lui doit ses reliefs impressionnants : 15 fjords découpant profondément le littoral du Fiordland, une suite de 13 terrasses marines boisées soulevées durant le million d'années écoulé à plus de 1000 m sur le littoral de Waitutu, un ensemble de lacs issus de dépressions glaciaires le long de la marge sud-est, les glaciers Franz Josef et Fox s'enfonçant dans une forêt pluviale tempérée et les spectaculaires moraines de roches ultramafiques s'étendant sur la côte de Tasmanie.

L'écosystème local étant le plus vaste et le moins modifié de Nouvelle-Zélande, sa flore et sa faune intactes constituent la meilleure illustration moderne de l'ancien biote du Gondwana. La répartition des espèces végétales et animales est inextricablement liée à la nature dynamique des processus physiques à l'œuvre sur le bien. La région contient des exemples exceptionnels de la succession des végétations après la glaciation, avec des séquences suivant des gradients d'altitude (du niveau de la mer à celui des neiges éternelles), de latitude (de l'ouest humide à l'est sec) et chronologiques (des surfaces postglaciaires récentes aux vieilles moraines pléistocènes).

Cette combinaison de processus géologiques et climatiques, les paysages qui en résultent, ce biote unique montrant les étapes de son évolution au long de gradients climatiques et d'altitude, presque en leur état originel, donnent à Te Wāhipounamu – Zone Sud-Ouest de la Nouvelle-Zélande ses caractéristiques exceptionnelles.

Critère (vii) : Te Wāhipounamu – Zone Sud-Ouest de la Nouvelle-Zélande recèle un grand nombre des éléments naturels qui contribuent à la renommée internationale de la Nouvelle-Zélande pour ses paysages somptueux : les montagnes les plus hautes, les glaciers les plus longs, les forêts les plus vastes, les rivières et les gorges les plus sauvages, les côtes les plus découpées, les fjords et lacs les plus profonds, les vestiges d'un volcan éteint sur l'archipel Solander. Les forêts pluviales tempérées y sont sans égales dans le monde entier pour leur composition, leur étendue et leur caractère intact.

De la vaste étendue sauvage du Fiordland au sud aux hauteurs alpines du nord, les paysages sont d'une beauté à couper le souffle. Les panoramas immémoriaux s'y succèdent : sommets enneigés, glaciers, forêts, prairies de tussocks, lacs, cours d'eau et marais, avec plus de 1000 km de côtes vierges. Les traces de présence humaine y sont infimes et essentiellement périphériques.

Critère (viii) : Te Wāhipounamu – Zone Sud-Ouest de la Nouvelle-Zélande est considéré comme le meilleur exemple de taxons du Gondwana que l'on puisse voir dans les écosystèmes modernes et, à ce

titre, son importance est planétaire. La fracture progressive du supercontinent austral du Gondwana est l'un des événements les plus importants de l'histoire de la Terre. La séparation de la Nouvelle-Zélande avant l'apparition des marsupiaux et d'autres mammifères, puis son long isolement, ont été déterminants dans le fait que l'ancien biote du Gondwana a davantage survécu sur les îles de Nouvelle-Zélande qu'ailleurs. Parmi les exemples vivants de cet ancien biote figurent le kiwi, des escargots terrestres carnivores, ainsi que 14 espèces de podocarpes et de hêtres.

Le sud-ouest de la Nouvelle-Zélande illustre en outre de façon remarquable l'impact du Pléistocène. Les reliefs sculptés par les glaciers à l'Age de glace dominent les étendues montagneuses, particulièrement bien préservés dans les roches ignées plutoniques plus dures du Fiordland. Fjords découpés par les glaciers, lacs, vallées en auge et vallées suspendues, cirques, éperons glaciaires témoignent de l'influence sur le paysage de cette époque de l'histoire de la Terre. Les terrains sédimentaires dus aux glaciations pléistocènes sont également nombreux, surtout dans le Westland, à l'ouest de la faille alpine. Les séquences chronologiques de graviers alluvionnaires et les crêtes de moraines aux courbes élégantes soulignent les contours des anciens glaciers de piémont et de vallées holocènes postglaciaires.

Critère (ix) : Ensemble continu d'habitats en grande partie intouchés, le bien offre un haut degré de géodiversité et biodiversité. Les habitats d'eau douce, de forêt pluviale tempérée et alpins y sont extraordinairement bien représentés sur un large éventail de reliefs et au long de larges gradients climatiques et d'altitude. On y trouve des exemples remarquables de processus biologiques en cours dans les grandes étendues de forêt pluviale tempérée, les séquences de succession des végétaux après la glaciation, les chronoséquences de sols et végétaux sur les crêtes des plages, la succession des végétaux sur les terrasses alluviales, les gradients de végétation sur les berges des lacs glaciaires et la différenciation écotypique des végétaux sur les sols ultramafiques. Les habitats d'eau douce vastes et peu modifiés, l'impressionnante diversité des écosystèmes alpins, le nombre de plantes alpines endémiques, ainsi que le stade d'évolution actuel lié au long isolement géographique des populations animales telles que celle du kiwi au sud du Westland, sont autant d'exemples additionnels de l'évolution biologique en cours.

On observe peu de traces physiques permanentes d'une interaction entre l'être humain et l'environnement naturel. Les Tangata Whenua (population autochtone possédant l'autorité coutumière sur le lieu) ont un lien ancien avec le site qui leur est nécessaire pour ses ressources naturelles, en particulier le pounamu (néphrite). La présence européenne est plus récente, fondée au départ sur l'exploitation des ressources naturelles. Aujourd'hui, la principale activité humaine est le tourisme durable.

Critère (x) : Les habitats de Te Wāhipounamu contiennent un large éventail d'espèces animales endémiques qui reflète l'isolement de longue date de l'île et l'absence de prédateurs. Le bien abrite toute la population sauvage du rare et menacé takahe (*Notornis mantelli*), toutes les populations de sous-espèces du kiwi austral (*Apteryx australis*) de l'île du Sud, le kiwi le plus rare de Nouvelle-Zélande : le rowi (*Apteryx rowi*), les seules populations restantes d'une certaine importance du mohua ou yellowhead (*Mohua ochrocephala*), espèce sérieusement en déclin, les seules populations importantes restantes de perruche kakariki à front jaune et la seule population restante de pateke ou brownteal du Fiordland.

Le plus rare et plus gros perroquet du monde, le kakapo (*Strigops habroptilus*) a survécu dans le Fiordland jusqu'au début des années 1980. Il est à présent considéré comme disparu à l'intérieur des terres et la pérennité de l'espèce dépend de la gestion rigoureuse d'un petit nombre de populations côtières.

Intégrité

Te Wāhipounamu – Zone Sud-Ouest de la Nouvelle-Zélande présente de nombreuses suites complètes de paysages entre montagne et mer ou entre montagnes et bassins intérieurs. Ces paysages couvrent toute la gamme des reliefs d'érosion et sédimentaires pléistocènes ou d'origine glaciaire moderne. Les 2,6 millions d'hectares du bien constituent les 10% les moins perturbés ou modifiés par l'occupation humaine de la Nouvelle-Zélande, restés presque en leur état naturel, donc d'une haute intégrité. Le territoire du bien englobe toutes les valeurs du bien du Patrimoine mondial, comprenant un réseau presque contigu de réserves nationales s'étendant sur une grande partie du sud-ouest de l'île du Sud. Ses limites s'alignent étroitement et de façon réaliste sur les éléments naturels de la région. Le bien inclut quatre parcs nationaux (Fiordland, Mount Aspiring, Mount Cook, Westland) couvrant 1 725 437 hectares, deux réserves naturelles, trois réserves scientifiques, 13 paysages protégés, quatre réserves de faune, cinq réserves écologiques, des aires de conservation et une réserve privée de 20 hectares. Bordé d'autres zones publiques protégées, le bien dispose d'une zone tampon efficace qui apporte à ses valeurs naturelles une protection additionnelle.

Le bien contient presque 2 millions d'hectares de forêt pluviale tempérée s'étendant sur une extraordinaire gamme de reliefs et de sols, suivant des gradients d'altitude, des gradients de précipitations ouest-est et des séquences chronologiques liées au retrait des glaces, avec des littoraux progradants et des terrasses marines graduellement soulevées au cours du million d'années écoulé.

Cette forêt pluviale abrite notamment les plus beaux exemples de l'un des plus anciens groupes de gymnospermes de tout l'hémisphère sud, les Podocarpaceae, des rimus dont le feuillage dense s'élève à 50 mètres sur les terrasses du sud du Westland au plus petit conifère du monde, le minuscule *Lepidothamnus laxifolius*.

L'introduction relativement récente d'herbivores et de prédateurs exogènes tels que rongeurs et mustélidés a entraîné localement des extinctions, des réductions du nombre d'espèces et le déclin des certaines espèces indigènes. Ces menaces persisteront, mais les actions en cours permettent de les maîtriser et elles n'auront pas de répercussions sensibles sur l'intégrité du site. Cependant, les effets du réchauffement climatique se font légèrement sentir sur les champs de glace et les glaciers de la région.

Le profil de l'ensemble du site en tant que destination internationale pèse sur certaines de ses principales activités touristiques. Ce risque est géré de façon à permettre de limiter l'accès des visiteurs aux zones dans lesquelles les valeurs de conservation sont protégées.

Eléments requis en matière de protection et de gestion

Un ensemble complet de textes et règlements protègent le bien, à commencer par la loi de 1980 sur les parcs nationaux et la loi de 1987 sur la conservation du patrimoine historique et naturel, complétant la loi sur les réserves de 1977. A une petite exception près, le territoire couvert par le bien appartient à la Couronne (le gouvernement et la population de Nouvelle-Zélande) et est administré par le Département de la conservation. Ce bien réunit deux biens précédemment inscrits au Patrimoine mondial en 1986 : le parc national du Fiordland et le parc national Westland/Mt Cook, auxquels il a ajouté 1,2 millions d'hectares, doublant presque la superficie de 1986 et donnant à presque 70% de la nouvelle superficie le statut de parc national, en développant sa valeur universelle globale, sa qualité de territoire vierge et son intégrité.

Le Département de la conservation a pour mission de protéger les ressources naturelles et historiques du pays en préservant leur valeur intrinsèque, en les valorisant à l'intention du public à des fins culturelles et récréatives et en sauvegardant les choix des générations futures.

Le Département de la conservation est officiellement tenu d'appliquer le traité de Waitangi, en instaurant un partenariat avec les Tangata Whenua qui possèdent l'autorité (*manawhenua*) sur la zone. Cela suppose un travail annuel de planification conjointe avec la Ngäi Tahu iwi (l'instance tribale des Tangata Whenua), qui a ainsi la possibilité de participer à la gestion du bien.

Les valeurs naturelles particulièrement élevées du bien, ajoutées à son statut de bien du Patrimoine mondial, en font une zone prioritaire dans la gestion courante. Le site couvre le territoire de quatre conservatoires différents mais rattachés à une même direction. La structure organisationnelle du Département de la conservation est donc adaptée à la gestion intégrée du site.

Il n'y a pas de stratégie de gestion unique pour toute la zone ; aux termes de la loi sur les parcs nationaux, chaque parc est tenu de formuler son plan de gestion, et les conservatoires ont leurs propres stratégies, tenant compte des valeurs de la zone qu'ils administrent ainsi que du statut de bien du Patrimoine mondial. Ces documents réunis fournissent des orientations stratégiques pour la gestion intégrée du bien. Il s'agit de documents légaux, établis suite à un processus de consultation publique. Les plans de gestion des parcs nationaux sont préparés par le Département de la conservation (dont dépendent tous les parcs nationaux de Nouvelle-Zélande) et approuvés par la New Zealand Conservation Authority en conformité avec la politique générale sur les parcs nationaux (également établie et appliquée par le Département).

Les principales applications du bien sont la conservation de la nature, les loisirs et le tourisme écologiques et l'exploitation durable à petite échelle des ressources naturelles. Les répercussions du tourisme et de l'introduction de nouvelles espèces font l'objet de mesures spécifiques mais restent préoccupantes. L'utilisation traditionnelle de la végétation par les Maori, la pêche de blanchaille, la chasse récréative et les baux pastoraux à court terme sont strictement réglementés et n'ont aucun effet important.

Les espèces envahissantes ont le plus fort impact sur le bien, quoique sur des zones réduites. L'augmentation de la population de cerfs élaphe et la présence d'autres herbivores tels que wapitis, daims, chèvres, chamois et tahrs se sont traduites par de sévères dégâts dans certaines parties du bien, menaçant, en particulier, l'intégrité des écosystèmes forestiers et alpins. La pratique de la chasse commerciale a contribué à réduire le nombre de ces animaux et leur impact. De même, l'opossum d'Australie, les lapins, les mustélidés et les rongeurs portent préjudice aux habitats et aux oiseaux indigènes. Le Département de la conservation a mis en place des programmes de contrôle et la politique générale sur les parcs nationaux vise à éviter de nouvelles incursions et à éradiquer (si possible) ou réduire l'éventail existant des espèces envahissantes.

Bien	Iles subantarctiques de Nouvelle-Zélande
Etat partie	Nouvelle-Zélande
Id. N°	877
Date d'inscription	1998

Brève synthèse

Le bien sous le nom des Iles subantarctiques de Nouvelle Zélande (NZSAI) se compose de cinq archipels situés entre les latitudes de 47° et 53° Sud, qui comprennent les îles Snares/Tini Heke, Bounty, Antipodes, Auckland/Motu Maha et Campbell/Motu Ihupuku, ainsi que les îles voisines. Le statut de patrimoine mondial s'applique également à l'environnement marin qui s'étend jusqu'à 12 milles marins de chaque groupe d'îles. La superficie terrestre totale est de 76 458 hectares et la zone marine couvre 1 400 000 hectares. Ce bien constitue l'une des zones naturelles protégées les plus reculées de Nouvelle Zélande avec quelques-unes des îles du monde les moins modifiées.

Comme les îles se trouvent entre les convergences antarctique et subtropicale, la productivité marine est très élevée et on y trouve une riche diversité biologique, de fortes densités de population pour la faune sauvage et un important endémisme des espèces d'oiseaux, de plantes et d'invertébrés. Bien qu'ils se trouvent tous sur la plaque tectonique du Pacifique, les archipels diffèrent par l'âge et la géologie ; leur isolement géographique de la Nouvelle Zélande « continentale » et entre les archipels eux-mêmes a façonné une biodiversité remarquable et unique en son genre. Elle comprend des plantes, des oiseaux, des invertébrés, des mammifères marins, des poissons et des assemblages d'algues marines. Le biote contient de nombreux éléments endémiques et/ou rares et quelques exemples extraordinaires d'adaptation.

L'abondance et la diversité des oiseaux de mer pélagiques et des manchots nicheurs sont particulièrement remarquables. Le bien accueille la communauté d'oiseaux de mer nicheurs la plus variée de l'océan Austral. On y trouve 126 espèces d'oiseaux, dont 40 oiseaux marins parmi lesquels huit ne se reproduisent nulle part ailleurs. Les îles accueillent d'importantes populations de 10 des 22 espèces d'albatros et près de 2 millions de puffins fuligineux nichent sur les îles Snares uniquement. On trouve aussi une variété d'oiseaux terrestres surprenante compte tenu de la superficie terrestre limitée et un grand nombre d'oiseaux terrestres endémiques menacés, dont l'un des canards les plus rares du monde. Les îles servent de site de reproduction pour 95% de la population mondiale du lion de mer de Nouvelle-Zélande (anciennement lion de mer « de Hooker ») et l'environnement marin fournit à la baleine franche du sud un site de reproduction très important.

La flore des NZSAI est remarquable par sa diversité, avec des espèces particulières et des communautés uniques en leur genre, qui illustrent là encore de manière exceptionnelle les processus biologiques et écologiques significatifs du bien. Les îles Snares et deux des îles Auckland (Adams et Disappointment) présentent de vastes superficies du monde où la végétation n'a été modifiée ni par l'homme ni par des espèces exotiques. Une autre caractéristique importante des NZSAI réside dans l'interface terre/mer et dans l'interdépendance étroite de ces deux milieux pour un grand nombre d'espèces – entérinées par l'inclusion dans le bien inscrit d'un environnement marin de 12 mille marins autour de chaque île.

Critère (ix) : L'isolement, les facteurs climatiques et l'étalement des îles sur sept degrés de latitude ont exercé une influence importante sur leur biote. Ils ont également apporté des connaissances scientifiques sur les processus évolutifs propres aux îles océaniques dispersées, qui comprennent à la fois des formes endémiques assez matures et des taxons relativement immatures, ce qui fait d'elles un passionnant laboratoire d'études de la formation des espèces, ainsi que de la variation et de l'adaptation génétiques, propres à la province biogéographique d'insulantarctique.

Plusieurs processus évolutifs tels que l'apparition de l'inaptitude au vol tant chez les oiseaux que chez les invertébrés offrent une excellente occasion de mener des travaux de recherche sur les dynamiques de l'écologie insulaire. L'une des caractéristiques particulières de la biodiversité végétale est la prépondérance de « mégaherbes ». Ces grandes herbes, souvent pourvues de fleurs de couleurs vives, évoluent de manière originale pour s'adapter aux particularités du climat subantarctique – caractérisé par sa couverture nuageuse (et son manque de rayonnement solaire), son manque de gelées, ses vents forts et sa concentration élevée de nutriments (grâce à la transmission de ceux-ci par les oiseaux de mer).

Critère (x) : Les NZSAI, ainsi que l'océan qui les entoure et les relie, accueillent une très grande quantité d'espèces endémiques et menacées d'animaux marins, d'oiseaux terrestres et d'invertébrés. Elles se distinguent des autres archipels par une extrême variété d'espèces indigènes de plantes et d'oiseaux. A signaler en particulier : la plus grande variété d'oiseaux marins du monde, avec huit espèces endémiques propres à la région, dont quatre espèces d'albatros, trois espèces de cormorans (l'un d'eux, le cormoran de l'île Bounty, est le plus rare du monde) et une espèce de manchot ; quinze espèces d'oiseaux terrestres endémiques, dont des bécassines, des perruches et des sarcelles ; des sites de reproduction pour l'espèce de lion de mer la plus rare (le lion de mer de Nouvelle-Zélande (ou « de Hooker ») ; et un site de reproduction important pour la baleine franche des mers du sud.

Avec l'île Macquarie voisine, les NZSAI constituent un Centre de diversité végétale car elles ont la flore la plus riche de toutes les îles subantarctiques avec 35 taxons endémiques. Les « mégaherbes » se trouvent exclusivement aux NZSAI et à l'île Macquarie. Les îles Snares et deux des îles Auckland ont une importance particulière du point de vue de la conservation de la biodiversité, car elles n'ont été modifiées ni par l'homme, ni par des espèces exotiques.

Intégrité

Les NZSAI ont bénéficié de leur isolement qui leur a assuré un haut niveau de protection naturelle. Grâce à leur éloignement de la Nouvelle Zélande « continentale » et à la distance qui les sépare entre elles, les NZSAI comprennent certaines îles parmi les plus intactes du monde. Les Iles Snares et deux des Iles d'Auckland (Adams et Disappointment) figurent parmi les derniers territoires accueillant une végétation essentiellement non perturbée par des activités anthropiques. Un grand nombre d'îles sont restées relativement intactes : on n'y trouve ni rat, ni chat et elles sont rarement visitées par l'homme. Le groupe des Antipodes n'a subi que de légères modifications bien que des baleiniers y aient été en activité autrefois. Les limites du bien comprennent la totalité de la surface terrestre des archipels et suffisent à assurer la protection des principales valeurs naturelles du bien. L'intégrité biologique et géologique de la composante terrestre des NZSAI est une priorité qui fait actuellement l'objet d'initiatives visant à limiter l'impact des espèces exotiques.

L'un des archipels (les Iles d'Auckland) est entouré d'une zone marine d'interdiction de la pêche et d'un sanctuaire de mammifères marins qui se superposent dans la zone des 12 mille marins alentour. En 2008, un forum a réuni les acteurs concernés afin d'envisager des mesures de protection du milieu marin dans la région subantarctique. Trois nouvelles réserves marines ont été approuvées à l'issue de ce processus et seront mises en œuvre prochainement. Ces réserves protégeront 100% de la mer territoriale des Iles Antipodes, environ 58% de la mer territoriale des Iles Bounty et quelque 39% de la mer territoriale de l'île Campbell. Des restrictions relatives aux méthodes de pêche seront en outre mises en place dans les autres zones de la mer territoriale de ces archipels. Ces mesures de protection renforcent considérablement l'intégrité de l'environnement marin des îles et complètent la protection offerte aux îles elles-mêmes. Les prises incidentes de pinnipèdes et d'oiseaux de mer demeurent un problème important pour l'environnement marin subantarctique et l'industrie de la pêche et le gouvernement néo-zélandais et les groupes environnementaux continuent à se pencher sur la recherche de solutions.

Éléments requis en matière de protection et de gestion

Conduite par le Ministère de la conservation au nom du gouvernement et du peuple néo-zélandais, la mise en œuvre intégrale des systèmes juridiques, administratifs et de gestion en place implique que les zones des NZSAI situées au-dessus du niveau moyen des hautes eaux bénéficient du niveau de protection le plus élevé prévu par la législation de Nouvelle Zélande, grâce à leur classement comme Réserves naturelles au titre de la Loi sur les réserves de 1977. De plus, chacun des cinq archipels a été désigné Réserve nationale, un statut qui reconnaît des « valeurs d'importance nationale ou internationale » (Loi sur les réserves de 1977, article 13). Les îles sont également protégées au titre de la Loi sur la faune sauvage de 1953, de la Loi sur le contrôle des animaux sauvages 1977; de la Loi sur la gestion des ressources 1991 ; Loi sur les zones côtières et marines (Takutai Moana) de 2011, de la Loi sur la protection des mammifères marins de 1978 et de la Loi sur la pêche de 1996. La zone marine d'interdiction de la pêche et le sanctuaire de mammifères marins autour des Iles Auckland sont également gérés par le Département de la conservation, tout comme le seront à l'avenir les réserves marines proposées autour des Iles Antipodes, Bounty et Campbell.

A l'article 4 de la Loi sur la conservation de 1987, il est demandé au gouvernement de donner effet aux principes du Traité de Waitangi, ce qui implique en principe un accord de partenariat avec *tāngata whenua* (Iwi ou hapū qui a l'autorité coutumière sur place), qui ont *manawhenua* (prestige, autorité) sur la région. Des protocoles ont été élaborés dans le cadre de l'accord de la Couronne avec Ngāi Tahu, afin de définir le mode de collaboration entre le Département et Ngāi Tahu sur des questions précises ayant une importance culturelle pour Ngāi Tahu. Ngāi ai Tahu ki Murihiku sont les *kaitiaki* (gardiens) de la région du Southland qui comprend les îles subantarctiques. Ils ont élaboré un plan de gestion : *Te Tangi a Tauira* – le Cri des peuples, qui consolide les valeurs, les connaissances et les points de vue de Ngāi Tahu ki Murihiku relatifs aux ressources naturelles et aux questions de gestion environnementale. L'éventail législatif relatif aux NZSAI a pour objectif la protection et la conservation des espèces et écosystèmes du bien. La Loi sur la gestion des ressources de 1991 exige l'élaboration d'un Plan régional d'aménagement du littoral en vue de promouvoir la gestion durable des ressources naturelles et physiques des îles (juridiction sur la zone allant de la pleine mer de vive eau moyenne jusqu'aux limites de la mer territoriale). Un Plan régional d'aménagement du littoral pour les Iles subantarctiques et les Iles Kermadec (Plan de gestion côtière) a été notifié le 15 janvier 2011. Bien qu'elles ne soient pas encore opérationnelles, les règles ont pris effet dès la date de notification. Les principaux problèmes que ce plan s'efforce de régler sont les rejets pétroliers et les manquements à la biosécurité. Les NZSAI sont gérées conformément à la Stratégie de gestion et de conservation (CMS), document statutaire élaboré dans le cadre de la Loi sur la conservation de 1987, dont l'objet est la gestion intégrée des ressources naturelles et historiques des îles et qui spécifie les activités qui peuvent y être menées. L'intégrité du domaine maritime et la conservation des ressources marines sont des questions clé pour la gestion du bien. Des études sont en cours pour évaluer l'impact des activités de pêche sur les espèces protégées. Des études ont révélé la situation et l'importance de la population des baleines franche (en péril précédemment) du sud dans les eaux des Iles Campbell et Auckland. Les eaux subantarctiques de Nouvelle Zélande se trouvent également sur les routes migratoires d'autres espèces de baleines, comme les petits rorquals, les rorquals boréaux, les rorquals communs, les baleines bleues

et les baleines à bosse, ce qui souligne l'importance du milieu marin et renforce les valeurs naturelles du bien.

L'impact des mammifères exotiques, actuellement limités aux cochon, aux chats et aux souris sur l'île d'Auckland et souris sur l'île Antipodes, ainsi qu'à un ensemble de plantes exotiques et d'espèces d'invertébrés, a été réglé dans la plupart des cas grâce au plan de gestion. Les précédents programmes d'éradication ont débarrassé plusieurs îles de leur bétail, moutons, chèvre, lapins, rats et souris. Les autorités de Nouvelle Zélande envisagent à terme de débarrasser toutes les îles des mammifères exotiques, ce qui pourrait avoir valeur d'exemple pour d'autres îles océaniques.

En raison d'une demande touristique accrue, le nombre des touristes et des activités a connu une augmentation importante et il s'agit de gérer cette demande tout en protégeant l'expérience recherchée par les touristes et, plus important encore, en assurant la protection à long terme des îles et de leur milieu marin immédiat sur. Le CMS et le Plan côtier y travaillent conjointement et préconisent des solutions qui limitent l'impact des activités touristiques tout en permettant de bénéficier de l'accès au bien.

Bien	Parc national de la rivière souterraine de Puerto Princesa
Etat partie	Philippines
Id. N°	652 rev
Date d'inscription	1999

Brève synthèse

Le Parc national de la rivière souterraine de Puerto Princesa réunit l'un des ensembles de grottes les plus impressionnants du monde, offrant un paysage karstique spectaculaire, une beauté naturelle intacte, des forêts primaires inaltérées et une faune sauvage incomparable. Il se situe dans le sud-ouest de l'archipel des Philippines, dans la partie centrale de la côte ouest de Palawan, à 76 kilomètres de Puerto Princesa et à 360 kilomètres au sud-ouest de Manille.

D'une superficie de 5,753 hectares, le site abrite une rivière souterraine d'une longueur de 8,2 kilomètres. La caractéristique la plus marquante de cette rivière souterraine est qu'elle débouche directement dans la mer et que sa portion inférieure, saumâtre, est soumise à l'influence des marées, phénomène naturel rare sur la planète. À l'intérieur de la grotte où circule la rivière, on peut observer des formations rocheuses aussi remarquables qu'esthétiques. Le site contient un écosystème complet – de la montagne jusqu'à la mer – qui constitue un habitat adapté à la conservation de la biodiversité et protège des forêts qui comptent parmi les mieux préservées et les plus fascinantes de la province biogéographique de Palawan. Le fait qu'il s'agisse du premier parc national confié à la responsabilité d'autorités locales, qui en assurent une gestion efficace, est un symbole de l'engagement du peuple philippin envers la protection et la conservation de son patrimoine naturel.

Critère (vii) : Le Parc national de la rivière souterraine de Puerto Princesa présente un paysage de karst (pierre calcaire) saisissant. Il renferme une rivière souterraine qui débouche directement dans la mer. La partie inférieure de cette rivière est constituée d'eau saumâtre et soumise aux marées. L'influence que celles-ci exercent sur la rivière est un phénomène naturel rare.

On trouve dans la grotte qui abrite la rivière de spectaculaires spéléothèmes et plusieurs vastes cavités qui atteignent jusqu'à 120 mètres de largeur et 60 mètres de hauteur. Du fait qu'elle est accessible et navigable et qu'elle peut être remontée sur 4,5 kilomètres depuis la mer, la rivière permet au grand public de s'embarquer pour une croisière à nulle autre pareille et unique au monde, au cœur de magnifiques formations rocheuses.

Critère (x) : Le bien recèle un habitat qui revêt une importance mondiale pour la conservation de la biodiversité. Il abrite un écosystème complet – de la montagne jusqu'à la mer – qui protège les forêts les plus précieuses de la province biogéographique de Palawan. On y dénombre huit formations forestières intactes : sur sol ultrabasique, sur sol calcaire, sur sol subalpin, en marais d'eau douce, à feuillage persistant très humide en zone basse, ripicole, littorale et littorale de palétuviers. Le bien contient une biodiversité exceptionnelle, comme l'a attesté le Rapport mondial dans lequel le Fonds mondial pour la nature (WWF) a déterminé que la forêt humide de Palawan contenait la diversité d'essences la plus riche, avec un taux élevé de variétés régionales et locales, et qu'il s'agissait de la plus vaste et de la plus précieuse forêt sur sol calcaire d'Asie.

Intégrité

Le bien, qu'il s'agisse des paysages montagneux de karst ou de la rivière souterraine, est en excellent état. Son intégrité s'exprime aussi au travers de l'écosystème complet, de la montagne jusqu'à la mer, qui protège l'une des forêts les plus dignes d'intérêt d'Asie. Le caractère unique des mangroves de la Baie, comme celui de la flore et de la faune qu'elles abritent, et la connexion bioécologique avec les

grottes et la forêt environnante sont préservés au cœur du bien, ce qui garantit la protection, au niveau local, des relations qu'entretiennent ses principales composantes, corrélées et interdépendantes. Le Parc national de la rivière souterraine de Puerto Princesa, qui s'étend sur 5,753 hectares répartis sur trois barangays (petites municipalités), contient tout l'éventail des richesses naturelles locales et il est d'une taille adéquate pour protéger l'ensemble des types géomorphologiques représentés ainsi que l'écosystème de l'estuaire, qui lui confèrent sa valeur universelle exceptionnelle. Le bien couvre la totalité du bassin versant de la rivière souterraine, ce qui a pour effet de préserver la qualité et l'abondance de l'eau et d'assurer la viabilité à long terme des richesses naturelles exceptionnelles qu'il renferme. C'est à Barangay Marufinas qu'on trouve les exemples de biodiversité les plus remarquables – même si les barangays adjacents en contiennent eux aussi – de même que des habitats importants pour la préservation de leur intégrité. Des directives de gestion sont nécessaires pour écarter les menaces qui pèsent sur le site, à commencer par les polluants qui altèrent la qualité de l'eau de la rivière souterraine. Les autres menaces sont constituées principalement par les activités dommageables menées dans les impluviums voisins, en premier lieu l'abattage d'arbres et l'agriculture. Il faut également planifier et gérer avec soin les activités touristiques afin qu'elles n'aient pas d'impact négatif sur les richesses naturelles.

Éléments requis en matière de protection et de gestion

La protection effective du bien est assurée au niveau local davantage qu'à l'échelle nationale grâce à des accords qui confèrent la propriété juridique du bien aux autorités municipales de Puerto Princesa. Cet arrangement garantit que les richesses naturelles du bien seront préservées même si les orientations locales en matière de gestion devaient évoluer. Le bien est également couvert par la loi relative au Système national intégré des zones protégées (1992), qui régit la préservation des zones protégées des Philippines. Elle dispose que toutes les décisions concernant la gestion du bien sont prises en consultation avec le Conseil de gestion des zones protégées. Il a été tenu compte des accords multilatéraux conclus entre organismes nationaux et parties prenantes locales à tous les niveaux de la planification et de la gestion du bien, afin de garantir la protection et la conservation de ses richesses naturelles.

La gestion du Parc est organisée en deux zones : la première comprend le Parc à proprement parler, la seconde la zone tampon environnante. Le Plan de gestion énonce des objectifs et programmes pertinents et définit plusieurs zones auxquelles s'appliquent des modalités de gestion distinctes. La gestion du bien est très efficace, car il bénéficie d'un solide appui des responsables politiques locaux, aussi ses dotations budgétaires et en effectifs sont-elles satisfaisantes. La consigne essentielle est la suivante : assurer la conservation de la rivière souterraine et de l'écosystème forestier en préservant autant que possible leur état naturel.

La gestion de la zone tampon fait l'objet de directives dont l'objet est de réglementer les activités susceptibles d'avoir un impact sur le bien. Ces directives prévoient en outre la mise en place de mesures de protection durables des terres agricoles qui font partie de la zone tampon. On ne se contente donc pas de conserver les ressources naturelles, mais on améliore la qualité de vie des résidents. Toutefois, davantage de ressources seront nécessaires pour rendre possible l'exécution intégrale du Plan de gestion et l'application de toutes les directives.

Le tourisme, qui constitue une menace potentielle avérée, a une incidence dommageable aux richesses naturelles que renferme le bien. Des objectifs de gestion du tourisme ont donc été fixés dans le Plan de gestion. Mais à mesure que le nombre de visiteurs augmente, il devient nécessaire de former davantage de personnel à la planification et à la gestion. Le programme touristique du bien a pour objet d'améliorer l'expérience vécue par les visiteurs au contact de la nature tout en protégeant celle-ci. La menace que constituait l'accès incontrôlé de visiteurs venus de l'extérieur a donc été jugulée par l'imposition d'une limite de 600 entrées par jour dans le Parc. Chaque année, des enquêtes sont menées afin de déterminer l'incidence du tourisme sur la faune sauvage.

Il faut également que le Plan de gestion apporte des réponses aux menaces que présentent des activités telles que l'abattage d'arbres et l'agriculture. Les directives de gestion doivent apporter des réponses aux préoccupations suscitées par la qualité de l'eau, qui pâtit invariablement des activités menées en amont du bassin versant et des polluants qui s'y déposent. Enfin, des campagnes de sensibilisation à la nécessité de préserver les richesses naturelles présentes sur leurs territoires respectifs doivent être menées régulièrement au niveau des barangays, et un plan intégré d'aménagement des terres sera requis aux fins de la conservation à long terme de ces richesses.

Bien	Baie d'Ha-Long
Etat partie	Viet Nam
Id. N°	672 bis
Dates d'inscription	1994 - 2000

Brève synthèse

La baie d'Ha-Long, située dans le golfe du Tonkin, dans la province de Quang Ninh, dans le nord-est du Viet Nam, est à 165 km de la capitale de Hanoi. Couvrant une superficie de 43 400 ha et comprenant plus de 1600 îles et îlots dont la plupart sont inhabités et n'ont pas été perturbés par l'activité humaine, la baie forme un panorama marin spectaculaire de piliers calcaires et représente un modèle parfait de paysage karst mûr, tel qu'il évolue dans un climat tropical, chaud et humide. A la beauté scénique exceptionnelle du site s'ajoute le grand intérêt biologique qu'il présente.

La valeur exceptionnelle du site est centrée sur les formations calcaires karstiques immergées, s'élevant en piliers remarquables qui présentent une variété d'éléments d'érosion côtière tels des arches et des grottes, lesquelles constituent un paysage d'une majesté naturelle. La régression et la progression répétées de la mer sur le karst calcaire à travers les périodes géologiques a produit un paysage, parvenu au terme de son développement, de groupes de sommets coniques et de tourelles isolées, modifiés par l'invasion de la mer, ce qui a apporté un élément nouveau au phénomène d'affouillement latéral des tourelles et des îles calcaires.

Critère (vii): Comportant une multitude d'îles et d'îlots calcaires émergeant de la mer, de dimensions et de formes variées, et présentant une nature pittoresque et intacte, la baie d'Ha-Long est un paysage marin remarquable, sculpté par la nature. Le site conserve un degré élevé de beauté naturelle et, en dépit de son long passé d'exploitation humaine, n'est pas sérieusement dégradé. Les éléments exceptionnels du site comprennent les magnifiques piliers gigantesques, et encoches, arches et grottes calcaires associées, dont l'évolution est hors du commun et qui sont parmi les plus panoramiques de leur type du monde.

Critère (viii): En tant qu'exemple le plus étendu et le mieux connu du monde de tourelles karstiques envahies par la mer, la baie d'Ha-Long est l'une des régions les plus considérables de Fengcong (groupes de pitons de forme conique) et de Fenglin (tourelles isolées) karstiques. Une abondance de lacs occupant des dolines submergées, et dont certains semblent faire l'objet de marées, sont l'un des éléments distinctifs du fengcong karstique. La baie est caractérisée par une diversité stupéfiante de grottes et d'autres reliefs créés par le phénomène inhabituel de l'invasion d'un karst à tourelles par la mer. Les grottes se divisent en trois grands types: des vestiges de grottes phréatiques, d'anciennes grottes karstiques formées au pied des falaises, et des encoches marines. Le site offre également la gamme complète de phénomènes de formation karstique, lesquels se déroulent sur une très grande échelle et durant de grandes ères géologiques; il possède l'exemple le plus complet et riche de son type du monde et constitue un réservoir vaste et exceptionnel de données qui serviront à mieux comprendre l'histoire géoclimatique et la nature des phénomènes karstiques dans un environnement complexe.

Intégrité

Tous les facteurs nécessaires à la protection adéquate des valeurs panoramiques et géologiques exceptionnelles de la baie d'Ha-Long sont inclus dans les limites du site dont la dimension et la superficie possèdent l'intégrité nécessaire à l'évolution de phénomènes géomorphologiques à grande échelle, sans entrave. Le site bénéficie du fait qu'il est entièrement entouré d'une zone tampon de largeur et d'étendue importantes, et dont la dimension et la superficie offrent l'intégrité nécessaire au libre développement de phénomènes géomorphologiques à grande échelle.

Située dans une zone de grand tourisme, de transport maritime, de pêches et d'activités quotidiennes et commerciales menées par ses riverains, la baie d'Ha-Long est une région dont la gestion a été établie depuis l'inscription du site. Une réglementation et un contrôle stricts des activités y sont appliqués dans le but de minimiser les incidences sur l'intégrité de l'environnement. Le défi à relever pour améliorer l'intégrité et la qualité de l'environnement est continu. La beauté naturelle du paysage, la géomorphologie, l'intérêt qu'il présente en matière de formations géologiques et en tant que patrimoine culturel, ainsi que les éléments clés tels que les îles, les cavernes et les grottes demeurent intacts, le site retenant un niveau élevé de beauté naturelle en dépit d'un long passé d'utilisation humaine de la région.

Éléments requis en matière de protection et de gestion

La baie d'Ha-Long a été classée Vestige historique et culturel et classée Site de paysage national en 1962. Ultérieurement classé Site spécial de paysage national en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel amendée en 2009, le site est la propriété du gouvernement provincial. Le site est protégé convenablement par un certain nombre de lois provinciales et nationales pertinentes, ainsi que par des décrets gouvernementaux dont les suivants: Loi sur le patrimoine culturel, Loi en matière de biodiversité, Loi du tourisme, Loi sur la protection de l'environnement, Loi des pêches et Loi du transport maritime. En vertu de ces lois, toute action proposée au sein du site pouvant avoir un impact significatif sur ses valeurs doit faire l'objet d'une autorisation officielle de la part du ministère de la Culture, des Sports et du Tourisme, ainsi que d'autres ministères compétents.

Le département de gestion de la baie d'Ha-Long a été créé après l'inscription de celle-ci sur la Liste du patrimoine mondial et les fonctions principales de gestion, de conservation et de promotion des valeurs du site lui incombent. Le département tient compte des exigences de la Convention du patrimoine

mondial, des recommandations du Comité du patrimoine mondial et d'autres réglementations émises à la fois par le gouvernement vietnamien et la province de Quang Ninh. La gestion quotidienne exige la collaboration avec certaines parties prenantes à différents niveaux, particulièrement les collectivités locales, afin de maintenir l'intégrité du site et en surveiller les activités socioéconomiques.

Les activités socioéconomiques de la baie d'Ha-Long sont bien réglementées, scrupuleusement observées et gérées efficacement. La gestion et la protection sont renforcées en outre par des réglementations, des plans directeurs et des plans d'action au niveau provincial. Ceux-ci comportent des réglementations portant sur l'opération de bateaux de tourisme, le dragage de boue, la décharge, la pêche et la gestion des habitations flottantes. Ils offrent également de l'éducation et de la promotion et sensibilisent les communautés aux biens du patrimoine et à leur conservation. Il existe plusieurs plans particuliers en matière de protection environnementale, de développement touristique et de planification en matière de gestion et de conservation, y compris, « La baie d'Ha-Long jusqu'en 2020 », plan directeur sur la conservation, la gestion et le développement des valeurs du Patrimoine naturel mondial, approuvé par le Premier Ministre en 2001, et le plan intégré de gestion du site du Patrimoine mondial de la baie d'Ha-Long 2010-2015, approuvé par l'instance provinciale en 2010.

A long-terme, la gestion du site se concentrera sur les points suivants: l'assurance de l'intégrité du paysage, des valeurs géologiques et géomorphologiques, ainsi que l'environnement; le renforcement des dispositions législatives; la surveillance attentive des activités socioéconomiques dans la baie d'Ha-Long; l'augmentation de l'usage de la technologie aux fins de gestion du patrimoine; le lancement de recherches afin de mieux comprendre les valeurs du site; l'amélioration de la formation du personnel et une meilleure sensibilisation et implication des membres de la communauté.

L'augmentation du nombre de visiteurs et les conséquences qui en découlent continuent à avoir des incidences sur la gestion du site. La sensibilité déployée ainsi que l'attention portée à la qualité esthétique et à la sécurité du public pour ce qui concerne l'infrastructure - allées, marches et chemins en bois - sont grandes, et l'augmentation sensible du nombre de visiteurs exige une amélioration correspondante de la qualité de la gestion des visiteurs. Les pressions de développement associées au nombre croissant de touristes continuent à se faire sentir sur les instances gouvernementales, et un équilibre approprié entre la conservation et le développement, bien que difficile à trouver, est important afin d'assurer la protection des valeurs naturelles du site.

Bien	Parc national de Phong Nha-Ke Bang
Etat partie	Viet Nam
Id. N°	951 rev
Dates d'inscription	2003

Brève synthèse

Le Parc national de Phong Nha-Ke Bang est situé au cœur de la chaîne annamitique de la province de Quang Binh au Viet Nam, et s'adosse, à sa frontière ouest, à la réserve naturelle de Hin Namno dans la République démocratique populaire lao. Le site a une superficie de 85 754 ha et comporte des habitats terrestres et aquatiques, des forêts primaires et secondaires, des sites de régénération naturelle, des forêts tropicales denses et des savannes, et est doté de grottes de grandes dimensions, souvent spectaculaires, et importantes sur le plan scientifique.

Le site contient et protège plus de 104 km de grottes et de rivières souterraines, ce qui en fait l'un des écosystèmes karstiques calcaires les plus exceptionnels du monde. La formation karstique est en évolution depuis l'époque paléozoïque (il y a quelque 400 millions d'années) - et, à ce titre, c'est la région karstique majeure la plus ancienne d'Asie. Ayant subi des changements massifs d'origine tectonique, le paysage karstique est extrêmement complexe, comprenant une série de types de roches interstratifiées de façon compliquée et de nombreux éléments géomorphiques. Le paysage karstique n'est pas seulement complexe mais est également ancien, présentant une haute géodiversité, ainsi que des éléments géomorphiques d'intérêt considérable.

Le processus de formation karstique a entraîné la création non seulement de cours d'eau souterrains mais d'une variété de types de grottes, y compris : des grottes sèches, en terrasse, suspendues, dendritiques et des grottes qui s'intersectent. D'une longueur de plus de 44,5 km, la grotte de Phong Nha est la plus fameuse du système : des bateaux de tourisme peuvent y pénétrer sur une distance de 1 500 mètres.

Le site compte un grand nombre d'espèces de faune et de flore, plus de 568 espèces de vertébrés ayant été répertoriés, dont 113 espèces de mammifères, 81 de reptiles et d'amphibiens, 302 d'oiseaux et 72 de poissons. Ce niveau impressionnant de biodiversité et de richesse d'espèces inclut un certain nombre d'espèces endémiques ainsi que d'espèces menacées, y compris : le tigre, l'ours noir d'Asie, l'éléphant d'Asie, le muntjac géant, le chien sauvage d'Asie, le gaus, et le saola, ce dernier ayant été découvert récemment.

Critère (viii): Phong Nha fait partie d'un plateau déchiqueté plus étendu, qui englobe également les karsts de Ke Bang et de Hin Namno. Le calcaire n'y est pas continu et présente une interstratification complexe de schistes et de grès. Ce phénomène, auquel s'ajoute celui de chapes de schistes et de granites apparents, a créé une topographie particulièrement distinctive.

Les grottes portent les marques d'épisodes évènementiels distincts et séquentiels, chacun ayant laissé à leur passage différentes couches de fossiles, lesquelles étaient enfouies autrefois, mais sont à présent des paléokarsts à découvert (c'est-à-dire des karsts provenant de périodes antérieures, peut-être très anciennes, de solution). Les grottes portent les marques de changements majeurs ayant affecté le tracé des cours d'eau souterrains et celles de changements ayant affecté le régime de solution. On y constate également le dépôt, suivi plus tard de la redissolution, de spéléothèmes géants, ainsi que des éléments inhabituels, tels les stromatolites subaériens. La situation et la forme des grottes suggèrent qu'elles pourraient devoir leur taille et leur morphologie principalement aux effets encore indéterminés sur le calcaire, des schistes et des granites le couvrant. A la surface, il y a une série saisissante de paysages, allant de montagnes profondément déchiquetées et de plateaux et à un immense poljé. Il y a des traces d'au moins une période d'action hydrothermale dans l'évolution de ce système karstique ancien et mûr. Le plateau est probablement l'un des exemples les plus clairs et des meilleurs de topographie karstique complexe de l'Asie du Sud-Est.

Phong Nha présente une quantité impressionnante de traces de l'histoire de la terre. C'est un site de très grand intérêt pour accroître notre compréhension de l'histoire géologique, géomorphique et géochronologique de la région.

Intégrité

Couvrant une superficie de 85 754 ha et limité à l'ouest par la République démocratique populaire lao, le Parc national de Phong Nha-Ke Bang possède, à l'intérieur de ses limites, tous les éléments nécessaires à la démonstration de ses valeurs géologiques exceptionnelles. Le site inscrit est entièrement entouré et protégé par une zone tampon d'environ 200 000 ha et comprend trois zones de gestion : une zone intégralement protégée (64 894 ha), une zone de restauration écologique (17 449 ha) et une zone de services administratifs (3 411 ha).

Un certain nombre de problèmes mettent en jeu l'intégrité du site, y compris le fait que la majeure partie du bassin versant n'est pas incluse dans les limites du site et qu'une route le traverse. Autrefois, c'étaient des problèmes liés au braconnage qui menaçaient les valeurs du site, mais ceux-ci sont considérés comme étant bien maîtrisés à présent. Toutefois, une gestion et une surveillance continues s'imposent pour s'assurer que le braconnage ne redevienne pas un problème.

Le site est situé dans une région très densément peuplée et, en conséquence, un certain nombre d'activités telles que la cultivation, le tourisme, le transport et la pêche ont également un impact sur l'intégrité du site. Toutefois, ces activités font l'objet de contrôles et de gestion stricts. De ce fait, le paysage naturel, les valeurs géologiques et géomorphiques, et les éléments clés tels la forêt primitive, les grottes, les rivières et les ruisseaux, faisant partie de l'aire inscrite, sont tous intacts.

Éléments requis en matière de protection et de gestion

Classé à l'origine Réserve naturelle en 1986, le Parc national de Phong Nha-Ke Bang a été créé en 2001 par le Premier Ministre, conformément à la Décision 189/QĐ-TTg, et est géré par un conseil de gestion. Le Conseil de gestion est responsable de la protection des ressources forestières et de la biodiversité et a été créé en 1994. La conservation des grottes et la mise en oeuvre de services administratifs sont du ressort du Centre culturel et écologique du tourisme, lequel relève du Conseil de gestion. La gestion du site est assurée par plus de 470 membres du personnel de formations techniques très diverses. Le site est également inscrit sur la Liste du patrimoine spécial nationale (2009) et fait partie du système de Forêts à utilisation spéciale (1999). Le Parc national est convenablement protégé par un certain nombre de lois nationales et de décisions gouvernementales, lesquelles interdisent toute action menée en-deça ou au-delà des limites de Parc national ou du site du Patrimoine mondial risquant d'avoir des incidences significatives sur les valeurs du patrimoine.

Un plan de gestion a été préparé en 2010 dans le cadre duquel des programmes rigoureux de conservation ont été mis en oeuvre, et un plan directeur révisé est en préparation. Un plan de gestion des visiteurs a également été préparé, et un plan d'action provincial pour contrôler la chasse et le commerce de la faune est en vigueur depuis 2005. En outre, le Conseil de gestion a dressé dix postes de garde-chasse et créé une unité de patrouille mobile afin de prévenir le braconnage à l'intérieur du site. La nature déchiquetée du paysage, la difficulté d'assurer la surveillance, le faible revenu de nombreuses familles locales, et la pénurie relative de ressources nécessaires au suivi, font qu'il est difficile d'éliminer le braconnage de la faune sauvage et la récolte illicite du bois, et que le défi qu'ils présentent exigera de futurs efforts soutenus si on ne veut pas qu'ils continuent à avoir un impact sur le site.

La route principale Ho Chi Minh, construite à l'extérieur et au nord du site, se justifie, de toute évidence, et est correctement située. Elle offre de nets bénéfices au Parc national en ouvrant des points de vue panoramiques et en donnant accès à la zone forestière de Ke Bang. La route principale améliore également énormément, tout au long de l'année, la circulation nord-sud du pays entier. Construite avec beaucoup d'égards pour l'environnement, la route de raccordement entre la route principale et la route

20, et qui traverse le site, est petite et a peu d'impact sur les valeurs naturelles du parc. La construction d'autres routes dans la région exigera une planification et une construction attentives, car les effets des processus de construction, ainsi que ses conséquences indirectes sur le site, pourraient menacer ses valeurs.

Les pressions liées au développement et à l'augmentation du nombre de touristes auront des incidences qu'il faudra continuer à évaluer, prévoir et gérer. A long-terme, la gestion du site portera en priorité sur la préservation de l'intégrité des valeurs géologiques et géomorphologiques, ainsi que sur l'environnement du site; le renforcement des dispositions législatives; la surveillance attentive des activités socioéconomiques menées à l'intérieur du Parc national; la création d'écovisites guidées adaptées; l'usage accru de la technologie appliquée à la gestion du patrimoine; la recherche afin de gagner une meilleure connaissance des valeurs du site; l'amélioration de la formation du personnel et la sensibilisation et l'implication des membres de la communauté.

B. BIENS MIXTES

B.1 ASIE ET PACIFIQUE

Bien	Mont Taishan
Etat partie	Chine
Id. N°	437
Date d'inscription	1987

Brève synthèse

Le mont Taishan, site d'une exceptionnelle valeur historique, culturelle, esthétique et scientifique, est la plus célèbre montagne sacrée de Chine. Des hommes s'y sont installés dès le Néolithique (un site Dawenkou se trouve à proximité) et cette montagne a été vénérée sans interruption durant les trois derniers millénaires. Vaste et imposante masse rocheuse de 25 000 ha culminant à 1 545 m d'altitude au-dessus du plateau environnant, le mont Taishan est considéré comme l'un des plus beaux panoramas de Chine et constitue depuis la nuit des temps un important creuset de la culture orientale d'Asie de l'est. La montagne était un lieu important du culte voué aux montagnes avant même l'an 219 AEC, date à laquelle l'Empereur Qin Huan Di célébra les sacrifices Fengshan en son honneur pour faire savoir aux dieux qu'il avait réussi à unifier l'ensemble de la Chine. On dénombre sur la montagne 12 cérémonies impériales en hommage au Ciel et à la Terre, d'après les sources historiques, il y a près de 1 800 tablettes et inscriptions sur pierre et 22 000 temples, un ensemble qui fait du mont Taishan le plus important monument de Chine, une chambre aux trésors historiques et culturels mondialement célèbres.

Le monument phare, le Temple du dieu du Taishan, abrite le chef-d'œuvre taoïste peint en 1 009 EC intitulé « Le dieu du Taishan faisant un voyage ». Parmi les inscriptions figurent notamment les stèles de Zhang Qian, Heng Fang et Madame Jin Sun de la dynastie Han ; la Vallée des inscriptions rupestres de textes bouddhiques, datant de la dynastie des Qi du nord ; le Panégyrique du Taishan de Tang Xuanzong ; et les Stèles parallèles de la dynastie Tang. Il y a également un certain nombre d'arbres très anciens et remarquables, tels que : cyprès de la dynastie Han plantés il y a 2 100 ans ; un Sophora japonica de la dynastie Tang planté il y a 1 300 ans ; ainsi que le Pin du Bon-accueil et le Pin des Cinq-bureaucrates qui ont tous deux été plantés il y a quelque 500 ans. Ces éléments architecturaux, peintures, sculptures in situ, inscriptions sur pierre et arbres anciens font tous partie intégrante du paysage du mont Taishan.

Critère (i) : Le paysage du mont Taishan, l'une des cinq montagnes sacrées de la Chine traditionnelle, est une réalisation artistique unique. Les onze portes, quatorze arcades, quatorze kiosques et quatre pavillons qui jalonnent la volée de 6 660 marches déployées entre ciel et terre, plus que de simples prouesses architecturales, sont les touches finales apportées de mains d'hommes aux composantes d'un site naturel splendide. Ses dimensions en elles-mêmes placent ce paysage panoramique, qui a vécu 2 000 ans d'évolution, au rang des réussites humaines les plus grandioses de tous les temps.

Critère (ii) : Le mont Taishan, montagne la plus vénérée de Chine, exerce depuis 2 000 ans une influence multiple et très large sur le développement de l'art. Le Temple du dieu du Taishan et le Temple du nuage d'azur dédié à sa fille, la déesse Laomu, sont des prototypes qui après avoir été édifiés sur le mont Taishan ont ensuite servi de modèles dans la Chine entière à la période impériale. Le modèle théorique imaginant une montagne marquée par les traces de l'homme, où des structures élégantes – ponts, arcades ou pavillons – contrastent avec de noires forêts de pins ou des falaises rocheuses terrifiantes, n'aurait pu apparaître nulle part ailleurs qu'au mont Taishan.

Critère (iii) : Le mont Taishan est un témoignage unique des civilisations disparues de la Chine impériale et plus particulièrement de ce qui touche à leurs religions et à leurs arts et lettres. Il a été pendant 2 000 ans l'un des principaux lieux de culte où se rendaient les empereurs pour y pratiquer les sacrifices Fengshan en hommage au Ciel et à la Terre, sous l'égide du Fils du Ciel en personne. Il est depuis la période de la dynastie Han l'une des cinq montagnes symbolisant le Royaume céleste, selon la Doctrine des Cinq éléments qui est l'un des postulats fondamentaux de la pensée chinoise.

Critère (iv) : Le mont Taishan est un exemple exceptionnel de montagne sacrée. Le Palais des bénédictions célestes (1 008 EC), situé dans l'enceinte du Temple du dieu du Taishan, est l'un des trois plus anciens palais de Chine. Le Temple du nuage d'azur, également construit sous la dynastie Song, est un modèle typique de complexe architectural montagnard de par la manière dont sont agencés ses cours et ses bâtiments ; il s'agit là, avec le Temple du rocher divin avec sa Salle des mille bouddhas, d'exemples exceptionnels et parfaitement aboutis de grands temples. Tous témoignent de ce qu'étaient les périodes Tang et Song aux plans culturel et religieux.

Critère (v) : L'ensemble naturel et culturel formé par le mont Taishan comporte une implantation humaine traditionnelle : un centre culturel datant de la période du Néolithique (Dawenkou), qui est devenu un exemple remarquable de rencontre entre la culture traditionnelle et les effets du changement irréversible provoqué par l'accroissement de la fréquentation et du tourisme.

Critère (vi) : Le mont Taishan est directement et concrètement impliqué dans des événements dont on ne peut minimiser l'importance pour l'histoire universelle, notamment l'émergence du Confucianisme, l'unification de la Chine et l'apparition de l'écriture et de la littérature en Chine.

Critère (vii) : Soumis à l'évolution naturelle sur près de 3 milliards d'années, le mont Taishan a été façonné par des processus géologiques et biologiques complexes qui ont abouti à créer une gigantesque masse rocheuse, couverte d'une végétation dense et dominant le plateau environnant. Cette montagne spectaculaire et majestueuse est le produit d'une association remarquable : un paysage naturel magnifique, soumis aux retombées culturelles de milliers d'années d'exploitation par l'homme.

Intégrité

Grâce à l'ancienneté de son statut de lieu sacré, le mont Taishan n'a subi que peu de modifications. La globalité de ses éléments lui permet de restituer pleinement et fidèlement l'association harmonieuse qu'il représente, entre un paysage naturel et une intervention humaine qui l'a modifié et mis en valeur pour en faire l'emblème de la foi et de la culture de la Chine ancienne.

Un téléphérique a été construit avant le classement du site au Patrimoine mondial, mais la majorité des visiteurs rejoint la région du sommet en gravissant à pied les 6 660 marches. L'intégrité du bien a peu souffert du tourisme et des équipements associés, mais il faut néanmoins fixer précisément jusqu'où peut s'étendre le développement de ces équipements. Il existe de vastes et imposants espaces qui ne comportent absolument rien d'historique ni de moderne, comme par exemple la très impressionnante Cuvette rocheuse inférieure. La montagne présente, pour l'essentiel, un aspect grandiose et sauvage qui ne correspond pas à l'idée qu'elle a connu des milliers d'années d'exploitation humaine.

Authenticité

Les éléments du patrimoine culturel du mont Taishan répondent à toutes les conditions d'authenticité : conception et forme, matériaux et substance, usage et fonction, traditions et techniques, situation et emplacement, esprit et expression. L'environnement humain et écologique de Taishan a été bien préservé sous l'ensemble des dynasties successives. Les vestiges géologiques ancestraux, les ensembles architecturaux issus de la Chine ancienne, les tablettes et inscriptions sur pierre ainsi que les arbres rares et très anciens ont tous fait l'objet de mesures attentives de protection et d'entretien.

Éléments requis en matière de protection et de gestion

La protection et la gestion du mont Taishan sont assurées depuis plus de 3 000 ans. L'organisation administrative qui s'en charge actuellement est le Comité directeur des panoramas et sites historiques de Taishan, siégeant dans la ville de Taian et composé de représentants de l'Office national du patrimoine mondial, du Bureau des vestiges culturels et des religions, du Bureau de l'hygiène et de la protection de l'environnement, et d'autres services et entités administratives compétents. L'entretien et la protection de Taishan sont financés sur des fonds alloués par le gouvernement, auxquels s'ajoutent les droits d'entrée perçus pour l'accès aux zones panoramiques.

En 1982, Taishan a été classé plus beau panorama national par le Conseil d'État de la République populaire de Chine. Conformément à la loi sur la Protection du patrimoine culturel et naturel mondial et aux autres lois et dispositions applicables de la République populaire de Chine, un document fixant les modalités de la Planification générale de la protection de Taishan a été adopté en octobre 2000 par le Comité permanent du Congrès national du peuple de la province du Shandong : la gestion globale de la

protection du mont Taishan dispose ainsi d'un cadre juridique opérationnel. En 2004, le gouvernement de la ville de Taian a proclamé un niveau de protection maximale sur la zone des biens du patrimoine mondial, ce qui implique que tout projet de construction doit être soumis à l'approbation des services administratifs compétents selon les lois et procédures en vigueur.

L'on peut citer notamment, parmi les problèmes de gestion et de protection rencontrés, l'idée de mettre en place un plan de déplacement ainsi que des aménagements logistiques devant permettre de maîtriser les flux d'accès, et l'idée d'envisager comme cela était proposé de détruire ou de remplacer progressivement des bâtiments incongrus par d'autres, dans un style architectural adapté. Il importe par ailleurs de conserver une vision raisonnable et la maîtrise du lieu d'intervention, du nombre et du type d'opérations de retouche légère et de toilettage à mener, pour qu'elles fassent le moins possible obstacle à la perception des valeurs naturelles et culturelles du site par le visiteur. Il convient enfin de procéder à un véritable inventaire des caractéristiques naturelles du site, pour mieux documenter l'intégralité de la valeur du parc.

L'objectif spécifique de gestion à long terme pour la propriété est de contrôler les activités commerciales et touristiques dans la zone de protection afin de préserver l'intégrité et l'authenticité du bien.

Bien	Paysage panoramique du Mont Emei, incluant le paysage panoramique du Grand Bouddha de Leshan
Etat partie	Chine
Id. N°	779
Date d'inscription	1996

Brève synthèse

Le Mont Emei est une région d'une portée culturelle exceptionnelle car c'est le premier lieu où le bouddhisme s'est établi sur le territoire chinois avant de rayonner dans tout l'Extrême-Orient. C'est au sommet du Mont Emei que fut érigé au 1er siècle de l'ère chrétienne le premier temple bouddhiste de Chine, qui devint le temple Guangxiang avant de recevoir en 1614 l'appellation royale de Huazang en vigueur aujourd'hui. Avec plus de 30 temples, dont le temple Wannian fondé au 4e siècle et abritant le grand Puxian Bouddha de bronze haut de 7, 85 mètres du 10e siècle ainsi que les temples-jardins dont l'ensemble du Pavillon de Qingyin constitué de pavillons, de tours et de plateformes du début du 6e siècle, le temple Baoguo érigé au début du 17e siècle et le jardin de Ligou (temple Fuhu), le mont est devenu l'un des principaux lieux sacrés du bouddhisme. L'élément le plus remarquable en est le grand Bouddha de Leshan haut de 71 mètres. Taillé au 8e siècle de l'ère chrétienne dans le flanc du pic Xijuo qui domine le confluent de trois rivières, il constitue la plus grande sculpture bouddhiste au monde. Une chronique contemporaine de la réalisation du grand Bouddha subsiste sous forme d'une tablette gravée. Les monuments associés comprennent la pagode Lingbao du 9e siècle et le temple Dafo (grand Bouddha) qui remonte au début de la dynastie Qing. Le temple Wuyu renferme deux statues importantes : le Bouddha en bronze Dashi du 9e siècle et le groupe statuaire d'Amithaba du 11e siècle, en fonte dorée. Le Mahao Crag abrite plus de cinq cents tombes de la dynastie Han datant du 1er au 4e siècle, remarquables pour la qualité de leurs gravures et de leurs inscriptions calligraphiques.

Le Mont Emei offre un paysage panoramique d'une spectaculaire beauté. Il revêt également une grande importance culturelle du fait de son rôle dans l'introduction du bouddhisme en Chine. Le choix délibéré de cet environnement naturel comme site d'un si grand nombre de monuments culturels, en particulier d'architecture traditionnelle, en fait un paysage culturel de tout premier ordre.

Le mont Emei est également remarquable pour sa végétation d'une richesse exceptionnelle, qui va des forêts sempervirentes subtropicales aux forêts de conifères subalpines. Couvrant une superficie de 15 400 hectares, répartis sur deux zones distinctes – le mont Emei et le Paysage panoramique du Grand Bouddha de Leshan – le bien constitue une aire de beauté naturelle où l'élément humain a été intégré avec maestria et subtilité.

Critère (iv) : Plus de 30 temples sont présents sur le mont Emei, dont dix sont de grandes dimensions et très anciens ; ils sont construits en style traditionnel et la plupart sont à flanc de colline, tirant parti de la configuration du terrain. Le site choisi, leur conception et leur mode de construction en font des chefs d'œuvre d'originalité et d'authenticité. Les techniques perfectionnées d'architecture et de construction représentent la quintessence de l'architecture religieuse chinoise.

Associés à ces temples se trouvent certains des trésors culturels les plus importants de Chine, dont le remarquable grand Bouddha de Leshan taillé au 8e siècle de l'ère chrétienne dans le flanc du pic Xijuo. Dominant le confluent des rivières Minjiang, Dadu et Qingyi, il constitue avec ses 71 mètres de haut le plus grand Bouddha sculpté au monde.

Critère (vi) : Sur le mont Emei, l'importance du lien entre le matériel et l'immatériel, le naturel et le culturel, est prépondérante. Le mont Emei revêt une portée historique et c'est l'un des quatre lieux sacrés du bouddhisme chinois. Le bouddhisme a été introduit en Chine au 1er siècle de l'ère chrétienne

par la Route de la Soie, depuis l'Inde jusqu'au mont Emei, et c'est sur le mont Emei qu'a été érigé le premier temple bouddhiste de Chine.

Le riche patrimoine culturel bouddhiste du mont Emei vante une histoire documentée de plus de 2000 ans, constituée de sites archéologiques, d'importants éléments architecturaux, de tombes, d'espaces rituels et de collections d'éléments culturels comprenant des sculptures, des inscriptions sur pierre, des calligraphies, peinture et musique, parmi d'autres arts traditionnels.

Critère (x) : Le site du mont Emei revêt une importance particulière pour la conservation et pour la science en raison de la grande diversité de sa flore. Sa biodiversité est d'une richesse exceptionnelle : quelque 3 200 espèces végétales appartenant à 242 familles y ont été recensées, dont 31 font l'objet d'une protection nationale et plus de 100 sont endémiques. Ceci est dû à sa situation de transition à la lisière du bassin du Sichuan et des hauts-plateaux de l'Est himalayen. Dans la zone altitudinale de 2 600 mètres on y trouve une grande variété de zones de végétation comprenant des forêts subtropicales de feuillus sempervirents, des forêts mixtes de feuillus sempervirents et décidus, et des forêts de conifères subalpines. Cette flore exceptionnelle abrite en outre une faune très variée avec quelque 2300 espèces recensées, dont plusieurs espèces mondialement menacées.

Intégrité

Les zones patrimoniales du mont Emei et du grand Bouddha de Leshan couvrent respectivement 15 400 et 17 880 hectares, et illustrent parfaitement l'importance de la culture bouddhiste et de l'architecture ancienne. Le mont Emei est l'une des quatre montagnes sacrées du bouddhisme chinois et il bénéficie à ce titre d'une protection spécifique depuis presque 3 000 ans. A l'époque moderne, la protection s'est traduite par des lois qui ont abouti en 1982 au classement du site comme «Paysage panoramique». Le site est soumis à diverses réglementations nationales, provinciales et municipales, et dispose d'un plan d'orientation pour sa conservation. Heureusement, grâce à ses dimensions et à la relative inaccessibilité du terrain, Emei reste pour une bonne part intact et préservé. Le renouveau du bouddhisme renforce sa protection dans la mesure où les moines peuvent assumer une fonction de quasi-gardiennage.

Authenticité

L'authenticité du bien inscrit, le paysage panoramique du mont Emei comprenant le paysage panoramique du grand Bouddha de Leshan, tient en grande partie au rapport entre les éléments construits par l'homme et l'environnement naturel. A cet égard, son degré d'authenticité est très élevé. Des travaux de conservation et de restauration, que l'on peut, dans les grandes lignes, qualifier d'acceptables sur le plan de l'authenticité, ont été réalisés sur certains bâtiments. En raison de son statut de lieu sacré, le mont Emei bénéficie depuis longtemps d'un régime traditionnel de conservation et de restauration qui remonte au milieu du 10^e siècle. A l'heure actuelle, la conservation du bien continue d'obéir à des normes très strictes et, de ce fait, assure le maintien efficace de la valeur exceptionnelle et de l'authenticité du bien.

Éléments requis en matière de protection et de gestion

Le mont Emei fait l'objet d'une gestion depuis le milieu du 10^e siècle, et le premier plan administratif général du mont Emei a été élaboré au début des années 1980. La gestion respecte rigoureusement la réglementation nationale sur les paysages panoramiques ainsi que la réglementation provinciale de la province de Sichuan relative à la protection du patrimoine mondial et la réglementation sur les paysages panoramiques de la province de Sichuan. Un comité de gestion du paysage panoramique du Mont Emei et du grand Bouddha de Leshan, comprenant 27 secteurs, a été constitué afin de protéger et de gérer le site. Le plan directeur révisé pour le paysage panoramique du mont Emei et le paysage panoramique du grand Bouddha de Leshan fournit la base juridique et le cadre stratégique pour la gestion et la conservation du site. Tout projet ayant un impact important sur la valeur patrimoniale est strictement limité et doit être approuvé par les autorités. Les gouvernements tant central que local fournissent une aide budgétaire pour la protection et la gestion du site.

A l'heure actuelle, le lien traditionnel millénaire entre la valeur naturelle et la valeur culturelle du bien est préservé. La principale menace pour le mont Emei vient du nombre de touristes et de pèlerins qui le visitent et des aménagements qu'ils occasionnent. La principale perturbation est un téléphérique qui transporte au sommet d'or du mont Emei et déverse quelque 30 000 personnes par an dans la zone sensible de la forêt de montagne, ainsi qu'un monorail léger construit en 1988 après l'inscription du bien. Il existe de nombreuses buvettes et étalages de souvenirs qui troublent l'atmosphère naturelle de la montagne. La gestion du bien à long terme a pour objectif spécifique de faire en sorte que malgré la pression accrue due à la fréquentation, le lien traditionnel entre nature et culture soit maintenu et continue d'être bien géré afin que soient préservées tant l'intégrité que l'authenticité du bien.

Bien	Mont Wuyi
Etat partie	Chine
Id. N°	911
Date d'inscription	1999

Brève synthèse

Le mont Wuyi, situé dans la province de Fujian, dans le sud-est de la Chine, offre l'exemple le plus vaste et le plus représentatif d'une forêt essentiellement vierge englobant la diversité de la forêt subtropicale chinoise et de la forêt ombrophile du sud de la Chine. D'une importance capitale pour la conservation de la biodiversité, le bien abrite quantité de plantes reliques et anciennes, pour la plupart endémiques de la Chine, ainsi qu'une flore et une faune extrêmement riches, dont un nombre significatif d'espèces de reptiles, d'amphibiens et d'insectes.

Les gorges spectaculaires de la rivière aux Neuf Coudes sont d'une beauté sereine et d'une qualité panoramique exceptionnelle avec leurs falaises aux parois lisses tombant dans des eaux profondes et limpides. Les nombreux temples souvent en ruines qui se dressent au bord de cette rivière ont servi de cadre à la naissance et à l'expansion du néoconfucianisme, une philosophie politique très influente depuis le XIe siècle dans les cultures de l'Asie orientale. On compte notamment pas moins de 35 anciennes académies confucéennes remontant de la dynastie des Song du nord jusqu'à celle des Qing (du Xe au XIXe siècle). La région recèle par ailleurs des tombes, des inscriptions, des abris rocheux dans lesquels ont été retrouvés des cercueils de bois en forme de bateau datant de la dynastie Shang (deuxième millénaire avant notre ère), ainsi que les vestiges de plus de 60 temples et monastères taoïstes.

Au cours du 1er siècle avant J.-C., une grande capitale administrative fut construite près de Chengcun par les dirigeants de la dynastie Han. Ses murailles massives encerclent un site archéologique d'une grande importance.

Le bien comprend quatre zones protégées : la Réserve naturelle nationale du Wuyishan (56 527 ha) à l'ouest, la Zone de protection écologique de la rivière aux Neuf Coudes (36 400 ha) au centre et la Zone panoramique nationale du Wuyishan à l'est, toutes trois étant contiguës, et la Zone de protection des vestiges de l'ancienne dynastie Han (48 ha), située à part, à environ 15 km au sud-est. Couvrant 99 975 hectares au total, le bien est entouré d'une zone tampon de 27 888 ha et a été classé en raison de sa biodiversité et de ses valeurs culturelles et paysagères.

Critère (iii) : *Le mont Wuyi est un paysage d'une grande beauté qui a été protégé pendant plus de douze siècles. Il abrite un ensemble de sites archéologiques exceptionnels, dont la cité Chengcun de la dynastie Han, fondée au 1er siècle avant J.C., et un certain nombre de temples et de centres d'études liés à la naissance du néoconfucianisme au 11e siècle de notre ère.*

Critère (vi) : *Le mont Wuyi a été le berceau du néoconfucianisme, une doctrine qui a joué un rôle dominant dans les pays de l'Asie de l'est et du sud-est durant de nombreux siècles et qui a influencé les mouvements philosophiques et les gouvernements d'une grande partie du monde.*

Critère (vii) : *Les reliefs spectaculaires de la zone panoramique située à l'est de la rivière aux Neuf Coudes (basse gorge) sont d'une beauté exceptionnelle avec leurs monolithes de grès rouge isolés aux parois abruptes. Culminant entre 200 et 400 mètres de hauteur et plongeant dans des eaux profondes et limpides, ils dominent l'horizon sur une portion sinueuse de la rivière longue de 10 kilomètres. Les anciens sentiers qui les traversent sont des composantes importantes du site car ils permettent au visiteur d'avoir une vue d'ensemble de la rivière.*

Critère (x) : *Le mont Wuyi abrite une des forêts subtropicales les plus remarquables au monde. C'est l'exemple le plus vaste et le plus représentatif d'une forêt essentiellement vierge englobant la diversité de la forêt subtropicale chinoise et de la forêt ombrophile du sud de la Chine. Le mont abrite quantité d'espèces de plantes reliques et anciennes qui, pour beaucoup, sont endémiques de la Chine et rarement présentes ailleurs dans le pays. Il se caractérise également par l'exceptionnelle diversité de sa faune, notamment en ce qui concerne les espèces de reptiles, d'amphibiens et d'insectes.*

Intégrité

Le mont Wuyi présente une intégrité écologique et paysagère remarquable et est géré depuis longtemps comme une zone protégée. Il dispose d'un statut protecteur strict depuis 1979, après avoir bénéficié durant plus de mille ans d'édits protecteurs promulgués par les autorités provinciales et centrales. C'est un bien très vaste qui comprend tous les éléments nécessaires à l'expression de ses valeurs, y compris à l'intérieur des frontières de la zone inscrite, et qui dispose d'une zone tampon efficace. Il est situé dans la province administrative de Fujian et en 1999, date de son inscription sur la Liste du patrimoine mondial, peu d'habitants vivaient dans la Réserve naturelle nationale du Wuyishan. Les 22 700 que comptait alors le mont Wuyi (24 500 en 2012) étaient éparpillés dans 14 villages,

essentiellement dans la Zone de protection écologique de la rivière aux Neuf Coudes et dans la Zone panoramique nationale du Wuyishan. Les pertes de terres et d'eau causées par la production accrue de thé a un certain impact sur le site et pose un problème pour sa gestion.

Authenticité

Le paysage culturel de la zone orientale, le long de la rivière aux Neuf Coudes, a conservé un remarquable degré d'authenticité, en grande partie grâce à la stricte application pendant plus d'un millénaire de l'interdiction de la pêche et de l'exploitation forestière édictée au VIII^e siècle. Cependant, suite à de nombreux changements d'usage et reconstructions, les biens culturels intacts de la région ont dans une large mesure perdu leur authenticité en termes de conception, de matériaux et de fonction. A l'inverse, les sites archéologiques – l'ancienne cité de Chengcun, les cercueils en forme de bateau et les vestiges des temples, académies et monastères démolis ou effondrés – sont parfaitement authentiques.

Éléments requis en matière de protection et de gestion

Le mont Wuyi, inscrit sur la Liste du patrimoine mondial, est la propriété du gouvernement de la République populaire de Chine. Il est classé réserve naturelle d'Etat, zone panoramique d'Etat, parc forestier et relique culturelle protégée par l'Etat, ce qui assure la sauvegarde de sa valeur culturelle et naturelle sous l'égide d'un certain nombre de lois nationales, parmi lesquelles : la Loi sur la sylviculture (1998), la Loi sur la protection de l'environnement (2002), les Réglementations sur les réserves naturelles (2002), la Loi sur la protection des reliques culturelles (2002), la Loi sur la protection de la faune (2004) et l'Ordonnance sur les zones panoramiques (2006). Des réglementations spécifiques au mont Wuyi ont été promulguées par le gouvernement national en 1982, 1988, 1990, 1995 et 1996. Le bien a été classé Réserve de biosphère UNESCO (programme MAB) en 1987, ce qui a renforcé son statut de bien protégé à l'échelle internationale et nationale.

Au niveau provincial, la province de Fujian a promulgué ses Réglementations sur la protection du mont Wuyi en tant que Site du patrimoine culturel et naturel mondial, et s'est dotée d'autres instruments juridiques locaux spécifiques touchant à la protection de ce bien du patrimoine mondial. Un plan directeur, ou plan de protection, a été établi pour chacune des quatre zones protégées du bien. Des organisations administratives spéciales consacrées au bien, y compris un Centre de suivi sur place, ont vu le jour. Le Centre évalue périodiquement l'état des ressources culturelles et naturelles du bien, son environnement écologique global et les dommages potentiels résultant du tourisme. Il est aussi chargé de mener des recherches sur l'écosystème de la forêt subtropicale, ainsi que sur la protection de la biodiversité et le développement durable de la communauté voisine. Ce programme de suivi et de recherche influence la révision des politiques menées afin d'améliorer la sauvegarde de l'intégrité et de l'authenticité du bien.

Les futures priorités en termes de gestion sont : la réduction de l'impact des eaux domestiques usées et des déchets solides sur la qualité de l'eau de la rivière aux Neuf Coudes ; l'amélioration de la prévention des feux de forêt à l'aide du Système d'information géographique (SIG), l'amélioration des dispositifs de maîtrise des incendies et celle de la formation des employés ; l'atténuation de l'impact des intempéries sur les inscriptions rupestres ; et la prise de mesures favorisant le développement durable de l'industrie du thé.

C. BIENS CULTURELS

C.1 AFRIQUE

Bien	Eglises creusées dans le roc de Lalibela
Etat partie	Ethiopie
Id. N°	18
Date d'inscription	1978

Brève synthèse

Au cœur de l'Ethiopie, dans une région montagneuse située à 645 km d'Addis-Abeba, onze églises médiévales monolithiques ont été creusées dans la roche. Leur construction est attribuée au roi Lalibela qui, au XI^e siècle, entreprit de construire une « Nouvelle Jérusalem » après que les conquêtes musulmanes eurent mis un terme aux pèlerinages chrétiens en Terre Sainte. Lalibela connut un grand épanouissement après la chute de l'empire d'Aksoum.

On distingue deux groupes principaux d'églises. Au nord du fleuve du « Jourdain » : Biète Medhani Alem (« la maison du Sauveur du monde »), Biète Mariam (« la maison de Marie »), Biète Maskal (« la

maison de la Croix », Biète Denagel (« la maison des vierges »), Biète Golgotha Mikael (« la maison de Golgotha-Mikael ») et, au sud du fleuve : Biète Amanuel (« la maison d'Emmanuel »), Biète Qeddu Mercoreos (« la maison de saint Mercorius »), Biète Abba Libanos (« la maison de l'abbé Libanos »), Biète Gabriel Rafael (« la maison de Gabriel-Raphaël ») et Biète Lehem (« la maison du saint Pain »). La onzième église, Biète Ghiorgis (« la maison de saint Georges »), est séparée des autres, auxquelles elle est cependant reliée par un système de tranchées.

Les églises n'ont pas été édifiées de manière traditionnelle, mais creusées dans la roche en blocs monolithiques. Dans ces blocs, on a ensuite dégagé des portes, des fenêtres, des colonnes, différents étages, des toits, ... Ce travail de titan a ensuite été complété par un vaste système de fossés de drainage, de tranchées et de passages pour les processions avec, parfois, des ouvertures vers des grottes d'ermites ou des catacombes.

Biète Medhani Alem, avec ses cinq nefs, est considérée comme la plus vaste église monolithique au monde. Biète Ghiorgis a un plan cruciforme remarquable. La plupart de ces monuments ont probablement été d'emblée utilisés comme églises, même si Biète Mercoreos et Biète Gabriel Rafael ont d'abord pu être des résidences royales. Plusieurs intérieurs sont décorés de peintures murales.

Près des églises, le village de Lalibela compte des maisons rondes à étage bâties en pierre rouge locale et connues sous le nom de Lasta Tukuls. Ces églises exceptionnelles sont depuis le XII^e siècle un lieu de pèlerinage pour les chrétiens coptes.

Critère (i) : Sur le plan artistique, les onze églises ont toutes quelque chose d'unique par leur exécution, par leur taille ainsi que par la variété et la hardiesse de leur forme.

Critère (ii) : Le roi Lalibela entreprit de mettre en place un symbole de la Terre Sainte lorsque la situation historique eut rendu impossibles les pèlerinages qui s'y rendaient. Dans l'église de Biète Golgotha on trouve des répliques du tombeau du Christ et d'Adam ainsi que de la crèche de la Nativité. La ville sainte de Lalibela se substitua aux lieux saints de Jérusalem et de Bethléem et à ce titre a exercé une influence considérable sur le christianisme éthiopien.

Critère (iii) : L'ensemble de Lalibela offre un témoignage exceptionnel sur ce que fut la civilisation médiévale et postmédiévale de l'Éthiopie, notamment illustrée, à côté des onze églises, par les restes importants des maisons villageoises traditionnelles à étage avec leur escalier intérieur et leur toit de chaume.

Intégrité

Les fossés de drainage ont été pendant plusieurs siècles obstrués par de la terre avant d'être dégagés au XX^e siècle et ont été endommagés par des secousses sismiques. De ce fait, les monuments ont beaucoup souffert des dégâts des eaux et l'on considère maintenant que la plupart sont dans un état critique.

Des problèmes de structure ont été repérés à Biète Amanuel, où le risque d'écroulement est peut-être imminent. D'autres sites doivent être surveillés. Au cours des trente dernières années, les peintures à l'intérieur des églises se sont gravement dégradées. Les sculptures et bas-reliefs (comme à l'entrée de Biète Mariam) ont eux aussi été sérieusement endommagés, et l'on a du mal à en reconnaître les traits d'origine. Tous ces facteurs constituent une menace pour l'intégrité du bien.

Des toits temporaires légers ont désormais été installés au-dessus de certaines églises mais, s'ils offrent une protection, ils ne sont pas sans effet sur leur intégrité visuelle.

D'autres menaces peuvent être citées : empiètement sur l'environnement des églises par des constructions publiques ou privées nouvelles, logements édifiés dans le village traditionnel qui jouxte le bien, infrastructure touristique.

Authenticité

Les églises rupestres de Lalibela restent préservées dans leur environnement naturel. L'association des églises taillées dans la roche et, dans leur voisinage, des maisons circulaires traditionnelles vernaculaires témoigne encore de l'ancienne disposition du village. La fonction originelle du site en tant que lieu de pèlerinage demeure ; il y a donc continuité de pratiques sociales. Les biens du patrimoine immatériel liés aux rites de l'Église sont toujours préservés.

Éléments requis en matière de protection et de gestion

Depuis des siècles, l'Église et l'État sont conjointement responsables du site sacré de Lalibela. Ce dernier, qui abrite une importante communauté de prêtres et de moines, demeure vivant et attire de nombreux pèlerins lors des grandes fêtes du calendrier chrétien éthiopien. Cette dimension active et énergique est un élément essentiel pour la gestion du site.

Il n'existe pas de dispositif spécial pour la protection des églises creusées dans le roc, en dehors de la loi N° 209/2000, qui crée aussi l'institution responsable, à savoir l'Autorité chargée de l'étude et de la conservation du patrimoine culturel (ARCCH). En partenariat avec l'Église d'Éthiopie, l'ARCCH a un

représentant à Lalibela, mais la principale difficulté a été d'harmoniser les différents projets entre les partenaires et d'obtenir qu'ils coordonnent leurs activités.

Le bien est administré sous l'autorité du bureau de la région et du district de Lasta chargé de la culture et du tourisme. Pour soustraire le site à l'impact de projets de développement, un projet de loi a été préparé mais il n'a pas encore été ratifié. Un plan de gestion n'a pas encore été établi. Un plan quadriennal de conservation a été arrêté en 2006, mais il reste encore à le mettre pleinement en œuvre. Les limites du bien n'ont pas encore été clairement définies, et aucune zone tampon n'a été prévue à ce jour.

En ce qui concerne l'environnement des églises, il faut renforcer les contrôles sur les projets prévus (logement, organisation de l'espace, tourisme) et arrêter un plan d'aménagement qui prenne en compte le plan d'action en matière de conservation et qui porte sur le développement durable d'ensemble de la zone, en y associant la population locale.

Bien	Basse vallée de l'Aouache
Etat partie	Ethiopie
Id. N°	10
Date d'inscription	1980

Brève synthèse

Le site paléanthropologique de la basse vallée de l'Aouache se trouve à 300 km au nord-est d'Addis-Abeba, à l'ouest de la dépression de l'Afar. Il s'étend sur une superficie d'environ 150 km².

La vallée de l'Aouache abrite l'un des regroupements de sites paléontologiques les plus importants du continent africain. Les vestiges retrouvés sur ce bien, dont les plus vieux remontent à plus de quatre millions d'années, donnent, sur l'évolution humaine, des indications qui ont changé notre conception de l'histoire de l'humanité. La découverte la plus sensationnelle date de 1974, lorsque 52 fragments d'un squelette permirent de reconstituer la célèbre Lucy.

Les fouilles menées par une équipe internationale de paléontologues et de préhistoriens avaient commencé en 1973 ; des campagnes furent organisées chaque année jusqu'en 1976, pour prendre fin en 1980. Elles avaient alors permis de mettre au jour une grande quantité d'ossements fossilisés d'hominidés et d'animaux qui étaient dans un état de préservation remarquable. Les plus anciens avaient au moins quatre millions d'années. C'est en 1974 que fut exhumé dans la vallée l'ensemble le plus complet de vestiges d'un squelette d'hominidé, l'*Australopithecus afarensis*, plus connu sous le nom de « Lucy », et qui remonte à 3,2 millions d'années. Il a été prouvé depuis que l'*afarensis* était l'ancêtre commun à l'origine du genre *Australopithecus* et du genre *Homo sapiens*. Un squelette féminin a été également retrouvé. Il est surnommé « Ardi » et remonte à 4,4 millions d'années, soit 1,2 million d'années de plus que le squelette de « Lucy » (*Australopithecus afarensis*).

Il reste encore à découvrir et à étudier scientifiquement un très grand nombre d'outils paléanthropologiques et préhistoriques, et ce gisement constitue certainement une ressource exceptionnellement précieuse du patrimoine culturel.

Critère (ii) : Les restes de fossiles d'hominidés et d'animaux découverts dans la basse vallée de l'Aouache témoignent d'étapes de l'évolution humaine qui ont modifié les conceptions que l'on avait de l'histoire de l'humanité dans son ensemble.

Critère (iii) : Les vestiges paléanthropologiques tirés des fouilles de la basse vallée de l'Aouache remontent à près de 4 millions d'années et sont donc d'une exceptionnelle ancienneté.

Critère (iv) : Les vestiges humains qui ont été découverts et qui remontent à plus de 3 millions d'années apportent des informations exceptionnelles pour mieux comprendre le développement humain.

Intégrité

Les limites du site restent encore à définir. Les plus riches vestiges qui s'y rattachent ont été trouvés à Hadar, l'une des localités de la basse vallée de l'Aouache, mais on estime que le reste de la vallée peut offrir de nouveaux éléments de nature à faire progresser les recherches paléontologiques et historiques. De surcroît, la moyenne vallée de l'Aouache est depuis 1981 au cœur de recherches intensives, et c'est maintenant la vallée tout entière qui semble constituer l'un des sites paléontologiques et préhistoriques les plus importants du monde. Les limites du bien doivent être définies de façon qu'elles englobent l'ensemble des éléments présentant un intérêt archéologique connu et potentiel. Il faut qu'une zone tampon soit adjointe au bien.

Bien qu'il soit situé dans un lieu difficile d'accès de la dépression de l'Afar, le bien constituerait un but d'excursion pour des touristes à la recherche de fossiles souvenirs et serait donc extrêmement vulnérable.

Authenticité

Les éléments issus de fouilles sont une preuve explicite d'authenticité matérielle. En raison de la nature du site, les vestiges mis au jour doivent cependant être entreposés au Musée national. L'authenticité de l'environnement immédiat des objets de fouilles reste pour l'essentiel intacte du fait de la nature désertique du milieu, mais les chasseurs de fossiles représentent une menace. Pour présenter dans toute son ampleur ce qui a été trouvé dans cette vallée, il faut dépasser les limites actuelles. Il faut aussi disposer de meilleures informations sur le bien.

Éléments requis en matière de protection et de gestion

Bien que le site soit ouvert, il est naturellement protégé par un terrain difficile et par la population locale (Afars). Il n'existe pas de dispositif juridique spécial pour protéger la basse vallée de l'Aouache en dehors de la loi, Proclamation N° 209/2000. Celle-ci dispose aussi que l'institution responsable du site est l'Autorité chargée de l'étude et de la conservation du patrimoine culturel.

Le site n'est pas géré sur place mais à partir du Bureau régional de l'Afar, situé dans la localité d'Asayta, à 160 km de là.

Les autorités locales souhaitent depuis longtemps qu'un musée soit mis en place. En 2004, l'une des grandes institutions de recherche américaine était prête à en construire un, mais la question du personnel qui y serait affecté n'a pas été réglée.

Par le biais du programme Afrique 2009, des services d'experts ont été apportés au niveau régional en matière de formation, de conservation et de gestion. Des éleveurs nomades vivent dans les environs du site et il a semblé que la protection de celui-ci pourrait être améliorée si les chefs des tribus nomades étaient associés à la surveillance de la zone au sens large.

Il faut d'urgence revoir et définir les limites de façon à ce qu'elles englobent l'ensemble des éléments de Valeur universelle exceptionnelle, définir une zone tampon, mettre en place une protection locale (en passant éventuellement par les communautés locales) et préparer un plan de gestion global qui indique comment assurer la protection, la gestion et l'interprétation à moyen terme et à long terme.

Bien	Basse vallée de l'Omo
Etat partie	Ethiopie
Id. N°	17
Date d'inscription	1980

Brève synthèse

La basse vallée de l'Omo est située au sud-ouest de l'Ethiopie et couvre une surface de 165 km². Les dépôts sédimentaires très anciens de la vallée sont désormais connus dans le monde entier car c'est là que furent découverts de nombreux fossiles d'hominidés d'une importance fondamentale pour l'étude de l'évolution humaine.

La basse vallée de l'Omo comprend les sites de recherches paléontologiques de Konso et Fejej, dont les dépôts sédimentaires remontent au plio-pléistocène. De nombreux fossiles d'animaux et d'hominidés y ont été mis au jour, notamment des fragments d'Australopithèque. Les restes de vertèbres humaines, la faune, l'évolution paléo-environnementale apportent des éclaircissements sur les origines et les premières étapes du développement d'Homo sapiens en Afrique. Les outils de pierre découverts dans un campement sont aussi des témoins des activités techniques les plus anciennes que l'on connaisse d'êtres préhistoriques. Ce bien du patrimoine est donc l'un des plus importants pour l'humanité.

Pour que l'Omo puisse jouer son rôle de critère de datation de tous les dépôts anciens d'Afrique de l'Est, des éléments trouvés sur le site ont été utilisés pour établir des échelles bio-stratigraphiques, radiométriques et magnéto-stratigraphiques qui vont d'un million à 3,5 millions d'années.

Depuis 1966, les recherches scientifiques menées sur le site ont montré qu'il apportait une contribution significative à des études archéologiques, géologiques, paléanthropologiques et paléo-environnementales de premier plan.

Critère (iii) : Les données scientifiques obtenues sur le site préhistorique et paléanthropologique de la basse vallée de l'Omo ont livré des enseignements sans équivalent sur les plus anciennes activités connues à ce jour menées par des êtres préhistoriques.

Critère (iv) : Les découvertes faites dans la basse vallée de l'Omo constituent des avancées exceptionnelles pour mieux connaître les activités culturelles à l'époque préhistorique.

Intégrité

Les limites du bien n'ont pas été convenablement déterminées ; il faut remédier à cette lacune en veillant bien à ce que tous les sites qui peuvent contribuer à la Valeur universelle exceptionnelle du bien y soient inclus. Au-delà, son contexte et son environnement doivent eux aussi être définis et protégés.

En raison de son grand éloignement, la vallée de l'Omo bénéficie d'un état de préservation qui en fait un lieu privilégié pour des recherches scientifiques. Bien qu'aucun projet de mise en valeur ne soit prévu dans un avenir proche, le bien est à la merci des activités de compagnies pétrolières et de sociétés d'exploitation de plantations installées dans les environs. Il a été exposé au pillage.

Authenticité

Les sites où ont été faites des découvertes, tout comme leur environnement, restent intacts. De manière générale, les zones où de nouvelles données concernant l'homme des premiers temps pourraient être découvertes n'ont pas été altérées.

Éléments requis en matière de protection et de gestion

Ce bien a été placé en 1969 sous la protection de l'Administration chargée des antiquités aux termes de la loi nationale en la matière de 1968.

Aucun dispositif juridique spécial n'est prévu pour protéger la basse vallée de l'Omo, en dehors de la loi N° 209/2000 portant création de l'Autorité chargée de l'étude et de la conservation du patrimoine culturel en tant qu'institution chargée de ce bien. Actuellement, ce sont les services locaux et régionaux d'information et de culture qui s'acquittent des fonctions de gestion.

Le plan de gestion n'a toujours pas été établi et, en raison des difficultés géographiques très grandes qui se posent, rien n'a encore été entrepris à ce jour pour définir les limites du bien ou de sa zone tampon.

Ces derniers temps, la protection du bien est devenue un sujet de préoccupation en raison des activités de développement qui ont vu le jour dans les environs. Il est donc urgent de mettre en place une gestion structurée du bien et d'en définir les limites.

Des équipes internationales de recherche travaillent encore sur le site, dans le prolongement des activités commencées en 1976. En 1996, il avait été recommandé de procéder à un inventaire de l'état des dépôts pour pouvoir relever tous les changements induits par l'érosion. Cette tâche reste à entreprendre.

Des nomades dont on ne connaît pas le nombre vivent dans les environs de la vallée de l'Omo et il leur arrive de traverser le site, au risque de provoquer des dégradations. Il est prévu de construire prochainement un nouveau pont à 104 km de la vallée. Ce sera pour le bien une source d'avantages en même temps qu'un risque de menaces à prendre en compte.

Bien	Harar Jugol, la ville historique fortifiée
Etat partie	Ethiopie
Id. N°	1189 rev
Date d'inscription	2006

Brève synthèse

La ville historique fortifiée de Harar est située dans la partie orientale de l'Ethiopie, à 525 km d'Addis-Abeba, la capitale, sur un plateau entaillé de gorges profondes et entouré par le désert et la savane. Les murs de protection ceignant cette ville sacrée, considérée comme la « quatrième ville sainte » de l'Islam, ont été construits entre les XIIIe et XVIe siècles. Il y avait cinq portes historiques, qui correspondaient aux grandes routes menant à la ville et qui divisaient également celle-ci en cinq quartiers. Cette division n'a toutefois plus de fonction pratique de nos jours. La Porte de Harar, à partir de laquelle cinq rues mènent vers le centre, est de construction récente.

Harar Jugol compte 82 mosquées, dont trois datent du Xe siècle, 102 sanctuaires et bon nombre de demeures traditionnelles, indiennes ou mixtes, avec des décors intérieures uniques qui sont un des joyaux du patrimoine culturel de Harar. Les traditions africaines et musulmanes ont longtemps marqué le développement de la ville, avec son urbanisme typique, lui donnant un caractère particulier et exceptionnel. L'actuel tracé de la ville suit le modèle urbanistique islamique du XVIe siècle, avec son noyau central occupé par les édifices commerciaux et religieux, et un labyrinthe de ruelles bordées de façades imposantes. La maison traditionnelle de Harar a une forme architecturale typique, spécifique et originale, différente par sa structure des demeures que l'on rencontre d'ordinaire dans les pays musulmans, même si elle rappelle l'architecture de la Côte arabe. La conception intérieure en est exceptionnelle. A la fin du XIXe siècle, des commerçants indiens se sont fait construire des maisons nouvelles, dotées de vérandas de bois, qui ont donné naissance à un paysage urbain nouveau et ont

suscité l'apparition de maisons mixtes indiennes et harari. Leurs qualités architecturales et ornementales font désormais partie du patrimoine culturel de Harar.

Harar a été capitale d'un royaume de 1520 à 1568, est devenue un émirat indépendant au XVII^e siècle, avant d'être intégrée à l'Éthiopie en 1887. De la fin du XVI^e siècle jusqu'au XIX^e siècle, Harar a été un nœud commercial important entre la côte et les terres de l'intérieur. C'était aussi un centre d'études islamiques.

Aujourd'hui, Harar est la capitale administrative de l'État régional national du peuple harari (HPNRS). La ville historique abrite une communauté organisée de manière traditionnelle, formant un ensemble socio-environnemental complexe où chaque élément a un sens symbolique et pratique. Ce qui distingue les Harari, c'est qu'ils ont maintenu leurs traditions culturelles et la qualité de leur artisanat, notamment dans des domaines comme le tissage, la vannerie et la reliure. L'organisation des communautés sur la base de systèmes traditionnels leur a permis de préserver leur héritage social et matériel, et notamment la langue harari.

Critère (ii) : La ville historique de Harar Jugol est le lieu d'un important échange de valeurs pour la culture islamique traditionnelle puisque ces valeurs s'expriment dans le développement social et culturel d'une ville située au cœur d'une région par ailleurs chrétienne. Ces influences se sont mêlées à des traditions issues du cœur du continent africain, en particulier de l'Éthiopie du Sud, donnant à son architecture et à son urbanisme une forme tout à fait caractéristique.

Critère (iii) : Harar Jugol offre un témoignage exceptionnel sur les traditions culturelles rattachées aux racines islamiques et africaines. Elle est considérée comme la « quatrième ville sainte » de l'Islam, et fut fondée par un saint missionnaire venu de la péninsule arabique. Bien que place marchande et par conséquent creuset d'influences variées, Harar fut relativement isolée au sein de sa région, d'où une spécificité culturelle qui se manifeste par une structure communautaire et des traditions caractéristiques et toujours vivantes.

Critère (iv) : Harar Jugol offre une illustration remarquable d'un type d'ensemble architectural et urbain qui traduit l'impact des traditions africaines et islamiques sur la conception de types spécifiques de bâtiments. Les constructions et la structure urbaine dans son ensemble reflètent ces traditions, qui donnent un caractère particulier, voire unique, à Harar Jugol.

Critère (v) : Avec son paysage environnant, Harar Jugol présente un exemple exceptionnel d'un peuplement humain traditionnel en interaction culturelle avec son environnement. La structure sociale et spatiale (afocha), et la langue de la population expriment une relation particulière, voire unique, qui s'est développée avec l'environnement. La relation culturelle et matérielle avec le territoire a été préservée jusqu'à aujourd'hui, même si elle est également fragilisée sous l'effet des changements irréversibles qu'induit la mondialisation.

Intégrité

Le bien inscrit que constitue Harar Jugol comprend une zone centrale de 48 ha délimitée par l'enceinte de la ville et possède toutes les caractéristiques propres à un bien de Valeur universelle exceptionnelle. La zone tampon s'étend sur 800 m au sud et 1700 m à l'est ; elle est resserrée sur le côté ouest, où elle est limitée par la ville nouvelle de Harar. Ce qui est actuellement préoccupant, ce sont les empiètements urbains sur le côté ouest de la ville fortifiée.

Bien qu'une certaine extension urbaine se soit produite en direction des parties ouest et nord, la ville historique demeure intacte dans les parties est et sud-est de l'enceinte fortifiée, où la relation essentielle entre les zones urbaines et rurales a été maintenue.

En dehors des quelques modifications apportées aux XIX^e et XX^e siècles, notamment avec le remplacement de la mosquée principale par une église orthodoxe, et l'élargissement de la grande rue qui part de la porte ouest, la ville historique a conservé un habitat traditionnel relativement intact.

Cependant, l'intégrité du bien peut être menacée par les tendances nouvelles qui se font jour en faveur d'une modification et d'une modernisation des bâtiments traditionnels, susceptibles alors de subir un changement irréversible. Pour maintenir l'intégrité, des mesures doivent être prises, visant notamment à assurer une surveillance stricte, à veiller à l'application des règlements, à sensibiliser les esprits et à promouvoir chez les habitants des attitudes favorables à la préservation.

Authenticité

Harar Jugol offre un rare exemple de ville historique relativement bien préservée qui a conservé jusqu'à aujourd'hui ses traditions, son tissu urbain et un riche patrimoine culturel musulman. C'est une des villes saintes de l'Islam en Afrique, et la capitale d'une région minoritaire au sein de l'Éthiopie chrétienne. La ville historique est matériellement circonscrite et bien définie par sa muraille du XVI^e siècle, et son environnement a été maintenu sur ses côtés est et sud-est. Cependant, des interventions malencontreuses comme le revêtement de façades par un enduit de plâtre, le remplacement de portes de bois par des portes métalliques, l'utilisation de matériaux non traditionnels et les impacts visuels tels

qu'antennes de télévision, ont petit à petit nui à l'authenticité du tissu urbain. Les directives en matière d'interventions doivent être appliquées et portées à la connaissance des habitants pour que l'authenticité du bien n'ait plus à souffrir de pareils impacts.

Eléments requis en matière de protection et de gestion

Harar est officiellement inscrite sur la Liste du patrimoine national éthiopien depuis 1974. Le dispositif juridique qui protège le bien est notamment constitué par la « loi de conservation du patrimoine de l'Etat régional national du peuple harari » (janvier 2000), la « loi portant création du Bureau fédéral de conservation du patrimoine de Harar » (N° 21/1992) et la loi fédérale N° 209/2000 sur « l'étude et la conservation du patrimoine culturel ». De plus, quatre niveaux de protection ont été définis concernant ce bien dans le plan de gestion : principaux monuments, bâtiments historiques importants, tissu urbain contextuel et constructions « hors contexte ».

Créé en 1976, le Centre d'étude et de conservation du patrimoine culturel (ARCCH) est chargé de procéder à l'inventaire et à la définition des politiques de conservation, d'apporter un appui aux travaux de restauration et de prendre des décisions en matière de subventions et de permis. Ce sont les autorités locales et le Kebele qui ont la charge d'administrer ces affaires. Le Bureau de conservation du patrimoine de Harar Jugol (JHCO), créé en 2003, comporte un comité de gestion et assure la liaison entre le Conseil de Harar, relevant de l'Assemblée générale de l'Etat régional national du peuple harari, et les représentants d'instances administratives et sociales de Harar Jugol. Le financement vient essentiellement du gouvernement. Une coopération est cependant en place entre les autorités locales, le Service de soutien au développement urbain et l'Agence allemande de coopération technique.

Le Plan directeur urbain et le Système d'information géographique (SIG) qui établit l'inventaire des structures historiques offrent des outils d'aide à la prise de décisions en ce qui concerne ce bien. Le Plan directeur a pour principaux objectifs de préserver le patrimoine historique, d'améliorer les conditions de vie des habitants et d'encourager le tourisme en même temps que de préserver le paysage agricole dans la zone tampon. Par des initiatives de gestion et de conservation, on veille notamment à faire appliquer les règles qui s'appliquent en matière de travaux de construction, de développement des infrastructures, de gestion des déchets, d'entretien et de conservation des bâtiments historiques, ainsi que de préservation de l'environnement. La gestion de Harar Jugol devra répondre aux défis que pose le délicat équilibre à trouver entre, d'une part, la nécessité de conserver un patrimoine culturel et des valeurs culturelles et, d'autre part, l'amélioration à apporter à la qualité de vie et le développement durable.

Bien	Île Kunta Kinteh et sites associés
Etat partie	Gambie
Id. N°	761 rev
Date d'inscription	2003

Brève synthèse

L'Île James est une petite île située sur le fleuve Gambie qui se jette dans l'Océan Atlantique. Son emplacement, au milieu du fleuve, en a fait un lieu stratégique de contrôle de cette voie fluviale. Fréquentée par les explorateurs et les marchands en quête d'une route maritime vers l'Inde, elle est devenue l'une des premières zones d'échanges culturels entre l'Afrique et l'Europe. En 1456, l'Île a été achetée aux chefs locaux par les Portugais qui ont entrepris d'y construire un fort.

L'Île James et les sites associés offrent un témoignage exceptionnel des différentes facettes et époques de la rencontre entre l'Afrique et l'Europe, du XVe au XIXe siècle. Le fleuve Gambie a joué un rôle particulièrement important en ouvrant la première route commerciale vers l'intérieur des terres africaines. Le site était déjà un point de contact avec les Arabes et les Phéniciens avant l'arrivée des Portugais au XVe siècle. La région forme un paysage culturel où les éléments historiques demeurent ancrés dans leur contexte culturel et naturel. Les biens illustrent toutes les grandes périodes et facettes des diverses phases de la rencontre entre l'Afrique et l'Europe, depuis ses débuts au XVe siècle jusqu'à l'indépendance.

L'emplacement particulier de l'Île James et de ses sites associés, à l'embouchure du fleuve Gambie, est un rappel tangible de l'histoire du développement du fleuve, devenu l'une des plus importantes voies fluviales utilisées pour toutes formes de commerce depuis l'intérieur des terres jusqu'à la côte et au-delà. Le rôle particulier et primordial du site dans la traite des esclaves, aussi bien dans sa propagation que dans sa disparition, fait de L'Île James et de ses sites associés un lieu de mémoire exceptionnel de cette période douloureuse, mais essentielle, de l'histoire de l'humanité.

Le bien comprend le fort de l'Île James et un ensemble de sites associés à la première occupation européenne du continent africain. L'ensemble comprend sept sites distincts : la totalité de l'île James, les vestiges d'une chapelle portugaise et d'un entrepôt colonial (bâtiment de la CFAO) dans le village d'Albréda, le bâtiment Maurel Frères dans le village de Juffureh, les vestiges d'un petit peuplement portugais de San Domingo, ainsi que le Fort Bullen et la batterie à six canons. Le Fort Bullen et la

batterie à six canons sont situés à l'embouchure du fleuve Gambie, tandis que l'Île James et les autres sites se trouvent à une trentaine de kilomètres en amont.

Le développement de l'Île James a été très différent de celui des autres forts, châteaux et comptoirs marchands qui se trouvaient dans d'autres régions de l'Afrique de l'Ouest. En effet, la vocation première du site de l'Île James était de contrôler l'intérieur des terres et ses richesses, et non la côte et le commerce qui y transitait.

La batterie à six canons (1816) et le Fort Bullen (1826), situés de part et d'autre de l'embouchure du fleuve Gambie, ont été développés beaucoup plus tardivement que l'Île James. Ils ont été spécifiquement construits pour lutter contre la traite des esclaves après l'adoption de la loi d'abolition, en 1807, déclarant illégal ce commerce dans l'empire britannique. Ces sites sont les seuls ouvrages défensifs que l'on connaît dans la région à avoir été spécialement construits pour contrer les intérêts des marchands d'esclaves. Les autres fortifications de la région (dont l'Île James) ont été érigées pour renforcer et contrôler la traite des esclaves (et des marchandises), et non pour y mettre un terme. Ces deux postes militaires ont permis aux Britanniques de prendre le contrôle intégral du fleuve Gambie, préparant ainsi la voie à l'établissement du gouvernement colonial, période qu'illustre bien la présence de nombreux bâtiments coloniaux à Banjul et de la résidence du Gouverneur au Fort Bullen. Enfin, le Fort Bullen montre des preuves de sa remise en usage durant la Seconde Guerre mondiale (1939-1945) comme observatoire stratégique et base d'artillerie. Cette dernière période illustre une autre rivalité européenne qui s'est étendue au continent africain.

Critère (iii) : L'Île James et ses sites associés situés sur le fleuve Gambie apportent un témoignage exceptionnel sur les différentes facettes de la rencontre entre l'Afrique et l'Europe, du XVI^e au XXI^e siècle. Première route commerciale ouverte vers l'intérieur des terres africaines, le fleuve a également joué un rôle dans la traite des esclaves.

Critère (vi) : L'Île James et ses sites associés, les villages, les vestiges des peuplements européens, les forts et les batteries, ont été directement et matériellement associés à l'apparition et à la disparition de la traite des esclaves, et conservent des souvenirs liés à la diaspora africaine.

Intégrité

Les six éléments de la proposition d'inscription en série témoignent des principales époques et facettes de la rencontre entre l'Afrique et l'Europe le long du fleuve Gambie, un continuum qui s'étend de la période pré-coloniale et pré-esclavagiste jusqu'à l'indépendance et qui couvre, en particulier, les débuts et l'abolition de la traite d'esclaves. Ils sont aussi l'illustration des fonctions de la première voie d'accès aux terres intérieures d'Afrique. Les six sites englobent tous les principaux vestiges.

Tous les sites, à l'exception du bâtiment de la CFAO et du bâtiment Maurel Frères, sont en ruines. Le bâtiment de la CFAO a été restauré et doté de structures efficaces de défense contre la mer. Quant au bâtiment Maurel Frères, qui a été restauré en 1996, il est en bon état de conservation. La chapelle portugaise et San Domingo sont en ruines, mais ont été stabilisés, et les parties les plus en danger ont été consolidées au cours de l'année 2000.

La position isolée de l'Île James sur le fleuve a contribué à la conservation du site jusqu'à aujourd'hui. Le Fort Bullen est, lui aussi, bordé d'un côté par le fleuve et de l'autre côté par une vaste bande de terre, formant naturellement une zone tampon et contribuant à la préservation de son cadre. Il est en relativement bon état de conservation, malgré l'érosion des vagues qui attaque la muraille située du côté de la mer. Certaines parties se sont effondrées et, sur vingt mètres, le mur a été reconstruit en 2000. La batterie à six canons est en bon état de conservation. Les sites en ruines nécessitent une maintenance régulière pour éviter leur détérioration progressive.

Authenticité

Le Fort de l'île James a été détruit à plusieurs reprises. Depuis sa dernière destruction par les Français en 1779, il demeure en ruines et des tentatives mineures ont été faites pour consolider l'ouvrage et minimiser les effets de l'érosion due aux vagues. L'île constitue une référence historique pour tous ceux qui sont concernés par la traite des esclaves, notamment la communauté locale et les Africains de la diaspora. Hormis une brève période de remise en usage durant la Seconde Guerre mondiale, le Fort Bullen et la batterie à six canons ont également été abandonnés à la fin du XIX^e siècle. Il ne subsiste que quelques vestiges visibles de San Domingo, mais cette zone renferme un immense potentiel de recherche archéologique. Les ruines qui confèrent la Valeur universelle exceptionnelle du site sont extrêmement vulnérables à l'érosion. Lors de l'inscription, les sites en ruines étaient considérés comme faisant partie d'un paysage culturel plus étendu nécessitant d'être protégé afin de préserver le cadre des sites et d'en permettre la compréhension.

Éléments requis en matière de protection et de gestion

L'Île James, le Fort Bullen, de même que tous les bâtiments historiques d'importance du complexe Albréda-Juffureh sont sous protection légale en tant que monuments nationaux (1995) conformément aux dispositions du National Council for Arts and Culture Act de 1989 (révisé en 2003). L'édit de

classement établit également une zone tampon pour la totalité des sites, tout développement incompatible susceptible d'avoir des effets néfastes sur leur cadre devant y être proscrit. En tant que Monuments nationaux, les structures historiques sont placées sous la responsabilité du Conseil national des arts et de la culture (NCAC) qui veille à leur conservation et à leur entretien. La gestion journalière incombe à la Direction du patrimoine culturel du NCAC, qui emploie des accompagnateurs et des gardiens du site. La batterie à six canons, située sur le territoire du siège du gouvernement, est placée sous la protection du bureau du Président. Les sites possèdent en outre un plan de gestion quinquennal qui définit ce qui est acceptable sur chacun des sites et au niveau national. Ce plan est le fruit des efforts conjoints de dix organisations nationales et locales, appuyées par le programme Africa 2009.

Les ressources financières nécessaires à la maintenance et à la conservation sont relativement rares, et viennent principalement des droits d'entrée. Tous les trois mois, le directeur de la section des Musées et monuments du NCAC procède à une inspection physique des sites. Cette évaluation de l'état des sites est effectuée en présence d'un représentant des parties prenantes locales et, si possible, d'un guide local. Un rapport sommaire est rédigé à l'issue de chaque visite et une synthèse en est insérée dans un rapport annuel.

Depuis 1996, le gouvernement gambien, par l'intermédiaire de son Ministère d'État en charge du Tourisme et de la Culture, a institué un événement annuel, appelé « Festival, International Roots - Retour aux sources ». Comparable à une « semaine du patrimoine », le festival a pour but principal d'attirer des visiteurs de la diaspora africaine. Il prévoit habituellement un pèlerinage spirituel d'une journée sur l'Île James et le site d'Albréda-Juffreh. Le site revêt une signification symbolique et émotionnelle pour les visiteurs qui, en se rendant sur l'Île James, viennent y retrouver leurs racines. Témoin d'un chapitre de l'histoire riche d'enseignements sur l'Île, il figure déjà au programme des cours d'histoire et de sciences humaines dans les écoles de Gambie.

Le bien contient des ruines extrêmement fragiles qui nécessitent d'être protégées et conservées en tant qu'éléments tangibles lui conférant sa Valeur universelle exceptionnelle. Des mesures régulières de maintenance, de suivi et de conservation sont nécessaires pour que ces ruines aient des chances de survivre et de résister aux assauts de la nature.

Bien	Cercles mégalithiques de Sénégambe
Etats parties	Gambie et Sénégal
Id. N°	1226
Date d'inscription	2006

Brève synthèse

Le site inscrit correspond à quatre grands groupes de cercles mégalithiques situés à l'extrême ouest de l'Afrique occidentale, entre le fleuve Gambie et le fleuve Sénégal. Ces sites, Wassu et Kerbatch en Gambie, et Wanar et Sine Ngayène au Sénégal, font partie d'une concentration extraordinaire de plus de 1000 cercles de pierre et de tumulus connexes dispersés sur un territoire de 100 km de large sur 350 km de long, situé le long du fleuve Gambie. Ensemble, les quatre groupes comportent 93 cercles et sites associés, dont certains ont été fouillés et ont révélé des sépultures humaines et du matériel archéologique allant de la poterie à des instruments de fer et de l'ornementation datant entre le 1er et 2ème millénaires et le début de notre ère. Ces quatre sites mégalithiques constituent la concentration la plus dense dans la zone et ont une Valeur universelle exceptionnelle pour ce qu'ils représentent, une tradition de construction monumentale mégalithique sur une vaste superficie, manifeste sur plus de 1000 cercles de pierres répartis le long d'un des principaux fleuves d'Afrique.

Le complexe de Sine Ngayène (Sénégal) est le plus grand site de la zone. Il comprend 52 cercles de pierres dressées, dont un cercle double. Au total, on compte 1102 pierres taillées sur le site. A environ 1 km à l'est (à l'extérieur du bien), se trouve la carrière d'où furent extraits les monolithes et où l'on a retrouvé les traces d'extraction d'environ 150 pierres. Le site a été fouillé vers 1970 et plus récemment par Bocoum et Holl. Les travaux ont établi que les sépultures uniques semblaient précéder dans le temps les sépultures multiples associées aux cercles de pierres. Le complexe de Wanar (Sénégal) comprend 21 cercles dont un double cercle. Le site contient 9 pierres « lyres » ou pierres « bifides » comportant parfois une pièce placée en entretoise entre les deux parties. Le complexe de Wassu (Gambie) comprend 11 cercles et leurs pierres frontales associées. Ce site a les pierres les plus hautes de la zone. Les fouilles les plus récentes effectuées sur ces cercles mégalithiques datent de la campagne Anglo-Gambienne conduite par Evans et Ozanne en 1964 et 1965. Les découvertes des sépultures ont permis de dater les monuments entre 927 et 1305 apr. J.-C. Le complexe de Kerbatch comporte 9 cercles, dont un double. Le site possède une pierre « bifide », la seule connue dans la zone. Les pierres formant les cercles ont été extraites des carrières de latérites proches à l'aide d'outils en fer et soigneusement taillées en colonnes presque identiques de section soit cylindrique, soit polygonale, d'une hauteur moyenne de 2 m et pesant jusqu'à 7 tonnes. Chaque cercle comprend entre 8 et 14 pierres dressées pour un diamètre de 4 à 6 m. Les quatre sites mégalithiques inscrits témoignent d'une société

hautement organisée et prospère dont les traditions de construction de cercles de pierres, associés à des sépultures, semblent avoir persisté dans certaines zones sur plus d'un millénaire.

Critère (i) : Les pierres individuelles finement travaillées témoignent d'une technique précise et expérimentée et contribuent à l'ordre et à la grandeur imposante de l'ensemble des cercles de pierres.

Critère (iii) : Les cercles de pierres proposés pour inscription représentent la totalité de la zone mégalithique dans laquelle la présence d'une si grande quantité de cercles est une manifestation unique de constructions et de pratiques funéraires qui persistent pendant plus d'un millénaire sur une zone géographique étendue et qui reflète une société productive et sophistiquée.

Intégrité

L'intégrité des quatre composantes du site ne peut être évaluée qu'en tant que partie d'un plus vaste ensemble culturel unifié. Les complexes conservent leur intégrité en termes d'association spatiale des cercles, des mégalithes individuels et des tumuli qui les composent. Les croyances spirituelles associées aux pierres par les communautés locales contribuent à protéger leur intégrité.

Authenticité

Les cercles de pierres s'insèrent dans un paysage agricole dans lequel les interventions ont été peu nombreuses. Un très petit nombre de pierres a été retiré. Quelques sites de sépultures ont été fouillés puis remblayés. Ces perturbations restent minimes. L'authenticité globale des quatre sites est intacte.

Éléments requis en matière de protection et de gestion

En Gambie, la gestion des deux sites (Wassu et Kerbath) incombe au Centre national des Arts et de la Culture (NCAC) en vertu d'une Loi promulguée par l'Assemblée nationale (Loi NCAC de 1989, amendée en 2003). Le NCAC est le démembrement technique du Ministère du Tourisme et de la Culture. La gestion quotidienne des sites quant à elle est sous la responsabilité de la Direction du Patrimoine Culturel du NCAC qui à cet effet emploie en permanence des gardiens et préposés à l'entretien. Tous les deux sites disposent d'un plan de gestion élaboré pendant le processus de la demande d'inscription avec la collaboration participative des communautés locales et de leurs représentants. Les deux sites sont clôturés et dotés de quatre constructions rondes, de type traditionnel servant de musée, d'accueil des visiteurs et de logement pour le gardien. Le NCAC est appuyé par les comités locaux de gestion qui veillent à la sauvegarde des intérêts de la communauté dans les sites. Le financement vient principalement des subventions du Gouvernement, des droits d'entrées des visiteurs et d'autres subventions.

Au Sénégal, les deux sites sont bien protégés par la législation : Loi n°71-12 du 25 janvier 1971 fixant le régime des sites et monuments historiques et celui des fouilles et découvertes/ Le Décret 73-746 du 08 août 1973 portant application de la loi. La Direction du Patrimoine Culturel du Ministère est chargée de la gestion des sites. Les communautés ont aussi des pouvoirs étendus grâce à la Loi sur la décentralisation facilitant leur implication dans la gestion des sites. Les sources de financement sont : le budget de l'Etat, de la collectivité locale et des subventions des bailleurs. Elles ont permis la clôture des deux sites, la construction d'un hall (Wanar) et d'une case d'accueil (Sine Ngayène), l'aménagement de toilettes pour les visiteurs ainsi que la prise en charge de deux gardiens employés à plein temps. Une bonne signalétique a été installée pour l'accessibilité aux deux sites ainsi qu'un centre d'interprétation à Sine Ngayène. Il est aussi prévu à long terme dans le cadre de la mise en valeur, l'amélioration des pistes d'accès.

Le plan de gestion a été élaboré en concertation avec les parties prenantes sénégalaises et gambiennes réunies à Wassu en Gambie et à Ngayène au Sénégal en décembre 2004.

L'objectif à long terme de ce plan d'action, c'est de rendre le site, visible, accessible et qu'il assure des retombées économiques aux communautés locales. Au delà de la conservation et de la valorisation des sites, la gestion envisage de conduire une recherche plus approfondie et de permettre aux sites d'être plus adaptés aux objectifs de développement sur le plan national.

Bien	Forts et châteaux de Volta, d'Accra et ses environs et des régions centrale et ouest
Etat partie	Ghana
Id. N°	34
Date d'inscription	1979

Brève synthèse

Ces comptoirs commerciaux fortifiés, fondés entre 1482 et 1786 et s'étendant sur environ 500 km le long des côtes ghanéennes entre Keta à l'est et Beyin à l'ouest, jalonnaient les routes commerciales

que les Portugais avaient tracées dans de nombreuses régions du monde à l'époque de leurs grandes découvertes maritimes. Les forts et les châteaux ont été construits et occupés à différentes époques par des marchands venus du Portugal, d'Espagne, du Danemark, de Suède, de Hollande, d'Allemagne et de Grande-Bretagne. Ils servaient de base aux compagnies européennes à charte qui faisaient le commerce de l'or. Ils ont, par la suite, joué un rôle important dans le développement de la traite des esclaves, et donc dans l'histoire des Amériques, puis, au XIX^e siècle, dans la disparition de ce commerce.

Le bien comprend trois châteaux (Cape Coast, Saint George d'Elmina et Christiansborg à Osu, Accra), quinze forts (Good Hope à Senya Beraku ; Patience à Apam ; Amsterdam à Abandzi ; Saint Jago à Elmina ; San Sebastian à Shama ; Metal Cross à Dixcove ; Saint Anthony à Axim ; Orange à Sekondi ; Groot Fredericksborg à Princesstown ; William (phare) à Cape Coast ; William à Anomabu ; Victoria à Cape Coast ; Ussher à Ussherstown, Accra ; James à Jamestown, Accra et Apollonia à Beyin), quatre forts partiellement en ruines (Amsterdam à Abandzi ; Fort anglais au Komenda anglais ; Batenstein à Butre ; Prinzenstein à Keta), quatre ruines avec des structures visibles (Nassau à Mouri ; Fredensborg à Old Ningo ; Vredenburg au Komenda hollandais ; Vernon à Prampram et Dorothea à Akwida) et deux sites comportant des traces de fortifications antérieures (Frederiksborg à Amanful, Cape Coast et Augustaborg à Teshie, Accra).

La conception architecturale de base des Forts avait la forme d'un grand carré ou rectangle. Les éléments extérieurs étaient constitués de quatre bastions/batteries ou tours placés aux angles, tandis que les éléments intérieurs consistaient en des bâtiments de deux ou trois étages, avec ou sans tours, et comportant une enceinte, une cour ou un éperon. Nombre d'entre eux ont subi diverses transformations au cours de leur utilisation successive par des puissances européennes et quelques-uns sont aujourd'hui réduits à l'état de ruines.

Le château Saint George à Elmina, construit en 1482, est l'un des bâtiments européens les plus anciens qui existent hors d'Europe, et c'est dans la ville historique d'Elmina que les premiers contacts entre Européens et Africains subsahariens auraient été établis.

Les Forts et châteaux ont, pendant plus de quatre siècles, servi en quelque sorte de « rue commerçante » de l'Afrique de l'Ouest où les négociants des grandes nations maritimes d'Europe se rendaient pour échanger leurs marchandises contre celles des négociants africains, dont certains venaient parfois de très loin à l'intérieur des terres.

On peut considérer qu'ils forment un « monument historique collectif » unique : un monument dédié non seulement au fléau de l'esclavage, mais aussi à près de quatre siècles de commerce afro-européen précolonial sur la base de l'égalité plutôt que sur la base coloniale de l'inégalité. Ils représentent, du point de vue de la valeur significative et émotionnelle, un continuum historique de la rencontre entre l'Europe et l'Afrique durant plus de cinq siècles et le point de départ de la diaspora africaine.

Critère (vi) : Les Forts et châteaux du Ghana ont façonné non seulement l'histoire du Ghana, mais aussi celle du monde durant quatre siècles en étant au cœur du commerce de l'or tout d'abord, et du commerce des esclaves ensuite. Ils représentent un symbole chargé de signification et d'émotions des rencontres entre l'Europe et l'Afrique et du point de départ de la diaspora africaine.

Intégrité

Le bien contient tous les vestiges significatifs des forts et des châteaux le long de la côte.

Certaines ruines sont exposées à l'action des vagues. La mer a attaqué une grande partie du Fort Prinzenstein, mais sa protection a été améliorée grâce à la construction d'un mur de défense contre la mer et des mesures sont prises pour tenter de stabiliser les parties restantes.

Dans l'ensemble, les sites demeurent vulnérables aux pressions dues à l'environnement, à la pression due au développement, notamment l'exploitation de carrières locales, et à l'absence de fonds suffisants pour financer l'entretien régulier et la conservation des sites. De plus, ils ne possèdent pas de zone tampon.

Authenticité

Les Forts et châteaux ont fait périodiquement l'objet de transformations, d'extensions et de modifications pour les adapter aux circonstances et à l'apparition de nouveaux besoins. Dans leur état actuel, ils témoignent de cette succession de changements. Devenus aujourd'hui des symboles du commerce et, en particulier, du commerce des esclaves, il est nécessaire qu'ils continuent de refléter leurs utilisations passées.

Éléments requis en matière de protection et de gestion

Les Forts et châteaux ont été respectivement classés et protégés en qualité de Monuments nationaux conformément au décret du Conseil de libération nationale (N.L.C.D) 387 de 1969 et à l'instrument d'exécution (E.I.) 29 de 1973. Tous les sites sont placés sous la tutelle du Bureau des musées et monuments du Ghana (GMMB, Ghana Museums and Monuments Board). De même, le Fort James à Accra et le Fort William à Anomabu qui ne sont plus utilisés comme prisons ont été confiés au GMMB.

La Division Monuments du GMMB fournit des conseils techniques et des compétences de gestion. Des inspections de l'état de conservation sont régulièrement menées. Des programmes prioritaires sont en place pour veiller à ce que des interventions adaptées soient mises en œuvre.

Le cadre législatif existant sera réexaminé, et il est prévu de définir un nouveau cadre juridique destiné à valoriser les ressources du patrimoine, promouvoir le développement socioéconomique et améliorer la qualité de vie de la population locale.

Il reste à élaborer un plan de gestion. Il existe un besoin continu de doter les personnels d'une formation et de ressources suffisantes, ainsi que de délimiter les sites et d'établir des zones tampons.

Bien	Bâtiments traditionnels ashanti
Etat partie	Ghana
Id. N°	35
Date d'inscription	1980

Brève synthèse

Non loin de Koumassi, un ensemble de bâtiments traditionnels constitue les derniers vestiges de la grande civilisation des Ashantis, qui connut son apogée au XVIII^e siècle.

Cet ensemble de bâtiments comprend dix temples et sanctuaires fétichistes (Abirim, Asawase, Asenemaso, Bodwease, Ejisu Besease, Adarko Jachie, Edwenase, Kentinkrono, Patakro et Saaman). La plupart d'entre eux se trouvent au nord-est de Koumassi, et à Patakro, au sud.

Disposés autour de cours intérieures, les bâtiments en bois, bambou et pisé étaient à l'origine recouverts de toits de chaume. Les larges bas-reliefs qui ornent les murs sont d'une qualité décorative unique et représentent une grande variété de motifs. Les formes les plus courantes sont des figures géométriques entrelacées, telles que spirales et arabesques, avec des représentations d'animaux, d'oiseaux et de végétaux, associées à des symboles « Adinkra » traditionnels. À l'image d'autres formes d'art traditionnel des Ashantis, ces figurations ne sont pas seulement ornementales, mais revêtent aussi des significations symboliques, associées aux idées et croyances du peuple Ashanti, et ont été transmises de génération en génération.

Les bâtiments, la richesse de leurs couleurs, la finesse et la diversité de leurs décorations sont les derniers exemples qui subsistent d'un style significatif d'architecture traditionnelle, symbole de l'influence, de la puissance et de la splendeur du royaume Ashanti de la fin du XVIII^e jusqu'à la fin du XIX^e siècle. Les bâtiments traditionnels ashanti reflètent et mettent en valeur la complexité et l'imbrication du patrimoine technique, religieux et spirituel.

Dans la religion traditionnelle, pratiquée aujourd'hui encore dans les temples ashanti, l'un des rites consiste à consulter les divinités pour obtenir des conseils relatifs à certaines situations ou avant une décision importante. Les temples sont, de ce fait, demeurés intacts et contiennent tous leurs attributs symboliques.

Critère (v) : Les Bâtiments traditionnels ashanti sont les derniers vestiges du style architectural unique du grand royaume Ashanti. Les motifs traditionnels qui sont représentés sur leurs bas-reliefs richement décorés sont chargés de signification symbolique.

Intégrité

Le groupe de bâtiments est le seul exemple qui subsiste de l'architecture traditionnelle ashanti. Il ne reste que très peu de bâtiments totalement intacts. Dans la plupart des cas, il manque certaines parties des structures d'origine.

L'intégrité est menacée par la détérioration du tissu due au climat tropical, chaud et humide, qui est préjudiciable aux bâtiments traditionnels en terre et en clayonnage enduit de torchis. Les fortes précipitations et le degré élevé d'humidité favorisent la prolifération de moisissures sur les murs et l'action des termites et autres insectes ravageurs très prolifiques.

Avec l'intensification des activités agricoles, il devient plus difficile de se procurer les matériaux, tels que chaume, bambou et essences de ligneuses spécifiques, utilisés pour la construction des bâtiments traditionnels.

Authenticité

L'authenticité est largement démontrée par l'apparence actuelle des bâtiments et leur forme architecturale qui reflètent les caractéristiques traditionnelles de leur conception et de leurs matériaux, malgré d'importants travaux de reconstruction réalisés sur un grand nombre d'entre eux. Dans 12 des 13 bâtiments, le toit d'origine, pentu et recouvert de chaume et de feuilles de palmier, a été remplacé par un toit en tôle ondulée, plus léger et à faible pente, et, dans tous les bâtiments, le sol en terre battue a cédé la place à un revêtement de sol dallé, plus durable.

Éléments requis en matière de protection et de gestion

Les bâtiments ont été acquis par le Bureau des monuments et musées du Ghana (GMMB, Ghana Museums and Monuments Board) entre 1960 et 1970, et classés Monuments nationaux en application de la Loi du Ghana - Décret NLC 387 - de 1969. Le chef et ses Aînés sont également parties prenantes. C'est pourquoi deux niveaux d'instruments sont applicables pour assurer la protection des Bâtiments traditionnels ashanti. Au premier niveau, le droit coutumier impose des règlements, interdictions et sanctions qui ont été transmis de génération en génération. Au second niveau, l'instrument statutaire correspond aux règlements modernes adoptés par le gouvernement. Les deux législations sont complémentaires et garantissent une protection globalement efficace, bien que leurs modes d'application diffèrent. La première est ancrée dans le système de croyances des communautés où sont situés les sites et dans la vision qu'elles ont du monde, tandis que la deuxième définit le rôle du GMMB. La partie III de l'instrument d'exécution (E.I.) 29 des règlements sur les musées nationaux de 1973 assure la protection juridique des biens classés Monuments nationaux.

La responsabilité de toutes les activités de conservation des biens incombe au GMMB. Des inspections périodiques sont menées par le personnel du GMMB et, sur tous les sites, des gardiens sont présents et rendent compte au Bureau régional du GMMB.

La planification des mesures d'intervention et leur application sont réalisées en concertation avec les Autorités traditionnelles, le Conseil local, les membres des communautés et l'Université Kwame Nkrumah des Sciences et Technologies (KNUST).

Un cadre de planification pour une gestion stratégique, appelé « Cadre de planification pour une gestion stratégique de la promotion du tourisme local en faveur du développement durable des Bâtiments traditionnels ashanti » a été mis en place pour assurer un développement durable des Bâtiments traditionnels ashanti.

Les problèmes de gestion à long terme des Bâtiments traditionnels ashanti concernent l'entretien régulier à assurer pour atténuer les effets du climat chaud et humide, ainsi que la mise en place d'une stratégie à long terme pour garantir un volume d'approvisionnement suffisant en matériaux organiques aux fins des réparations à effectuer sur les bâtiments.

Bien	Colline royale d'Ambohimanga
Etat partie	Madagascar
Id. N°	950
Date d'inscription	2001

Brève synthèse

La colline royale d'Ambohimanga constitue un témoignage exceptionnel de la civilisation qui s'est développée sur les Hautes terres centrales malgaches du XVe au XIXe siècle, et des traditions culturelles et spirituelles, le culte des Rois et des Ancêtres, qui y sont étroitement associées. La colline royale d'Ambohimanga est le berceau du royaume et de la dynastie qui a fait de Madagascar un État moderne et internationalement reconnu dès 1817. Elle est associée à des valeurs identitaires et émotionnelles très fortes relevant du caractère sacré du site à travers ses tombeaux royaux vénérés, ses nombreux lieux de culte (fontaine, bassins et bois sacrés, pierres de sacrifice), et ses arbres royaux à allure majestueuse. Capitale religieuse et ville sainte du royaume de Madagascar au XIXe siècle, la colline royale était le lieu d'enterrement de ses souverains. Le site recèle des preuves archéologiques claires de l'ancien exercice du pouvoir et de la justice. Il est encore aujourd'hui au cœur des pratiques religieuses de beaucoup de malgaches et constitue une mémoire vivante de la religion traditionnelle.

La colline royale d'Ambohimanga se compose d'un système de fortifications constitué d'une série de fossés et de 14 portails de pierre fortifiés, d'une cité royale composée d'un ensemble bâti cohérent délimité par un enclos royal et associant une place publique (le Fidasiana), des arbres royaux, une place de justice, d'autres lieux de culte naturels ou bâtis, d'un ensemble de lieux sacrés ainsi que de terrains de culture. La cité royale proprement dite comprend deux palais et un petit pavillon, une fosse à bœuf, deux bassins sacrés et quatre tombeaux royaux. En outre, le bien désigné abrite les vestiges d'une forêt primaire conservant de nombreuses espèces végétales endémiques et de plantes médicinales.

La colline royale d'Ambohimanga constitue un exemple éminent d'ensemble architectural (le Rova) et de paysage culturel associatif (bois, fontaine et étang sacrés) illustrant des périodes significatives de l'histoire humaine du XVIe au XIXe siècle dans les îles de l'Océan Indien. La position particulièrement élevée du Rova traduit l'importance politique du site et lui confère une place très significative parmi les ensembles fortifiés de l'Imerina (région d'Antananarivo). De par sa position géographique, la colline royale d'Ambohimanga offre une vue circulaire déterminante pour le choix stratégique d'une résidence défensive. Ainsi, Ambohimanga témoigne d'un pouvoir royal puissant, d'un centre décisionnel devant par la suite faire modèle. L'indéniable architecture de style traditionnel malgache et européen de la cité royale témoigne des diverses étapes politiques de l'histoire de Madagascar.

Le paysage de la colline royale d'Ambohimanga est associé à des événements historiques importants (lieu de l'unification malgache), ainsi qu'à des traditions et croyances toujours vivantes et ayant une Valeur universelle exceptionnelle (culte des Ancêtres). Le caractère éminemment sacré du lieu et de ses composantes justifie le respect et la vénération que les malgaches lui vouent depuis des siècles. Le site constitue un témoignage remarquable de la culture austronésienne (Indonésie) à travers le culte des Ancêtres et les pratiques agricoles, notamment la riziculture irriguée et en gradin d'une part et, d'autre part, de la culture africaine (Afrique Orientale et australe) à travers le culte de la personne royale. Les malgaches attribuent une importance capitale et vouent un respect absolu à la colline royale d'Ambohimanga qu'ils fréquentent pour s'imprégner de l'esprit des lieux, se ressourcer et demander bénédiction et protection pour tout ce qu'ils entreprennent dans la vie. C'est aussi un lieu de culte et de pèlerinage pour eux ainsi que pour de nombreux étrangers, et ce depuis des siècles.

Critère (iii) : *La colline royale d'Ambohimanga est le symbole le plus significatif de l'identité culturelle du peuple malgache.*

Critère (iv) : *La conception, les matériaux et la disposition traditionnelle de la colline royale d'Ambohimanga sont représentatifs de la structure politique et sociale de Madagascar depuis au moins le XVI^e siècle.*

Critère (vi) : *La colline royale d'Ambohimanga est un exemple exceptionnel de lieu où, pendant des siècles, la mémoire, le rituel et la prière ont façonné une expérience humaine collective.*

Intégrité

*La colline royale d'Ambohimanga a préservé son intégrité visuelle. Le site est en bon état physique, la végétation recouvre de façon continue les pentes de la colline malgré l'envahissement de certaines espèces exotiques ou locales (bambusa, lantana, pinus). La forêt de la colline constitue l'élément résiduel le plus important de la forêt primaire à feuilles caduques qui recouvrait auparavant l'intérieur de Madagascar. Cette forêt comprend des espèces endémiques, des espèces ligneuses, des espèces herbacées et des plantes médicinales. L'abondance du « zahana » (*phyllarthron madagascariensis*) et des plantes médicinales constitue le caractère particulier de la forêt d'Ambohimanga. Par ailleurs, la forêt a gardé son pouvoir de régénération et les cycles biogéochimiques, en particulier celui de l'eau, continuent d'être actifs, assurant à la fontaine et à l'étang sacré leur continuité d'usage.*

Authenticité

La disposition au sommet de la colline de l'enclos royal avec ses bâtiments est conforme à la tradition de l'Imerina (région d'Antananarivo), en particulier, et de Madagascar, en général. Le caractère sacré du site se manifeste dans les pèlerinages et les sacrifices dont il est témoin. Les différents éléments qui le composent sont représentatifs des savoir faire et des croyances traditionnels : les habitations des vivants sont en bois et en végétaux (matériaux vivants), tandis que les demeures des morts sont en pierre (matériaux froids et inertes). Les matériaux utilisés respectent les traditions constructives de leur époque. Les travaux de restauration entrepris depuis 1996 utilisent les matériaux et les techniques de construction basés sur le savoir faire traditionnel malgache et respectent la vision cosmologique du lieu pour en préserver l'authenticité. Par ailleurs, les cases saintes en bois, symbole des tombeaux royaux démolis par les autorités coloniales françaises, ont été reconstruites en 2008 par l'État malgache en respectant les rites, les règles de construction et les matériaux traditionnels (pour le choix des essences de bois en particulier), en raison de leur importance symbolique. De ce fait, les restes mortels des souverains retirés du site en 1897 ont été remis dans leurs caveaux originels afin de consolider la sacralité du lieu.

Éléments requis en matière de protection et de gestion

Le site de la colline royale d'Ambohimanga bénéficie d'une protection juridique adéquate : incorporé au Service des Domaines de la Colonie dès 1897, inscrit à l'inventaire national depuis 1939, le site bénéficie des dispositions de l'Ordonnance n° 82.029 du 06 novembre 1982 et du Décret n° 83.116 du 31 mars 1983. En outre, le site bénéficie d'une protection juridique municipale. Cependant, il serait nécessaire de renforcer ce cadre législatif pour qu'il soit compatible avec le statut du bien.

Depuis 2006, le bien désigné est géré par l'Office du Site Culturel d'Ambohimanga (OSCAR). Cet établissement public créé par le Ministère de la Culture est doté d'un Conseil d'Administration (organe délibératif), d'une commission scientifique de suivi et d'une commission d'élaboration du plan de gestion (organes consultatifs) qui travaillent en étroite collaboration avec le Conservateur du site. Une trentaine d'employés assurent la mise en œuvre d'un plan de gestion quinquennal élaboré en 2006. Au niveau local, la Commune rurale d'Ambohimanga Rova collabore avec l'OSCAR pour renforcer la sécurité du site. Le comité villageois composé de représentants de chaque quartier riverain et de communautés locales (tradipraticiens) prend aussi part à la protection du bien. L'OSCAR gère les revenus qui proviennent des recettes des droits d'entrée et des subventions de l'État.

Le développement spontané des espèces exotiques (bambusa et lantana) constitue une menace pouvant à long terme dégrader le paysage naturel. Des actions d'éradication ont été entreprises mais devraient être renforcées afin de remplacer rapidement et définitivement ces espèces exotiques par des espèces endémiques. Les risques d'incendie présentent une autre menace pour le site (forêt, bâtiments) et il est nécessaire d'identifier des partenaires financiers pouvant contribuer à doter le bien désigné d'un système adéquat de lutte contre les incendies. Enfin, l'inexistence d'un plan d'urbanisme relevant du domaine de la Commune rurale d'Ambohimanga fait en sorte que les riverains ignorent délibérément les mesures de conservation mises de l'avant pour préserver l'intégrité visuelle du site. Il serait souhaitable qu'un expert en aménagement paysager collabore avec la Commune d'Ambohimanga afin de pallier à cette lacune.

Bien	Tombouctou
Etat partie	Mali
Id. N°	119 rev
Date d'inscription	1988

Brève synthèse

Située aux portes du désert saharien, aux confins de la zone fertile soudanaise et dans un site exceptionnellement propice et proche du fleuve, Tombouctou est l'une des villes d'Afrique dont le nom est le plus chargé d'histoire.

Fondée au Ve siècle, Tombouctou connaît son apogée économique et culturel aux XVe et XVIe siècles. C'était un haut lieu de la diffusion de la culture islamique avec l'université de Sankoré comprenant 180 écoles coraniques et comptant 25 000 étudiants. C'est aussi un carrefour et un véritable lieu de négoce où se négocient les manuscrits et le sel de Toghaza venant du nord, les ventes d'or, de bétail et de céréales provenant du sud.

La mosquée de Djingareyber, dont la construction initiale remonte au sultan Kankan Moussa, revenu en 1325 du pèlerinage à la Mecque, a été reconstruite et agrandie entre 1570 et 1583 par l'Imam Al Aqib, Cadi de Tombouctou qui lui ajouta alors toute la partie sud et le mur d'enceinte du cimetière situé à l'ouest. Le minaret central qui domine la ville constitue un des repères le plus visible du paysage urbain de Tombouctou.

Bâtie au XVe siècle, la mosquée de Sankoré a été, comme la mosquée de Djingareyber, restaurée par l'Imam Al Aqib entre 1578 et 1582. Il fit démolir le sanctuaire et le reconstruisit en lui donnant les dimensions de la Kaaba de la Mecque.

La mosquée de Sidi Yahia, au sud de la mosquée de Sankoré, aurait été construite vers 1400 par le marabout Cheick El Moktar Hamalla dans l'attente d'un saint qui se manifesta quarante ans plus tard en la personne du chérif Sidi Yahia, qui fut alors désigné comme Imam. La mosquée a été restaurée en 1577-1578 par l'Imam Al Aqib.

Les trois grandes mosquées de Djingareyber, Sankoré et de Sidi Yahia, seize mausolées de saints et les places publiques, témoignent toujours de ce passé prestigieux. Les mosquées sont des exemples exceptionnels de l'architecture de terre et des techniques traditionnelles d'entretien continu.

Critère (ii) : Les mosquées et les lieux saints de Tombouctou ont joué un rôle essentiel dans la diffusion de l'Islam en Afrique à une très haute époque.

Critère (iv) : Les trois grandes mosquées de Tombouctou, restaurées par le Cadi Al Aqib au XVIe siècle, témoignent de l'âge d'or de cette capitale intellectuelle et spirituelle à la fin de la dynastie des Askia.

Critère (v) : Les trois mosquées et les mausolées sont des témoignages exceptionnels de l'établissement urbain de Tombouctou, de son rôle d'important centre commercial, spirituel et culturel aux confins méridionaux de la route commerciale transsaharienne, et de ses techniques de construction traditionnelles caractéristiques. Leur cadre est maintenant rendu très vulnérable face aux changements fondamentaux.

Intégrité

Les trois mosquées et les seize mausolées composants du bien constituent un cliché de l'ancienne grande cité de Tombouctou qui comptait au XVIe siècle 100 000 habitants. Les vestiges du tissu urbain sont essentiels pour leur contexte. Toutefois, comme indiqué au moment de l'inscription du bien, l'urbanisation sauvage qui sévit à Tombouctou, comme à Djenné, menace particulièrement l'architecture, les grandes places publiques et les marchés. Des structures contemporaines ont fait des brèches irrémédiables dans le parcellaire et sont évidemment hors échelle avec les bâtiments traditionnels. Ce processus d'usure se poursuit et très récemment un nouvel institut de grandes dimensions a été construit sur une des places publiques, compromettant l'intégrité de la mosquée de

Sankoré. La pression du développement urbain associée au manque d'entretien et aux inondations, résultant des fortes pluies, s'allient pour menacer la cohérence et l'intégrité du tissu urbain et sa relation au bien.

Les trois mosquées sont dans un état stable mais les mausolées ont besoin d'entretien, car fragiles et dans une certaine mesure vulnérables face aux changements irréversibles de climat et du tissu urbain.

Authenticité

Les trois mosquées conservent leur valeur en termes d'architecture, de techniques de construction traditionnelles associées à un entretien courant, et leur usage. Toutefois, la mosquée de Sankoré a perdu une partie de la place publique qui lui était associée à la suite de la construction du nouveau centre Ahmed Baba. Suite à cette édification, son statut dans le contexte urbain et un peu de sa signification ont été compromis et ont besoin d'être révisés et reconsidérés.

Dans l'ensemble, en raison de la menace que constituent les changements fondamentaux pour l'architecture traditionnelle et les tracés de la vieille ville, les mosquées et les mausolées risquent de perdre leur capacité à dominer leur cadre et à s'ériger en tant que témoignages du passé autrefois prestigieux de Tombouctou.

Éléments requis en matière de protection et de gestion

Le site de Tombouctou dispose de trois outils de gestion fondamentaux : un Plan de revitalisation et de sauvegarde de la vieille ville (2005) et un Plan stratégique d'assainissement (2005), qui sont en cours d'exécution malgré certaines difficultés ; et un Plan de conservation et de gestion (2006-2010) qui est en cours d'exécution et qui sera réévalué prochainement.

Le système de gestion du bien est globalement approprié car sa protection juridique est conjointement assurée par la communauté de Tombouctou à travers les comités de gestion des mosquées, la Mission culturelle de Tombouctou et le Comité de gestion et de conservation de la vieille ville de Tombouctou. Ce dispositif est renforcé par deux modalités pratiques de fonctionnement, initiées de concert avec le Centre du patrimoine mondial : le Règlement d'urbanisme et le Manuel de conservation.

Les attentes spécifiques à long terme sont les suivantes : extension de la zone tampon sur environ 500 m pour assurer la protection du bien inscrit ; aménagement de la place historique de Sankoré pour intégrer les mesures correctives proposées par le Comité lors de sa 33e session et par la mission de suivi réactif de mars 2010 ; extension du bien inscrit à toute la Médina de Tombouctou ; développement d'un projet intégré de conservation et de gestion durable et harmonieux du site, dans le cadre plus global du développement de la commune urbaine et en étroite collaboration avec les élus des Collectivités Territoriales de Tombouctou et les partenaires du développement ; conservation active des mausolées.

Bien	Falaises de Bandiagara (pays dogon)
Etat partie	Mali
Id. N°	516
Date d'inscription	1989

Brève synthèse

Le site des falaises de Bandiagara du pays Dogon est un vaste paysage culturel qui couvre 400 000 hectares et comprend 289 villages répartis entre les trois régions naturelles : plateau gréseux, falaise, plaine (plus des deux tiers du périmètre classé sont occupés par le plateau et les falaises).

Les communautés du site sont essentiellement des Dogon dont la relation étroite à leur environnement s'exprime dans ses traditions et rituels sacrés.

Le site du pays dogon est une région impressionnante de formation géologique et environnementale exceptionnelle. L'occupation humaine de la région, avérée depuis le Paléolithique, a permis le développement et l'intégration harmonieuse au paysage de cultures matérielles et immatérielles riches et denses dont les plus connues sont celles des Tellem, dont on pense qu'ils vivaient à l'abri des cavernes, et des Dogon.

Ce milieu hostile et difficile d'accès fut depuis le XVe siècle un refuge naturel qui répondait à une nécessité de défense des Dogon face à des envahisseurs très redoutables. Retranchés dès lors sur le plateau et accrochés au flanc des falaises, les Dogon ont du, grâce à cet abri défensif, préserver leur culture et leurs traditions des siècles durant. L'architecture du pays Dogon a su mettre à profit les contraintes physiques du lieu. Que ce soit sur le haut plateau, sur les flancs de la falaise ou dans la plaine, les Dogon ont exploité tous les éléments disponibles sur place pour ériger leurs villages, qui reflètent leur ingéniosité et leur philosophie de la vie et de la mort.

Les villages Dogon dans certaines aires culturelles sont composés de nombreux greniers, pour la plupart carrés à la toiture pointue couverte de chaume, la gin'na, ou grande maison de famille, comporte

généralement deux niveaux. Sa façade de banco, dépourvue de fenêtres est néanmoins percée d'une série de niches et de portes, souvent ornées de motifs sculptés : des rangées de personnages masculins et féminins symbolisant, le couple gémellaire ancestral.

L'une des formes les plus caractéristiques du pays Dogon est celle du togu-na, le grand-abri, un hangar qui abrite sous un toit de branchages supporté par des poteaux de bois non équarris, une plateforme où sont disposés des bancs pour les hommes.

Lieux privilégiés, les sanctuaires totémiques (binu) sont d'une grande variété : certains, dans des cavernes, perpétuent sans doute, des lieux de culte Tellem ; d'autres, bâtis en banco, sont semblables aux maisons. Les plus vénérés sont à la charge du Hogon, prêtre d'un ou de plusieurs villages vivant seul, sous l'inspiration du serpent Lebè, dont le totem est souvent sculpté près de la porte de sa demeure.

L'intrusion de nouvelles « religions du livre » (Islam et Christianisme), depuis au moins le XVIIIe siècle, a contribué à fragiliser ce patrimoine qui subit aujourd'hui les effets pervers de la mondialisation liés au développement d'un tourisme culturel croissant et au phénomène de l'exode rural, conséquence de la sécheresse des dernières décennies.

Critère (v) : le pays Dogon est la manifestation exceptionnelle d'un système de pensée lié à la religion traditionnelle qui a su intégrer harmonieusement un patrimoine architectural tout à fait remarquable dans un paysage naturel fait d'éboulis et de formations géologiques impressionnantes. L'intrusion de nouvelles religions écrites (Islam et Christianisme) depuis au moins le XVIIIe siècle a contribué à rendre vulnérable ce patrimoine qui subit aujourd'hui les effets pervers de la mondialisation.

Critère (vii) : la falaise et ses éboulis constituent une aire naturelle d'une beauté unique et exceptionnelle en Afrique de l'Ouest. La diversité des formes géomorphologiques (plateau, falaises et plaine) du site est caractérisée par la présence de monuments naturels (grottes, dunes fixes et abris-sous roche) qui témoignent de l'influence continue de différents phénomènes d'érosion. C'est aussi dans l'environnement naturel qu'est localisée une plante endémique « l'Acridocarpus Monodii » dont l'aire de distribution se limite aux falaises, et des plantes médicinales spécifiques utilisées par les thérapeutes et autres guérisseurs Dogon. Ces plantes connaissent un dépérissement progressif à cause de la péjoration climatique (sécheresse et désertification) et du déboisement. Les relations du peuple Dogon avec son environnement s'expriment également dans des rituels sacrés associant de manière spirituelle le renard pâle, le chacal et le crocodile.

Intégrité

En raison de phénomènes socioéconomiques (exode, scolarisation, développement d'infrastructures), des activités humaines et de la dégradation de l'environnement (variations climatiques engendrant des sécheresses, la désertification ou bien des pluies torrentielles; pression démographique), la population quitte les villages installés sur l'escarpement abrupt pour la plaine. Certaines pratiques culturelles immatérielles connaissent des mutations liées au contact avec d'autres systèmes de valeurs importées (religions, tourisme culturel...). L'intégrité de ce bien très étendu est par conséquent menacée car plusieurs secteurs n'incluent plus tous les attributs de la valeur universelle exceptionnelle.

Authenticité

Les traditions sociales et culturelles des Dogon sont parmi les mieux préservées de l'Afrique subsaharienne, malgré certaines grandes mutations socio-économiques irréversibles. Les villages et leurs habitants sont fidèles aux valeurs ancestrales liées à un mode de vie original. L'intégration harmonieuse d'éléments culturels (architectures) au paysage naturel reste authentique, exceptionnel et unique. Néanmoins, les pratiques traditionnelles associées à la disposition de l'habitat et aux techniques de construction sont devenues vulnérables et par endroits, les relations entre les attributs matériels et la valeur universelle exceptionnelle sont fragiles.

Éléments requis en matière de protection et de gestion

Le bien est classé dans le patrimoine national par le Décret N° 89 – 428 P-RM du 28 décembre 1989 en tant que sanctuaire naturel et culturel. Il s'y applique également la Loi régissant l'exploitation des forêts (N°68-8/AN-RN de février 1968) ainsi que l'Ordonnance N° 60/CMLN du 11 novembre 1969 concernant la chasse. Le Ministère de la culture du Mali étant l'ultime responsable de la protection du bien a délégué la gestion à la Mission Culturelle de Bandiagara.

La Mission Culturelle de Bandiagara a élaboré un plan de gestion et de conservation du site (2006-2010). Ce plan nécessite la mise en œuvre d'activités relatives à des programmes de conservation intégrée. Il met surtout l'accent sur l'amélioration des conditions de vie des communautés détentrices des valeurs patrimoniales du site.

Pour une gestion durable et efficace du site, la priorité demeure la mise en œuvre de programmes inscrits dans le plan de gestion et de conservation du site. Celui-ci s'inscrit dans une perspective de mettre en corrélation la gestion du patrimoine et le développement de l'économie locale. Le pays dogon est un site vivant, mais fragile, dont certaines valeurs importantes ne peuvent être préservées qu'en

prenant en compte le mieux être des communautés locales, ce qui passe par la réalisation de projets ciblés de développement et d'aménagement de certaines infrastructures (par exemple, l'approvisionnement en eau des sites hauts perchés et la valorisation économique des ressources du patrimoine).

Il est essentiel d'effectuer une évaluation de la mise en œuvre du plan de gestion pour cibler davantage les préoccupations des populations et des responsables des collectivités territoriales décentralisées.

Une autre préoccupation est la nécessité de revoir le classement du site. Il est nécessaire que toute révision des délimitations reflète les vulnérabilités de certaines parties du bien en termes d'authenticité et d'intégrité.

Bien	Tombeau des Askia
Etat partie	Mali
Id. N°	1139
Date d'inscription	2004

Brève synthèse

Le site Tombeau des Askia est situé dans la ville de Gao. Le bien comprend les éléments suivants : la tour pyramidale, les deux mosquées à toit plat, les nécropoles et la place de la pierre blanche. La spectaculaire structure pyramidale a été édifée par Askia Mohamed, empereur de l'Empire Songhaï, en 1495. Le Tombeau des Askia a été bâti lorsque Gao devint la capitale de l'Empire et que l'Islam fut adopté comme religion officielle.

Le Tombeau des Askia est un magnifique exemple de la façon dont les traditions locales ont adapté les exigences de l'Islam en créant une forme architecturale unique dans tout le Sahel d'Afrique de l'Ouest. Vestige le plus important et le mieux conservé du puissant et riche Empire Songhoy qui s'épanouit dans l'ouest de l'Afrique aux XVe et XVIe siècles, sa valeur repose également sur sa forme architecturale de tombeau/minaret, ses salles de prières, son cimetière et son espace pour les assemblées qui ont survécu et sont encore en activité. Sur le plan architectural, le Tombeau des Askia est un exemple éminent du style soudano-sahélien qui se caractérise par des formes arrondies résultant du renouvellement régulier de la couche d'enduit érodée à chaque hivernage par les pluies rares mais violentes. La forme pyramidale du tombeau, sa fonction de minaret central ainsi que la longueur et la forme des pièces de bois composant l'échafaudage permanent, apportent au Tombeau des Askia des caractéristiques architecturales uniques.

Critère (ii) : Le Tombeau des Askia reflète la façon dont les traditions de construction locales ont intégré, en réponse aux besoins de l'Islam, des influences de l'Afrique du Nord pour créer un style architectural unique dans le Sahel d'Afrique de l'Ouest.

Critère (iii) : Le Tombeau des Askia est un vestige important de l'empire Songhaï qui domina les terres du Sahel d'Afrique de l'Ouest et contrôla le commerce lucratif transsaharien.

Critère (iv) : Le Tombeau des Askia reflète la tradition architecturale caractéristique du Sahel d'Afrique de l'Ouest et en particulier l'évolution des édifices au fil des siècles à travers les pratiques traditionnelles régulières d'entretien continu.

Intégrité

Le site présente une grande intégrité en ce que toutes ses composantes sont encore en place et qu'il demeure visuellement, socialement et culturellement associé, d'abord à la ville de Gao où ses éléments s'insèrent aux traditions architecturales, puis aux sites associés (Saneye, Gounzourey, Koïma, Mosquée de Kankou Moussa), éléments importants de son interprétation.

Authenticité

Le monument reflète la culture constructive des populations locales en matière d'architecture de terre, même si les réparations nécessaires effectuées de façon régulière ont fini par entraîner quelques altérations mineures. Réversibles, ces altérations (gargouilles en tôles, escalier en ciment, bois d'échafaudage autres que le hasu - *Maerua crassifolia*) ne nuisent toutefois pas à l'authenticité du site.

Éléments requis en matière de protection et de gestion

Le site est propriété de l'état. Il a été classé en 2003 sur la liste du patrimoine national du Mali et la zone tampon est officiellement reconnue par décret municipal. La gestion du site est confiée à une association créée par le préfet de Gao en 2002 et composée de représentants de toutes les principales parties prenantes.

Le Plan de conservation et de gestion 2002-2007 a été élaboré dans le cadre du programme Africa 2009, en collaboration avec deux experts de CRATERRE-ENSAG (Centre international de la construction en terre, Grenoble, France). Sa mise en œuvre a permis d'améliorer l'état de conservation et l'authenticité du site, et de maintenir son harmonie avec le tissu urbain de Gao.

Les objectifs spécifiques à long terme pour la conservation du Tombeau des Askia sont les suivants : réaménager le mur d'enceinte afin d'inclure l'ensemble de l'aire de prière et d'assurer une meilleure visibilité du site depuis l'Avenue des Askia et l'aire des prières ; améliorer progressivement l'état de conservation et l'authenticité du site tout en poursuivant les pratiques traditionnelles d'entretien ; assurer la promotion du site et sa meilleure utilisation en tant que ressource éducative et touristique.

Bien	Forêt sacrée d'Osun-Oshogbo
Etat partie	Nigéria
Id. N°	1118
Date d'inscription	2005

Brève synthèse

Il y a un siècle, les bois sacrés abondaient sur les terres des Yorubas : chaque ville avait le sien. À l'heure actuelle, la plupart sont délaissés, ou leur superficie a beaucoup diminué. Mais à 250 kilomètres de Lagos, au cœur d'Oshogbo, capitale de l'État d'Osun fondé il y a quatre siècles dans le sud-ouest du Nigéria, la plus grande forêt sacrée qui ait survécu au passage du temps, Osun-Oshogbo, est encore vénérée de nos jours.

Dense, la Forêt sacrée d'Osun est l'une des dernières futaies primaires qui subsistent dans le sud du Nigéria. En son cœur sinuent les méandres de l'Osun, la rivière qui porte le nom de la divinité des cours d'eau, dont elle est la demeure spirituelle. Sous la frondaison, 40 sanctuaires, sculptures et œuvres d'art ont été érigés en l'honneur d'Osun et d'autres divinités yorubas, pour nombre d'entre eux au cours des quatre dernières décennies : on recense deux palais, cinq lieux saints et neuf lieux de culte disposés tout au long des rives de l'Osun, tous avec leurs prêtres ou prêtresses attirés.

Les nouveaux ouvrages d'art installés dans la Forêt d'Oshogbo en sont la marque distinctive : elle est la seule à abriter une forte proportion de sculptures du XXe siècle, érigées pour renforcer les liens entre les hommes et le panthéon yoruba et témoigner de la manière dont les villes yorubas ont été édifiées et se sont développées au contact des esprits de la forêt.

La restauration de la Forêt par des artistes lui a conféré un regain d'importance : elle est devenue sacrée pour tous les Yorubas qui vivent au Nigéria, et un symbole de son identité pour la diaspora yoruba.

La Forêt est un site religieux dynamique, où le culte est exercé au gré de célébrations quotidiennes, hebdomadaires ou mensuelles, selon le cas. En outre, chaque année, durant 12 jours de juillet et d'août, des processions festives s'y déroulent, qui renouent les liens mystiques entre la déesse et la population d'Oshogbo, assurant la préservation des traditions culturelles vivantes des Yorubas.

La Forêt est aussi un herbier naturel où sont présentes plus de 400 espèces de plantes, parmi lesquelles des variétés locales, dont plus de 200 possèdent des propriétés médicinales.

Critère (ii) : *Le développement du mouvement du Nouvel Art sacré et l'intégration de Suzanne Wenger, artiste autrichienne, à la communauté yoruba, ont constitué un terrain fécond pour les échanges d'idées, qui ont revitalisé la Forêt sacrée d'Osun.*

Critère (iii) : *La Forêt sacrée d'Osun donne l'aperçu le plus complet – et c'est peut-être aussi le seul qui subsiste – d'un phénomène jadis généralisé, qui était caractéristique de chaque établissement humain des Yorubas. Elle est aujourd'hui l'emblème des forêts sacrées yorubas et une illustration de l'appréhension de l'univers par ce peuple.*

Critère (vi) : *La forêt d'Osun est l'expression tangible de la manière dont les Yorubas avaient systématisé leur perception du divin et de l'universel; le festival qui s'y tient chaque année est la traduction de la croyance yoruba en ce lien qui unit le peuple, son souverain et la déesse Osun. C'est une tradition vivante, florissante et toujours en évolution.*

Intégrité

Le site englobe la presque totalité de la Forêt sacrée et on peut considérer qu'il a été entièrement restauré au cours des 40 ans qui ont précédé son inscription sur la Liste. Certaines des sculptures récentes pâtissent d'une absence d'entretien régulier; compte tenu des matériaux dont elles sont constituées (ciment, fer et boue), des problèmes de conservation sont à craindre, qui pourraient se révéler difficiles et coûteux à régler.

La Forêt est également vulnérable au trop grand nombre de visiteurs et aux pressions qu'ils exercent, susceptibles de fragiliser l'équilibre entre la configuration naturelle et la population, nécessaire pour préserver au site ses qualités spirituelles.

Authenticité

L'authenticité de la forêt est attestée par sa valeur en tant que lieu saint. Mais le caractère sacré d'un endroit ne peut être continuellement réaffirmé que s'il est respecté par tous et, de fait, les nouvelles sculptures apparues dans la forêt au fil des 40 dernières années ont eu pour conséquence la consolidation de ses vertus spécifiques et la renaissance des qualités spirituelles qui lui confèrent toute sa valeur culturelle.

Mais ces nouvelles œuvres s'inscrivent dans une longue tradition, encore vivace, de sculptures qui donnent à voir la conception que les Yorubas ont de l'univers. Bien que leur modelé traduise une rupture stylistique, elles n'ont pas été créées pour glorifier les artistes qui en sont les auteurs mais plutôt, de par leur taille gigantesque et leurs formes intimidantes, pour réaffirmer le caractère sacré de la forêt. Ces nouvelles sculptures ont atteint leur but et la Forêt, en tant que lieu sacré pour les Yorubas, revêt désormais une signification qui n'est plus seulement locale, mais de portée plus vaste.

Éléments requis en matière de protection et de gestion

C'est en 1965 que la Forêt a été déclarée monument national. Cette désignation initiale a été modifiée et étendue en 1992 pour que soit assurée la protection de la totalité de ses 75 hectares. La Politique culturelle nigériane de 1988 dispose que « l'État doit préserver comme des monuments les anciens remparts et portes, sites, palais, sanctuaires et bâtiments publics, et promouvoir les bâtiments d'importance historique et les sculptures monumentales ». Dans le Land Use Act de 1990, le Gouvernement fédéral du Nigeria a placé la Forêt sous tutelle administrative du Gouvernement de l'État d'Osun.

Un plan de gestion élaboré a été adopté par l'ensemble des parties prenantes, qui couvrait la période 2004-2009, et le site bénéficie aujourd'hui d'un système de gestion participatif. Le Gouvernement fédéral administre le site par l'entremise d'un responsable de la Commission nationale des musées et des monuments, aux termes du décret 77 de 1979. Le Gouvernement de l'État d'Osun contribue à parts égales à la protection et à la gestion du site par le truchement des gouvernements locaux, ministères et entités para-étatiques placés sous son autorité, qu'il a habilités à gérer les monuments situés sur le territoire relevant de sa compétence.

C'est à l'Ataoja (roi) et à son Conseil du patrimoine culturel d'Oshogbo qu'il revient de s'acquitter des responsabilités traditionnelles et des rites culturels de la communauté. Pour protéger le site contre toutes sortes de menaces, les lois, les mythes, les tabous et les coutumes séculaires qui interdisent la pêche, la chasse, la contrebande, l'abattage des arbres et l'agriculture sont invoqués sans relâche.

Les fidèles qui exercent les cultes traditionnels avec ferveur préservent le patrimoine immatériel par leur spiritualité, leur dévotion et l'usage qu'ils font des symboles. De leur côté, les membres du comité de gestion – responsables représentatifs de l'ensemble des parties prenantes – exécutent des politiques, mesures et activités propres à assurer le développement durable du site.

La Forêt sacrée d'Osun-Oshogbo est également incluse dans le Plan directeur pour le développement du tourisme national, conçu avec l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Le festival annuel d'Osun-Oshogbo devra être mieux géré, de sorte que pendant son déroulement, le site ne subisse plus les incidences négatives du tourisme.

La Forêt servira de modèle pour la préservation du patrimoine africain : en effet, il ne s'agit pas de sauvegarder les valeurs matérielles et immatérielles d'un seul groupe de population – celle d'Oshogbo – mais celles de tous les Yorubas. Source de fierté pour eux, la Forêt restera un élément vivant et florissant du patrimoine national, grâce aux ouvrages traditionnels distinctifs qu'elle abrite, mais aussi parce qu'elle est le lieu d'une transmission fidèle des fondements de la religion traditionnelle et des systèmes de savoirs autochtones aux Africains de la diaspora.

Bien	Sites d'art rupestre de Kondoa
Etat partie	République-unie de Tanzanie
Id. N°	1183 rev
Date d'inscription	2006

Brève synthèse

Sur les versants orientaux de l'escarpement masai bordant la Grande Vallée du Rift, on trouve des abris sous-roche naturels, surplombant des dalles de roches sédimentaires fragmentées par les failles du rift, dont les plans verticaux ont servi de supports à des peintures rupestres pendant au moins deux millénaires.

On ne connaît pas encore le nombre exact de sites d'art rupestre dans la zone de Kondoa, mais on estime qu'il y a entre 150 et 450 abris sous-roche, grottes et façades rocheuses décorés. Les sites se trouvent sur les pentes orientales abruptes, une zone de formations géologiques fracturées et spectaculaires, dont les abris ont été le cadre de la réalisation de ces peintures.

Le vaste et dense ensemble de peintures rupestres représente et incarne les cultures des communautés de chasseurs-cueilleurs et des communautés pastorales qui ont vécu dans la région pendant plusieurs millénaires.

Les similitudes avec des images d'Afrique australe et centrale, ainsi que leur style hachuré particulier et la rareté des descriptions d'animaux domestiques en font des exemples distincts de l'art rupestre des chasseurs-cueilleurs à sa limite la plus septentrionale.

La collection spectaculaire d'images réparties dans plus de 150 abris et, pour beaucoup, d'une grande valeur artistique, présente des séquences qui constituent un témoignage unique de la région, des chasseurs-cueilleurs aux sociétés agro-pastorales, et des croyances et idées qui leur sont associées. Les gens habitant aux environs des abris continuent de les associer à des pratiques rituelles, et les abris sont associés aux fortes traditions vivantes de la population locale.

Critère (iii) : Les sites d'art rupestre de Kondoa sont un témoignage exceptionnel sur la vie des chasseurs-cueilleurs et des paysans qui ont vécu dans la région pendant plusieurs millénaires, et reflètent une variante unique de l'art des chasseurs-cueilleurs d'Afrique australe et d'Afrique centrale, et une forme unique de peintures agro-pastorales.

Critère (vi) : Certains des sites d'art rupestre demeurent activement utilisés par les communautés locales pour diverses activités rituelles : invocation de la pluie, divination et guérison. Ces liens immatériels forts entre les peintures et les pratiques vivantes renforcent les liens avec les sociétés qui ont créé ces peintures, et prouvent une continuité culturelle cruciale.

Intégrité

Les limites englobent les principaux sites d'art rupestres. Elles ne suivent aucun repère identifiable au sol, quoiqu'elles soient marquées par des poteaux en béton.

La plupart des sites d'art rupestre sont stables et relativement bien préservés. Bien que les abris sous-roche ornés de peintures soient situés sur les pentes de l'escarpement ou sur le plateau et qu'ils soient généralement entourés d'un environnement boisé ou broussailleux, il existe certaines menaces dues aux pratiques villageoises d'utilisation des terres. En particulier l'agriculture villageoise, le pâturage du bétail et l'exploitation des ressources forestières empiètent sur les zones entourant les sites d'art rupestre.

L'environnement forestier ou boisé entourant les sites d'art rupestre favorise la protection des peintures car il minimise les effets du soleil, du vent et de la poussière.

Les zones boisées entourant les sites d'art rupestre constituent une protection vitale pour l'art rupestre et sont indispensables à la lutte contre l'érosion des sols et à la conservation des eaux souterraines. La déforestation, causée par la recherche de matériaux de construction et de combustibles, pourrait entraîner de graves dommages pour les images. Un grand nombre de sites ont subi des fouilles illégales avant leur inscription, avec pour résultat la perte de matériels contextuels.

Une des principales qualités des sites d'art rupestre de Kondoa est qu'ils continuent à jouer un rôle actif dans les rituels des communautés locales. Les sites sont utilisés par exemple pour des rites de divination du temps, de guérison et d'initiation. S'il est essentiel d'entretenir les liens avec les communautés locales, il est également nécessaire de veiller à l'absence de conflit entre utilisation et conservation. Par exemple, dans certains rituels d'invocation de la pluie, on jette sur les peintures de la graisse animale et de la bière, peut-être une adaptation récente de pratiques plus anciennes.

Authenticité

L'authenticité de l'art rupestre de Kondoa est incontestable. Il n'a jamais fait l'objet d'aucune restauration ni d'aucune retouche. Ce qui rend Kondoa particulièrement important, c'est l'existence de cet art rupestre dans son environnement naturel d'origine, et dans le contexte d'un riche patrimoine vivant. Les lieux où les anciens chasseurs-cueilleurs réalisaient des peintures rupestres, peut-être pour influencer le temps, accueillent encore aujourd'hui les cérémonies modernes d'invocation de la pluie des communautés agricoles locales. Les versions modernes des cérémonies d'initiation des jeunes garçons, qui ont peut-être à l'époque motivé la réalisation de certaines peintures blanches, se tiennent toujours chaque année dans la majorité des villages de la zone. Les descendants des bergers Maa, qui ont peut-être jadis peint plusieurs sites d'art rupestre de la zone, s'y rendent toujours pour faire paître leur bétail en période de sécheresse.

Une récente peinture rupestre d'un homme parlant le Sandawe a illustré la persistance d'une tradition artistique, ancienne peut-être de plusieurs millénaires.

Eléments requis en matière de protection et de gestion

Le site d'art rupestre de Kondoa était initialement géré par l'ordonnance N° 4 de 1937 sur la préservation des Monuments nationaux. Ce texte a été abrogé et remplacé par la Loi N° 10 de 1964 sur les antiquités, amendée par la Loi N° 22 de 1979. Un statut et un niveau de protection spéciaux ont été accordés à douze sites de peintures rupestres de Kondoa lorsqu'ils ont été classés Monuments nationaux en 1949. Ces sites ont été réinscrits en 1981 lorsque le gouvernement tanzanien a publié un nouveau journal officiel N° 39 publié le 27 mars 1981, comportant l'adjonction de sept autres sites. Le bien a été désigné comme Zone de conservation en 2004.

Un Plan de conservation, lancé en 2001, a été complété et actualisé en 2005. Un Plan de gestion du bien et une Déclaration d'objectifs ont été élaborés en 2004. Ces deux textes ont besoin d'être régulièrement actualisés.

L'existence de peintures rupestres dans la zone a été signalée pour la première fois en 1908 et bien que diverses fouilles aient été réalisées au cours du XXe siècle, la zone d'art rupestre de Kondoa n'a jamais été étudiée en détail. Les résultats des études et des travaux passés sont dispersés entre diverses institutions de différents pays. A ce jour, il n'y a pas de système intégré de documentation pour les sites. Le plan de gestion note que c'est là une question très préoccupante et afin de soutenir la gestion et le suivi, il faut que le Département des antiquités crée une base de données centrale pour toute la documentation.

La gestion du bien devra tracer soigneusement une voie entre le soutien des valeurs de patrimoine vivant des sites et le soutien de la préservation physique des sites. Travaillant avec l'autorité de la forêt de Kondoa, les autorités et communautés villageoises ont désormais identifié les zones où il serait possible de planter des arbres pour le bois à brûler.

Bien	Monument national du grand Zimbabwe
Etat partie	Zimbabwe
Id. N°	364
Date d'inscription	1986

Brève synthèse

Le Monument national du Grand Zimbabwe se trouve à une trentaine de kilomètres de Masvingo, dans le lowveld, à une altitude de quelque 1100m dans une région peu peuplée des Bantous/Shona. Le bien, construit entre 1100 et 1450, s'étend sur près de 800 ha et est divisé en trois parties : la ville haute, le Grand Enclos et les Valley Ruins.

La ville haute (Hill Ruins), dont la construction s'appuie sur un énorme chaos granitique couronnant un éperon de direction nord-est/sud-ouest. Cette zone a été habitée continuellement du 11e au 15e siècle et l'épaisseur des sols d'occupation y est considérable. A partir du 13e siècle, des murs constitués de moellons de granit bruts ont été construits, raccordant les blocs granitiques et formant deux enclos distincts, desservis par des passages étroits, parfois couverts. On considère généralement que cette acropole est une « ville royale », l'enclos ouest représentant la résidence des chefs successifs et l'enclos est, où ont été trouvés les six grands poteaux en stéatite surmontés d'oiseaux, ayant une fonction rituelle.

Le Grand Enclos (Great Enclosure), en contrebas de la colline, au sud, date du 14e siècle. De plan elliptique, il est délimité par un mur en blocs de granit taillés et appareillés en assises régulières. Il contient une série de structures d'habitation en pisé (daga), un espace communautaire et un passage étroit conduisant à une tour conique. Le pisé était constitué par un mélange d'arène granitique et d'argile. Les huttes étaient regroupées à l'intérieur de murs d'enceinte en pierre. A l'intérieur de chaque espace communautaire, de nouveaux murs délimitaient des enceintes familiales, chaque famille disposant généralement d'une cuisine, de deux huttes d'habitation et d'une cour.

Une série d'ensembles d'habitat disséminés dans la vallée sous le nom de Valley Ruins, datant du 19e siècle. Chacun présente des caractéristiques analogues : de nombreuses constructions en pisé, (huttes, sols et bancs intérieurs, supports de récipients, bassins, ...) et des murs en pierre sèche isolant chaque ensemble. Ressemblant à des travaux ultérieurs de l'Age de pierre, les travaux de construction présentent un niveau élevé de qualité artisanale, avec une impressionnante décoration murale constituée de chevrons et damiers.

Les recherches scientifiques ont prouvé que le Grand Zimbabwe a été fondé au 11e siècle, sur un site faiblement peuplé à l'époque préhistorique, par une population Bantoue de l'Age du fer, celle des Shona. Au 14e siècle, il était le siège de la principale ville d'un état important, s'étendant sur l'ensemble des plateaux aurifères et sa population dépassait les 10 000 habitants. Vers 1450, cette capitale fut abandonnée parce que l'arrière-pays ne suffisait plus à nourrir les habitants trop nombreux et en raison de la déforestation. Cette migration résultante bénéficia à Khami, qui devint dès lors la plus importante ville de la région, mais elle fut le signe d'un émiettement du pouvoir politique. Lorsque, en 1505, les Portugais s'installèrent à Sofala, le pays était divisé entre les pouvoirs rivaux des royaumes de Torwa et du Mwene-Mutapa.

Les fouilles archéologiques ont mis au jour des perles de verre et des fragments de porcelaine d'origine chinoise et persane, ainsi que de l'or et des monnaies arabes de Kilwa, qui témoignent de l'importance des échanges commerciaux avec le monde extérieur. D'autres éléments dont des tessons, et de la ferronnerie, donnent une idée plus précise encore de la complexité socio-économique du bien et des activités agricoles et pastorales. Une croix en granit monumentale, trouvée sur un site spirituel traditionnellement révééré et sacré, illustre aussi les contacts de la communauté avec les missionnaires.

Critère (i) : Réalisation artistique unique, cette ville grandiose a frappé depuis le Moyen Age l'imagination des voyageurs africains ou européens, comme en témoignent les tenaces légendes qui lui prêtent une origine biblique.

Critère (iii) : Les ruines du Grand Zimbabwe apportent un témoignage unique sur la civilisation disparue des Shona entre le 11e et le 15e siècles.

Critère (vi) : La nation du Zimbabwe tout entière s'est identifiée à cet ensemble historiquement symbolique et a pris pour emblème l'oiseau en stéatite qui constituait peut-être un totem royal.

Intégrité

Le bien, qui s'étend sur près de 800 ha, est considéré comme relativement intact et d'une taille appropriée pour répondre aux divers besoins culturels, fonctions et interactions des communautés traditionnelles et urbaines dans un processus continu. Les limites et la zone tampon ont été tracées et sont d'une taille suffisante pour contenir les attributs naturels et esthétiques du bien. Celui-ci est bien protégé des pressions environnementales modernes et des utilisations alternatives des terres par les obstacles culturels et traditionnels environnants, ainsi que par les communautés traditionnelles elles-mêmes.

L'environnement naturel dans le Grand Zimbabwe et autour est important pour la survie des vestiges archéologiques, et pour comprendre la relation entre l'environnement bâti et son contexte. Les mesures prises doivent être poursuivies de façon que cet important attribut continue d'être protégé. La faune naturelle a dans une large mesure été éliminée par le braconnage et d'autres moyens. Bien que la flore ne soit pas très différente de celle des zones voisines, elle a besoin d'être surveillée, en particulier contre l'invasive *lantana camara*.

Authenticité

L'authenticité du bien est indiscutable, en particulier les localités fossilifères qu'il faut éviter de perturber. Il s'agit d'un site archéologique sacré non fonctionnel qui est toujours utilisé par les communautés d'aujourd'hui pour des raisons spirituelles.

La méthode de construction est unique dans l'architecture africaine et bien qu'il y ait des exemples de travaux similaires ailleurs, aucun n'est aussi éminent et imposant que le Grand Zimbabwe. C'est un édifice qui ressemble à ceux des peuples préhistoriques et qui est sans nul doute d'origine Bantoue. Le terme employé par les Shona, Zimbabwe, signifie la maison de pierre. Les figurines de divinités en stéatite, les oiseaux du Zimbabwe, trouvées dans les ruines témoignent de l'utilisation du site comme lieu de culte des temps anciens à nos jours.

Des phénomènes de dégradation sont survenus du fait des variations de température, d'humidité des sols et de la pression touristique, de plantes invasives et de méthodes de préservation inappropriées. Il est nécessaire de contrôler tous ces facteurs au moyen d'un plan soutenu de conservation et de maintenance pour préserver les conditions d'authenticité. Il faut accorder une attention particulière aux techniques de conservation et aux matériaux employés, ainsi qu'à l'application de normes de conservation qui satisfassent aux critères internationaux, mais soient équilibrés par les utilisations traditionnelles du bien. Il faut aussi prendre des dispositions pour accueillir les rituels et les pratiques qui sont à la base des valeurs associatives du bien.

Éléments requis en matière de protection et de gestion

Le site est juridiquement protégé depuis 1893 ; il est actuellement protégé par la Loi sur les musées et monuments nationaux (chap. 25 : 11) (1976), qui prévoit la protection juridique des ressources se trouvant dans le bien.

Musées et Monuments nationaux du Zimbabwe (NMMZ), relevant du Ministère de l'intérieur, est l'entité directement responsable de la gestion du bien. Le financement de la gestion et de la conservation du bien provient principalement du gouvernement central, avec des recettes limitées générées par les droits d'entrée, l'hébergement et la vente de publications, qui servent à financer des projets au niveau national à la discrétion du Conseil d'administration du NMMZ.

Bien qu'il y ait des arrangements de gestion pour le bien, un Plan de gestion actualisé et intégré est essentiel pour garantir la conservation à long terme du bien et contrôler les facteurs existants, principalement les empiètements potentiels et les impacts du développement touristique et des utilisations publiques non planifiés et inappropriés. Il est besoin de ressources financières adéquates pour assurer la mise en œuvre continue d'activités de conservation, de maintenance et de suivi, et il

faut un personnel compétent pour atténuer la détérioration progressive du tissu historique. Le Plan de gestion doit mettre l'accent sur la mise en œuvre de programmes destinés à renforcer la participation communautaire et à promouvoir le maintien des fonctions religieuses du site.

Bien	Ruines de Khami
Etat partie	Zimbabwe
Id. N°	365
Date d'inscription	1986

Brève synthèse

Le Monument national des ruines de Khami est situé à l'ouest de la rivière Khami, à 22 km de la ville de Bulawayo. Le bien, situé au sommet d'une colline de 1300 m en aval d'un barrage construit en 1928-1929, couvre une superficie d'environ 108 ha et s'étend de façon discontinue sur environ 2 km de la Passage Ruin à la North Ruin.

Le bien était la capitale de la dynastie Torwa, née de l'effondrement du Royaume du Grand Zimbabwe entre 1450 et 1650, et abandonnée durant les incursions des Ndebele au 19^e siècle. Il est composé d'une série complexe de plates-formes de constructions aux murs de pierre sèche, ressemblant à un développement ultérieur de l'Age de pierre. La résidence du chef (Mambo) se situait vers le nord sur le site de la Hill Ruin avec ses terrasses cultivées adjacentes. La population vivait dans des huttes de pisé (daga) entourées de murs de granit. Ces constructions révèlent un haut niveau de compétence, un grand nombre de passages étroits et de galeries de circulation et d'impressionnantes décorations murales constituées de chevrons et de damiers. Khami ressemble au Grand Zimbabwe par certains aspects archéologiques et architecturaux, mais possède certaines caractéristiques qui lui sont propres ainsi qu'aux sites qui lui ont succédé comme Danangombe et Zinjanja. Les revêtements des murs de soutènement ont trouvé une expression pour la première fois dans l'histoire architecturale de la sous-région de Khami, et ils étaient accompagnés de décorations élaborées ; Khami possède encore le plus long mur décoré de toute la sous-région.

L'architecture du site et les artefacts archéologiques témoignent d'une compréhension exceptionnelle de civilisations anciennes fortes et unies. Ils offrent aussi des informations sur la signification socio-économique, religieuse et spirituelle complexe du bien pour les communautés locales et pour le développement chronologique local des traditions du Zimbabwe, amorcé à Mapungubwe (Afrique du Sud) et ensuite au Grand Zimbabwe, et à travers l'émergence des Etats ultérieurs. Les vestiges archéologiques témoignent aussi de liens commerciaux historiques de longue durée avec les Portugais et le reste du monde ; la diversité des artefacts importés est attestée par des porcelaines espagnoles des 15^e et 17^e siècles, des grès rhénans et des porcelaines Ming, dont beaucoup sont exposés au Musée national d'histoire naturelle de Bulawayo. Il y a aussi une croix monumentale en granit qui illustre les contacts avec les missionnaires sur un site spirituel traditionnellement révérend et sacré.

Khami est par ordre de grandeur le deuxième monument en pierre du Zimbabwe. Son importance historique tient à sa position, à la charnière entre l'histoire du Grand Zimbabwe et la période ultérieure de l'histoire du Zimbabwe. C'est l'un des rares sites du Zimbabwe qui n'ait pas été détruit par les chasseurs de trésors et sa stratigraphie intacte est importante du point de vue scientifique en ce qu'elle donne une idée beaucoup plus claire de l'histoire du pays. Le climat favorise une végétation naturelle de boisement ouvert, dominée par les arbres *Combretum* et *Terminalia*. Proche du désert du Kalahari, la zone est aussi vulnérable aux sécheresses et les précipitations sont souvent très variables. Le bien a subi une certaine dégradation due aux variations de température, aux eaux souterraines, au tourisme, aux végétations invasives et aux techniques de préservation employées.

Critère (iii) : Le bien est un témoignage unique et exceptionnel d'une civilisation disparue. L'architecture et les artefacts archéologiques du site fournissent des éléments d'information scientifiques et historiques essentiels pour comprendre tout le développement chronologique des traditions du Zimbabwe de l'Age de pierre à l'Age de fer.

Critère (iv) : Le bien est un exemple remarquable d'un type de construction et d'ensemble architectural qui illustre une étape historique importante. Il a livré des éléments d'information exceptionnellement longs concernant l'évolution de l'humanité et la dynamique de l'environnement humain, s'étendant collectivement depuis 100 000 ans et apporte des témoignages des échanges commerciaux de longue distance avec le monde extérieur.

Intégrité

Sur sa superficie de 108 ha, le bien est relativement intact et entretient de façon appropriée les divers processus, fonctions et interactions culturels et traditionnels des communautés locales. Dispersés sur plus de 2 km, de la Passage Ruin à la North Ruin, il reste suffisamment de processus culturels autochtones pour que le bien soit suffisamment protégé des pressions environnementales et des

utilisations alternatives des terres. Les limites sont aussi d'une taille suffisante pour englober toutes les valeurs naturelles et esthétiques. Outre les limites établies, le bien est doté d'une zone tampon pour préserver les caractéristiques naturelles de la zone. Toutefois, certains effets négatifs sur la relation entre le site et son contexte sont causés par le développement de la périphérie de Bulawayo (à 10 km) et les déversements polluants de la ville dans la rivière Khami. Il faut un suivi attentif de la zone tampon pour que cette relation ne se dégrade pas davantage.

Les ruines ont subi les effets d'une certaine érosion naturelle, des incendies du veld, de la végétation envahissante, et du tourisme. Les infiltrations dues aux pluies sur les pentes du site ont accru l'incidence des fissures, des renflements et des écroulements de murs, aggravant la détérioration des constructions, des aspects ornementaux et de la cohérence architecturale. Des actions de conservation et de maintenance sont nécessaires pour préserver l'intégrité du tissu historique.

Authenticité

L'authenticité des éléments historiques est incontestable. Les ruines suivent généralement la structure et le style des ruines du Grand Zimbabwe mais sont considérées comme une évolution ultérieure de cette culture. Elles restent un site archéologique non perturbé, non fonctionnel tout en étant encore utilisées par les communautés d'aujourd'hui à des fins spirituelles. Les traditions de la construction en pierre sèche accentuent le caractère sacré du lieu, où la présence humaine est attestée sur plus de 100 000 ans. Reconnaisant les huttes de pisé (daga) décorées de frises et entourées d'une série de murs de granit, et comportant un grand nombre de passages et de galeries de circulation non couvertes, la population actuelle maintient les traditions historiques du site.

Khami a conservé son authenticité dans une large mesure grâce aux interventions minimales qui ont été effectuées. Toutes les restaurations ont utilisé des méthodes traditionnelles et aucun nouveau matériau n'a été ajouté. Les restaurations actuelles se font par anastylose, ce qui garantit qu'aucun nouveau matériau n'est introduit dans le tissu du site et promeut l'emploi des méthodes de construction traditionnelles.

Éléments requis en matière de protection et de gestion

La zone archéologique était protégée en tant que « Réserve royale » jusqu'à la mort du roi Lobengule en 1893. Eu égard à son importance historique, culturelle et architecturale, le site a été classé Monument national en 1937. Actuellement, le bien et ses ressources sont protégés par la Loi sur les musées et monuments nationaux (chap. 25 :11).

Le Monument national des ruines de Khami est géré par Musées et monuments nationaux, organisme globalement responsable. Au niveau local, Khami relève de l'unité administrative de la Région ouest et d'un Directeur de projet, qui agit en liaison avec le Directeur régional et le Directeur exécutif sur les questions administratives et de politique générale, et est responsable de la conservation et de la mise en valeur.

Le gouvernement du Zimbabwe finance partiellement les travaux de conservation et met aussi à disposition des fonds pour les travaux d'équipement à travers son Programme d'investissements du secteur public (PSIP). Musées et monuments nationaux fournit quelques fonds provenant des droits d'entrée, ... pour la conservation. La coopération internationale apporte une aide financière, y compris une assistance pour l'élaboration d'un plan de conservation et de gestion du site.

Un plan de gestion découlant d'un plan directeur pour la conservation et le développement des ressources est actuellement mis en œuvre conformément à la Loi sur les musées et monuments nationaux. Toutefois, cette mise en œuvre pose des problèmes car la communauté n'a pas été adéquatement associée à la candidature du bien et ne comprend donc pas parfaitement les implications de son statut. Il faut périodiquement actualiser le plan de gestion pour répondre aux nouvelles situations à mesure qu'elles se présentent.

Bien que la limite du bien et de la zone tampon ne soit pas physiquement matérialisée, un suivi régulier est en place mais il est problématique de mettre en œuvre des restrictions pour régler les évolutions à venir, en particulier celles qui seront dues au développement du tourisme, et préserver les conditions d'intégrité. Une coopération élargie est nécessaire pour assurer la gestion appropriée de la zone tampon et conserver ses caractéristiques.

Un programme régulier et bien financé de conservation est nécessaire pour entretenir les murs de pierre et les formes terrestres, et contrôler les facteurs qui contribuent à la détérioration tels que les infiltrations d'eau et la pollution. Une stratégie appropriée de gestion des visiteurs, y compris la mise en place d'installations, est nécessaire pour réguler les visites du site et pour présenter et interpréter adéquatement son importance.

Bien	Monts Matobo
Etat partie	Zimbabwe
Id. N°	306 rev
Date d'inscription	2003

Brève synthèse

Les monts Matobo, à 35 km au sud de Bulawayo, offrent une profusion de formations granitiques remarquables, disposées sur une zone relativement restreinte, qui s'élèvent pour former une multitude de collines. Leurs formes résultent de la variation des alignements et des compositions des couches granitiques qui ont réagi différemment sous l'action de millions d'années d'érosion naturelle. Ces formations extraordinaires de roches granitiques ont exercé une forte influence sur la totalité de la zone, tant sur le plan naturel que sur le plan culturel.

Les hommes ont eu une interaction avec et ont été inspirés par les formations rocheuses naturelles spectaculaires durant des millénaires. Cette interaction a produit une des collections d'art rupestre les plus remarquables de l'Afrique australe ; elle a aussi favorisé de fortes croyances religieuses qui jouent encore un rôle majeur dans la société locale contemporaine ; elle prouve une association quasi ininterrompue entre l'homme et son environnement au cours des 100 000 dernières années.

Les monts Matobo possèdent une des plus fortes concentrations d'art rupestre d'Afrique australe, remontant à au moins 13 000 ans. Les peintures illustrent l'évolution des styles artistiques et des croyances socioreligieuses. L'ensemble témoigne d'une riche tradition culturelle aujourd'hui disparue. Les riches témoignages apportés par l'archéologie et l'art rupestre et de Matobo montrent que le site a été occupé pendant au moins 500 000 ans. Ils révèlent aussi la vie des hommes des sociétés de cueilleurs-chasseurs de l'Age de pierre, et comment les sociétés rurales de l'Age du fer les ont supplantées.

La religion Mwari, qui est encore pratiquée dans la région et qui date probablement de l'Age du fer, compte parmi les traditions divinatoires les plus puissantes d'Afrique australe. Les rochers de Matobo sont considérés comme le siège de Dieu et des esprits ancestraux. Les sanctuaires sacrés dans les monts sont des lieux où l'on peut entrer en contact avec le monde des esprits. Les traditions vivantes associées aux sanctuaires représentent une des traditions immatérielles les plus puissantes d'Afrique australe, dont on pourrait même dire qu'elle revêt une signification universelle. Il s'agit d'une réponse communautaire à un paysage plutôt que d'une réponse individuelle. Les qualités naturelles de Matobo, en termes de pouvoir des rochers et de produit de l'environnement naturel, présentent donc de fortes connotations culturelles.

Critère (iii) : Les monts Matobo abritent l'une des plus grandes concentrations d'art rupestre de l'Afrique australe. Les riches témoignages apportés par les fouilles archéologiques et les peintures rupestres de Matobo illustrent parfaitement la vie des sociétés de cueilleurs-chasseurs de l'âge de pierre et la manière dont les sociétés rurales leur ont succédé.

Critère (v) : L'interaction entre les communautés et le paysage se manifeste par l'art rupestre mais aussi par les traditions religieuses qui restent associées aux roches et sont des réponses communautaires à un paysage.

Critère (vi) : La religion Mwari, centrée à Matobo, qui remonte probablement à l'âge du fer, compte parmi les traditions divinatoires les plus puissantes du sud de l'Afrique.

Intégrité

Pour donner une image cohérente du paysage qui intègre non seulement les peintures rupestres et les batholithes, mais aussi les fortes interactions sociales entre les populations locales et ces caractéristiques physiques, la limite englobe le Parc national Rhodes Matopos et deux conseils des districts ruraux de Matobo et Umzingwane. Elle couvre ainsi tous les attributs de Valeur universelle exceptionnelle.

Globalement, les peintures rupestres sont en assez bon état de préservation. La dégradation naturelle est la principale cause de modification ; bien qu'elle entraîne une difficulté d'interprétation de certaines peintures, elle fait partie de la relation entre les images et leur environnement. Les visiteurs contribuent aussi à certains légers dommages. Il y a un seul cas de peintures très abîmées : dans la grotte de Pomongwe, des expériences ont été menées dans les années 1920 en utilisant l'huile de lin comme agent de conservation, ce qui a assombri les images. Les vestiges archéologiques semblent bien protégés dans les grottes, autant dans celles où des fouilles à grande échelle ont été réalisées que dans celles qui sont susceptibles de produire de futures découvertes.

Par un système de tabous et de normes culturelles qui proscrivent la profanation, le vieux patrimoine immatériel de croyances et de pratiques religieuses traditionnelles autochtones contribue toujours à la préservation du patrimoine physique. Autour des deux sanctuaires, il n'y a aucune construction, aucune structure bâtie, aucun mur ou autres traces de présence humaine, hormis une palissade en bois pour démarquer la ligne que l'on ne peut franchir sans l'autorisation des esprits ancestraux qui sont consultés par le gardien et les anciens. Il y a une pression du développement provenant de la demande de visiteurs pour plus de confort et d'équipements. La croissance de la population a un impact négatif sur l'environnement naturel.

La zone est sujette à la sécheresse et aux inondations, et l'érosion des sols devient un sérieux problème. Il y a aussi des menaces dues à l'introduction de plantes exotiques.

Authenticité

L'authenticité des peintures rupestres des chasseurs-cueilleurs et des quelques peintures rupestres des agriculteurs dans les monts Matobo est amplement confirmée. Les peintures rupestres survivent in situ et sont toujours liées à un paysage qui renvoie à des éléments de traditions pastorales et agricoles que reflètent les images peintes.

Les traditions vivantes et le patrimoine immatériel associés au site, et qui font le lien entre les valeurs culturelles et les valeurs naturelles sont encore vivaces. Le pèlerinage annuel, en août, attire plus d'un millier de pèlerins qui se rassemblent autour des éléments naturels des rochers et des terrasses adjacentes, où les pèlerins dansent, accomplissent des rituels, mangent et dorment lors de cérémonies qui durent trois semaines.

Éléments requis en matière de protection et de gestion

Le paysage du Patrimoine mondial des monts Matobo comprend trois types de propriété foncière reconnus par les lois du Zimbabwe, à savoir des zones protégées par l'Etat (Parcs nationaux de Matopo), des terres communales et des terres du domaine de l'Etat sans occupation individuelle (districts de Matobo et d'Umzingwane) et des terres privées avec occupation individuelle (fermes commerciales). Chaque catégorie de terres est régie par les lois suivantes : Rural District Council Act (29 :13), Parks and Wildlife Act (20 :14) et Natural Resources Board Act (20 :13). Le Département des parcs nationaux et de la gestion de la faune et de la flore sauvages s'occupe des ressources naturelles et la gestion des biens culturels relève de la Loi sur les musées et monuments nationaux du Zimbabwe (25 :11) quel que soit le régime foncier.

Un Comité de gestion composé des parties prenantes clés a été établi. Le bien a été guidé par un Plan de gestion quinquennal pour la période 2005-2009. Pour l'expertise technique, le Comité de gestion s'appuie sur un personnel technique fourni par les principales parties prenantes. Les autres organisations et institutions participant à la gestion comprennent le Conseil national des ressources et la Commission des forêts.

Le Plan de gestion a besoin d'être révisé de façon à constituer un document vivant et pertinent qui traite des opportunités offertes par l'inscription. Le Plan doit aussi soutenir la gestion intégrée pour garantir un développement durable qui respecte à la fois les paramètres culturels et les paramètres naturels du paysage culturel et favorise l'intégration des questions liées au patrimoine immatériel dans la gestion et l'interprétation. Il faut aussi qu'il s'attaque aux menaces, telles que celles qui procèdent de l'accès non contrôlé des visiteurs, de l'érosion des sols et des plantes invasives. Il est aussi besoin de plans de conservation pour les aspects clés du site.

C.2 ASIE ET PACIFIQUE

Bien	Ville-mosquée historique de Bagerhat
Etat partie	Bangladesh
Id. N°	321
Date d'inscription	1985

Brève synthèse

La Ville-mosquée historique de Bagerhat est un témoignage important de ville médiévale située dans la partie sud-ouest de l'actuel district de Bagerhat, au sud-ouest du Bangladesh, au confluent du Gange et du Brahmapoutre. La ville ancienne, qui s'appelait autrefois Khalifatabad, s'étend le long de la rive sud de la rivière Bhairab et était prospère au XV^e siècle avant J-C.

Cette ville splendide qui couvrait 50 km² contient quelques-uns des bâtiments les plus significatifs des débuts du développement de l'architecture musulmane au Bengale, dont 360 mosquées, bâtiments publics, mausolées, ponts, routes, réservoirs à eau et autres constructions publiques en briques.

Cette ancienne cité, édiflée en l'espace de quelques années puis envahie par la jungle après la mort de son fondateur en 1459, est frappante à plusieurs titres : par la densité des monuments religieux islamiques témoignant de la piété de Khan Jahan, comme l'atteste l'inscription gravée sur sa tombe ; par l'absence de fortifications qui facilite les possibilités de retraite dans les marécages impénétrables des Sundarbans ; enfin par la qualité des infrastructures – adduction et évacuation de l'eau, citernes et réservoirs, routes et ponts – qui révèle une parfaite maîtrise de la planification urbaine et une volonté d'organisation spatiale.

Les monuments, qui ont été en partie dégagés de la végétation, se répartissent en deux zones principales, distantes de 6,5km : à l'ouest, autour de la mosquée de Shait-Gumbad et à l'est, autour du mausolée de Khan Jahan. Plus de 50 monuments ont été recensés : dans le premier groupe, les mosquées de Singar, Bibi Begni et Clumakkola ; dans le second, les mosquées de Reza Khoda, Zindavir et Ranvijoypur.

Critère (iv) : La Ville-mosquée historique de Bagerhat représente les vestiges d'une ville médiévale musulmane à la périphérie nord des Sundarbans. Elle comprend certains bâtiments parmi les plus significatifs des débuts du développement de l'architecture musulmane au Bengale. Shait-Gumbad, l'une des plus grandes mosquées, donne un aperçu représentatif du plan des mosquées traditionnelles et est le seul exemple du genre dans tout le Bengale. Autre monument important, la tombe de Khan Jahan, est un exemple extraordinaire de cette catégorie d'architecture, ainsi que de langage calligraphique.

Ce site est représentatif d'un style architectural unique en son genre – appelé le Khan-e-Jahan (XVe siècle après J-C), dont il est le seul exemple connu dans l'histoire de l'architecture.

Intégrité

Le pittoresque du site d'origine et le cadre naturel de cette dense concentration de monuments religieux et laïcs sont intacts, de même que sa conception et sa forme médiévales. Le bien, la Ville-mosquée historique de Bagerhat, inclut et préserve tous les éléments pertinents, c'est-à-dire non seulement les mosquées, mais aussi les résidences, les routes, les anciens bassins, les tombes, le chillakhana (ancien cimetière). Les éléments de la ville sont donc encore préservés à ce jour.

Les gestionnaires du site exercent un contrôle étroit sur les activités non autorisées des communautés ainsi que sur l'extrême salinité du sol et de l'atmosphère, qui peuvent constituer une menace pour l'intégrité physique des éléments. Des interventions se sont notamment avérées nécessaires pour préserver la mosquée de Shaitgumbad.

Authenticité

L'utilisation des matériaux d'origine (chaux et mortier) a été respectée lors des interventions de conservation et de restauration, afin de préserver l'authenticité des monuments. Malgré cela, certains éléments d'origine tels que les piliers en pierre à l'intérieur des mosquées, les fenêtres réticulées, les frontons, la partie supérieure des corniches ont disparu lors d'interventions précédentes.

De nombreuses structures religieuses et laïques encore en activité contribuent à l'harmonie sociale et communautaire en conservant les caractéristiques d'origine et les pratiques traditionnelles.

Eléments requis en matière de protection et de gestion

Le bien est géré dans le cadre de la Lois sur les Antiquités de 1968 (amendée en 1976). De plus, le Département de l'archéologie protège le bien dans le cadre de la Loi sur le contrôle de l'exportation des Antiquités (1947), des Règles pour la préservation des antiquités immobilières (1976), du Manuel de conservation (1923) et du Code des travaux archéologiques (1938).

Le Département de l'archéologie assure que les activités inadéquates qui peuvent affecter la valeur universelle exceptionnelle du bien – bâtiments, infrastructures - ne soit réalisée sur le bien ou à proximité de celui-ci et que personne ne transforme ni ne dégrade les monuments appartenant au bien.

Le Gouvernement du Bangladesh a travaillé à la mise en œuvre des recommandations établies par le Plan directeur élaboré par l'UNESCO en 1973/74 - 1977/78 pour la conservation et la présentation de la Ville-mosquée historique de Bagerhat. Malgré les efforts financiers consentis pour traiter le problème de conservation lié à la salinité, celui-ci n'a pu être complètement résolu et la dégradation s'est poursuivie. Il conviendra d'effectuer un suivi de la mise en œuvre du plan de gestion, et notamment de ses dispositions concernant la conservation, afin d'évaluer les résultats obtenus et de fournir de nouveaux plans d'action adaptés à l'évolution des conditions.

La question de la conservation du paysage historique, de la zone tampon, et du bien reste à étudier. Un certain nombre de questions ont été identifiées récemment et vont donner lieu à une nouvelle initiative intitulée « Projet de développement des infrastructures touristiques d'Asie du Sud » (volet du Bangladesh), qui sera mise en œuvre prochainement. La préservation et la protection sur le long terme de la valeur universelle exceptionnelle exigent de prendre en compte les défis posés par la gestion durable de ces problèmes ainsi que la conservation du bien.

Bien	Angkor
Etat partie	Cambodge
Id. N°	668
Date d'inscription	1992

Brève synthèse

Angkor, dans la province du nord du Cambodge de Siem Reap, est l'un des principaux sites archéologiques de l'Asie du Sud-Est. Le site s'étend sur environ 400 kilomètres carrés et consiste en une foule de temples, de structures hydrauliques (bassins, digues, réservoirs, canaux) et de routes de communication. Pendant plusieurs siècles, Angkor a été le centre du royaume khmer. Avec des

monuments impressionnants, plusieurs différents plans urbains anciens et de grands réservoirs d'eau, le site est une concentration unique de traits témoignant d'une civilisation exceptionnelle. Des temples comme Angkor Vat, le Bayon, Preah Khan et Ta Prohm, exemples par excellence de l'architecture khmère, sont étroitement liés à leur contexte géographique et aussi empreints de signification symbolique. L'architecture et le plan des capitales successives témoignent d'un haut niveau d'ordre et de hiérarchie sociale au sein de l'empire khmer. Angkor est donc un site majeur illustrant les valeurs culturelles, religieuses et symboliques, outre qu'il présente une grande importance architecturale, archéologique et artistique.

Le parc est habité, et de nombreux villages, dont certains des ancêtres datent de la période angkorienne sont dispersés dans le parc. La population pratique l'agriculture et en particulier la riziculture.

Critère (i) : L'ensemble d'Angkor présente l'art khmer depuis ses débuts au 9^e siècle jusqu'à son terme au 14^e siècle et on y trouve un grand nombre de chefs-d'œuvre artistiques indiscutables (par exemple Angkor Vat, le Bayon, Banteay Srei).

Critère (ii) : L'influence de l'art khmer tel qu'on le voit à Angkor est perceptible dans la plus grande partie de l'Asie du Sud-Est ; on voit le rôle fondamental qu'il a joué dans l'évolution particulière de cette région.

Critère (iii) : L'empire khmer s'est étendu entre le 9^e et le 14^e siècle sur la majeure partie de l'Asie du Sud-Est ; il a eu une influence très formatrice sur l'évolution politique et culturelle de la région. Tout ce qui reste de cette civilisation est son riche patrimoine de constructions religieuses de briques et de pierres.

Critère (iv) : L'architecture khmère a évolué à partir du sous-continent indien dont elle s'est rapidement démarquée à mesure qu'elle développait ses propres caractéristiques dont certaines ont mûri de façon indépendante et d'autres en s'inspirant des traditions culturelles voisines. Il en est résulté un nouvel horizon artistique dans les domaines de l'art et de l'architecture orientaux.

Intégrité

L'ensemble d'Angkor englobe tous les principaux édifices architecturaux et systèmes hydrauliques de la période khmère et la plupart de ces « barays » et canaux continuent d'exister.

Tous les aspects individuels illustrent le caractère intact du site, reflétant dans une large mesure la splendeur des cités du temps jadis.

Toutefois, l'intégrité du site est soumise à deux types de pressions :

- a) les pressions endogènes, exercées par plus de 100 000 habitants se répartissant entre 112 établissements historiques dispersés sur le site, qui essaient constamment d'étendre leurs espaces d'habitation ;
- b) les pressions exogènes, liées à la proximité de la ville de Siem Reap, chef-lieu de la province et plate-forme touristique.

Authenticité

Les précédents travaux de conservation et de restauration à Angkor entre 1907 et 1992, en particulier ceux de l'Ecole française de l'Extrême-Orient (EFEO), de l'Archaeological Survey of India, de l'organisme polonais de conservation PKE et du World Monuments Fund n'ont pas eu d'impact notable sur l'authenticité globale des monuments constituant l'ensemble d'Angkor et ne perturbent pas l'impression générale que donne chaque monument.

Éléments requis en matière de protection et de gestion

Le bien est juridiquement protégé par le Décret royal sur le zonage de la région de Siem Reap/Angkor, adopté le 28 mars 1984, et par la Loi sur la protection du patrimoine naturel et culturel promulguée le 25 janvier 1996, par le Décret royal sur la création de l'Autorité nationale APSARA (Autorité pour la protection du site et la gestion de la région d'Angkor) adopté le 19 février 1995, la décision gouvernementale N° 70 SSR datée du 16 septembre 2004 déterminant le régime foncier du Parc d'Angkor : « Toutes les terres des zones 1 et 2 du site d'Angkor sont des biens publics », et le sous-décret N° 50 ANK/BK sur l'organisation et le fonctionnement de l'Autorité nationale APSARA adopté le 9 mai 2008, qui a spécifiquement prévu l'établissement d'un Département du régime foncier et de la gestion de l'habitat dans le Parc d'Angkor. Pour renforcer et clarifier les codes de la propriété et de la construction dans les zones protégées 1 et 2, des poteaux de délimitation ont été installés en 2004 et 2009 et cette mise en place s'est achevée en 2012.

Depuis 1993, le CIC-Angkor (Comité international de coordination pour la sauvegarde et le développement du site historique d'Angkor), créé le 13 octobre 1993, assure la coordination des projets scientifiques, de restauration et de conservation qui se succèdent, exécutés par le gouvernement royal du Cambodge et ses partenaires internationaux. Il assure la cohérence des divers projets, définit,

lorsqu'il le faut, les normes techniques et financières et appelle l'attention de toutes les parties concernées s'il y a lieu. Il contribue aussi à la gestion globale du bien et à son développement durable. La réussite de la conservation du bien par l'Autorité nationale APSARA, suivie par le CIC-Angkor, a été récompensée par le retrait du bien de la Liste du Patrimoine mondial en péril en 2004.

Angkor est un des plus grands sites archéologiques en activité dans le monde. Le tourisme représente un énorme potentiel économique mais il peut aussi générer d'irréparables destructions du patrimoine physique comme du patrimoine immatériel. De nombreux projets de recherche ont été menés depuis le lancement en 1993 du programme international de sauvegarde. Les objectifs scientifiques des recherches (par exemple des études anthropologiques sur les conditions socio-économiques) se traduisent par une meilleure connaissance et compréhension de l'histoire du site et de ses habitants, qui constituent un héritage exceptionnel du patrimoine immatériel. Le but est d'associer la « culture immatérielle » à la mise en valeur des monuments afin de sensibiliser la population locale à l'importance et à la nécessité de sa protection et de sa préservation et d'aider à développer le site, vu qu'Angkor est un site du patrimoine vivant où les Khmers en général et en particulier la population locale sont connus pour être particulièrement conservateurs en ce qui concerne les traditions ancestrales et adhèrent à un grand nombre de pratiques culturelles archaïques qui ont disparu ailleurs. Les habitants vénèrent les divinités des temples et organisent en leur honneur des cérémonies et des rituels comportant des prières et des musiques et danses traditionnelles. De plus, le Parc archéologique d'Angkor est très riche en plantes médicinales, utilisées par la population locale pour traiter les maladies. Les plantes sont préparées et ensuite apportées sur les différents sites des temples pour y être bénies par les dieux. Le temple de Preah Khan est considéré comme une ancienne université de médecine et le temple de Neak Poan comme un ancien hôpital. Ces aspects du patrimoine immatériel sont encore enrichis par les pratiques traditionnelles de tissage et de vannerie et la production de sucre de palme, qui sont matérialisées par des produits vendus sur les marchés locaux et aux touristes, contribuant ainsi au développement durable et aux moyens d'existence de la population qui vit sur le site du Patrimoine mondial et aux alentours.

Une unité de recherche sur le public a été créée en tant qu'instrument de mesure pour déterminer les besoins, les attentes et les comportements des visiteurs afin de formuler des politiques, de suivre leur évolution, d'élaborer une politique de gestion des flux et de promouvoir les sites non connus.

La gestion du site d'Angkor, qui est habité, prend aussi en considération la population vivant dans le bien en l'associant à la croissance économique touristique afin de réaliser un développement durable et de réduire la pauvreté.

Deux contributions majeures à l'appui de l'Autorité nationale APSARA dans ce domaine sont les suivantes :

- 1. Le Plan de gestion d'Angkor et le Projet de participation au développement communautaire, coopération bilatérale avec le gouvernement néo-zélandais. Le Plan aide l'Autorité nationale APSARA à réorganiser et renforcer les aspects institutionnels, et le Projet prépare la carte d'utilisation des terres avec une participation expérimentale des communautés et soutient de petits projets concernant le développement du tourisme afin d'améliorer les revenus des villageois habitant les zones protégées ;*
- 2. Le Cadre de gestion du patrimoine, composé d'un Plan de gestion du tourisme et d'une carte des risques sur les monuments et les ressources naturelles, coopération multilatérale avec le gouvernement australien et l'UNESCO. Les travaux préliminaires d'analyse et de planification tiendront compte de la nécessité de préserver l'atmosphère particulière d'Angkor. Toutes les décisions doivent garantir l'accessibilité physique, spirituelle et affective des visiteurs du site.*

Bien	La Grande Muraille
Etat partie	Chine
Id. N°	438
Date d'inscription	1987

Brève synthèse

Grand ouvrage défensif militaire voulu par une succession d'empires chinois, la Grande Muraille fut construite en continu du III^e siècle avant J.-C. au XVII^e siècle après J.-C. à la frontière nord du pays. Totalisant plus de 20 000 km de long, elle commence à l'est à Shanhaiguan, dans la province du Hebei, et se termine à Jiayuguan, dans la province orientale du Gansu. Sa partie principale se compose de murs, de pistes cavalières, de tours de guet et d'abris, et longe des forteresses et des cols sur son parcours.

La Grande Muraille reflète les conflits et les échanges entre les civilisations agricoles et nomades de la Chine antique. Elle témoigne physiquement, et de manière significative, de la stratégie politique à long terme et des impressionnantes forces militaires et défensives nationales des empires centraux de la Chine antique, tout en offrant un exemple remarquable d'architecture, de technologie et d'art militaires. Elle revêt une importance sans pareille comme symbole national de la préservation de la sécurité du pays et de ses habitants.

Critère (i) : La Grande Muraille des Ming est un chef-d'œuvre absolu, et pas seulement en raison du caractère ambitieux de l'entreprise et de la perfection de sa construction. Seul ouvrage construit par l'homme sur cette planète que l'on puisse voir depuis la lune, elle offre, sur une vaste échelle d'un continent, un exemple parfait d'architecture intégrée au paysage.

Critère (ii) : Au cours de la période Chunqi, les Chinois ont imposé leurs modèles de construction et d'organisation de l'espace en construisant des fortifications le long de la frontière nord. Le processus de sinisation a été accentué par les transferts des populations nécessaires à la construction de la Grande Muraille.

Critère (iii) : Le témoignage exceptionnel que livrent ces grands murs sur les civilisations de la Chine antique transparaît aussi bien dans les parties de la fortification en terre battue datant des Han d'Occident et conservées dans la province du Gansu que dans les admirables tronçons maçonnés de l'ère Ming, célèbres dans le monde entier.

Critère (iv) : Ce bien culturel complexe et diachronique est un exemple unique et remarquable d'ensemble d'architecture militaire dont la fonction a répondu pendant 2000 ans à un même impératif stratégique, mais dont l'évolution illustre à la fois les progrès successifs accomplis en matière de techniques de défense et l'adaptation à des contextes historiques changeants.

Critère (vi) : La Grande Muraille a une signification symbolique incomparable dans l'histoire de la Chine. Son but était de protéger le pays des agressions extérieures, mais elle préserva aussi sa culture contre les mœurs des barbares étrangers. Compte tenu des souffrances qu'a impliquées sa construction, c'est un point de référence majeur pour la littérature chinoise et on la retrouve dans des œuvres telles que la Ballade du Soldat, de Tch'en Lin (environ 200 après J.-C.) ou les poèmes de Tu Fu (712-770) et les romans populaires de la période Ming.

Intégrité

La Grande Muraille conserve tous les éléments matériels et spirituels et toutes les informations historiques et culturelles témoignant de sa valeur universelle exceptionnelle. Son tracé complet, qui couvre plus de 20 000 km, ainsi que des éléments érigés à différentes périodes de l'histoire pour constituer ce système complexe de défense englobant murs, forteresses, cols et tours de guet ont été conservés jusqu'à ce jour. Les méthodes de construction propres à des lieux et des époques différents ont été intégralement préservées, tandis que l'importance nationale et culturelle incomparable de la Grande Muraille pour la Chine est toujours reconnue aujourd'hui. La construction d'infrastructures touristiques et d'un téléphérique à Badaling a cependant eu un impact négatif sur l'intégrité visuelle de la Grande Muraille.

Authenticité

Le lieu, les matériaux, la forme, la technologie et la structure d'origine des éléments existants ont été conservés, de même que la configuration et la composition originales des diverses parties du système de défense. La disposition d'origine et la composition des différents constituants du système de défense de la Grande Muraille sont maintenus, tandis que l'intégration parfaite de la grande muraille à la topographie, pour former un élément de paysage sinueux, et les concepts militaires qu'elle incarne ont tous été authentiquement préservés. Celle-ci est toutefois fragilisée par la construction d'infrastructures touristiques inappropriées.

Éléments requis en matière de protection et de gestion

Les diverses composantes de la Grande Muraille ont toutes été classées comme des sites protégés en priorité par l'Etat ou la province dans le cadre de la Loi de la République populaire de Chine sur la protection des reliques culturelles. Les Réglementations relatives à la protection de la Grande Muraille, promulguées en 2006, constituent le document juridique spécifique relatif à la conservation et à la gestion du bien. La série de Plans de conservation de la Grande Muraille, constamment étendue et améliorée, couvre divers niveaux allant du plan directeur aux plans provinciaux et aux plans spécifiques, et constitue une garantie importante pour la conservation et de la gestion d'ensemble de la Grande Muraille. L'administration nationale chinoise responsable du patrimoine culturel et les administrations correspondantes dans les provinces abritant des tronçons de la Grande Muraille sont chargées de guider les gouvernements locaux dans la mise en œuvre des mesures de conservation et de gestion du bien.

La valeur universelle exceptionnelle de la Grande Muraille et de tous ses attributs doit être protégée dans son ensemble si l'on veut parvenir à une véritable préservation complète et permanente du bien. Dans ce but, et étant donné les caractéristiques de la Grande Muraille – parmi lesquelles son étendue considérable, son étalement sur plusieurs provinces et les conditions compliquées de sa protection et de sa conservation –, les procédures et les réglementations relatives à sa gestion, les interventions concernant la conservation de la structure et du cadre d'origine, ainsi que la gestion du tourisme,

devront être à l'avenir plus systématiques, scientifiques, catégorisées et classées selon leur degré de priorité. Un système de gestion global et efficace et des mesures de conservation spécifiques pour la structure et le cadre d'origine seront instaurés, tandis qu'une relation harmonieuse prenant en compte le développement durable pourra être établie entre la protection du patrimoine, l'économie sociale et la culture. En attendant, l'étude et la diffusion de la valeur universelle exceptionnelle du bien et de ses riches connotations seront renforcées afin de tirer pleinement et durablement profit de la Grande Muraille sur le plan social et culturel.

Bien	Palais impériaux des dynasties Ming et Qing à Beijing et à Shenyang
Etat partie	Chine
Id. N°	439 bis
Dates d'inscription	1987 - 2004

Brève synthèse

En tant que résidences royales des empereurs des dynasties Ming et Qing du 15e au 20e siècle, les palais impériaux des dynasties Ming et Qing à Beijing et à Shenyang étaient dans l'ancienne Chine féodale le centre du pouvoir étatique. Le palais impérial des dynasties Ming et Qing à Beijing, connu sous le nom de Cité interdite, a été édifié entre 1406 et 1420 par l'empereur Ming Zhu Di et a vu couronner 14 empereurs Ming et 10 empereurs Qing au cours des 505 années suivantes. Le palais impérial de la dynastie Qing à Shenyang a été édifié entre 1625 et 1637 par Nurgaci pour les ancêtres nuzhen/mandchous de la dynastie Qing qui s'établit à Beijing en 1644. Également appelé palais Houjinqin ou palais Shenglin, il a ensuite servi de capitale secondaire et de résidence temporaire à la famille royale jusqu'en 1911. Les palais impériaux de Beijing et de Shenyang ont été inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, respectivement, en 1987 et 2004.

La Cité interdite, située dans le centre de Beijing, est l'exemple le plus abouti du développement des palais en Chine ancienne. Elle permet donc de pénétrer dans l'organisation sociale de la Chine dynastique d'autrefois, et notamment dans la culture du rituel et de cour. L'agencement et l'aménagement des lieux sont l'héritage et l'illustration du modèle traditionnel d'organisation urbaine et de construction palatiale en Chine ancienne : on y trouve un axe central, un plan et une topographie symétriques comprenant une cour extérieure devant la façade et une cour intérieure, ainsi que l'ajout de patios-jardins additionnels, qui s'inspirent de la topographie de la ville de Yuan. Ce palais étant un modèle de la hiérarchie architecturale, des techniques de construction et de l'art architectural de la Chine ancienne, il a influencé les bâtiments officiels ultérieurs de la dynastie Qing sur une période de 300 ans. Les édifices religieux, notamment une série de chambres royales bouddhistes dans l'enceinte du palais, imprégnés d'une quantité d'éléments issus des cultures ethniques, témoignent de l'intégration et des échanges que Mandchous, Han, Mongols et Tibétains pratiquaient en architecture depuis le 14e siècle. Parallèlement, plus d'un million de collections royales de grande valeur, des objets utilisés par la famille royale ainsi qu'un grand nombre de documents d'archives portant sur les techniques anciennes d'ingénierie, ainsi que des rapports écrits, des croquis et des maquettes sont la preuve de la culture de cour, des lois et réglementations des dynasties Ming et Qing.

Le palais impérial de la dynastie Qing à Shenyang, tout en respectant les traditions de la construction palatiale chinoise, possède des caractéristiques typiques des habitations populaires traditionnelles des Mandchous et a intégré les styles architecturaux des cultures ethniques han, mandchoue et mongole. Les bâtiments étaient disposés selon le système des « huit bannières », un système d'organisation sociale spécifique à la société mandchoue, ce qui est un exemple d'aménagement unique parmi les constructions palatiales. Au sein du palais Qingning, les lieux de sacrifice dédiés aux empereurs témoignent des coutumes chamaniques en vigueur chez les Mandchous depuis plusieurs centaines d'années.

Critère (i) : Les palais impériaux constituent des chefs-d'œuvre du développement de l'architecture palatiale impériale en Chine.

Critère (ii) : L'architecture des complexes palatiaux impériaux, notamment à Shenyang, fait apparaître l'importance des influences réciproques entre architecture traditionnelle et architecture palatiale chinoise, notamment aux 17e et 18e siècles.

Critère (iii) : Les palais impériaux sont un témoignage exceptionnel de ce qu'était la civilisation chinoise à l'époque des dynasties Ming et Qing, dans la mesure où ils constituent de véritables réserves d'art paysager, d'architecture, d'ameublement et d'objets d'art et permettent aussi de documenter de manière exceptionnelle les traditions vivantes et les coutumes chamaniques pratiquées par les Mandchous pendant des siècles.

Critère (iv) : Les palais impériaux sont des exemples exceptionnels d'importants ensembles architecturaux palatiaux de Chine. Ils témoignent du lustre grandiose qu'avait l'institution impériale sous la dynastie Qing et jusqu'au début des dynasties Ming et Yuan, de même que les traditions mandchoues, et ils sont la preuve de l'évolution de cette architecture aux 17^e et 18^e siècles.

Intégrité

Depuis la chute de la dynastie Qing, un grand soin a été apporté à la conservation de ces biens. On trouve dans le domaine l'ensemble des éléments porteurs de valeurs de créativité, de rayonnement, de documentation historique et d'exemplarité architecturale, par leur dimension historique, leurs styles architecturaux, d'autres composantes, ainsi que les techniques et réalisations artistiques de constructions palatiales chinoises postérieures au 15^e, et notamment des 17^e et 18^e siècles, qui ont été bien préservés. Diverses manifestations concrètes de la culture de cour des dynasties Ming et Qing de même que les particularismes des modes de vie des Mandchous et des Han et de leurs pratiques d'échange et d'intégration ont également bien survécu. La zone tampon protège l'implantation des complexes dans la ville et de leur environnement.

Authenticité

Les palais impériaux des dynasties Ming et Qing à Beijing et à Shenyang, notamment la Cité interdite, préservent fidèlement ce témoignage exceptionnel de la culture hiérarchique chinoise que sont l'agencement, la conception et la décoration de l'édifice complexe. Les plus importantes réalisations techniques et artistiques de l'architecture officielle chinoise qui repose sur des structures en bois, sont préservées dans leur authenticité ; et la transmission de l'artisanat traditionnel est assurée. Diverses composantes des palais, témoins de la culture de Cour des dynasties Ming et Qing sont conservées, ce qui reflète le style de vie et les valeurs de la famille royale de l'époque. Le palais impérial de la dynastie Qing à Shenyang préserve, dans leur état d'origine, l'aménagement historique des constructions palatiales mandchoues, le style et les caractéristiques des constructions locales ainsi que des informations sur les échanges entre communautés mandchoues et han aux 17^e et 18^e siècles.

Éléments requis en matière de protection et de gestion

Les palais impériaux des dynasties Ming et Qing ont bénéficié d'une bonne protection au siècle dernier. Après la chute de la dynastie Ming, les deux complexes palatiaux ont été déclarés Palais Musées par l'État, respectivement en 1925 et 1926. En 1961, ils ont été inscrits dans le premier groupe de Sites nationaux sous protection prioritaire désignés par le Conseil d'État et ont été réparés et protégés comme l'exigent les règles de conservation des vestiges culturels. Par conséquent, l'intégralité des bâtiments majeurs et l'essentiel des bâtiments secondaires ont été conservés intacts. Dans le cadre de l'application rigoureuse de la Loi sur la protection des vestiges culturels de la République populaire de Chine, l'Administration nationale du patrimoine culturel a émis des Dispositions relatives à la gestion du Musée Palais en 1996 et le gouvernement populaire de la municipalité de Beijing a délimité la zone tampon du Palais impérial sur une aire de 1 377 hectares en 2005 ; en 2003, le gouvernement populaire de la ville de Shenyang a émis les Dispositions sur la protection du palais impérial, du tombeau Fuling et du tombeau Zhaoling de Shenyang. L'ensemble de ces lois et réglementations comprennent des dispositions précises sur la protection de l'environnement des palais impériaux, qui garantissent la protection optimale de l'authenticité et de l'intégrité du bien aux plans juridique, institutionnel et de sa gestion et qui permettent de mieux sauvegarder ce site exceptionnel du patrimoine culturel pour l'ensemble de l'humanité.

À l'avenir, c'est une protection globale des valeurs des palais impériaux des dynasties Ming et Qing qui sera mise en œuvre : en appliquant et en optimisant le plan de gestion de la conservation, en s'en tenant à la règle de l'intervention minimale qui préside à la conservation et en améliorant les procédures scientifiques et technologiques, de manière à garantir durablement la protection de l'authenticité et de l'intégrité des biens. Toutes les dispositions relatives à la protection et à la gestion des palais impériaux doivent être scrupuleusement mises en œuvre et le nombre de touristes, en particulier dans la Cité interdite, doit faire l'objet d'un réel contrôle pour limiter les nuisances subies par le bien. La protection de l'environnement spatial doit être renforcée, tout particulièrement pour le palais impérial de la dynastie Qing à Shenyang. Il faut coordonner les exigences des différentes parties prenantes pour préserver l'équilibre raisonnable et efficace qui doit prévaloir entre la protection des palais impériaux et le développement du tourisme et de l'urbanisation. Il convient de développer la recherche relative à l'interprétation et à la mise en valeur, pour que les valeurs scientifique, historique et artistique des palais apparaissent davantage aux yeux des touristes domestiques comme étrangers et pour que les gens en tirent à la fois élévation spirituelle et plaisir : de cette manière, les palais impériaux pourront jouer convenablement leur rôle d'utilité sociale et culturelle et l'on contribuera à leur garantir une protection durable dans le contexte de développement des villes.

Bien	Grottes de Mogao
Etat partie	Chine
Id. N°	440
Date d'inscription	1987

Brève synthèse

Creusées dans les falaises qui surplombent la Dachuan, au sud-est de l'oasis de Dunhuang, dans la province du Gansu, les grottes de Mogao abritent depuis le IV^e siècle la plus vaste collection au monde des plus beaux bijoux de l'art bouddhiste. Réalisées en 366 apr. J.-C., elles représentent la quintessence de l'art bouddhiste du IV^e au XIV^e siècle. Les 492 grottes conservées à ce jour réunissent 45.000 mètres carrés de peintures murales et plus de 2.000 statues peintes. La grotte 302 de la dynastie Sui montre des scènes parmi les plus anciennes et les plus saisissantes illustrant, à l'image de ce chameau attelé à un chariot utilisé lors des expéditions commerciales de l'époque, les échanges culturels qui ponctuèrent la Route de la Soie. Les grottes 23 et 156 de la dynastie Tang montrent, l'une, des travailleurs dans les champs et, l'autre, une colonne de guerriers. Dans la grotte 61 de la dynastie Song, le célèbre paysage du Mont Wutai est l'un des exemples les plus anciens de cartographie artistique chinoise, où aucun détail n'est négligé – tout y figure, montagnes, fleuves, villes, temples, routes et caravanes.

Témoignage de l'évolution de l'art bouddhiste dans le nord-ouest de la Chine, les grottes de Mogao ont une valeur historique inégalée. Ces œuvres montrent de façon très vivante divers aspects de la politique, de l'économie, de la culture, des arts, de la religion, des relations ethniques mais aussi les vêtements de tous les jours dans la Chine occidentale de l'époque médiévale. Le style artistique de Dunhuang est unique non seulement parce qu'il allie la tradition han et les styles adaptés des coutumes provenant de l'Inde et de l'école de Gandhara mais aussi parce qu'il incorpore les arts des Turcs, des Tibétains anciens et d'autres minorités ethniques chinoises. Ces chefs-d'œuvre sont pour beaucoup l'expression créative d'un talent esthétique sans égal.

La découverte, en 1900, de la Grotte bibliothèque de Mogao et de ses dizaines de milliers de manuscrits et d'objets anciens est considérée comme la plus importante au monde pour la culture ancienne de l'Orient. Ce patrimoine fondamental constitue une référence d'une valeur inestimable pour l'étude de l'histoire complexe de la Chine ancienne et de l'Asie centrale.

Critère (i): L'ensemble des grottes de Mogao est une réalisation artistique unique si l'on considère à la fois l'organisation de l'espace, soit 492 grottes creusées sur cinq niveaux, et la production de plus de 2.000 sculptures peintes et de près de 45.000 mètres carrés de peintures murales, parmi lesquelles figurent certains des chefs-d'œuvre de l'art chinois.

Critère (ii): Pendant un millénaire, de la période de la dynastie des Wei du Nord (386-534) à la dynastie mongole des Yuan (1276-1386), les grottes de Mogao ont joué un rôle décisif dans les échanges artistiques entre la Chine, l'Asie centrale et l'Inde.

Critère (iii): Les peintures de Mogao sont un témoignage exceptionnel des civilisations de la Chine ancienne pendant les dynasties Sui, Tang et Song.

Critère (iv): Les grottes des Mille Bouddhas constituent un exemple remarquable de sanctuaire d'art rupestre bouddhiste.

Critère (v): Occupé par des moines bouddhistes de la fin du XIX^e siècle à 1930, le complexe d'art rupestre de Mogao, administré par l'Institut de recherche des vestiges culturels de Dunhuang, témoigne de l'établissement monastique traditionnel.

Critère (vi): Les grottes sont étroitement associées à l'histoire des relations entre les continents et à la propagation du bouddhisme en Asie. Plusieurs siècles durant, l'oasis de Dunhuang, située à la jonction de deux pistes de la Route de la Soie, eut le privilège d'être un relais de poste par où transitaient bien sûr des marchandises mais aussi des idées, comme en témoignent les manuscrits en chinois, en tibétain, en sogdien, en khotanais, en ouïghour et même en hébreux qui ont été découverts dans les grottes.

Intégrité

Les grottes de Mogao comprennent des grottes, des peintures murales, des sculptures peintes, des vestiges architecturaux, des vestiges culturels meubles présentant encore les caractéristiques de la période à laquelle ils ont été créés. L'utilisation continue des grottes de Mogao pour le tourisme a en effet favorisé son importance historique. Le bien et la zone tampon contiennent tous les éléments qui permettent de mettre en évidence les valeurs des grottes de Mogao et garantissent l'intégrité du bien du patrimoine et de son environnement. Des documents rédigés dans diverses formes d'écriture, Xia de

l'Ouest, Asie centrale et phags-pa, ont été découverts lors des fouilles archéologiques menées dans les 243 grottes situées dans la partie nord des grottes de Mogao. C'est dans ces grottes, qui jadis servirent également de cimetière, que vivaient et méditaient les moines. Les grottes de Mogao réunissent la partie nord et la partie sud de l'ensemble.

Authenticité

L'emplacement et la disposition du bien correspondent au contexte historique authentique dans lequel furent créées les grottes. L'agencement, les matériaux, les traditions, les techniques, l'esprit et l'impression donnée par les grottes, les peintures murales, les sculptures peintes et les vestiges culturels meubles présentent toujours les caractéristiques des époques pendant lesquelles ils furent créés. L'ouverture au tourisme a renforcé la portée historique des grottes de Mogao. Les plans de conservation, qui ont défini les principes directeurs de l'utilisation et de la conservation des grottes, garantiront par conséquent l'authenticité du site et de son contexte.

Éléments requis en matière de protection et de gestion

Les grottes de Mogao ont été inscrites sur la Liste du patrimoine mondial en 1987. En sa qualité d'État partie, la Chine a placé tous les sites du Patrimoine mondial sous haute protection. En 1961, les grottes de Mogao ont été recensées par le Conseil d'État parmi les Sites bénéficiant de la protection prioritaire de l'État et placées sous la protection des lois du pays dont la Loi de la République populaire de Chine sur la protection des vestiges culturels. Les Réglementations relatives à la conservation des grottes de Mogao à Dunhuang, province du Gansu (2002), ont confirmé la délimitation de l'aire de conservation. Le plan directeur pour la conservation des grottes de Mogao à Dunhuang (2006-2025), qui a été remis au gouvernement de la province du Gansu et sera publié sous peu, définit en outre une zone de contrôle des constructions, qui recoupe la zone tampon. Ces deux directives sont les principales mesures adoptées en vue de la préservation de l'authenticité et de l'intégrité des grottes de Mogao. Le Bureau administratif des grottes de Mogao a travaillé en coopération avec des homologues internationaux afin d'étudier la conservation et la gestion de site et est déterminé à poursuivre son travail de préservation du patrimoine du site.

A l'avenir, l'objectif consistera à mettre en application les mesures définies dans le plan de gestion dans les délais prévus, à tirer des leçons de l'expérience réunie tant en Chine qu'à l'étranger en matière de conservation et de gestion des biens du patrimoine, à veiller à l'authenticité et à l'intégrité du bien du patrimoine et de son contexte et à garantir aux générations futures l'accès à toute l'histoire et à la valeur du bien.

Bien	Site de l'homme de Pékin à Zhoukoudian
Etat partie	Chine
Id. N°	449
Date d'inscription	1987

Brève synthèse

*Le site de l'homme de Pékin à Zhoukoudian est un site hominidé du Pléistocène situé dans la plaine de Chine du nord. Il se trouve à environ 42 km au sud-ouest de Beijing, aux confins de la plaine de Chine du nord et des Monts Yanshan. La présence dans cette région d'eau en quantité suffisante et de grottes calcaire naturelles a permis aux premiers hommes de disposer d'un milieu optimal pour leur survie. L'étude scientifique du site est toujours en cours. Les scientifiques ont découvert à ce jour, parmi les biens datés d'il y a 5 millions d'années à 10 000 ans, des fossiles appartenant aux premiers hommes, des vestiges culturels et des fossiles d'animaux, sur 23 emplacements. L'on trouve parmi eux l'*Homo erectus pekinensis*, qui vécut au Pléistocène moyen (il y a 700 000 à 200 000 ans), l'*Homo sapiens* archaïque d'il y a environ 200 000 à 100 000 ans et l'*Homo sapiens sapiens* qui remonte à 30 000 ans. Des fossiles de centaines d'espèces d'animaux, plus de 100 000 fragments d'outils en pierre et des preuves (foyers, tas de cendre et os calcinés, notamment) de l'emploi du feu par l'homme de Pékin ont été découverts dans le même temps.*

Dans la mesure où il s'agit du lieu où ont été découverts des restes d'hominidés remarquables sur le continent asiatique, un lieu qui permet de décrire un moment de l'évolution culturelle, Zhoukoudian est d'une importance capitale au niveau mondial. Au-delà du fait qu'il retrace de manière exceptionnelle le passé des sociétés humaines préhistoriques du continent asiatique, il illustre également ce que fut le processus de l'évolution humaine et est très précieux pour l'étude et la reconstitution des débuts de l'histoire humaine.

Critère (iii) : *Le site de Zhoukoudian nous informe sur les communautés humaines ayant vécu sur le continent asiatique du Pléistocène moyen au Paléolithique, en fournissant un exemple du processus d'évolution.*

Critère (vi) : La découverte de restes d'hominidés à Zhoukoudian et les recherches menées consécutivement dans les années 1920 et 1930 ont suscité l'intérêt mondial en bouleversant la chronologie de l'histoire de l'Homme qui prévalait jusqu'alors. Les fouilles et recherches scientifiques menées sur le site de Zhoukoudian sont par conséquent d'une grande importance pour l'histoire de l'archéologie mondiale et elles ont joué un rôle majeur dans l'histoire mondiale des sciences.

Intégrité

On trouve, au sein-même des biens, tous les éléments nécessaires pour établir la valeur du site de l'homme de Pékin de Zhoukoudian. Les emplacements où ont été trouvés les fossiles de premiers hommes, les cadres de vie de nos ancêtres ainsi que les fouilles scientifiques et les procédures de recherche des années 1920 et 1930 ont tous été intégralement préservés et ils font apparaître avec précision la remarquable valeur scientifique de ces biens. Malheureusement, le déclenchement de la guerre sino-japonaise en 1937 a interrompu les fouilles et a eu des conséquences désastreuses : les restes fossiles du *Sinanthropus pekinensis* qui avaient été découverts antérieurement ont été disloqués ou perdus. Après la guerre, quelques fossiles humains mis au jour grâce à de nouvelles fouilles ont permis de combler partiellement ces pertes et le site de l'homme de Pékin à Zhoukoudian reste investi de sa valeur scientifique.

Authenticité

Le site de l'homme de Pékin à Zhoukoudian fournit un témoignage historique de l'évolution humaine, il sert de lieu de conservation et de transmission de l'information historique, et favorise la recherche sur les origines des premiers hommes. Les emplacements fossiles et la disposition du site ont bien été préservés. Les projets de conservation du site ont scrupuleusement respecté les règles de conception, de documentation, de méthodes et de technologie relatives à la conservation du patrimoine culturel.

Éléments requis en matière de protection et de gestion

Conformément aux lois et dispositions telles que, notamment, la Loi sur la protection des vestiges culturels de la République populaire de Chine, le Gouvernement populaire municipal de Beijing a, pour protéger les biens, promulgué les Dispositions pour la conservation du site de l'homme de Pékin à Zhoukoudian à Beijing en 1989 ; celles-ci ont été révisées en 2009 sous le nom de Dispositions pour la conservation du site de Zhoukoudian. Les activités susceptibles de porter atteinte à la valeur du bien, telles que l'exploitation minière et l'allumage de feux, sont interdites.

Grâce à la rédaction et aux révisions actualisées et aux améliorations apportées au Plan de conservation scientifique du site de Zhoukoudian (achevé en 2006), les biens sont en excellent état de conservation. Comme le prévoyait le Plan, l'aire de localisation des biens a été fixée à 4,8 km² et la zone tampon a été délimitée. Dans l'intervalle, un ensemble de projets de conservation ont été menés dans la zone concernée. Les lois, dispositions et plans en vigueur servent de garantie institutionnelle en matière de conservation scientifique et de gestion des biens.

Bien	Temple et cimetière de Confucius et résidence de la famille Kong à Qufu
Etat partie	Chine
Id. N°	704
Date d'inscription	1994

Brève synthèse

Célèbre philosophe, homme politique et pédagogue de la Chine ancienne dont le système de croyance mêlant philosophie, politique et éthique (nommé par la suite Confucianisme) a profondément influencé la culture chinoise, Confucius était considéré comme le « Modèle sacré du maître pour dix mille générations » et vénéré à ce titre par les empereurs chinois. Le Temple de Confucius, qui se trouve dans sa ville natale de Qufu dans la province du Shandong, fut édifié dans le but de célébrer sa mémoire et de lui offrir des sacrifices en 478 AEC. Successivement détruit puis reconstruit au fil des siècles, ce temple s'étend aujourd'hui sur 14 hectares. Il comprend 104 bâtiments datant des dynasties Jin à Qing, dont la salle Dacheng, le pavillon Kuiwen et l'autel Xing, ainsi que plus de 1 250 arbres anciens. Le Temple abrite plus d'un millier de stèles d'époques diverses, et des objets précieux tels que des bas-reliefs Han en pierre, des illustrations gravées représentant la vie de Confucius et les sculptures de dragon en pierre des dynasties Ming et Qing. Le Temple a servi de prototype et de modèle pour tous les temples de Confucius que l'on trouve très largement disséminés dans les pays d'Asie du sud et de l'est, notamment en matière d'agencement et de style.

Situé à 1 100 mètres au nord de la ville de Qufu, le cimetière de Confucius s'étend sur une surface de 813 hectares. Il abrite le tombeau de Confucius et les tombes de plus de 100 000 de ses descendants.

La résidence de la famille Kong était à l'origine une petite maison familiale accolée au Temple, qu'elle jouxte du côté est, avant de devenir une résidence aristocratique où vécurent et travaillèrent les descendants mâles en ligne directe de Confucius. Au 14^e siècle, à la suite d'un incendie et de la reconstruction du temple qui fut doté d'un mur d'enceinte à l'image d'un palais impérial, la résidence fut reconstruite près du temple. Après de nouveaux travaux d'agrandissement, puis après avoir été à nouveau détruite par le feu et reconstruite à la fin du 19^e siècle, elle s'étend aujourd'hui sur 7 hectares avec un total de quelques 170 bâtiments. Plus de 100 000 collections y sont conservées, parmi lesquelles les plus célèbres pièces sont dix instruments de cérémonie des dynasties Shang et Zhou, les portraits de Confucius réalisés en différentes périodes, ainsi que des vêtements et des coiffes datant des dynasties Ming et Qing. En outre, les plus de 60 000 dossiers et archives des dynasties Ming et Qing rassemblés dans la Résidence, au-delà de produire un témoignage digne de foi sur toutes sortes d'activités qui s'y sont déroulées pendant plus de 400 ans, sont également très précieux pour l'étude historique de cette période Ming et Qing.

Les bâtiments étaient imaginés et construits avec un soin méticuleux, en respectant les conceptions du Confucianisme concernant la hiérarchie selon laquelle les diverses composantes doivent être disposées. À la période Ming, beaucoup d'artistes et d'artisans remarquables mirent leur talent au service de l'ornementation du temple ; et sous les Qing, des artisans impériaux furent chargés de la construction de la salle et de la porte Dacheng ainsi que de la salle Qin, qui sont considérées comme l'expression de l'apogée artistique et architecturale de la période Qing.

Le Confucianisme n'a pas limité à la Chine l'exercice de sa profonde influence, qui s'est également répandue dans les sociétés féodales de Corée, du Japon et du Vietnam et qui a eu un retentissement favorable sur les Lumières du 18^e siècle européen. Outre le fait qu'ils constituent des témoignages exceptionnels des techniques architecturales orientales, le Temple et le cimetière de Confucius ainsi la Résidence de la famille Kong ont une forte dimension historique et représentent une part importante du patrimoine culturel de l'humanité.

Critère (i) : Le groupe formé par les ensembles de monuments de Qufu est d'une exceptionnelle valeur artistique, en raison des soins que les empereurs chinois leur ont prodigués pendant deux millénaires en faisant en sorte que les meilleurs artistes et artisans participent à la création et à la reconstruction des bâtiments et du site paysager dédiés à Confucius.

Critère (iv) : L'ensemble de Qufu représente un complexe architectural exceptionnel, qui témoigne de l'évolution de la culture matérielle chinoise sur une période considérablement longue.

Critère (vi) : La contribution de Confucius à la pensée philosophique et politique des pays d'Orient depuis deux mille ans, ainsi que son rayonnement en Europe et en Occident aux 18^e et 19^e siècles, a été l'un des facteurs les plus fondamentaux dans l'évolution des idées et de l'État modernes.

Intégrité

Comme site patrimonial emblématique de cette valeur-clé de la culture traditionnelle chinoise qu'est le Confucianisme regroupant à la fois le Temple et le cimetière de Confucius ainsi que la Résidence de la famille Kong, le domaine abrite l'ensemble des éléments requis pour prouver la dimension historique de ses cadres et valeurs. Le Temple reflète la suprématie de la place occupée par le Confucianisme dans la culture traditionnelle chinoise. Le cimetière, en tant que sépulture de Confucius et de ses descendants, témoigne de l'essor du clan Kong par des preuves matérielles concrètes et de grande importance. La Résidence de la famille Kong, en tant que lieu de travail et de vie des descendants directs de Confucius, atteste du statut éminent dont la famille Kong jouissait dans la société traditionnelle grâce au Confucianisme.

Authenticité

L'entretien et la protection du bien, qui ne se sont jamais interrompus dans l'histoire chinoise du fait de leur importance majeure, témoignent des méthodes traditionnelles chinoises d'intervention de conservation. Les biens sont très authentiques en termes de conception de l'édifice, de matériaux de construction utilisés, de continuité des techniques de construction, de préservation de l'état historique ainsi que de la transmission de valeurs spirituelles, tous ces aspects sont un reflet fidèle de la culture traditionnelle chinoise. Qufu, ville natale de Confucius, où ses descendants ont habité et le voisinage des biens reste aujourd'hui encore le lieu de résidence privilégié de la lignée issue de Confucius. Ce phénomène social et cet état de fait participent également de l'authenticité des biens.

Éléments requis en matière de protection et de gestion

Le Temple, le Cimetière de Confucius et la Résidence de la famille Kong ont été inscrits dans le premier groupe de Sites nationaux prioritaires sous protection en 1961 et le bien est protégé au titre de la Loi sur la protection des vestiges culturels de la République populaire de Chine. L'institution officielle en charge de la protection et de la gestion des biens est le Comité directeur du patrimoine culturel de Qufu. Un système de garantie financière multi-canal et pérenne a été mis en place, des ressources

spécifiques lui sont allouées chaque année pour la conservation du patrimoine. Grâce à l'adoption et à l'application effective des lois et dispositions nationales et locales appropriées, les biens bénéficient d'une solide protection juridique.

La délimitation des biens et la zone tampon ont été précisément définies en 1986. Le Plan directeur de la ville de Qufu a été élaboré en 2003 et le Plan de réglementation de la Cité Ming de Qufu en 2007, réglementant ainsi la protection du cadre physique des biens. Ces textes garantissent, aux plans juridique, institutionnel et de leur gestion, la préservation de l'authenticité et de l'intégrité des biens. La protection du patrimoine figure désormais dans le plan de développement social et économique, le plan d'aménagement rural et urbain, le budget fiscal, la réforme du système et le système de responsabilisation des cadres de Qufu.

Une surveillance périodique quotidienne systématique a été menée pendant qu'un système global de surveillance du patrimoine et la base de données documentaire consacrée aux biens sont en cours d'élaboration. L'étude, la conception et la mise en œuvre des projets d'intervention se déroulent dans le strict respect des lois, dispositions et spécifications techniques en vigueur et en tenant compte également des chartes relatives à la protection du patrimoine culturel mondial. En outre, des mesures seront prises pour assurer l'authenticité et l'intégrité du patrimoine et de son environnement, et pour s'efforcer à offrir à un usage rationnel et un développement durable du bien.

Bien	Ensemble de bâtiments anciens des montagnes de Wudang
Etat partie	Chine
Id. N°	705
Date d'inscription	1994

Brève synthèse

Les palais et les temples constituant cet ensemble de bâtiments anciens sont situés entre les pics, les ravins et les gorges des superbes montagnes de Wudang, dans la province du Hubei. Certains édifices, qui formaient un centre taoïste au tout début de la dynastie des Tang, datent du VII^e siècle. Cependant, les bâtiments qui ont été conservés sont représentatifs de l'architecture et de l'art caractéristiques des constructions séculaires et religieuses édifiées en Chine pendant les dynasties des Yuan, Ming et Qing. L'Ensemble de bâtiments anciens atteint son apogée à l'époque des Ming. Aboutissement de la campagne de grands travaux entreprise par l'empereur Zhu Di pour rendre son règne conforme au taoïsme, il se compose alors de neuf palais, de neuf monastères, de 36 couvents et de 72 temples. 53 édifices anciens et 9 sites architecturaux ont subsisté jusqu'à l'époque actuelle, parmi lesquels le Sanctuaire d'Or et le Sanctuaire de Bronze Ancien, bâtiments préfabriqués en bronze réalisés en 1307 ; la Cité interdite ceinte d'une muraille de pierres, datant de 1419 ; le Palais céleste pourpre, d'abord construit au XII^e siècle, reconstruit au XV^e et agrandi au XIX^e ; le Palais Nanyang, édifié aux XII^e et XIII^e siècles ; le Temple Fuzhen des XV^e et XVII^e siècles et la porte Zhishi-Xuanyue, construite en 1522 pour indiquer l'entrée des montagnes de Wudang.

Les édifices des montagnes de Wudang témoignent d'un art et de techniques architecturaux remarquables et représentent l'apogée de l'architecture et de l'art chinois sur une période de près d'un millénaire. Généreusement dotés par les empereurs successifs, ils sont représentatifs des bâtiments religieux et séculaires étroitement liés à l'essor du taoïsme en Chine. Ce complexe architectural taoïste bien conservé, s'étendant sur une vaste superficie constitue un terrain d'une grande importance tant pour l'étude de la vie politique au début de la dynastie des Ming que pour l'histoire de la religion en Chine.

Critère (i): Les édifices anciens des montagnes de Wudang représentent l'apogée de l'art et de l'architecture en Chine sur une période de près d'un millénaire.

Critère (ii): Les bâtiments de Wudang ont exercé une influence considérable sur le développement de l'art et de l'architecture religieux et séculaires en Chine.

Critère (vi): Le complexe religieux des montagnes de Wudang était le foyer du taoïsme, religion parmi les plus importantes d'Orient ayant profondément influencé le développement des croyances et de la philosophie dans la région.

Intégrité

Les 62 édifices et sites sont tous compris dans les limites du bien et entourés de vastes zones tampon balisées et soumises à un contrôle de sécurité renforcé. Conformément au principe «protéger en priorité les vestiges culturels et accorder la plus haute importance à leur préservation», chacun des édifices bénéficie d'une attention prioritaire en termes d'entretien et de réparations afin d'assurer l'intégrité du bien.

Authenticité

Outre les travaux nécessaires – nettoyage, renforcement, prévention des termites et installation de paratonnerres – le respect de l'authenticité est un principe respecté de façon rigoureuse lors des travaux d'entretien et de remise en état, et ce afin de conserver l'état d'origine du bien sous tous ses aspects, disposition, caractéristiques, style et matériaux. Les personnes qui habitaient à l'intérieur du site ont été relogées à l'extérieur, ce qui a permis de reconstituer l'environnement d'origine du bien et d'en préserver l'authenticité.

En raison du projet national de diversion des eaux du sud vers le nord, le niveau de l'eau s'élèvera de 15 mètres sur le site. Il sera donc nécessaire de surélever ou de déplacer certains édifices anciens, ce qui peut avoir une incidence sur l'authenticité et l'intégrité du bien.

Éléments requis en matière de protection et de gestion

Le bien est protégé au plus haut niveau par la Loi de la République populaire de Chine relative à la Protection des vestiges culturels. Le Comité de gestion du tourisme et de la zone économique spéciale des montagnes de Wudang où se trouve le bien, est l'autorité en charge de l'aire panoramique des montagnes de Wudang et, à ce titre, la responsabilité exclusive de la protection, de la gestion, du développement, de l'utilisation, de la planification et des constructions. L'Institut pour la conservation du patrimoine culturel, un musée et cinq départements chargés de la gestion du patrimoine culturel sont responsables, sous l'égide du Bureau, de mener à bien les travaux de conservation. Les cinq départements chargés de la gestion du patrimoine culturel ont été mis en place en fonction de la répartition du patrimoine culturel dans les montagnes. Leurs compétences et leur dotation en personnel sont clairement définies. Quant aux 28 biens du patrimoine distants, ce sont des conservateurs bénévoles habitant les villages où se trouvent les sites qui s'en occupent. A l'heure actuelle, 84 conservateurs bénévoles sont ainsi engagés professionnellement dans la conservation du patrimoine culturel.

Pour l'heure, les « quatre conditions préalables » (délimitation, pose d'une plaque officielle indiquant qu'il s'agit d'un site protégé, création d'archives, désignation d'une organisation ou d'une personne chargée de la gestion) et les « cinq élaborations » (du plan de développement socio-économique, du plan de construction urbaine et rurale, du budget, de la réforme du système et du système de responsabilité des dirigeants) en vue de la conservation du patrimoine culturel ont été mises en œuvre, le système de suivi du patrimoine et la base de données ont été établis.

La proposition de Plan directeur relatif à l'aire panoramique des montagnes de Wudang, le Douzième plan quinquennal (2011-2015) de conservation du Complexe de bâtiments anciens des montagnes de Wudang, les Réglementations relatives à l'environnement des montagnes de Wudang et les Réglementations sur les constructions de base dans l'aire délimitée de la Zone spéciale de Wudang ont été élaborés. Le gouvernement de la province a par ailleurs adopté des lois et des réglementations telles que les Réglementations relatives à l'aire panoramique des montagnes de Wudang. Le Plan directeur pour la conservation du patrimoine culturel des montagnes de Wudang est en cours d'élaboration.

La zone de haute protection située à l'intérieur de l'aire panoramique a en outre été agrandie pour qu'elle coïncide avec les limites du bien. Les paysans installés à l'intérieur du bien ont été relogés pour privilégier la protection des sites. Les constructions portant préjudice à l'environnement du bien ont été démolies.

Le bien est correctement géré et conservé grâce à un entretien et à une protection réguliers, rigoureux et bien planifiés.

Bien	Ensemble historique du palais du Potala, Lhasa
Etat partie	Chine
Id. N°	707 ter
Dates d'inscription	1994 – 2000 - 2001

Brève synthèse

Ceint de murs massifs, de portes et de tourelles construits en terre et en pierre, le Palais Blanc, le Palais Rouge et les bâtiments annexes du palais de Potala se dressent sur la Colline Rouge, au centre de la vallée de Lhasa, à une altitude de 3 700 mètres. Palais d'hiver du dalaï-lama depuis le VII^e siècle après J.-C., le complexe symbolise le bouddhisme tibétain et son rôle central dans l'administration traditionnelle du Tibet. Le Palais Blanc comprend la grande salle de cérémonie avec le trône du dalaï-lama, les appartements privés de ce dernier et la salle d'audience occupant le dernier étage. Le palais comprend 698 peintures murales, près de 10 000 rouleaux peints, de nombreuses sculptures, des tapis, des baldaquins, des rideaux, des pièces en porcelaine, en jade, des objets d'art en or et en argent, ainsi qu'une grande collection de sutras et des documents historiques importants. A l'ouest du Palais Blanc,

plus en hauteur, le Palais Rouge renferme les stupas dorés où se trouvent les reliques des précédents dalaï-lamas. Plus à l'ouest encore se situe le monastère privé du dalaï-lama, le Namgyel Dratshang. Le monastère du temple du Jokhang fut également fondé au VIII^e siècle par le régime afin de promouvoir le bouddhisme. Couvrant 2,5 hectares au centre de la vieille ville de Lhassa, il comprend un porche d'entrée, une cour et une salle bouddhiste entourés de cellules monastiques et d'entrepôts sur les quatre côtés. Les bâtiments, en bois et pierre, illustrent de façon remarquable le style bouddhiste tibétain tout en témoignant d'influences chinoises, indiennes et népalaises. Ils abritent plus de 3 000 images de Bouddha et d'autres déités et figures historiques, ainsi que de nombreux trésors et manuscrits. Des peintures murales représentant des scènes religieuses et historiques recouvrent les murs.

Construit au XVIII^e siècle, Norbulingka, l'ancien palais d'été du dalaï-lama, se situe au bord de la Lhassa, à environ 2 kilomètres à l'ouest du palais du Potala, dans un environnement verdoyant et luxuriant. Il comprend un grand jardin, quatre complexes palatiaux, un monastère et diverses salles et pavillons, qui sont tous intégrés dans la configuration des lieux de façon à créer une œuvre d'art exceptionnelle de 36 hectares. Le bien est étroitement associé aux questions politiques et religieuses, ayant été à la fois un lieu de contemplation et de signature d'accords politiques.

L'ensemble historique formé du palais du Potala, du temple de Jokhang et Norbulingka incarne les fonctions administratives, religieuses et symboliques du gouvernement théocratique tibétain à travers sa localisation, sa disposition et son architecture. La beauté et l'originalité de l'architecture de ces trois sites, leur riche décoration et leur intégration harmonieuse dans un paysage admirable contribuent à leur valeur universelle exceptionnelle.

Critère (i) : De par sa conception, sa décoration et son emplacement harmonieux dans un paysage d'une grande beauté, l'ensemble historique du palais de Potala est un produit exceptionnel de l'imagination et de la créativité humaine. L'ensemble historique trois-en-un du palais de Potala – le complexe palais-forteresse, Norbulingka, la résidence estivale et le monastère du temple de Jokhang, chacun ayant ses propres caractéristiques – offre un exemple remarquable d'architecture traditionnelle tibétaine.

Critère (iv) : L'étendue et la richesse artistique de l'ensemble historique du palais de Potala, qui représente l'apogée de l'architecture tibétaine, font de lui un exemple exceptionnel d'architecture théocratique, dont il est le dernier élément survivant dans le monde moderne.

Critère (vi) : L'ensemble historique du palais du Potala est un symbole puissant et exceptionnel de l'intégration en une seule entité d'une autorité religieuse et séculière.

Intégrité

L'ensemble historique du palais de Potala renferme des dizaines de milliers de reliques culturelles diverses. Les peintures murales, d'une grande richesse thématique, représentent le meilleur de la peinture tibétaine et fournissent des renseignements matériels précieux sur l'histoire tibétaine et la fusion culturelle multiethnique. La dimension historique, la typologie architecturale et l'environnement historique, qui demeurent intacts au sein de la zone principale et de la zone tampon, portent en eux toutes les informations historiques concernant le bien.

Authenticité

En termes de conception, de matériaux, de technologie et de configuration, l'ensemble historique du palais de Potala a bien conservé la forme et les caractéristiques issues de sa première construction et d'une succession d'ajouts et d'agrandissements importants. Il justifie ainsi avec éloquence sa valeur universelle exceptionnelle.

Éléments requis en matière de protection et de gestion

Les trois éléments composant l'ensemble historique du palais de Potala, à savoir le palais lui-même, Norbulingka et le temple de Jokhang, sont tous des sites protégés en priorité par l'Etat. Ils le sont également par la Loi sur la protection des reliques culturelles de la République populaire de Chine. Le palais de Potala a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 1994, le temple de Jokhang en 2000 en tant qu'extension du bien, et Norbulingka en 2001, lui aussi en tant qu'extension. La délimitation originale de la zone tampon a été confirmée. Toute intervention doit être approuvée par l'administration responsable du patrimoine culturel et les travaux de restauration obéissent strictement au principe de conservation de l'état historique du bien. Les Règlements sur la gestion du palais de Potala ont été appliqués, des mesures sont élaborées et prises pour une meilleure gestion des visiteurs et un Comité de pilotage du patrimoine mondial a été instauré à Lhassa. Des plans de conservation et de gestion ont par ailleurs été rédigés pour les trois éléments du bien et seront soumis et mis en œuvre dès que possible.

Bien	Parc national de Lushan
Etat partie	Chine
Id. N°	778
Date d'inscription	1996

Brève synthèse

Le Mont Lushan est situé dans la ville de Jiujiang, province du Jiangxi. Le bien du Parc national de Lushan occupe une superficie totale de 30.200 hectares. Son sommet le plus élevé, le pic de Hanyang, culmine à une altitude de 1.474 mètres au-dessus du niveau de la mer. Bordé au nord par le Yangtze et au sud par le lac Poyang, le Mont Lushan offre un vaste panorama sur le fleuve, les collines et le lac. Pendant plus de deux millénaires, sa beauté a attiré maîtres spirituels, lettrés, artistes et écrivains. Quelques 200 édifices historiques sont dispersés dans le parc national de Lushan ; ces lieux de prière ont été reconstruits et agrandis maintes fois, donnant naissance à un centre d'étude et de religion qui perdure aujourd'hui encore. On distingue notamment le complexe du temple bouddhiste de la Plantation de l'Est, commencé par Huiyuan en 386 apr. J.-C.; la pagode de la Plantation de l'Ouest, commencée vers 730 apr. J.-C.; le temple de la Simplicité et de la Tranquillité, édifié pendant la dynastie des Tang pour accueillir des écrits taoïstes; et l'académie de la Grotte du Cerf Blanc, construite en 940 et restaurée à la fin du XIIe siècle pendant la dynastie Song, lorsque Zhu Xi propagea les enseignements politiques et éthiques de Confucius. Agrandie progressivement jusqu'au XIXe siècle, elle forme aujourd'hui un complexe de temples, de salles d'études et de bibliothèques. Le Mont Lushan se caractérise également par le pont de pierre à travée unique de Guan Ying, datant de 1015 apr. J.-C., et par plus de 900 inscriptions portées sur les parois des falaises et sur des tablettes de pierre. On y trouve également quelque 600 villas construites par des visiteurs chinois et étrangers lorsque Lushan devint un lieu de villégiature à la mode, à la fin du XIXe siècle et au début du XXe siècle. Elle fut également la capitale d'été officielle de la République de Chine dans les années 30 et 40. Les villas reflètent par leur style différentes modes architecturales et leur emplacement obéit aux concepts occidentaux d'aménagement du territoire de l'époque.

Le Mont Lushan occupe une place importante dans l'histoire et la culture chinoises. Parfait exemple de culture paysagère chinoise, il illustre également le modèle d'une éducation chinoise fondée sur les écoles et, jadis foyer culturel du sud de la Chine, il se situe à la convergence des cultures chinoise et occidentale. Les grands événements culturels et politiques qui ont marqué Lushan ont influencé le cours de l'histoire chinoise.

La beauté naturelle de Lushan intègre parfaitement les édifices et autres vestiges historiques, pour donner naissance à un paysage culturel unique dont la valeur esthétique exceptionnelle s'accorde harmonieusement avec la vie culturelle et spirituelle chinoise. Associant nature et culture, le Mont Lushan est l'illustration de l'esprit national de la Chine et le symbole de sa vie culturelle.

Critère (ii) : La construction et la disposition des temples et des écoles dans le magnifique paysage de Lushan ont créé un paysage culturel ayant favorisé un échange de valeurs pendant une longue période, depuis la dynastie des Han, à la fin du IIIe siècle av. J.-C., jusqu'au début du XXe siècle.

Critère (iii) : Le paysage de Lushan a été une source d'inspiration pour la philosophie et l'art. L'intégration sélective et sensible d'éléments culturels de grande qualité à ce paysage témoigne de l'aptitude des Chinois à apprécier les interactions harmonieuses entre la beauté naturelle et la culture.

Critère (iv) : Le groupe de bâtiments anciens formant l'académie de la Grotte du Cerf Blanc constitue le modèle architectural des académies traditionnelles chinoises. Le pont à arche de pierre de Guanyin, à structure à rainure et mortaise, a joué un rôle de premier plan dans la construction des ponts en Chine. Les villas modernes témoignent de la pénétration de la culture occidentale dans la Chine de l'intérieur entre la fin du XIXe siècle et le milieu du XXe.

Critère (vi) : Le moine Huiyuan, fondateur de la secte bouddhiste de la Terre pure au temple Donglin de Lushan, inaugura une ère d'implantation du Bouddhisme en Chine. Zhu Xi donna un nouveau souffle à l'académie de la Grotte du Cerf blanc, modèle de la diffusion de la philosophie idéaliste confucéenne des dynasties Song et Ming et des écoles d'enseignement. Son influence se faisait encore sentir plus de 700 ans après la dynastie Song. La philosophie idéaliste confucéenne selon l'interprétation qu'en donna Zhu Xi et son modèle d'éducation se répandirent notamment au Japon, en Corée et en Indonésie et ont joué un rôle majeur dans l'histoire de l'éducation à l'échelle mondiale.

Intégrité

Le bien du patrimoine mondial du Parc national de Lushan s'étend sur une superficie de 30.200 hectares. Il est entouré d'une zone tampon de 50.000 hectares. Le bien et la zone tampon contiennent tous les éléments nécessaires liés à la formation du patrimoine culturel, ainsi qu'à la présentation de ses

valeurs de patrimoine mondial; il s'agit en particulier des édifices anciens, des ruines, des villas modernes, des inscriptions gravées sur des pierres, de la végétation poussant dans la montagne et des chutes d'eau et des ruisseaux, qui ensemble mettent en évidence les éléments culturels et naturels du paysage culturel de Lushan.

Authenticité

Le Mont Lushan possède un patrimoine culturel et naturel d'une grande richesse qui conserve dans toute leur authenticité les éléments et caractéristiques uniques liés à la création et au développement du site et à ce qu'il nous a laissé en héritage, en particulier les éléments culturels, historiques et naturels tels que les monuments et sites anciens, les villas, les inscriptions anciennes gravées sur des pierres, les peintures et les poèmes remontant à diverses périodes, ainsi que les ruisseaux, les chutes d'eau et les vallées. Les dégâts temporaires ou partiels de l'environnement naturel peuvent être réparés avec rapidité et efficacité. La restauration et les interventions ont pour principe de conserver à l'élément du patrimoine son caractère historique, qu'il s'agisse de la conception, des matériaux, des méthodes et des techniques. Le bien conserve ainsi son authenticité historique, qui protège en permanence la valeur de cette "célèbre montagne culturelle".

Éléments requis en matière de protection et de gestion

En 1982, le Mont Lushan fut parmi les premiers sites à accéder au statut de zone panoramique nationale et de réserve naturelle nationale de première classe. La superficie du bien et de la zone tampon ont alors été délimitées. Les caractéristiques du Mont Lushan sont efficacement protégées par les lois et les réglementations relatives à la gestion des zones panoramiques nationales et à la protection du patrimoine culturel et de son environnement. Les mesures et les projets susceptibles d'avoir un impact important sur la valeur de patrimoine doivent faire l'objet d'une autorisation par les autorités nationales pertinentes.

Le Bureau chargé de l'intérêt panoramique et historique de Lushan privilégie le développement durable du bien et a en conséquence accru les dépenses de conservation et de gestion. Des plans directeurs de protection du site à court et long terme ont été élaborés. Ils accordent une grande importance à la protection globale du patrimoine culturel et de son environnement en cherchant des méthodes de protection plus scientifiques. De nouveaux efforts de recherche ont été déployés en vue d'une utilisation plus rationnelle du bien. La coopération et les échanges se sont intensifiés. Les mesures de conservation sont appliquées de manière rigoureuse. La gestion de l'environnement et les projets de développement sont soumis à un contrôle strict. Le développement durable du bien a été rendu possible par un juste équilibre entre préservation du patrimoine et développement du tourisme.

Bien	Vieille ville de Lijiang
Etat partie	Chine
Id. N°	811
Date d'inscription	1997

Brève synthèse

La vieille ville de Lijiang est située dans la plaine de Lijiang, à une altitude de 2 400 mètres au sud-ouest du Yunnan, en Chine, à la jonction d'une série de cols stratégiques qui permettent de franchir les montagnes environnantes pour y accéder. De la montagne enneigée de Yulong, au nord-ouest, naissent les fleuves et les sources qui arrosent la plaine et approvisionnent le Heilongtan (Bassin du Dragon noir), à partir duquel les cours d'eau forment un réseau de canaux et de caniveaux pour alimenter la ville. La vieille ville de Lijiang comprend trois parties : la vieille ville de Dayan (y compris le Bassin du Dragon noir), et les quartiers de Baisha et de Shuhe. La vieille ville de Dayan, construite sous la dynastie Ming en tant que centre commercial, comprend le Bureau gouvernemental de la Préfecture de Lijiang Junmin, le pavillon Yizi et la Tour Guabi – ces deux derniers étant des vestiges de l'ancien Enclos de Mujia – structures architecturales de Yuquan, dans le parc Heilongtan. De nombreuses maisons à colombages de deux étages, au toit recouvert de tuiles, combinent des éléments de l'architecture et de la décoration Han et Zang au niveau des porches voûtés, des murs-écrans, des cours et des poutres sculptées des toits. Elles sont représentatives de la culture Naxi et s'alignent à flanc de montagne. Les éléments en bois, sculptés avec recherche, représentent des éléments domestiques et culturels – poterie, instruments de musique, fleurs et oiseaux.

Le quartier de Baisha a été construit plus tôt, sous les dynasties Song et Yuan, à 8 km au nord de la vieille ville de Dayan. Ici, les maisons sont disposées selon un axe nord-sud autour d'une place centrale en terrasse. Le complexe religieux comprend des halls et des pavillons qui renferment plus de 40 peintures datant du début du XIII^e siècle et représentant des éléments culturels propres au peuple Bai. Avec le quartier de Shuhe, situé à 4 km au nord-ouest de la vieille ville de Dayan, ces habitations

nichées dans les montagnes et entourées d'eau reflètent le mélange de cultures locales, de coutumes et de traditions populaires qui s'est opéré durant plusieurs siècles.

Cet espace urbain vivant, ce système d'alimentation en eau toujours en fonctionnement, ces ensembles de bâtiments harmonieux, ces résidences confortables de taille raisonnable, cet environnement plaisant et cet art populaire d'un style unique s'associent pour offrir un exemple remarquable d'habitat humain.

Critère (ii) : *Depuis le XIIIe siècle, la vieille ville de Lijiang est un important carrefour commercial entre le Sichuan, le Yunnan et le Tibet, et c'est ici que la partie sud de la Route de la Soie rejoint les anciennes routes Chama (thé et chevaux). La vieille ville devint un grand centre de communication économique et culturelle pour différents groupes ethniques tels que les Naxi, les Han, les Tibétains et les Bai. Les échanges culturels et technologiques des huit derniers siècles engendrèrent des particularités locales au niveau de l'architecture, de l'art, de la planification urbaine et du paysage, de la vie sociale, des coutumes et de l'artisanat, ainsi que d'autres caractéristiques culturelles qui intègrent la quintessence des Han, des Bai, des Tibétains et d'autres groupes ethniques tout en affichant les traits distinctifs des Naxi. Les peintures murales des édifices religieux et d'autres bâtiments notamment illustrent la coexistence harmonieuse du confucianisme, du taoïsme et du bouddhisme.*

Critère (iv) : *Les trois parties de la vieille ville de Lijiang : la vieille ville de Dayan (y compris le bassin du Dragon noir), les quartiers de Baisha et de Shuhe, reflètent pleinement les particularités sociales, économiques et culturelles des différentes périodes historiques, tout en suivant la topographie naturelle des montagnes et des cours d'eaux pour former un ensemble urbain remarquable combinant les traditions résidentielles des Naxi, des Han, des Bai et des Tibétains.*

Critère (v) : *La vieille ville de Lijiang a associé les montagnes, les fleuves, les arbres et l'architecture pour créer un habitat humain illustrant l'unité entre l'homme et la nature. Avec d'une part, les montagnes qui s'étendent vers la plaine en formant un écran protecteur au nord, d'autre part, les plaines à l'est et au sud, la vieille ville bénéficie d'une configuration géométrique et d'un environnement écologique favorables. Issu des montagnes enneigées, un système d'irrigation à embranchements traverse les villages et les terres arables. Le bassin du Dragon noir ainsi que les puits et les sources épars forment un système complet d'alimentation en eau qui répond aux besoins liés à la prévention des incendies, à la vie quotidienne et à la production. L'eau joue un rôle important dans le style architectural où l'étalement urbain et le paysage uniques de la vieille ville dont la rue principale et les petites allées donnent sur les canaux et où certains bâtiments et de nombreux ponts sont construits par-dessus ces derniers. Excellent exemple d'habitat humain soulignant de l'harmonie entre l'homme et la nature, la vieille ville témoigne de façon remarquable d'une ingénieuse utilisation de la terre par l'homme.*

Intégrité

Les montagnes aux alentours de la vieille ville de Lijiang ont été bien préservées et le système d'alimentation en eau fonctionne toujours aujourd'hui après des siècles d'utilisation. Les limites du bien et de la zone tampon sont en cours de modification afin de mieux protéger la valeur universelle exceptionnelle de la vieille ville.

Authenticité

La zone englobant la vieille ville de Lijiang et ses trois composantes, la vieille ville de Dayan et les quartiers de Baisha et de Shuhe, a conservé la disposition d'ensemble, la morphologie urbaine, la disposition des rues et le style architectural des dynasties Ming et Qing, malgré de nombreux tremblements de terre – dont la terrible, du 3 février 1996. Le patrimoine immatériel, dans la culture Dongba, les particularités Naxi et les résidences traditionnelles de la vieille ville de Lijiang, ont été transmis et promus durant l'essor de la société Naxi.

Éléments requis en matière de protection et de gestion

Pour assurer sa protection et sa gestion, la vieille ville de Lijiang a appliqué strictement la Loi de la République populaire de Chine sur la protection des reliques culturelles, les Règlements sur la mise en œuvre de la Loi de la République populaire de Chine sur la protection des reliques culturelles et la Réglementation sur la protection des cités, villes et villages historiques et culturels célèbres. Ces dernières années, des organismes de protection et de gestion du patrimoine mondial ont pris des mesures complémentaires à différents niveaux. Ils ont accueilli favorablement le suivi réactif mené par le Comité du patrimoine mondial, appliqué soigneusement les décisions de celui-ci et organisé le travail des institutions professionnelles et des experts afin d'amplifier les recherches sur la valeur universelle exceptionnelle de la vieille ville de Lijiang. Ils ont préparé un Plan directeur pour la conservation de la vieille ville de Lijiang en tant que bien du patrimoine culturel mondial, un Manuel sur la restauration de l'habitat populaire, un Manuel sur la protection de l'environnement, un Plan de développement des entreprises et un Plan de gestion. Ils ont également renforcé le contrôle et la gestion du tourisme et du développement commercial aux alentours du bien en ajustant les limites de la zone de protection.

A l'avenir, la préparation, l'examen et l'application du Plan directeur pour la conservation de la vieille ville de Lijiang en tant que bien du patrimoine culturel mondial se feront plus rapidement, tandis que le suivi sera accru durant la phase de mise en œuvre afin de veiller à ce que les mesures soient bien appliquées. De plus, les capacités du Bureau de gestion du patrimoine culturel mondial de la vieille ville de Lijiang, l'institution locale chargée de la protection et de la gestion du bien, seront renforcées afin d'améliorer la protection et la gestion du patrimoine.

Bien	Temple du Ciel, autel sacrificiel impérial à Beijing
Etat partie	Chine
Id. N°	881
Date d'inscription	1998

Brève synthèse

Le Temple du ciel est un alignement axial entre l'Autel du terre circulaire à ciel ouvert au sud, et la Voûte impériale du ciel à toit conique qui le jouxte immédiatement au nord. Cet axe est relié par une voie sacrée surélevée à la Salle des prières pour l'abondance des moissons, située plus au nord, qui est de forme circulaire, haute de trois étages et pourvue d'un toit conique. C'est en ces lieux que les empereurs des dynasties Ming et Qing, en tant qu'intermédiaires entre l'humanité et le royaume céleste, offraient des sacrifices au ciel et priaient pour l'obtention de moissons exceptionnelles. À l'ouest se trouve la Salle de l'abstinence où l'empereur jeûnait avant de procéder au sacrifice. L'ensemble est entouré d'une enceinte à double muraille plantée de pins. Entre les murs intérieur et extérieur, à l'ouest, se trouvent la salle d'Administration de la divine musique et le bâtiment qui servait d'Étable des animaux sacrificiels. 92 bâtiments anciens de 600 pièces, sont regroupés au sein du complexe. C'est le bâtiment sacrificiel impérial le plus achevé existant en Chine, et du plus grand complexe existant au monde pour l'offrande de sacrifices au ciel.

Situé au sud de la Cité interdite, du côté est Yongnei Dajie, le site originel de l'Autel du ciel et de la terre a été achevé en même temps que la Cité interdite soit en 1420, à la dix-huitième année du règne Ming de l'empereur Yongle. Dans la neuvième année du règne de l'empereur Jiajing (1530), il fut décidé d'offrir des sacrifices distincts à la terre et au ciel ; pour les sacrifices dédiés spécifiquement au ciel, on construisit donc l'Autel du terre circulaire au sud de la salle principale. Et c'est ainsi que l'Autel du ciel et de la terre fut renommé Temple du ciel lors de la treizième année du règne de l'empereur Jiajing (1534). Le Temple du ciel, qui s'étend sur 273 ha, a été aménagé sous sa forme actuelle en 1749, après avoir été reconstruit par les empereurs Qing Qianlong et Guangxu.

La situation, le plan et la conception architecturale du Temple du ciel, ainsi que les cérémonies de sacrifice et la musique que l'on y jouait, reposaient sur des dogmes très anciens dans lesquels les nombres et l'organisation de l'espace sont associés à des croyances relatives au ciel et au lien l'unissant à la population terrestre par l'intermédiaire des empereurs «Fils du ciel». D'autres dynasties ont édifié des autels de dévotion au ciel, mais le Temple du ciel de Beijing est un chef-d'œuvre de la culture de la Chine ancienne et est le plus représentatif des très nombreux bâtiments sacrificiels chinois.

Critère (i) : Le Temple du ciel est un chef-d'œuvre d'architecture et d'art paysager, qui reflète en motifs simples et graphiques une cosmogonie dont le rôle fut extrêmement important dans l'évolution d'une des grandes civilisations du monde.

Critère (ii) : Le plan et la conception chargés de symboles du Temple du ciel ont profondément influencé l'architecture et l'urbanisme d'Extrême-Orient durant de nombreux siècles.

Critère (iii) : Pendant plus de deux mille ans, la Chine a vécu sous le règne d'une succession de dynasties féodales dont la légitimité est symbolisée par la conception et le plan du Temple du ciel.

Intégrité

Le Temple du ciel s'étend sur une surface de 273 ha et ses bâtiments anciens sont bien préservés. Le paysage et les sentiers du jardin ont conservé leur plan historique. Tous les éléments nécessaires pour affirmer la valeur des biens sont regroupés dans la zone délimitant le bien. Ceci montre pleinement le caractère unique du paysage culturel traditionnel chinois.

Authenticité

Les éléments caractéristiques que constituent, par exemple, le plan paysager et les bâtiments historiques, ont été préservés soit tels qu'ils avaient été construits à l'origine, soit tels que reconstruits sous la dynastie Qing. La gestion et l'entretien se conforment scrupuleusement aux indications fournies par les textes historiques et les témoignages archéologiques, afin de préserver l'aspect historique du site, et les expositions et présentations muséales qui y sont réalisées sont elles aussi conçues pour

refléter son authenticité. Le plan général et les caractéristiques architecturales des biens offrent un témoignage clair et vivant des conceptions philosophiques, de la cosmogonie, des rites sacrificiels et des réalisations scientifiques et artistiques de la Chine traditionnelle, tout en reflétant véritablement la mentalité politique et culturelle et l'identité historique de l'époque.

Eléments requis en matière de protection et de gestion

Au plus haut niveau, le Temple du ciel est placé sous la protection de la Loi sur la protection des vestiges culturels de la République populaire de Chine. En 1961, le Temple du ciel a été inscrit par le Conseil d'État de la République populaire de Chine dans le premier groupe des Sites sous protection prioritaire. En vertu de la mise en œuvre effective des textes de référence applicables que sont par exemple la Constitution de la République populaire de Chine, le Code pénal de la République populaire de Chine, la Loi sur la protection de l'environnement de la République populaire de Chine et la Loi sur l'aménagement urbain de la République populaire de Chine, des dispositions appropriées de conservation et de gestion ont été prises en tenant compte de la situation concrète. Toute mesure ou tout projet prévoyant d'intervenir dans et à l'extérieur de la zone des biens concernés et susceptible d'avoir un impact sur les valeurs du patrimoine est interdit, si l'accord de l'administration nationale du patrimoine culturel n'a pas été obtenu. Une zone tampon a été créée.

À l'heure actuelle, les principaux complexes de bâtiments sacrificiels que sont notamment la Salle des prières pour l'abondance des moissons, l'Autel du tertre circulaire, le Palais du jeûne et l'Administration de la musique divine sont tous préservés dans leur intégralité. Les visiteurs voient dans les arbres luxuriants du site un souvenir de son âge d'or. L'authenticité et l'intégrité des biens se maintiennent et sont préservés grâce au respect scrupuleux des principes et dispositions applicables de la Loi sur la protection des vestiges culturels de la République populaire de Chine, ainsi que grâce à la régularité et à la rigueur des travaux d'entretien et des projets de conservation. L'équipe d'encadrement du Temple du ciel a tenu compte de la large gamme de mesures prévues au titre des législations sur l'urbanisme et le patrimoine, ainsi que des directives du Gouvernement central et du Gouvernement municipal de Beijing. Le Plan directeur de protection et de gestion du Temple du ciel, qui définit le cadre des politiques de conservation et de gestion du Temple du ciel, est en cours de rédaction et sera présenté au Comité du patrimoine mondial dès son achèvement.

Bien	Sculptures rupestres de Dazu
Etat partie	Chine
Id. N°	912
Date d'inscription	1999

Breve synthèse

Les coteaux escarpés de la région de Dazu non loin de Chongqing abritent une série exceptionnelle de cinq ensembles de sculptures rupestres réalisées entre le 9e et le 13e siècle. Le plus grand, à Beishan, comprend deux groupes sculptés dans la paroi d'une falaise de 7 à 10 mètres de haut s'étendant sur une longueur d'environ 300 mètres. Il compte plus de 10 000 sculptures taillées entre la fin du 2e siècle et le milieu du 12e siècle qui représentent des thèmes du bouddhisme tantrique et du taoïsme. Des inscriptions informent sur l'histoire, les croyances religieuses, la datation et l'identification des figures historiques. Les sculptures de la dynastie Song à Shizhuanshan, réalisées à la fin du 11e siècle, couvrent 130 mètres et représentent des images bouddhistes, taoïstes et confucéennes selon une rare disposition tripartite. Les sculptures de la dynastie Song à Shimenshan, datant de la première moitié du 12e siècle, s'étendent sur 72 mètres et intègrent des sujets bouddhistes et taoïstes. A Nanshan, les sculptures du 12e siècle de la dynastie Song couvrent une longueur de 86 mètres et représentent pour l'essentiel des sujets taoïstes. L'expression la plus aboutie du bouddhisme tantrique se trouve dans une gorge en forme de U à Baodingshan et contient deux groupes de sculptures réalisés entre la fin du 12e siècle et le milieu du 13e siècle non loin du monastère de la Sainte Longévité. Le groupe très important, situé à l'ouest, il s'étend sur quelque 500 mètres et comprend 31 groupes de figures sculptées illustrant des thèmes du bouddhisme tantrique ainsi que des scènes de la vie pastorale et quotidienne.

Les sculptures sont renommées pour leur échelle imposante, leurs qualités esthétiques et la riche diversité des sujets, ainsi que pour leur bon état de conservation. Exemple de l'art rupestre religieux chinois du 9e au 13e siècle à son apogée, les sculptures rupestres de Dazu soulignent la coexistence harmonieuse en Chine de trois religions, bouddhisme, taoïsme et confucianisme, tout en apportant la preuve tangible de l'évolution de l'art rupestre religieux vers une représentation de la vie quotidienne. Un grand nombre de sculptures et d'inscriptions historiques présentes sur le site patrimonial témoignent des grandes mutations, de l'évolution de l'art rupestre religieux et des croyances religieuses en Chine au cours de cette période.

Critère (i) : de par leur grande qualité esthétique, la diversité de leur style et de leurs sujets, les sculptures de Dazu représentent l'apogée de l'art rupestre chinois.

Critère (ii) : le bouddhisme tantrique originaire d'Inde et les croyances taoïstes et confucianistes chinoises se sont réunies à Dazu pour créer une manifestation hautement originale d'harmonie spirituelle, dont l'influence a été énorme.

Critère (iii) : la nature éclectique des croyances religieuses de la fin de la Chine impériale trouve son expression dans le patrimoine artistique exceptionnel de l'art rupestre de Dazu.

Intégrité

Les sculptures rupestres de Dazu comptent parmi les œuvres les mieux préservées de l'art rupestre religieux chinois. Chacun des cinq ensembles est contenu dans ses délimitations désignées au sein du bien et de la zone tampon, ce qui garantit l'intégrité des statues et des informations historiques qu'elles comportent ainsi que de leur paysage naturel et culturel.

Authenticité

Les sculptures rupestres de Dazu conservent les caractéristiques et valeurs originales de la période de leur création, n'ayant été ni endommagées par des interventions humaines ni détruites par des catastrophes naturelles. Leur entretien au quotidien a respecté rigoureusement le principe du «maintien à l'état historique». A ce jour, l'authenticité historique de la conception, des matériaux, des techniques et de la disposition des sculptures rupestres de Dazu a été maintenue. Les efforts de conservation et de protection de ces statues se sont accompagnés d'une attention portée à la protection de leur environnement tant naturel que culturel. En conséquence, l'ampleur, le style et les éléments historiques des sculptures rupestres de Dazu ont été foncièrement préservés de façon à maintenir dans toute la mesure du possible leur fonction d'art religieux vecteur de croyances séculières, de transmission culturelle et d'éducation sociale.

Éléments requis en matière de protection et de gestion

Des lois et réglementations relatives à la protection du patrimoine s'appliquent à différents niveaux administratifs ; au niveau le plus élevé, le bien est protégé par la Loi de la République populaire de Chine sur la protection des reliques culturelles. Au niveau municipal, la Réglementation de la municipalité de Chongqing sur la conservation et la gestion des sculptures rupestres de Dazu garantit qu'aucune atteinte ou dégradation ne menacera l'intégrité et l'authenticité du patrimoine à Dazu. Afin de répondre aux besoins, le gouvernement local a en outre incorporé la conservation et la gestion des sculptures rupestres de Dazu dans le plan local de développement économique et social.

Concernant le Schéma directeur de conservation des sculptures rupestres de Dazu, le travail de conservation et de gestion des sculptures rupestres de Dazu sera mené à bien grâce à l'établissement d'un système détaillé de suivi du patrimoine, la formulation d'un plan de conservation et d'entretien scientifique précis, assorti de mesures de gestion et la constitution d'une équipe de professionnels de la conservation.

Bien	Mont Qincheng et système d'irrigation de Dujangyan
Etat partie	Chine
Id. N°	1001
Date d'inscription	2000

Brève synthèse

Le système d'irrigation de Dujangyan, situé dans la partie occidentale des plaines de Chengdu, à la jonction entre le bassin du Sichuan et le plateau du Qinghai-Tibet, représente un exploit en matière d'ingénierie écologique. Construit vers 256 av. J.-C., modifié et agrandi sous les dynasties Tang, Song, Yuan et Ming, il met à profit les caractéristiques topographiques et hydrologiques naturelles de la région pour résoudre les difficultés posées par le détournement des voies d'eau à des fins d'irrigation ainsi que par l'évacuation du limon, la prévention des inondations et le contrôle des débits fluviaux à l'aide de barrages. Aujourd'hui, le système comprend deux parties : les déversoirs, situés à 726 mètres d'altitude – le point culminant de la plaine du Chengdu – et à un kilomètre de la ville de Dujangyan, et la zone irriguée. Parmi les déversoirs, trois grands éléments contrôlent l'eau provenant de la haute vallée de la rivière Minjiang : l'endiguement de Yuzui, l'écluse de Feishayan et le canal de diversion de Baopingkou. Ajoutées à des ouvrages et des voies d'eau annexes, dont le barrage de Baizhang, le cours d'eau du temple d'Erwang et le barrage en V, ces structures assurent un approvisionnement régulier en eau aux plaines du Chengdu. Le système a engendré d'énormes bénéfices en termes de contrôle des crues, d'irrigation, de transport fluvial et de consommation d'eau. Entamé il y a plus de 2 250 ans, il irrigue maintenant 668 700 hectares de terres arables.

Le mont Qingcheng, qui domine les plaines du Chengdu au sud du système d'irrigation de Dujiangyan, est célèbre dans l'histoire de la Chine car c'est là, en 42 après J.-C., que le philosophe Zhang Ling fonda la doctrine du taoïsme chinois. La plupart des éléments essentiels de la culture taoïste s'incarnent dans les enseignements religieux qui émanèrent des temples construits sur la montagne durant les dynasties Jin et Tang. Le mont Qingcheng a retrouvé sa place de centre intellectuel et spirituel du taoïsme au XVIIe siècle. Les onze grands temples taoïstes de la montagne reflètent l'architecture traditionnelle de l'ouest du Sichuan. Parmi eux figurent les temples d'Erwang, de Fulong et de Changdao, ce dernier ayant été construit à l'endroit où prêchait Zhang Ling, ainsi que le palais de Jianfu (autrefois nommé temple de Zhangren).

Critère (ii) : Le système d'irrigation de Dujiangyan, commencé au IIe siècle avant notre ère, a représenté une étape majeure dans le développement de la gestion et de la technologie de l'eau, et il remplit toujours parfaitement ses fonctions.

Critère (iv) : Le système d'irrigation de Dujiangyan illustre de façon très nette les immenses progrès scientifiques et technologiques réalisés autrefois en Chine.

Critère (vi) : Les temples du mont Qingcheng sont étroitement associés à la fondation du taoïsme, une des religions qui a compté durant très longtemps parmi les plus influentes de l'Asie de l'Est.

Intégrité

Le mont Qingcheng et le système d'irrigation de Dujiangyan ont été entièrement préservés avec tous les attributs nécessaires démontrant la valeur universelle exceptionnelle du bien, y compris dans la région occupée par celui-ci et dans la zone tampon. Ils expriment l'importance d'une utilisation optimale des éléments naturels pour construire un système d'irrigation, ainsi que l'intérêt du mont Qingcheng en tant que berceau de l'idéologie taoïste.

Authenticité

Le système d'irrigation de Dujiangyan n'est pas seulement l'héritage vivant de solutions d'ingénierie et d'idées conceptuelles vieilles de 2 000 ans. Il fonctionne toujours aujourd'hui. Les fonctions, les traditions religieuses et le statut religieux particulier des temples taoïstes du mont Qingcheng ont été pleinement préservés, de même que leur style architectural traditionnel. De plus, des principes directeurs et des règles de protection reconnus à l'échelle internationale ont été appliqués à des projets de conservation et de réparation en ce qui concerne la localisation, la conception, les matériels et les techniques.

Éléments requis en matière de protection et de gestion

Le mont Qingcheng et le système d'irrigation de Dujiangyan ont été inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en 2000. Le site a également été classé Site placé en priorité sous protection de l'Etat dans la première liste des Sites nationaux présentant un intérêt paysager et historique, et Zone expérimentale d'Etat répondant aux normes ISO 14000. Le mont Qingcheng et le système d'irrigation de Dujiangyan sont protégés par plusieurs lois nationales, parmi lesquelles la Loi de la République populaire de Chine sur la protection des reliques culturelles, la Loi de la République populaire de Chine sur la protection de l'environnement et les Règlements relatives aux sites paysagers et historiques. En plus de la législation nationale, la province du Sichuan a aussi promulgué ses propres lois, dont les Règlements sur la conservation du patrimoine de la province du Sichuan et les Règlements relatives à la gestion des sites paysagers et historiques de la province du Sichuan. Une zone tampon a été désignée pour le bien.

A l'heure actuelle, l'état de conservation des deux sites est excellent. Le tremblement de terre qui a frappé le Sichuan le 12 mai 2008 n'a pour ainsi dire pas endommagé le système d'irrigation de Dujiangyan, mais quelques temples taoïstes ont subi des dégâts plus ou moins importants. Ces anciennes structures ont été réparées par la suite avec l'aide de l'Administration d'Etat chargée du patrimoine culturel, les autorités municipales de Shanghai et la Fondation Macao. La valeur universelle exceptionnelle du mont Qingcheng et du système d'irrigation de Dujiangyan est préservée grâce à une protection et une maintenance régulières et rigoureuses des sites.

Bien	Capitales et tombes de l'ancien royaume de Koguryo
Etat partie	Chine
Id. N°	1135
Date d'inscription	2004

Brève synthèse

Situées au nord-est de la Chine, les capitales et les tombes de l'ancien royaume de Koguryo datent de la période comprise entre le 1^{er} siècle av. J.-C. et VII^e siècle apr. J.-C. Elles comprennent les vestiges archéologiques de trois villes et de 40 tombes: la ville de montagne de Wunu, comté autonome mandchou de Huanren, province du Liaoning; la ville de Guonei et la ville de la montagne de Wandu, et enfin les 40 tombes de la municipalité de Ji'an, province de Jilin.

Le royaume de Koguryo vit le jour sous la forme d'une puissance régionale et d'un groupe ethnique en 37 av. J.-C. En 427 apr. J.-C., la capitale fut transférée de Wunu à Pyongyang. La ville de montagne de Wunu, la ville de Guonei et la ville de montagne de Wandu ont servi de capitale pendant les périodes initiales et intermédiaires du royaume. La ville de montagne de Wunu, construite en 37 av. J.-C., fut la première capitale du royaume de Koguryo. Ceinte d'une muraille défensive percée de trois portes, elle a été partiellement construite en pierres et prend par endroits appui sur la falaise. Elle abritait un palais, un camp militaire, une tour de guet, des maisons et des entrepôts. Aujourd'hui comprise dans les limites de la ville de Ji'an, la ville de Guonei fut construite dans la plaine. Elle était entourée d'un rempart de pierres, et le palais y était séparé des quartiers résidentiels. Wandu, ville montagneuse, seule ville de montagne, capitale de Koguryo, dont les dispositions générale avaient prévu le grand palais en son centre, créant une ville montagneuse où la culture koguryo s'alliait parfaitement à l'environnement naturel. Guonei et Wandu furent les centres économiques, politiques et culturels de Koguryo plusieurs siècles durant. Guonei fut détruite en 197 apr. J.-C., lorsque le royaume de Koguryo fut vaincu par une autre puissance. La ville de Wandu fut édifiée en 209 av. J.-C. Endommagées par les guerres, ces deux villes furent reconstruites à plusieurs reprises et servirent tour à tour de capitale. Lorsque la capitale Koguryo fut transférée à Pyongyang, Guonei devint une capitale secondaire; c'est l'une des rares villes de plaines entourées de remparts qui existent encore.

Les tombes des rois et des aristocrates de l'ancien royaume de Koguryo sont dispersées dans la zone des anciennes tombes de Donggou, dans la ville de montagne de Wandu. Les tombeaux impériaux, au nombre de 12, ont la forme de pyramides à gradins construites en pierre. A l'intérieur, les chambres funéraires ont été recouvertes de tuiles d'argile. Les tombes des nobles renferment des chambres funéraires de pierre surmontées d'un tertre de terre et décorées de peintures murales décrivant des scènes de la vie quotidienne, de sports, de chasse et de nature mais aussi des dieux, des fées et des dragons. La stèle du roi Haotaiwang (414 apr. J.-C.), retrace l'histoire de la fondation du royaume de Koguryo.

Les capitales et les tombes constituent un témoignage exceptionnel de la civilisation disparue de Koguryo. La disposition et la construction des villes capitales ont influencé l'urbanisme et la construction des villes dans les cultures qui se sont développées ultérieurement. Les peintures ornant les tombes sont l'expression de compétences artistiques exceptionnelles dans l'Asie du nord-est à l'époque médiévale. De même que la stèle et les inscriptions qui mettent en évidence l'impact de la culture chinoise sur Koguryo.

Critère (i) : *Par leurs peintures murales et leur structure, les tombes sont un chef-d'œuvre du génie créateur humain.*

Critère (ii) : *Les capitales du royaume de Koguryo sont représentatives des premières villes de montagne, plus tard imitées par les cultures voisines. Les tombes, et plus particulièrement la grande stèle et la longue inscription figurant sur l'une des tombes, témoignent de l'influence de la culture chinoise sur le peuple de Koguryo (qui n'a jamais développé sa propre écriture). Les peintures qui décorent l'intérieur des tombes attestent de compétences artistiques véritables et d'un style spécifique. Elles aussi révélatrices de l'influence exercée par d'autres cultures.*

Critère (iii) : *Les capitales et les tombes de l'ancien royaume de Koguryo constituent un témoignage exceptionnel de la civilisation disparue de Koguryo.*

Critère (iv) : *Le système des capitales, représenté par la ville de Guonei et la ville de montagne de Wandu, a également influencé par la suite la construction d'autres capitales dans le royaume de Koguryo ; les sépultures de Koguryo illustrent de façon remarquable l'évolution de la construction de tombes en terre et de pierres empilées*

Critère (v) : *Les capitales du royaume de Koguryo représentent une fusion parfaite de la création humaine et de la nature que ce soit avec les roches ou avec les forêts et les rivières.*

Intégrité

Les capitales et les tombes de l'ancien royaume de Koguryo contiennent tous les éléments essentiels et les vestiges archéologiques pertinents attestant la valeur universelle exceptionnelle du bien. Les 43 sites du patrimoine ont conservé leur emplacement d'origine et le tissu d'origine est demeuré intact pour l'essentiel.

Authenticité

L'aire centrale et la zone tampon reflètent avec authenticité le contexte et le développement du bien dans l'histoire. A l'exception des dégâts provoqués, dans l'histoire, par les guerres dans les villes de Guonei et Wandu, il n'y a pas à déplorer de détériorations causées par l'homme sur les autres sites du patrimoine.

Éléments requis en matière de protection et de gestion

Tous les sites constituant l'aire du bien ont été délimités, ainsi que la zone tampon. Le bien est protégé par la Loi de la République populaire de Chine relative à la protection des vestiges culturels; des mesures d'application de la Loi de la République populaire de Chine relative à la protection des vestiges culturels ; dans la province du Liaoning les Règles de protection et de gestion de la ville de montagne de Wunu et du Plan directeur sur la protection de la ville de montagne de Wunu. Les lois et réglementations en vigueur ainsi que le Plan de conservation des capitales et des tombes de l'ancien royaume de Koguryo ont défini des règles spécifiques de conservation et de gestion afin de faire face aux pressions du tourisme et de l'urbanisation sur chacun des sites du patrimoine. Par ailleurs, des mesures appropriées de conservation et de gestion ont été mises pour l'entretien du patrimoine, la surveillance écologique de l'environnement et l'utilisation des terres. Ces lois et réglementations, qui posent les fondements de la conservation et de la gestion du patrimoine, constituent à la fois une garantie politique et un mécanisme d'application des lois en matière de conservation du patrimoine.

Il s'agit dorénavant de réaliser graduellement les objectifs définis en vue du renforcement de la protection de l'environnement et du patrimoine, conformément au cadre de protection et de gestion qui a été adopté. La mise en valeur du patrimoine sera enrichie par les nouvelles découvertes archéologiques et le programme de protection environnementale du bien sera mis en œuvre de façon simultanée.

Bien	Le Taj Mahal
Etat partie	Inde
Id. N°	252
Date d'inscription	1983

Brève synthèse

Le Taj Mahal se dresse sur la rive droite de la rivière Yamuna, au cœur d'un immense jardin moghol de près de 17 hectares, situé dans le District d'Agra, dans l'État de l'Uttar Pradesh. Édifié sur l'ordre de l'empereur moghol Shah Jahan en mémoire de son épouse Mumtaz Mahal, ce monument, dont la construction a commencé en 1632, a été achevé en 1648. La mosquée, le pavillon des invités et l'entrée principale au sud, de même que la cour extérieure et ses cloîtres, y ont été ajoutés ultérieurement et achevés en 1653. La présence de plusieurs inscriptions historiques et coraniques en caractères arabes a facilité l'établissement de la chronologie du Taj Mahal. Maçons, marbriers, mosaïstes, sculpteurs, peintres, calligraphes, bâtisseurs spécialisés dans l'édification de dômes et autres artisans venus de l'ensemble de l'empire, ainsi que d'Asie centrale et d'Iran, ont été réquisitionnés pour participer à la construction du Taj Mahal, sous les ordres de son principal architecte, Ustad-Ahmad Lahori.

Le Taj Mahal est considéré comme le plus grand joyau architectural de l'art indo-islamique. Sa beauté architecturale reconnue repose sur une combinaison rythmée de pleins et de vides, d'éléments concaves et convexes, d'ombres et de lumières, où les arcs et les coupoles en rehaussent l'aspect esthétique. La polychromie de parterres d'un vert éclatant qui bordent des allées aux teintes rougeâtres sous un ciel d'un bleu lumineux met en valeur les changements constants de tonalités et de nuances que prend le monument. Les sculptures en marbre avec incrustations de pierres précieuses et semi précieuses confèrent à l'édifice toute son originalité.

Le caractère unique du Taj Mahal réside dans plusieurs innovations véritablement remarquables qui ont été introduites par les horticulteurs et architectes de Shah Jahan. L'un des traits de génie qui a inspiré l'aménagement du site est d'avoir placé la tombe, non pas au centre, mais à une extrémité du jardin divisé en quatre parties, de telle sorte que, vu de loin, cette disposition accentue l'effet de profondeur et de perspective. Le monument est aussi l'un des meilleurs exemples de tombeau surélevé. Le tombeau lui-même trône sur une plate-forme carrée surélevée, les quatre côtés de la base octogonale délimitée par les minarets se prolongeant au-delà du carré formé par les angles. Le sommet de la plate-forme est accessible par une volée latérale de marches aménagée au centre de la façade sud. La composition du plan horizontal du Taj Mahal est un modèle d'équilibre, avec la chambre funéraire octogonale au centre, flanquée de porches et de quatre salles à chaque angle. Ce plan est reproduit au niveau supérieur. L'extérieur de la tombe est de forme carrée, avec des angles biseautés. La chambre principale, coiffée d'un dôme en bulbe, qui contient les cénotaphes de Mumtaz Mahal et de Shah Jahan, obéit à un plan strictement octogonal. La magnifique balustrade octogonale en marbre ajouré qui entoure les deux

cénotaphes est d'une qualité d'exécution exceptionnelle. Finement polie, elle est richement ornée d'incrustations. Les bandeaux décoratifs sont incrustés de pierres précieuses représentant des motifs floraux d'une admirable perfection. Les teintes et les nuances des pierres utilisées confèrent une apparence quasi réelle aux motifs floraux et végétaux. Le cenotaphe de Mumtaz Mahal est placé exactement au centre de la chambre funéraire, sur une plate-forme rectangulaire ornée de motifs floraux incrustés. Le cenotaphe de Shah Jahan, plus grand que celui de Mumtaz Mahal, a été installé aux côtés du premier, sur son flanc ouest, une trentaine d'années plus tard. Les cenotaphes supérieurs sont purement commémoratifs, les vraies sépultures se trouvant dans la chambre funéraire souterraine (crypte), comme il était d'usage pour les tombeaux des empereurs moghols.

Les quatre minarets isolés, placés dans les angles de la plate-forme, ajoutent une dimension jusqu'alors inconnue à l'architecture moghole. Tout en apportant une sorte de référence spatiale à l'édifice, ils créent aussi un effet tridimensionnel.

L'élément le plus imposant du complexe du Taj Mahal, près de la tombe, est la porte principale qui se dresse majestueusement au centre du mur sud de l'avant-cour. Sur sa façade nord, la porte est flanquée de galeries doubles à arcade. Les galeries ouvrent sur le jardin, partagé par deux allées en quatre carrés, eux-mêmes subdivisés par des allées plus étroites disposées en croix, selon le style des jardins clos des traditions timourides et persanes. Les murs d'enceinte à l'est et à l'ouest comportent, en leur centre, un pavillon.

Le Taj Mahal est dessiné selon un plan parfaitement symétrique, conçu pour faire plus particulièrement ressortir la symétrie bilatérale par rapport à un axe central sur lequel sont disposés les principaux éléments. Sa structure en maçonnerie de briques hourdées au mortier de chaux est revêtue de grès rouge et de marbre et sertie d'incrustations de pierres précieuses et semi précieuses. La mosquée et le pavillon des invités du Taj Mahal, en grès rouge, marque un fort contraste avec la tombe en marbre disposée au centre. Les deux édifices reposent sur une vaste plate-forme surmontant la terrasse en façade. Les structures de la mosquée et du pavillon des invités sont identiques. Elles comportent une imposante salle de prières de forme oblongue, composée de trois travées voûtées formant un arc avec le portail central monumental. L'encadrement des arcs et les tympans sont revêtus de marbre blanc. Les tympans sont entièrement recouverts d'arabesques florales en marqueterie de pierre et les arcs sont bordés de moulures en forme de cordage torsadé.

Critère (i) : Le Taj Mahal, qui allie la perfection d'harmonie et une qualité d'exécution exceptionnelle, représente le plus beau joyau architectural et artistique de toute l'architecture funéraire indo-islamique. Ce chef d'œuvre architectural sur le plan de la conception, du traitement et de l'exécution de l'édifice possède des qualités esthétiques uniques d'équilibre, de symétrie et d'harmonie entre ses divers éléments.

Intégrité

L'intégrité est maintenue par le caractère intact de la tombe, de la mosquée, du pavillon des invités, de l'entrée principale et de l'ensemble du complexe du Taj Mahal. Le tissu physique est en bon état, et la stabilité structurelle, la nature des fondations, la verticalité des minarets et d'autres aspects constructifs du Taj Mahal ont été étudiés et font l'objet d'un suivi régulier. Pour contrôler l'impact des détériorations causées par les polluants atmosphériques, une station de surveillance de l'air mesure en continu la qualité de l'air et contrôle les facteurs de détérioration pouvant affecter le site au fil du temps. Une gestion appropriée de la zone tampon élargie et l'application des réglementations y afférentes sont nécessaires pour assurer la protection du cadre du bien. En outre, les futurs projets de développement d'équipements touristiques nécessiteront de veiller à ce que l'intégrité fonctionnelle et visuelle du bien soit maintenue, particulièrement en relation avec le Fort d'Agra.

Authenticité

La tombe, la mosquée, le pavillon des invités, l'entrée principale et l'ensemble du complexe du Taj Mahal continuent de satisfaire aux conditions d'authenticité définies lors de l'inscription. Bien que des travaux importants de réparation et de conservation aient été effectués depuis la période britannique en Inde, ils n'ont pas compromis les caractéristiques originelles des édifices. Concernant les futurs travaux de conservation, nécessité s'imposera de se conformer aux orientations garantissant que les attributs, tels que la forme et la conception, continueront d'être préservés.

Éléments requis en matière de protection et de gestion

La gestion du complexe du Taj Mahal est placée sous la responsabilité de l'Archaeological Survey of India, et divers cadres législatifs et réglementaires ont été établis pour garantir la protection juridique du monument et le contrôle de la zone réglementée autour du monument, parmi lesquels la loi sur les monuments anciens et les sites et vestiges archéologiques (AMASR 1958) et les décrets d'application correspondants 1959 (amendements et validation), qui sont adaptés à la gestion d'ensemble du bien et des zones tampons. D'autres lois annexes assurent la protection du bien en termes de développement dans les environs.

Une surface de 10.400 mètres carrés a été définie autour du Taj Mahal pour protéger le monument contre la pollution. Dans une décision rendue en décembre 1996, la Cour suprême de l'Inde a rendu une décision interdisant l'utilisation de charbon/coke dans les industries situées dans la Zone Taj Trapèze (TTZ) et invitant à leur reconversion au gaz naturel ou à leur réimplantation en dehors de la TTZ. La TTZ comprend 40 monuments protégés, parmi lesquels trois sites inscrits sur la liste patrimoine mondial – le Taj Mahal, le Fort d'Agra et Fatehpur Sikri.

Les fonds octroyés par le gouvernement fédéral sont suffisants pour les zones tampons. Les fonds octroyés par le gouvernement fédéral sont suffisants pour permettre la conservation, la préservation et l'entretien du complexe dans son ensemble dans le cadre des activités de surveillance du site conduites sous la responsabilité du chef du service archéologique de l'Agra Circle. La mise en œuvre d'un plan de gestion intégré est nécessaire pour garantir le maintien des conditions existantes du bien, en particulier à la lumière des fortes pressions occasionnées par les visiteurs qui nécessiteront une gestion appropriée. Le plan de gestion devrait par ailleurs fixer des lignes directrices adaptées pour les projets de développement d'infrastructures et établir un plan d'utilisation publique détaillé.

Bien	Ensemble de Borobudur
Etat partie	Indonésie
Id. N°	592
Date d'inscription	1991

Brève synthèse

L'ensemble de Borobudur, qui est un des plus grands monuments bouddhiques du monde, a été bâti aux VIIIe et IXe siècles durant le règne de la dynastie Syailendra. Il se trouve dans la vallée de Kedu, dans la partie sud du centre de Java, au centre de l'île de Java, en Indonésie.

Le temple principal est un stupa construit en trois niveaux autour d'une colline qui était un centre naturel : une base pyramidale comportant cinq terrasses carrées concentriques, la base d'un cône comptant trois plates-formes circulaires et, au sommet, un stupa monumental. Les murs et balustrades sont décorés de bas reliefs finement sculptés, couvrant une surface totale de 2,520 m². Autour des plates-formes circulaires il y a 72 stupas ajourés contenant chacun une statue de Bouddha.

La division verticale du temple de Borobudur en base, corps et superstructure s'accorde parfaitement avec la conception de l'univers dans la cosmologie bouddhiste. Selon celle-ci, l'univers est divisé en trois sphères superposées, kamadhatu, rupadhatu et arupadhatu, représentant respectivement la sphère des désirs dans laquelle nous sommes esclaves de nos désirs, la sphère des formes dans laquelle nous abandonnons nos désirs mais restons assujettis au nom et à la forme, et la sphère du détachement des formes où il n'y a plus ni nom ni forme. Dans le temple de Borobudur, le kamadhatu est représenté par la base, le rupadhatu par les cinq terrasses carrées et l'arupadhatu par les trois plates-formes circulaires et le grand stupa. Le tout révèle une combinaison unique des idées très centrales du culte des ancêtres, lié à l'idée d'une montagne en terrasses, avec le concept bouddhiste d'atteinte du Nirvana.

Le temple doit aussi être considéré comme un monument dynastique remarquable de la dynastie Syailendra qui régna sur Java durant cinq siècles environ, jusqu'au Xe siècle.

L'ensemble de Borobudur comprend trois monuments : le temple de Borobudur et deux petits temples situés à l'est sur un axe droit menant à Borobudur. Ces deux temples sont ceux de Mendut, dont la représentation de Bouddha est un formidable monolithe accompagné de deux Bodhisattvas, et le temple de Pawon, plus petit, dont l'intérieur ne révèle pas quelle divinité on y aurait révéérée. Ces trois monuments illustrent des phases du parcours conduisant au Nirvana.

Le temple a été utilisé comme temple bouddhique de sa construction à une époque se situant entre le Xe et le XVe siècle, à laquelle il a été abandonné. Depuis sa redécouverte au XIXe siècle et sa restauration au XXe siècle, il a retrouvé le statut de site archéologique bouddhique.

Critère (i) : L'ensemble de Borobudur, avec sa pyramide à niveaux, sans toit, composée de dix terrasses supposées couronnée par un grand dôme en forme de cloche, est un mariage harmonieux associant stupas, temple et montagne qui est un chef-d'œuvre de l'architecture et des arts monumentaux bouddhiques.

Critère (ii) : L'ensemble de Borobudur est un exemple remarquable de l'art et de l'architecture indonésiens entre le début du VIIIe siècle et la fin du IXe siècles qui ont exercé une influence considérable sur la renaissance architecturale entre le milieu du XIIIe siècle et le début du XVIe siècle.

Critère (vi) : Disposé en forme de lotus, fleur sacrée de Bouddha, l'ensemble de Borobudur est une matérialisation exceptionnelle de la conjonction de l'idée très centrale du culte autochtone des ancêtres et du concept bouddhiste d'atteinte du Nirvana. Les dix terrasses ascendantes de l'édifice correspondent aux étapes successives que le Bodhisattva doit franchir avant d'atteindre le Nirvana.

Intégrité

L'ensemble comprend les trois temples incluant l'axe imaginaire qui les relie. Bien que les liens visuels n'existent plus, la relation dynamique entre les trois monuments, le temple de Borobudur, le temple de Mendut et le temple de Pawon, est préservée.

La principale menace qui pèse sur l'ensemble vient du développement, qui pourrait compromettre l'extraordinaire relation entre le monument principal et son environnement au sens large et pourrait aussi affecter la valeur universelle exceptionnelle du bien. L'accès au bien a déjà été dans une certaine mesure compromis par une réglementation foncière insuffisante.

Le tourisme exerce aussi une pression considérable sur le bien et son environnement.

On constate une accélération de la détérioration de la pierre du monument, dont il faudrait des recherches supplémentaires pour déterminer la cause. Quelques dommages sont aussi été causés par les visiteurs laissés sans surveillance.

L'éruption du Mont Merapi est aussi considérée comme une des menaces potentielles en raison de ses dépôts de cendres acides, comme cela est arrivé en 2010.

Authenticité

Les matériaux d'origine ont été utilisés pour reconstruire le temple en deux étapes au XXe siècle : après le début du siècle et plus récemment (1973-1983). Ces matériaux sont ceux qui ont essentiellement été utilisés, avec quelques ajouts pour consolider le monument et assurer un drainage approprié, ce qui n'a pas eu d'impact néfaste sur la valeur du bien. Bien que l'état actuel du temple de Borobudur soit le résultat de restaurations, il restait plus de matériaux d'origine que nécessaire pour rendre possible la reconstruction.

Aujourd'hui, le bien pourrait servir de site de pèlerinage bouddhiste. Son atmosphère générale est cependant compromise dans une certaine mesure par le défaut de contrôle des activités commerciales et la pression résultant de l'absence de stratégie adéquate de gestion du tourisme.

Éléments requis en matière de protection et de gestion

La protection du bien est assurée par la Loi indonésienne N° 11/2010 relative au patrimoine culturel et au paysage culturel environnant ; elle est mise en œuvre au titre d'une Zone stratégique nationale et du Plan de gestion de l'espace par le Ministère des travaux publics conformément à la Loi relative à la gestion de l'espace N° 26/2007 et au Règlement N° 26/2008 relatif à la planification de l'espace national, et elle fera en outre l'objet d'un autre règlement présidentiel relatif à la gestion de la Zone stratégique nationale de Borobudur qui est actuellement élaboré par le Ministère des travaux publics.

Le cadre juridique et institutionnel de la gestion effective du bien est défini par le Décret présidentiel N° 1 de 1992. Les zones établies pour les biens du patrimoine mondial relèvent respectivement de la responsabilité du Bureau de conservation du patrimoine de Borobudur, rattaché au Ministère de l'éducation et de la culture, de l'institut public PT. Taman Wisata Candi Borobudur, rattaché au Ministère des entreprises, et des autorités locales (régence de Magelang, province de Java central). Une étude a été réalisée sur la gestion intégrée du temple de Borobudur ; cette étude porte sur l'écosystème, les aspects sociaux et culturels, l'écotourisme, le partenariat public-privé et une étude de faisabilité organisationnelle. Cette étude doit servir de base à une approche de la gestion des visiteurs qui reste à élaborer.

Afin de garantir la compatibilité entre le décret présidentiel de 1992 et le système de zonage du Plan directeur de la JICA de 1972 indiqué dans le dossier de candidature à l'inscription sur la liste du Patrimoine mondial, et pour renforcer la réglementation relative au développement, un nouveau Règlement présidentiel est actuellement formulé par un Conseil de coordination (14 ministères et autorités locales ainsi que des représentants des communautés locales) et en formalisant le rôle du Conseil de gestion proposé dans les zones élargies. De plus, la protection du bien a été assurée par la contribution financière régulière du budget national.

Des programmes de suivi ont été exécutés pour suivre l'accélération de la détérioration de la pierre de l'édifice ainsi que les dommages causés par les visiteurs laissés sans surveillance. Une recherche est menée pour déterminer l'impact à long terme des dépôts de cendres acides résultant de l'éruption du Mont Merapi afin de prévoir de nouvelles mesures de protection et de conservation du bien. De plus, un plan de préparation aux risques sera formulé en 2012.

Le Bureau de la conservation du patrimoine de Borobudur a conduit des programmes de développement communautaire ciblant en particulier les jeunes pour les sensibiliser. Afin d'améliorer et d'autonomiser les membres de communauté locale en tant que guides spécialisés du temple de Borobudur, plusieurs programmes de formation ont été dispensés. Le développement communautaire lié au secteur économique (petites entreprises produisant des articles d'artisanat traditionnel, des produits d'alimentation, etc.) a déjà été conduit par les municipalités de la régence de Magelang et de la province de Java central.

Bien	Ensemble de Prambanan
Etat partie	Indonésie
Id. N°	642
Date d'inscription	1991

Brève synthèse

L'ensemble de Prambanan comprend le temple de Prambanan (aussi appelé Loro Jonggrang), le temple de Sewu, le temple de Buraah et le Temple de Lumbung. Le temple de Prambanan lui-même est un ensemble de 240 temples. Tous les temples mentionnés constituent le Parc archéologique de Prambanan ; ils ont été bâtis à l'apogée de la puissante dynastie Sailendra à Java au VIII^e siècle de notre ère. Ces ensembles sont situés sur la frontière entre les deux provinces de Yogyakarta et de Java central sur l'île de Java.

Alors que Loro Jonggrang, datant du IX^e siècle, est un brillant exemple de bas reliefs de la religion hindoue, Sewu, avec ses quatre paires de statues géantes de Dwarapala, est le plus grand ensemble bouddhiste d'Indonésie, incluant les temples de Lumbung, Buraah et Asu (temple de Gana). Les temples hindous sont décorés de reliefs illustrant la version indonésienne de l'épopée du Ramayana qui sont des chefs-d'œuvre de la sculpture en pierre. Ils sont environnés de centaines de sanctuaires qui ont été organisés en trois parties révélant des niveaux élevés de technologie et d'architecture de la construction en pierre du 8^e siècle à Java. Avec plus de 500 temples, l'ensemble de Prambanan représente non seulement un trésor architectural et culturel, mais aussi un témoignage éternel de la cohabitation pacifique des religions dans le passé.

Critère (i) : L'ensemble de Prambanan présente la culture grandiose de l'art shivaïte, chef-d'œuvre de la période classique en Indonésie et dans la région.

Critère (iv) : Le bien est un ensemble religieux remarquable, caractéristique de l'expression shivaïte du Xe siècle.

Intégrité

L'ensemble de Prambanan comprend deux groupes d'édifices : Loro Jonggrang, les ensembles de Sewu, Lumbung, Buraah et Asu (Gana). Les 508 temples en pierre de diverses formes et dimensions sont soit préservés dans leur intégralité, soit conservés comme ruines. Ce site comporte tous les éléments nécessaires pour exprimer son intérêt exceptionnel et est bien entretenu. Il n'y a pas de menaces de développement ou de négligence, mais le lieu est exposé aux risques naturels tels que les séismes et les éruptions volcaniques.

Authenticité

L'ensemble de Prambanan contient les édifices originels qui ont été construits au IX^e siècle. Les temples se sont écroulés du fait des séismes, des éruptions volcaniques et d'un changement de pouvoir politique au début du XI^e siècle, et ils ont été redécouverts au XVII^e siècle. Ces ensembles n'ont jamais été déplacés ni modifiés. Des travaux de restauration ont été effectués depuis 1918, en suivant à la fois la méthode traditionnelle initiale d'assemblage de pierres et les méthodes modernes pour renforcer les édifices. Même si des travaux de restauration importants ont été réalisés dans le passé et récemment, après le séisme de 2006, on a pris grand soin de préserver l'authenticité des bâtiments.

Éléments requis en matière de protection et de gestion

Le bien a été désigné comme Bien culturel national en 1998 et la loi nationale adoptée en 2010 favorise aussi la protection et la conservation du bien. La gestion de l'ensemble de Prambanan est prévue dans le Décret présidentiel de 1992 qui a établi la propriété du gouvernement central sur les 77 hectares du site. Cette surface est divisée en deux zones. La gestion de la Zone 1, comprenant le site proprement dit, relève du Ministère de la culture et du tourisme et est confiée à deux différents bureaux régionaux, à savoir le Bureau de préservation archéologique de Yogyakarta et celui de Java central. L'entité Borobudur, Prambanan and Raku Boko Ltd. est chargée de la Zone 2 qui comprend la zone tampon. Pour mettre en œuvre les opérations standard de sauvegarde du site, le gouvernement a établi un règlement concernant la zone objet national vital. Tous les règlements sont bien appliqués.

Pour améliorer la gestion du bien, le gouvernement a adopté la loi en 2007 et le règlement gouvernemental en 2008 concernant la planification de l'espace national, ce qui signifie que la planification de l'espace dans la zone du Patrimoine culturel mondial sera prioritaire. Le bien de Prambanan a été défini comme une zone stratégique nationale comprenant l'ensemble du temple de Prambanan et les autres vestiges de temples qui s'y rapportent. Pour assurer la sauvegarde à long terme du bien, une gestion intégrée et un règlement à l'appui de la préservation sont nécessaires.

Le Plan d'action de 2007 a été mis en œuvre avec la participation de la communauté locale environnant le bien. Le bien-être de la communauté locale, qui a été affecté par le séisme du 27 mai 2006, s'améliore actuellement avec la reprise de l'activité économique habituelle, en particulier dans le secteur de l'industrie de la création. Le temple shivaïte n'a pas été remis en état, mais des activités de recherche ou des études techniques du temple ont été mises en œuvre en 2010 et 2011. Les résultats ont été examinés au niveau national et international et il a été conclu qu'il reste nécessaire de mener des études et des recherches pour déterminer la méthode à appliquer au temple, y compris un suivi périodique au moyen d'une étude sismographique et en utilisant le fissuromètre.

Bien	Mausolée de Khoja Ahmad Yasawi
Etat partie	Kazakhstan
Id. N°	1103
Date d'inscription	2003

Brève synthèse

Le mausolée de Khoja Ahmad Yasawi, illustre maître soufi du XIIe siècle, se trouve dans le sud du Kazakhstan, dans la partie nord-est de la ville de Turkestan (Yasi). Il fut construit entre 1389 et 1405 sur l'ordre de Timur (Tamerlan), alors maître de l'Asie centrale, en remplacement d'un plus petit mausolée du XIIe siècle. La construction de l'édifice, interrompue en 1405 à la mort du souverain, n'a jamais été achevée. Le bien (0,55 ha) se limite au mausolée, situé dans l'ancienne citadelle et la zone archéologique de la ville médiévale de Yasi. Cette dernière (88,15 ha) sert de zone tampon.

De plan rectangulaire, d'une hauteur de 38,7 mètres, le mausolée est l'un des exemples les plus grands et les mieux préservés de l'architecture timuride. Timur aurait, dit-on, participé personnellement à sa construction, à laquelle furent employés des maîtres artisans persans. Les innovations introduites dans l'organisation spatiale, les voûtes, les coupoles et la décoration ont servi de prototypes à d'autres édifices majeurs de la période timuride, en particulier à Samarkand. Les parties inachevées nous renseignent sur les techniques de construction alors en vigueur, contribuant à son image architecturale incomparable.

Considéré comme un exemple exceptionnel de style timuride, qui contribua au développement de l'architecture religieuse islamique, le mausolée est construit en briques cuites et se compose de trente-cinq salles remplissant différentes fonctions. Il s'agit d'une structure multifonctionnelle de type « khanaqa », à la fois mausolée et mosquée. Une coupole sphérique et conique, la plus grande d'Asie centrale, surmonte le hall principal (kazandyk). Parmi les autres attributs remarquables figurent les fragments des peintures murales d'origine de la mosquée, les stalactites d'albâtre (muqarnas) de l'intrados des coupoles, les tuiles vernissées à motifs géométriques et ornements épigraphiques recouvrant les murs extérieurs et intérieurs, de belles inscriptions coufiques et suls ornant les murs, et les textes du Coran inscrits sur les tambours des coupoles. L'entrée principale et plusieurs parties de l'intérieur sont demeurées inachevées, apportant une preuve exceptionnelle des techniques de construction de l'époque.

Le bien, les sépultures et les vestiges de la vieille ville offrent un important témoignage de l'histoire de l'Asie centrale. Le mausolée est étroitement associé à la diffusion de l'islam dans cette région, à laquelle contribuèrent les ordres soufis, et à l'idéologie politique de Timur.

Critère (i) : Le mausolée de Khoja Ahmad Yasawi est une réalisation exceptionnelle de l'architecture timuride ; il a contribué de manière importante au développement de l'architecture religieuse islamique.

Critère (iii) : Le mausolée et son site représentent un témoignage exceptionnel de la culture de la région d'Asie centrale et du développement de la technologie de la construction.

Critère (iv) : Le mausolée de Khoja Ahmad Yasawi fut un modèle pour le développement d'un type majeur de construction sous la période timuride, devenant une référence importante dans l'histoire de l'architecture timuride.

Intégrité

Toutes les composantes du mausolée de Khoja Ahmad Yasawi ont été incluses dans les limites du bien. Son cadre historique, l'ancienne citadelle et les vestiges archéologiques de la ville médiévale de Yasi servent de zone tampon.

Le mausolée de Khoja Ahmad Yasawi est considéré comme stable, bien que les détériorations associées à l'augmentation de l'humidité et de la salinité, due à l'affleurement des eaux souterraines, puissent potentiellement menacer son intégrité structurelle. Pour préserver les conditions d'intégrité, il

convient d'atténuer l'impact de la nappe élevée, ainsi que des autres facteurs d'humidité susceptibles d'accroître les risques de condensation et de remontées de sels.

Le mausolée se dresse au milieu de la zone de l'ancienne ville, une zone archéologique dont les maisons ont été détruites au XIX^e siècle. Dans la mesure où elle n'a pas été rebâtie, elle offre des perspectives précieuses pour l'archéologie médiévale, puisque les couches culturelles, à tous les stades d'évolution de cet important centre religieux, culturel, économique et administratif d'une grande région, ont été préservées.

La partie nord du mur de l'ancienne citadelle a été relevée dans les années 1970, offrant un enclos pour le mausolée et ses bâtiments adjacents. La nouvelle ville de Turkestan, qui s'est développée vers l'ouest, a conservé un profil urbain peu élevé, de sorte que le mausolée se signale comme un monument phare qui conserve l'intégrité visuelle requise. Turkestan étant situé dans une vaste plaine, tout bâtiment de grande hauteur hors de la zone tampon aurait un grave impact sur l'intégrité visuelle du mausolée. Cette situation devra être contrôlée par une application permanente des règles d'urbanisme permettant d'assurer la protection requise.

Authenticité

Le mausolée de Khoja Ahmad Yasawi conserve un degré d'authenticité exceptionnellement élevé en tant que monument, car il a préservé son plan et son exécution architecturale, ainsi que ses matériaux d'origine. Il n'a pas subi de changements majeurs au fil des siècles et peut être considéré comme une représentation authentique de l'architecture de la période timuride. Bien qu'il ait souffert d'abandon et d'utilisations inappropriées, en particulier au milieu du XIX^e siècle, il est mieux préservé que certains autres monuments timurides, tels que le sanctuaire de Bibi Khanum à Samarkand, qui est de dimensions comparables.

Le mausolée a conservé ses voûtes d'origine et une grande part de sa décoration extérieure. Certains vestiges des peintures murales d'origine sont visibles à l'intérieur et il est probable que des restaurations futures mettent au jour d'autres de ces peintures sous les surfaces chaulées. Les muqarnas des plafonds sont encore en place. L'état inachevé de l'entrée principale et de certaines parties de l'intérieur ajoutent à l'intérêt du monument, nous renseignant sur les méthodes de construction de l'époque.

Éléments requis en matière de protection et de gestion

Le mausolée de Khoja Ahmad Yasawi est un monument national, inscrit sur la Liste des biens nationaux du Kazakhstan (décret 38 du 26 janvier 1982). Il est propriété de l'État et protégé par la Loi de la République du Kazakhstan sur la protection et l'exploitation du patrimoine historique et culturel (n° 1488-XII, du 2 juillet 1992). Le site du mausolée est inclus dans le Plan des zones de protection des monuments historiques et culturels de la ville de Turkestan (1986), préparé sous le contrôle du Ministère de la culture par l'Institut d'État pour la recherche scientifique et la programmation des monuments de culture matérielle (NIP/PMK, Almaty). Dans les limites qui sont les siennes, le site jouit du plus haut niveau de protection. Ses limites sont adjacentes à des zones d'urbanisme contrôlé soumises à différentes réglementations et à une zone de cadre naturel protégé. Le plan a été approuvé par le Comité de la culture et confirmé par décret n° 628 du 22 novembre 1988, toujours en vigueur.

Au niveau national, la gestion du bien est placée sous la responsabilité du Comité de la culture du Ministère de la culture et de l'information. Localement, l'entretien du mausolée et de son cadre est confié au musée-réserve d'État historique et culturel « Azret-Sultan », créé sous le contrôle du Comité de la culture du Ministère de la culture et de l'information (décret 265 du 28 août 1989). Le musée-réserve comprend le complexe architectural du mausolée de Khoja Ahmad Yasawi, les vestiges archéologiques de la ville médiévale de Yasi, dans les limites de la zone tampon, et les monuments adjacents secondaires. La tâche principale du musée-réserve consiste à assurer la protection et la préservation des monuments archéologiques et architecturaux dans leur état authentique, de leurs intérieurs, du cadre historique et des territoires associés. Le musée-réserve élabore ses activités en coopération avec l'Institut de la « Kazrestavratziya », l'Institut d'archéologie de l'Académie des sciences et d'autres organismes concernés, effectue des études historiques du site et de ses monuments, développe les fonds et les collections du musée pour la recherche scientifique et les rend accessibles au grand public. Depuis l'inscription du bien sur la Liste du patrimoine mondial, le budget annuel et le personnel permanent du musée-réserve se sont accrus. L'entreprise d'État « Kazrestavratziya », sous contrôle du Ministère de la culture, est chargée depuis 2006 des projets de conservation et de leur mise en œuvre.

Le plan de répartition en zones de protection (Plan des zones de protection des monuments historiques et culturels de la ville de Turkestan) (1986) n'a pas été intégré au dernier plan de développement de la ville de Turkestan. Le musée et la « Kazrestavratziya » travaillent à la révision du plan de répartition en zones de protection, en vue de son adoption légale et de son intégration dans le nouveau plan directeur de la ville de Turkestan, afin de renforcer le contrôle des constructions qui sont en cours à l'extérieur immédiat de la zone tampon. Cette mesure permettra la complète résolution des problèmes posés par l'augmentation des pressions exercées sur le bien et sa zone tampon, résultant des constructions illégales et de grande hauteur.

Le plan de gestion pour la période 2004-2009 n'a pas été appliqué et a besoin d'être mis à jour. Un nouveau plan de gestion quinquennal pour la protection et la préservation du mausolée de Khoja Ahmad Yasawi et des monuments architecturaux et archéologiques de l'ancienne ville de Turkestan, axé sur le bien et sa zone tampon, est en cours d'élaboration. Le Ministère de la culture prévoit de réviser et d'actualiser le plan de gestion à long terme du mausolée, qui abordera les questions liées à la sauvegarde, à la recherche, à la conservation, au suivi, à l'entretien, à l'éducation et à la formation, au contrôle des visites, à la sensibilisation du public et à la préparation aux risques. Le plan de gestion, qui sera élaboré en coopération avec les associations et les autorités concernées par le site, devrait prévoir des directives en matière de conservation, indiquant les méthodes adéquates de restauration des peintures murales, des éléments en bois et en métal et des finitions de surfaces.

La gestion et la conservation durables du bien exigeront l'affectation de ressources financières, techniques et matérielles appropriées. On aura besoin d'une équipe technique qualifiée et permanente composée de techniciens spécialisés et d'artisans qualifiés responsables de l'entretien du bien. Un centre de documentation sur le bien et sa zone tampon seront aussi des outils importants pour faciliter les efforts de conservation et de gestion et promouvoir une plus grande prise de conscience des questions législatives et de préservation du patrimoine.

Bien	Pétroglyphes du paysage archéologique de Tamgaly
Etat partie	Kazakhstan
Id. N°	1145
Date d'inscription	2004

Brève synthèse

Vers l'extrémité occidentale des Tian Shan, dans le sud-est du Kazakhstan, l'éperon montagneux des Chu Ili forme un canyon autour de la gorge de Tamgaly. Des sources en abondance, une végétation riche et l'abri qu'elle procure distinguent cette zone des montagnes arides qui longent la frontière entre le Kazakhstan et le Kirghizistan au sud, et des plaines sèches et plates du Kazakhstan central au nord. La gorge et le paysage rocheux environnant, rythmé par de hautes pierres noires et luisantes disposées en paliers, ont attiré les communautés pastorales dès l'âge du bronze, et se sont chargés de valeurs symboliques profondes.

Le paysage archéologique de Tamgaly recèle une remarquable concentration d'environ 5,000 pétroglyphes, de peuplements associés et de sites funéraires, qui, ensemble, témoignent des activités d'élevage, de l'organisation sociale et des rituels des peuples pastoraux, depuis l'âge du bronze jusqu'au début du XXe siècle. La grande taille des premiers pétroglyphes, leurs images exceptionnelles et la qualité de l'iconographie les démarquent du corpus d'art rupestre de l'Asie centrale.

Le bien couvre une zone à peu près circulaire de 900 ha et inclut le mont Tamgaly, un pic de 982 m d'altitude. La rivière Tamgaly traverse le site pour s'écouler dans la plaine en contrebas, en direction du nord. Autour du bien s'étend une grande zone tampon de 2,900 ha, englobant au nord-ouest et au sud-est du bien des avancées des pétroglyphes, et d'autres tertres funéraires et anciens peuplements.

Les pétroglyphes gravés sur des parois rocheuses en plein air, où ils ont été formés par piquetage avec des outils en pierre ou en métal, constituent les monuments les plus nombreux du bien. Les images ont été inventoriées dans 48 ensembles différents, dont cinq majeurs, rassemblant environ 3,000 images. Les gravures les plus exceptionnelles, et de loin, sont aussi les plus anciennes : de grandes figures taillées en profondeur, avec rudesse, constituant un large répertoire d'images, dont des formes uniques comme des divinités solaires, des êtres zoomorphes habillés de fourrures, des sujets syncrétiques, des hommes déguisés et diverses espèces animales.

La délimitation du bien en un centre sacré et une périphérie extérieure résidentielle, combiné à des images sacrées de têtes solaires, à des autels et à des zones de culte clôturées, en fait un ensemble unique, présentant des associations sacrées qui ont perduré de l'âge du bronze à nos jours.

Critère (iii) : L'ensemble dense et cohérent de pétroglyphes, avec les images sacrées, les autels et les lieux de culte, ainsi que les établissements et sites associés, constituent un témoignage important sur l'existence et les croyances des peuples de pasteurs des steppes d'Asie centrale, depuis l'âge du bronze jusqu'à nos jours.

Intégrité

Le paysage naturel crée un cadre discret et fini à l'art rupestre. Toute la zone centrale, ainsi que la zone périphérique immédiate, sont incluses dans les limites du bien.

Les Pétroglyphes du paysage archéologique de Tamgaly conserve encore intacts son caractère d'origine et ses caractéristiques naturelles et culturelles essentielles. Il possède aussi des strates culturelles bien préservées, témoignage de l'ensemble des stades de développement de cet important centre culturel au sein d'une vaste région.

Toutefois, la route qui traverse la partie septentrionale du bien, construite à l'époque soviétique, représente une intrusion visuelle qu'il convient de rectifier. Les poteaux en béton de l'ancienne ligne électrique et quelques bergeries modernes ont été supprimés suite à l'inscription du bien sur la Liste du patrimoine mondial. Dans la mesure où le développement et le peuplement des terrains avoisinants progressent rapidement, il faudra, pour protéger l'intégrité du paysage, prendre des mesures vigoureuses en matière d'urbanisme et de contrôle afin de réglementer l'implantation, la hauteur et la densité des constructions nouvelles et de l'infrastructure urbaine.

Les principaux éléments du paysage culturel sont les pétroglyphes, qui présentent différents degrés de visibilité (des dessins noir bleuté de l'âge du bronze et du début de l'âge du fer aux gravures gris clair de la dernière époque), les petits tumulus de pierre et de terre et les tombes de pierre à peine visibles en surface, et les vestiges d'habitats et d'enclos de pierre. Malgré le fait que certaines parties des massifs rocheux portent des traces de destructions anciennes (groupes II-III) et de graffitis modernes (groupes IV-V), dans l'ensemble, la galerie des pétroglyphes a préservé son intégrité et son caractère représentatif. Les traces des fouilles archéologiques passées (amas de déchets, creusement superficiel des sépultures) sont insignifiantes et en partie effacées, et ne se remarquent pas dans le contexte global des autres sites et du paysage.

Les principales menaces pesant sur l'intégrité physique du bien viennent de l'altération par les éléments climatiques, associée à la formation géologique des roches. L'eau s'infiltré, et la stratification du lit rocheux étant parallèle à la surface, les parois rocheuses sont vulnérables à l'exfoliation. Le niveau élevé de la nappe phréatique et la salinité de ses eaux ont également un impact sur les ossements et les artefacts (mobilier funéraire) qui peuvent se trouver dans les sépultures. Ces facteurs de déclin sont aussi exacerbés par les variations extrêmes de température, dans la journée et d'une saison à l'autre. La région d'Almaty est également sujette à des risques sismiques, et l'on peut craindre les incendies de steppe. Quant aux facteurs humains, l'accès incontrôlé des visiteurs et les graffitis constituent une menace pour l'intégrité des composantes du bien.

Authenticité

Les caractéristiques naturelles et culturelles et le cadre du bien, les Pétroglyphes du paysage archéologique de Tamgaly, conservent un haut niveau d'authenticité. Toutes les composantes importantes du centre culturel sont présentes et clairement lisibles.

Eléments requis en matière de protection et de gestion

Les Pétroglyphes du paysage archéologique de Tamgaly est un bien d'importance nationale, inscrit depuis 2001 sur la Liste des monuments historiques et culturels. Le bien appartient à l'État et il est protégé par la Loi de 1992 sur la protection et l'exploitation du patrimoine historique et culturel. Le bien et sa zone tampon sont un territoire de la Réserve archéologique d'État de Tamgaly, un musée-réserve créé en 2003 au titre d'agence de gestion permanente, sous la direction du Ministère de la culture de la République du Kazakhstan. L'autorité de gestion a ses bureaux dans le centre d'accueil des visiteurs, installé sur le territoire adjacent à la zone tampon. Ils comptent cinq départements : administration, recherche scientifique, archives, logistique et services de sécurité. Le musée-réserve possède aussi un bureau de représentation au centre administratif régional d'Usyn-Agash.

Les activités du personnel du musée-réserve visent d'abord à assurer une protection et une conservation appropriées du bien et de sa zone tampon, ainsi que de leurs composantes culturelles et naturelles. Ces activités s'appuient sur le plan de gestion du bien, actualisé tous les cinq ans, ainsi que sur le document intitulé « Principe général de développement des musées-réserves d'État » (2009). Les activités visent aussi à encourager la coopération entre l'ensemble des institutions concernées, dans le domaine, notamment, de la conservation, de la recherche scientifique, du tourisme et de l'éducation.

Parmi les priorités actuelles du musée-réserve figure l'actualisation du plan de gestion élaboré par le projet conjoint de l'UNESCO, de la Norvège et du Kazakhstan pour la période 2012-2017. Les principales questions concernant la protection et la conservation du site seront examinées dans le cadre de ce projet.

Bien	Paysage culturel de la vallée de l'Orkhon
Etat partie	Mongolie
Id. N°	1081 rev
Date d'inscription	2004

Brève synthèse

Le paysage culturel de la vallée de l'Orkhon (PCVO) se trouve en Mongolie centrale, à quelque 360 km au sud-ouest d'Oulan Bator. Le site couvre une zone d'herbages de 121,967 ha, le long de la rivière historique de l'Orkhon, et comprend une zone tampon de 61,044 ha. D'une grande richesse archéologique, le bassin de l'Orkhon a abrité les cultures nomades successives qui, dès la préhistoire,

s'y sont développées en harmonie avec le paysage naturel des steppes, donnant naissance au mode d'organisation économique, sociale et culturelle unique de cette région. Cadre séculaire d'activités politiques, commerciales, culturelles et religieuses majeures des empires nomades qui s'y sont succédés, la vallée de l'Orkhon fut un carrefour de civilisations, reliant l'Orient et l'Occident à travers l'immense continent eurasiatique.

De tout temps, les vagues successives de peuples nomades ont trouvé dans la vallée de l'Orkhon un lieu propice à leur installation. Les premières traces d'occupation humaine remontent aux sites de Moiltyn Am (il y a 40,000 à 15,000 ans) et d'« Orkhon-7 » qui indiquent une première occupation de la vallée il y a quelque 62,000-58,000 ans. La vallée n'a ensuite cessé d'être occupée au cours de la préhistoire et de l'âge du bronze, et c'est dans la période protohistorique et au début de la période historique que s'y installent, successivement, les Huns, différents peuples turciques, les Ouïgours, les Khitans, et enfin les Mongols.

À l'apogée de son ascension culturelle, le bien inscrit abritait la cité historique de Karakorum, prestigieuse capitale du vaste empire mongol fondée par Gengis Khan en 1220.

Au sein de ce paysage culturel se trouve une série de vestiges archéologiques et de structures en place, dont les sites mémoriaux turcs des VI^e-VII^e siècles, la capitale ouïgoure des VIII^e-IX^e siècles de Kharabalgas, et l'ancienne capitale de l'empire mongol aux XIII^e-XIV^e siècles de Karakorum. Erdene Zuu, le plus ancien monastère bouddhiste mongol encore existant, ainsi que l'ermitage de Tuvkhun et le monastère occidental de Shankh, témoignent de l'importance et de la continuité des traditions religieuses et des pratiques culturelles du bouddhisme septentrional, dont le respect de toutes les formes de vie consacre les pratiques de gestion durable de ce paysage culturel unique des steppes d'Asie centrale.

Critère (ii) : La vallée de l'Orkhon démontre clairement la manière dont une culture nomade forte et pérenne a conduit au développement de réseaux commerciaux étendus et à la création de grands centres administratifs, marchands, militaires et religieux. Les empires que ces centres urbains ont soutenus ont sans aucun doute influencé des sociétés à travers l'Asie et en Europe et à leur tour ont absorbé des influences à la fois de l'Orient et de l'Occident dans un véritable échange de valeurs humaines.

Critère (iii) : À la base de tout le développement de la vallée de l'Orkhon sur les deux derniers millénaires se trouve une culture solide de pastoralisme nomade. Cette culture est toujours une pièce maîtresse révéralée de la société mongole et elle est hautement respectée en tant que mode de vie « noble » en harmonie avec le paysage.

Critère (iv) : La vallée de l'Orkhon est un exemple exceptionnel de vallée illustrant plusieurs étapes significatives de l'histoire humaine. Avant tout, elle était le centre de l'empire mongol. En second lieu, elle reflète une variation du pouvoir turc propre à la Mongolie. En troisième lieu, le monastère d'Erdene Zuu et le monastère de l'ermitage de Tuvkhun furent le berceau du développement d'une forme mongole du bouddhisme. Quatrièmement, Kharabalgas reflète la culture urbaine ouïgoure de la capitale de l'empire ouïgour.

Intégrité

Le bien inscrit enjambe l'Orkhon, qui apporte de l'eau et un abri, critères essentiels pour tenir le rôle d'étape sur les anciennes voies marchandes traversant les steppes, et pour devenir le centre des vastes empires transasiatiques. En particulier, le bien inscrit offre les témoignages des sites mémoriaux turcs des VI^e-VII^e siècles, de la capitale ouïgoure des VIII^e-IX^e siècles de Kharabalgas, de la capitale de l'empire mongol des XIII^e-XIV^e siècles de Karakorum, du plus vieux monastère bouddhiste mongol en existence, à Erdene Zuu, du monastère de l'ermitage de Tuvkhun, du monastère occidental de Shankh, du palais de la colline de Doit, des anciennes villes de Talyn Dorvoljin, Har Bondgor et Bayangol Am, des pierres aux cervidés et des anciennes tombes, des montagnes sacrées de Hangai Ovoo et Undor Sant et de traces archéologiques et ethnographiques attestant d'une tradition longue et persistante de pastoralisme nomade.

Tous les éléments nécessaires à l'expression de la valeur universelle exceptionnelle du paysage culturel de la vallée de l'Orkhon sont inclus dans les limites de la zone inscrite.

L'écologie du paysage global et les activités pastorales pourraient souffrir des problèmes d'abaissement de la nappe phréatique liés à la coupe des arbres et à l'extraction minière, de la pollution des cours d'eau et des effets du surpâturage. L'intégrité visuelle du paysage est menacée par les routes, pistes et lignes électriques modernes.

Le manque d'entretien des bâtiments des monastères, des remparts des villes et des tombes turques pourrait affecter l'intégrité du bien.

Authenticité

Globalement, la vallée de l'Orkhon conserve un haut degré d'authenticité en tant que paysage culturel évolutif reflétant les longues traditions du pastoralisme nomade d'Asie centrale. L'utilisation des terres

est restée régulière à travers les siècles et n'a pas eu d'impact négatif sur les caractéristiques archéologiques du paysage, dont le degré d'authenticité demeure élevé au niveau tant individuel que collectif. En dépit de l'intrusion de quelques éléments modernes dans le paysage, l'usage qui est fait de ce dernier continue de reposer essentiellement sur le nomadisme traditionnel, à savoir le passage des troupeaux lors de la transhumance saisonnière. Le régime de gestion pastoral des herbages et le maintien des traditions immatérielles et matérielles associées au mode de vie nomade sont une partie intégrante de l'authenticité permanente du bien.

Eléments requis en matière de protection et de gestion

Les autorités centrales et locales reconnaissent la nécessité cruciale de préserver le pastoralisme comme mode de gestion de ce paysage culturel.

Selon la Constitution de la Mongolie, adoptée en 1992, tout citoyen a droit à un environnement sain et sûr. En outre, les terres et les ressources naturelles peuvent passer sous propriété de l'État et bénéficier d'une protection nationale. La résolution n°43 du Parlement, en vertu de la loi sur les zones spéciales protégées (1994), a déclaré zone spéciale sous protection nationale une partie des monts Khangai, incluant la partie haute du PCVO, et a permis la création en 1996 du parc national des monts Khangai. La partie nord du PCVO a été déclarée zone sous « protection limitée » en vertu d'une loi sur les zones tampons sous protection spéciale adoptée en 1997. Les cinq sites principaux de la vallée de l'Orkhon ont été classés zones sous protection spéciale et 20 sites historiques et archéologiques ont été classés monuments protégés.

La zone tampon du PCVO a été approuvée par la résolution gouvernementale n°123 du 31 mai 2006. La même résolution a également entériné les coordonnées (longitude et latitude) de 63 emplacements. Un décret du Ministère de l'éducation, de la culture et des sciences de Mongolie a été adopté en 2009 afin de renforcer l'environnement légal pour la conservation du PCVO. Conformément à la résolution n°147 du 9 juin 2010, le bureau de gestion du bien du patrimoine mondial du PCVO, initialement créé en 2006 par décret du Ministère de l'éducation, de la culture et des sciences de Mongolie, a été rétabli au niveau gouvernemental national. Un plan de gestion pour le bien a été préparé en 2002 et révisé en 2006 avec la large participation des parties prenantes. L'objectif de ce plan est d'assurer la sauvegarde du patrimoine dans le cadre du développement durable du PCVO, par la mise en place d'un dispositif favorisant la relation harmonieuse à long terme entre l'écologie des herbages et le pastoralisme nomade. Conformément aux politiques de développement national adoptées en 2008 par le Parlement mongol, une nouvelle version révisée du plan de gestion du bien a été adoptée ; elle préside au développement de la zone jusqu'en 2030 et assure sa protection, en vertu d'une nouvelle « loi sur la protection du patrimoine culturel de Mongolie ». Un plan détaillé du bien inscrit, indiquant les limites territoriales, l'emplacement des sites, l'étendue de la zone tampon, la densité du bétail et la couverture herbeuse, est paru au journal officiel. Le plan de gestion révisé contient les dispositions relatives aux musées du site, ainsi qu'à la reconstruction du temple de Tsogchin.

Bien	Vallée de Kathmandu
Etat partie	Népal
Id. N°	121 bis
Dates d'inscription	1979 - 2006

Brève synthèse

Situé sur les contreforts de l'Himalaya, le site de la Vallée de Kathmandu a été inscrit au patrimoine mondial comme un bien unique composé de sept zones de monuments. Ces zones sont les places du Durbar, c'est-à-dire les centres urbains des trois villes de Kathmandu (Hanuman Dhoka), Patan et Bakhtapur avec leurs palais, leurs temples et leurs espaces publics, ainsi que les ensembles religieux de Swayambhu, Baudghanath, Pashupati et Changu Narayan. L'ensemble religieux de Swayambhu comprend le monument bouddhiste (un stupa) le plus ancien de la vallée ; celui de Baudghanath comprend le plus grand stupa du Népal ; Pashupati comprend un vaste temple hindou et Changu Narayan des établissements traditionnels des Newars et un complexe de temples hindous où l'on trouve une des plus anciennes inscriptions de la Vallée, datant du Ve siècle de notre ère. Ces temples, qui se caractérisent par leurs toits à plusieurs étages, sont construits pour la plupart en briques cuites et mortier de boue, avec une structure en bois. Les toits sont recouverts de tuiles qui se chevauchent. Les fenêtres, les montants de portes et la charpente des toits sont richement sculptés. Les stupas ont des formes simples mais puissantes avec des dômes massifs blanchis à la chaux surmontés de cubes dorés avec les yeux du Bouddha éternel qui voient tout.

Le développement et l'influence croisée du Bouddhisme et de l'Hindouisme en Asie au cours des siècles ont permis aux deux religions de prospérer au Népal, produisant dès le Ve siècle de notre ère un puissant syncrétisme artistique et architectural, qui a connu son plein essor pendant trois siècles, de 1500 à 1800. Ces monuments illustrent les remarquables traditions culturelles des Newars, qui

s'expriment dans des habitations, bâtiments et structures uniques en leur genre, dotés d'une ornementation complexe témoignant d'une maîtrise du travail de la brique, de la pierre, du bois et du bronze, extrêmement sophistiquée au monde.

Critère (iii) : Les sept ensembles de monuments représentent un témoignage exceptionnel de la civilisation traditionnelle de la Vallée de Kathmandu. Les traditions culturelles de la population multiethnique qui s'est implantée dans cette vallée reculée de l'Himalaya au cours des deux derniers millénaires, les Newars, ont donné le jour à une société urbaine exceptionnelle qui peut s'enorgueillir d'une des applications de la brique, de la pierre, du bois et du bronze les plus sophistiquées au monde. La coexistence et la fusion de l'Hindouisme et du Bouddhisme avec les rituels animistes et le Tantrisme sont considérées comme uniques.

Critère (iv) : Le bien comprend des typologies architecturales, des ensembles et un tissu urbain exceptionnels qui illustrent le haut niveau de développement culturel de la Vallée, qui a atteint son apogée entre 1500 et 1800 de notre ère. Les ensembles de palais et de temples et les stupas en offrent des exemples exquis, qui sont uniques à la Vallée de Kathmandu.

Critère (vi) : Le bien est associé de manière tangible à la coexistence et à la fusion uniques de l'Hindouisme et du Bouddhisme avec les rituels animistes et le Tantrisme. Les valeurs artistiques et symboliques s'expriment dans la décoration des bâtiments, dans la structure urbaine et souvent dans l'environnement naturel, qui sont étroitement associés avec les légendes, rituels et festivals.

Intégrité

Tous les attributs déclinant la valeur universelle exceptionnelle de la Vallée de Kathmandu sont représentés par les sept zones de monuments, avec la modification des limites acceptée par le Comité du patrimoine mondial en 2006. Ces zones comprennent les sept ensembles historiques et leur contexte particulier. La plupart des bâtiments inscrits sont en bon état et la menace du développement urbain est contrôlée par le Plan de gestion intégré. Le bien continue cependant à être vulnérable à un développement envahissant, lié en particulier à des infrastructures nouvelles.

Authenticité

Le bien a conservé son authenticité grâce à la forme, à la conception et aux matériaux des bâtiments qui révèlent par leur originalité une remarquable maîtrise des savoir-faire traditionnels et grâce à leur situation dans un urbanisme traditionnel ou un cadre naturel. Bien que la Vallée de Kathmandu ait connu une urbanisation très importante, ses ensembles historiques, ainsi qu'une grande partie du tissu urbain traditionnel compris dans le périmètre du bien ont gardé leur authenticité.

Éléments requis en matière de protection et de gestion

Le bien inscrit a été déclaré zone de monuments protégés dans le cadre de la Loi sur la préservation des monuments anciens de 1956, qui correspond au niveau de protection le plus élevé à l'échelle nationale. Le bien est géré grâce à une action coordonnée entre différents niveaux, gouvernement central, gouvernement local et organisations non gouvernementales, en fonction des responsabilités et autorités clairement énoncées dans le Plan de gestion intégré du bien du patrimoine mondial de Kathmandu adopté en 2007.

La mise en œuvre du Plan de gestion intégré sera revue tous les cinq ans pour permettre les amendements et ajouts qui seraient rendus nécessaires par une évolution de la situation. La gestion des risques liés aux catastrophes est un élément essentiel qui devra être traité.

Bien	Lumbini, lieu de naissance du Bouddha
Etat partie	Népal
Id. N°	666
Date d'inscription	1997

Brève synthèse

Le site de Lumbini, dans la plaine du Terai, au sud du Népal, a vu naître le Bouddha en 623 av. J.-C., ainsi qu'en atteste l'inscription portée sur un pilier érigé par l'empereur Asoka de la dynastie Maurya en 249 av. J.-C. Lumbini est un lieu sacré de la plus haute importance pour l'une des grandes religions du monde et ses vestiges constituent un témoignage de la nature des centres de pèlerinage bouddhistes depuis une époque aussi ancienne que le III^e siècle av. J.-C.

La zone archéologique protégée comprend le bassin Sakya, les restes de murs de refend en briques du temple de Maya Devi construits entre le III^e siècle av. J.-C. et le siècle présent, et le pilier en grès d'Asoka portant des inscriptions pâli en écriture brahmi. Sur cette zone ont également été mis à jour les

vestiges de viharas (monastères bouddhistes) datant du III^e siècle av. J.-C. au Ve siècle et de stupas (tombeaux commémoratifs bouddhistes) datant du III^e siècle av. J.-C. au XV^e siècle. Le site est actuellement un centre de pèlerinage bouddhiste, organisé autour des vestiges archéologiques liés à la naissance du Bouddha.

Critère (iii) : En tant que lieu de naissance du Bouddha, attesté par l'inscription figurant sur le pilier d'Asoka, la zone sacrée de Lumbini est l'un des lieux saints les plus importants de l'une des grandes religions du monde.

Critère (vi) : Lumbini présente des vestiges archéologiques de viharas (monastères bouddhistes) et de stupas (tombeaux commémoratifs bouddhistes) datant du III^e siècle av. J.-C. au XV^e siècle, qui fournissent un important témoignage sur la nature des centres de pèlerinage bouddhistes depuis une époque très ancienne.

Intégrité

L'intégrité de Lumbini est assurée par la préservation des vestiges archéologiques présents sur le périmètre du bien et qui lui confèrent sa valeur universelle exceptionnelle. Les attributs et éléments du bien ont été conservés. La zone tampon lui apporte une protection supplémentaire. La réalisation de fouilles archéologiques supplémentaires et la protection des vestiges découverts restent hautement prioritaires pour l'intégrité du bien. Cependant, son périmètre n'inclut pas la totalité de la zone archéologique, dont une partie se trouve dans la zone tampon. Le bien et sa zone tampon appartiennent tous deux au gouvernement du Népal et sont gérés par le Lumbini Development Trust : il y a donc peu de risque de négligence ou de développement inconsidéré. Les effets du développement industriel de la région ont été identifiés comme menaces pour l'intégrité du bien.

Authenticité

L'authenticité des vestiges archéologiques présents sur le bien a été confirmée par une série de fouilles menées depuis la découverte du pilier d'Asoka en 1896. Les ruines de viharas et de stupas et les nombreuses strates de structures en briques étagées entre le III^e siècle av. J.-C. et l'époque actuelle sur l'emplacement du temple de Maya Devi sont la preuve que Lumbini a été très tôt un lieu de pèlerinage. Ces vestiges archéologiques demandent une conservation et une surveillance actives afin de maîtriser l'impact de la dégradation naturelle, de l'humidité et du passage des visiteurs. Le site maintient sa valeur universelle exceptionnelle grâce à ses vestiges archéologiques. Un équilibre délicat est à assurer entre la conservation de ceux-ci et la poursuite des pèlerinages.

Éléments requis en matière de protection et de gestion

Le bien est protégé par la loi sur la préservation des monuments anciens de 1956. Il est géré par le Lumbini Development Trust, organisme indépendant à but non lucratif. Il appartient dans sa totalité au gouvernement du Népal. Il entre dans le cadre d'un schéma directeur établi conjointement avec les Nations Unies, mis au point par le professeur Kenzo Tange entre 1972 et 1978.

Les défis à long terme de la protection et de la gestion du bien seront de maîtriser l'impact des visites, des facteurs naturels, notamment de l'humidité, et du développement industriel de la région. Le plan de gestion à l'étude vise à garantir la sauvegarde à long terme des vestiges archéologiques tout en permettant au bien de continuer à recevoir des pèlerins et des touristes du monde entier.

Bien	Centre historique de Boukhara
Etat partie	Ouzbékistan
Id. N°	602 rev
Date d'inscription	1993

Brève synthèse

Le Centre historique de Boukhara, situé sur la Route de la soie, remonte à plus de deux mille ans. C'est un des meilleurs exemples de cités islamiques bien préservées d'Asie centrale du Xe au XVII^e siècle, avec un tissu urbain qui est resté largement intact.

Boukhara a longtemps été un centre économique et culturel important de l'Asie centrale. L'ancienne cité perse a servi de centre majeur de la culture islamique durant de nombreux siècles et est devenue un centre culturel majeur du Califat au VIII^e siècle.

À l'exception de quelques vestiges importants datant de la période antérieure aux invasions mongoles de Gengis Khan en 1220 et de Timour en 1370, la vieille ville est un témoin de l'urbanisme et de l'architecture de la période chaybanide des rois ouzbeks, à partir du début du XVI^e siècle. La citadelle, reconstruite au XVI^e siècle, marque le centre civique de la ville depuis ses origines.

Les monuments importants encore debout depuis ces temps anciens comprennent la célèbre tombe d'Ismail Samanai, impressionnante dans sa sobre élégance et plus bel exemple restant de l'architecture du Xe siècle dans tout le monde musulman. De la période karakhanide du XIe siècle date le remarquable minaret de Poi-Kalyan, chef-d'œuvre de la décoration en briques, de même que la plus grande partie de la mosquée Magoki Attori et du mausolée Chashma Ayub. La madrasa Ulugbek est un héritage survivant des Timourides. Aux Chaybanides sont dus certains des plus célèbres monuments de Boukhara : l'ensemble de Poi-Kalyan, l'ensemble de Lyabi-Khauz, la madrasa Kosh et la madrasa Gaukushon dans l'ensemble de Hodja-Kalon. Les édifices ultérieurs de cette période de l'histoire de Boukhara comprennent des madrasas monumentales aux carrefours importants : Taki Sarafon (Coupole des changeurs), Taki-Tilpak-Furushan (Coupole des chapeliers), Tim-Bazzazan et Tiro-Abdullah-Khan. Au début du XVIIe siècle, de belles constructions sont venues s'y ajouter, dont une nouvelle grande mosquée, Magoki Kurns (1637) et l'imposante madrasa Abdullazziz-Khan (1652). Cependant, l'importance réelle de Boukhara tient non pas à ses édifices pris individuellement, mais plutôt à l'ensemble de son paysage urbain, démontrant le niveau élevé et constant de l'urbanisme et de l'architecture inauguré par la dynastie chaybanide.

Critère (ii) : L'exemple de Boukhara pour ce qui est du schéma urbain et des bâtiments a eu une profonde influence sur l'évolution et l'urbanisme citadin d'une grande partie de l'Asie centrale.

Critère (iv) : Boukhara est l'exemple le plus complet et le plus intact de ville médiévale d'Asie centrale qui a, jusqu'à aujourd'hui, conservé son tissu urbain.

Critère (vi) : Entre le IXe et le XVIe siècle, Boukhara est restée le plus grand centre de théologie musulmane, particulièrement pour ce qui est du soufisme, au Proche-Orient, avec plus de deux cents mosquées et plus de cent madrasas.

Intégrité

Le bien présente tous les attributs qui justifient sa valeur universelle exceptionnelle. Ses limites et sa zone tampon sont appropriées et adéquates. Malgré le défaut de sensibilité de nombre de constructions nouvelles de 1920 aux années 1950 et les dommages sismiques, Boukhara conserve dans une large mesure son ambiance historique et un tissu urbain pour l'essentiel intact.

Toutefois, l'intégrité du bien est menacée par l'impact agressif de la salinité et des eaux souterraines et par les termites qui causent une érosion des structures en bois. De plus, de très nombreux bâtiments remarquables en terre sont dans certains quartiers extrêmement vulnérables en raison de la détérioration du tissu historique.

Authenticité

Boukhara a préservé en grande partie son schéma urbain qui date de la période chaybanide. Des bâtiments modernes ont été édifiés dans le centre historique, qui ont détruit l'apparence de certains quartiers, mais dans d'autres le paysage médiéval a survécu. La proportion de constructions anciennes, en particulier les édifices publics et religieux, reste néanmoins considérable, et le centre historique présente incontestablement un intérêt majeur en tant qu'exemple exceptionnel d'une ville musulmane essentiellement médiévale en Asie centrale.

Si l'on considère le Centre historique de Boukhara comme une entité complète – exprimée par divers attributs, parmi lesquels le contexte urbain, la forme et la conception, l'utilisation des matériaux et des techniques, les fonctions et la tradition – il est possible de discerner certains facteurs qui pourraient avoir un impact défavorable sur l'authenticité du bien, à savoir (i) le recul de l'utilisation des matériaux traditionnels et des techniques de construction traditionnelles et l'introduction de nouveaux matériaux de construction ainsi que de nouveaux détails architecturaux, (ii) l'insuffisance de la documentation sur les principaux monuments et le tissu urbain, et (iii) les pressions de l'urbanisation entraînant des conceptions inappropriées pour les nouvelles constructions.

Éléments requis en matière de protection et de gestion

Les lois et règlements nationaux pertinents concernant le bien du Patrimoine mondial comprennent la Loi sur la protection et l'exploitation des biens du patrimoine culturel, de 2001. Les lois en vigueur ainsi que les codes d'urbanisme prévoient la protection des monuments du patrimoine culturel et de leurs zones tampons. Ces documents sont reflétés dans le Plan directeur de la ville de Boukhara (2005). De plus, le Conseil des ministres de la République d'Ouzbékistan a approuvé le Décret spécial N° 49 du 23 mars 2010, relatif au « programme de l'Etat sur la recherche, la conservation, la restauration et l'adaptation à l'utilisation moderne des biens du patrimoine culturel à Boukhara jusqu'à 2020 ». Actuellement, ce programme en cours d'exécution renforce la protection et la conservation du bien.

La gestion des monuments du patrimoine culturel de Boukhara relève du Ministère de la culture et des sports de la République d'Ouzbékistan au niveau national et de l'Inspection régionale de Boukhara pour la protection et l'utilisation des monuments du patrimoine culturel et des autorités locales au niveau régional.

Dans le cadre de la protection du patrimoine culturel du centre historique de Boukhara, le Conseil des ministres de la République d'Ouzbékistan a adopté un programme d'Etat pour les activités complexes de recherche, de conservation et de restauration des monuments du patrimoine culturel du centre historique de Boukhara et leur adaptation aux besoins modernes pour la période 2010-2020. Les interventions sont strictement réglementées afin de garantir l'intégrité et les éléments caractéristiques des monuments. Durant la mise en œuvre du programme d'Etat, le suivi des monuments sera assuré en permanence. Un plan de gestion, qui doit comprendre une base de données informatisée, un plan directeur de conservation et de développement, un système de suivi scientifique, un plan d'infrastructure, des principes directeurs de conception et des directives et des règlements pour tous les services touristiques, est nécessaire pour préserver la valeur universelle exceptionnelle du bien et équilibrer les besoins du développement durable. Pour maintenir les conditions d'intégrité et d'authenticité, il faut une stratégie de conservation détaillée, en particulier pour enlever les couches culturelles construites à des époques ultérieures et abaisser la surface des rues à leur niveau historique. Un autre aspect important est de renforcer les capacités dans les techniques de construction traditionnelles. L'Institut de recherche scientifique et de projets en urbanisme est en train d'élaborer un projet d'urbanisme détaillé du centre historique de Boukhara qui traitera ces questions de manière plus approfondie.

Bien	Centre historique de Shakhriyabz
Etat partie	Ouzbékistan
Id. N°	885
Date d'inscription	2000

Brève synthèse

Le Centre historique de Shakhriyabz, située sur la Route de la soie dans le sud de l'Ouzbékistan, remonte à plus de 2 000 ans et a été le centre culturel et politique de la région du Kesh aux XIV^e et XV^e siècles.

Un ensemble de monuments exceptionnels et de quartiers anciens se trouve à l'intérieur de l'enceinte médiévale, dont une partie reste debout. Le Centre historique de Shakhriyabz témoigne du développement séculaire de la ville et des siècles de son histoire, et en particulier de la période de son apogée sous l'empire timouride au XV^e siècle. La construction d'éléments s'est poursuivie à Shakhriyabz à travers différentes époques, donnant à la ville un caractère unique du fait de la succession de différents styles architecturaux. Bien que le temps ait laissé ses traces, les vestiges restants sont encore impressionnants par l'harmonie et la puissance des styles, ajout qui enrichit le patrimoine architectural de l'Asie centrale et du monde islamique.

La construction du palais Ak-Sarai a commencé en 1380, un an après la conquête par Timour de Khorezm, dont les artisans furent emmenés travailler sur le palais et pourvoir à sa riche décoration. Bien que Samarkand puisse s'enorgueillir d'un grand nombre de monuments timourides, aucun ne peut rivaliser avec le palais Ak-Sarai à Shakhriyabz. Les fondations de son immense porte ont été préservées : ce chef-d'œuvre architectural est exceptionnel par ses dimensions et sa conception audacieuse.

Le Dorus Saodat est un vaste ensemble, destiné à servir de tombeau aux membres de la famille royale et qui comportait, outre les tombes proprement dites, une salle de prière, une mosquée et des logements pour la communauté religieuse et les pèlerins. La façade principale était revêtue de marbre blanc. La tombe de Timour, elle aussi en marbre blanc, est un chef-d'œuvre de l'architecture de cette période et c'est aussi un des plus beaux mausolées que l'on puisse trouver en Asie centrale.

Le marché couvert Chor-su a été construit au croisement de deux rues principales et il a la forme d'un octogone doté d'une coupole centrale sans décoration particulière mais en recherchant l'effet extérieur d'une architecture audacieuse. Les bains, reconstruits sur le site des bains du XV^e siècle et encore utilisés aujourd'hui, sont chauffés par un réseau sophistiqué de conduites souterraines.

Shakhriyabz contient non seulement des monuments exceptionnels datant de la période des Timourides, mais aussi des mosquées, des mausolées et des quartiers entiers de vieilles maisons.

Outre ces monuments, la ville offre aussi diverses constructions intéressantes, plus récentes, dont les mosquées de Mirhamid, de Chubin, de Kunduzar et de Kunchibar. Les maisons anciennes illustrent un style architectural plus populaire, avec des pièces typiquement disposées autour d'une cour avec véranda.

Critère (iii) : Shakhriyabz compte plusieurs monuments de haute qualité et en particulier ceux de la période des Timourides, qui eut une grande importance culturelle et politique en Asie centrale au Moyen Age.

Critère (iv) : Les édifices de Shakhriyabz, notamment le palais Ak-Sarai et la tombe de Timour, sont des exemples exceptionnels d'un style qui eut une profonde influence sur l'architecture de la région.

Intégrité

Tous les éléments originels de la ville médiévale, y compris les monuments architecturaux uniques et les maisons traditionnelles construites à l'époque timouride sont situés dans les limites du bien qui est défini par l'alignement des remparts de la ville. Le tissu urbain historique de la ville est intact malgré certains ajouts incongrus datant de l'ère soviétique.

Le principal facteur ayant une incidence négative sur l'intégrité physique des monuments est la montée du niveau des eaux souterraines. Il faudrait donc un système de drainage autour du quartier historique.

Authenticité

Les monuments et les constructions de Shakhriyabz témoignent de l'architecture et de l'urbanisme de la période timouride. Le centre historique a conservé son apparence d'origine. La plupart des édifices et des motifs d'art décoratif ont été bien préservés et sont dans leur état d'origine, et il a été pris soin dans les travaux de restauration de veiller à l'utilisation de matériaux et de techniques traditionnels.

Éléments requis en matière de protection et de gestion

Le Centre historique de Shakhriyabz a été désigné comme « Monument important pour la République » en 1973. La ville a été inscrite sur la Liste des villes historiques en vertu de la Résolution N° 339 du Conseil des ministres de l'Ouzbékistan en 1973.

La législation pertinente de la République d'Ouzbékistan prévoit une protection suffisante du bien du patrimoine culturel et régleme les nouvelles interventions urbaines dans le centre historique. Le bien est géré par l'Inspection régionale pour la protection et l'utilisation des sites du patrimoine culturel dépendant du Ministère de la culture et des sports, avec la participation des autorités régionales.

Le suivi des monuments est assuré une fois ou deux par an par l'Institut national de l'architecture et de la construction de Tachkent. Les principaux monuments sont en bon état et les revenus procurés par les espaces loués permettent de financer la gestion du bien. Des fonds publics supplémentaires seraient nécessaires pour les projets de restauration comme celui concernant les remparts de la ville.

Il est nécessaire d'élaborer un plan détaillé de conservation et de gestion afin de garantir la sauvegarde à long terme du bien.

Bien	Samarkand – carrefour de cultures
Etat partie	Ouzbékistan
Id. N°	603 rev
Date d'inscription	2001

Brève synthèse

La ville historique de Samarkand, située dans une grande oasis de la vallée du Zeravchan, dans le nord-est de l'Ouzbékistan, est considérée comme le carrefour des cultures du monde, avec une histoire qui remonte à plus de deux millénaires et demi. On trouve dans la région des vestiges de peuplement datant de 1 500 avant J.-C., mais la période la plus notable de développement de Samarkand a été la période timouride, du XIVe au XVe siècle, lorsqu'elle a été la capitale du puissant Etat timouride.

La partie historique de Samarkand comprend trois sections. Au nord-est se trouve le site de la ville antique d'Afrosiab, fondée au VIIe siècle avant J.-C. et détruite par Gengis Khan au XIIIe siècle, qui est préservée à titre de réserve archéologique. Les fouilles archéologiques ont mis au jour l'ancienne citadelle et des fortifications, le palais du souverain (construit au VIIe siècle de notre ère, qui contient d'importantes peintures murales) ainsi que des quartiers résidentiels et ceux des artisans. On y trouve aussi les vestiges d'une grande mosquée construite du VIIIe au XIIe siècle.

Au sud, il y a des ensembles architecturaux et la ville médiévale de l'époque timouride – XIVe et XVe siècles – qui a joué un rôle fondamental dans le développement de l'urbanisme, de l'architecture et des arts dans la région. La vieille ville contient encore des éléments substantiels de tissu historique, avec des ruelles étroites caractéristiques, articulées en districts dotés de centres sociaux, de mosquées, de madrasas et de logements. Les maisons ouzbeks traditionnelles ont un ou deux étages et les espaces sont groupés autour de cours centrales avec jardin ; construites en terre, les maisons présentent des plafonds en bois peint et des décorations murales. La contribution des souverains timourides à la conception et à la construction des ensembles islamiques a été cruciale pour le développement de l'architecture et des arts de l'islam et a exercé une influence notable dans toute la région, conduisant aux réalisations des Safavides en Perse, des Moghols en Inde et même des Ottomans en Turquie. A l'ouest se trouve la zone qui correspond à l'expansion des XIXe et XXe siècles, c'est-à-dire aux constructions érigées par les Russes dans le style européen. La ville moderne s'étend autour du quartier historique. Cette zone représente la continuité traditionnelle et les qualités qui sont reflétées dans la structure de l'habitat, les petits centres, les mosquées et les maisons. Beaucoup de maisons conservent des intérieurs peints et décorés, groupés autour de cours et de jardins.

Les principaux monuments comprennent la mosquée du Registan et ses madrasas, initialement construites en terre et revêtues de tuiles en céramique décorées, la mosquée et le mausolée de Bibi-Khanum, l'ensemble de Shah i-Zinda, qui contient une série de mosquées, de madrasas et de mausolées, et les ensembles de Gur i-Emir et de Rukhabad ainsi que les vestiges de l'observatoire d'Ulugh-Beg.

Critère (i) : L'architecture et le paysage urbain de Samarkand, située au carrefour d'anciennes cultures, sont des chefs-d'œuvre de la créativité culturelle islamique.

Critère (ii) : Les ensembles de Samarkand, tels la mosquée de Bibi-Khanum et la place du Registan, ont joué un rôle capital dans le développement de l'architecture islamique dans toute la région, de la Méditerranée au sous-continent indien.

Critère (iv) : La ville historique de Samarkand illustre par son art, son architecture et sa structure urbaine les phases les plus importantes de l'histoire culturelle et politique de l'Asie centrale du XIII^e siècle à ce jour.

Intégrité

Les différentes phases historiques du développement de Samarkand, d'Afrosiab à la cité timouride et ensuite aux éléments nouveaux du XIX^e siècle, se sont déroulées parallèlement plutôt que par superposition. Ces divers éléments qui reflètent les phases d'expansion de la ville ont été intégrés dans les limites du bien. Le bien inscrit est entouré d'éléments plus récents, dont des parties se trouvent dans la zone tampon. Afrosiab a fait l'objet de fouilles partielles et les parties timouride et européenne de la ville sont conservées en tant que zones urbaines historiques vivantes.

Les principaux monuments listés sont bien entretenus. Certains des aspects médiévaux ont été perdus, comme les remparts de la ville et la citadelle, de même que des éléments des constructions résidentielles traditionnelles, en particulier dans la zone entourant les principaux monuments. Cependant, la ville contient toujours un substantiel tissu urbain de quartiers islamiques traditionnels, avec quelques beaux exemples de maisons traditionnelles. Toutefois, il y a plusieurs facteurs qui peuvent vulnérabiliser l'intégrité du bien et qui requièrent des actions soutenues de gestion et de conservation.

Authenticité

Les ensembles architecturaux de Samarkand ainsi que les vestiges archéologiques d'Afrosiab ont préservé tous les aspects caractéristiques de style et de technique qui ont assuré la continuité des plans spatiaux traditionnels du quartier urbain. Toutefois, des interventions de restauration inadéquates, de même que les problèmes que pose le contrôle des modifications, en particulier la construction de bâtiments modernes, et la modernisation des biens privés ont eu un effet néfaste sur l'authenticité du bien et rendent celui-ci vulnérable aux changements ultérieurs.

Eléments requis en matière de protection et de gestion

Le dispositif juridique de sauvegarde du bien est adéquat. La Réserve nationale historique et architecturale de Samarkand a été créée par le Décret du Conseil des ministres de la République d'Ouzbékistan (26 mai 1982). Dans la Réserve, tous les travaux de construction et de mise en valeur sont réalisés conformément aux recommandations de l'Inspection régionale de Samarkand chargée de la préservation et de la restauration des objets du patrimoine culturel.

La responsabilité générale de la gestion des zones protégées relève du Ministère des affaires culturelles et sportives et du gouvernement provincial de Samarkand. Les organes opérationnels qui influencent la conservation et la gestion du bien comprennent le Ministère de la culture et des sports de la République d'Ouzbékistan, le Haut Conseil scientifique pour la préservation et l'utilisation des monuments culturels, les municipalités de la Région de Samarkand et l'Inspection régionale de Samarkand chargée de la préservation et de la restauration des objets du patrimoine culturel. Les décisions concernant les activités de construction/reconstruction dans la Réserve de protection de Samarkand sont prises en consultation avec l'Inspection régionale de Samarkand pour la protection et l'utilisation des monuments ou par le Conseil scientifique pour la préservation et l'utilisation des monuments culturels de Samarkand. Les grands projets sont approuvés au niveau national.

L'Inspection régionale de Samarkand pour la protection et l'utilisation du patrimoine culturel est chargée des activités courantes concernant les monuments telles que l'enregistrement, le suivi, la supervision technique des travaux de conservation et de restauration, ou l'expertise technique des nouveaux projets ; ceux-ci sont exécutés par le Conseil scientifique pour la protection et l'utilisation des monuments de Samarkand, qui joue le rôle de comité de coordination et doit avoir pour principale tâche de réunir toutes les parties intéressées par la conservation et la mise en valeur de Samarkand. Eu égard à la complexité des problèmes auxquels est confronté le bien, le système de gestion du site pourrait être renforcé par une unité opérationnelle.

La mise en œuvre active du Plan de gestion est nécessaire pour améliorer encore la coopération entre les diverses autorités nationales et locales et respecter les normes internationales de conservation. Plusieurs facteurs qui peuvent constituer des menaces pour les conditions d'intégrité et d'authenticité du bien doivent être systématiquement pris en compte par la mise en œuvre d'une stratégie intégrée de conservation, conformément aux normes de conservation internationalement acceptées, ainsi que par l'application de mesures de réglementation. Le système de gestion devra être intégré avec d'autres outils de planification de manière à protéger la matrice urbaine et la morphologie du bien du patrimoine mondial.

Le financement provient du budget de l'Etat, de sources extrabudgétaires et du parrainage. Les ressources nécessaires pour tous les aspects de la conservation et de la mise en valeur du bien doivent être mobilisées pour garantir la continuité du fonctionnement du système de gestion.

Bien	Ruines archéologiques de Mohenjo Daro
Etat partie	Pakistan
Id. N°	138
Date d'inscription	1980

Brève synthèse

Les Ruines archéologiques de Mohenjo Daro sont l'établissement urbain le mieux préservé d'Asie du Sud. Elles remontent au début du troisième millénaire avant l'ère commune et ont exercé une influence considérable sur le développement ultérieur de l'urbanisation. Elles sont situées sur la rive droite de l'Indus, à 510 kilomètres au nord-est de Karachi et à 28 kilomètres de Larkana (district de Larkana, province du Sind). Le bien renferme les vestiges de la métropole de la civilisation de l'Indus, l'une des trois grandes civilisations antiques, qui a connu son apogée entre 2500 et 1500 avant J-C. dans la vallée de l'Indus.

La découverte de Mohenjo Daro, en 1922, a révélé des témoignages des coutumes, de l'art, de la religion et des aptitudes administratives de ses habitants. Cette ville avait été édifée principalement en brique cuite, selon un plan bien conçu : elle était dotée de bains publics, d'une institution religieuse, d'un réseau d'égouts complexe, de puits, de fosses septiques pour l'élimination des eaux usées et d'une immense réserve de grain, autant d'indications qu'il s'agissait d'une métropole de grande importance, qui jouissait d'une organisation civile, économique, sociale et culturelle de premier ordre.

Mohenjo Daro comprend deux secteurs : la zone de la citadelle, à l'ouest, où le stûpa bouddhique a été construit au II^e siècle E.C. en briques crues, au-dessus des ruines de Mohenjo Daro; les ruines de la ville basse, à l'est, qui s'étirent le long des rives de l'Indus. Là, les bâtiments se succèdent tout au long de rues dont les intersections sont à angle droit, selon un agencement tiré au cordeau qui incluait aussi des systèmes d'assainissement et d'écoulement des eaux.

Critère (ii) : Les Ruines archéologiques de Mohenjo Daro constituent la plus ancienne cité antique agencée selon un plan sur le sous-continent indien. Elles ont exercé une influence considérable sur le développement ultérieur de l'urbanisation dans la péninsule indienne.

Critère (iii) : Les plus anciennes – elles remontent au troisième millénaire avant l'ère commune – et les mieux préservées de la Vallée de l'Indus, les Ruines urbaines de Mohenjo Daro constituent un vestige exceptionnel de la civilisation de l'Indus.

Intégrité

Les Ruines archéologiques de Mohenjo Daro présentent des structures de briques dures qui couvrent 240 hectares, dont les fouilles n'ont permis d'exhumer qu'un tiers depuis 1922. Tous les éléments constitutifs du bien ont été préservés et protégés dans les limites établies. L'ensemble de ceux qui présentent un intérêt particulier sont demeurés sur place et sont bien entretenus. Toutefois, les fondations du bien sont menacées par la salinisation résultant de l'élévation de la surface de saturation de l'Indus. Dans les années 70, une campagne internationale a été menée sur ce thème par l'UNESCO, qui a partiellement atténué les ravages causés par le sel sur les bâtiments en brique crue.

Authenticité

Les Ruines archéologiques de Mohenjo Daro sont celles du premier grand centre urbain de la civilisation de l'Indus, bâti en brique cuite il y a 5 000 ans. Leur valeur universelle exceptionnelle tient à la manière dont le site a été conçu et agencé avec une vision d'ensemble, aux matériaux avec lesquels il a été édifié et à sa situation géographique. Il est vulnérable aux impacts des nouvelles constructions édifiées à proximité.

Éléments requis en matière de protection et de gestion

La législation nationale et régionale, notamment la loi relative aux sites antiques de 1975, protège les Ruines archéologiques de Mohenjo Daro contre les menaces de dégâts, de pillage et de vol, mais aussi des nouvelles constructions à l'intérieur et en bordure des limites du bien. Un système de gestion a été mis en place qui assure la gestion du bien ainsi que la protection et la conservation des éléments porteurs d'une valeur universelle exceptionnelle, et qui permet de parer aux menaces et vulnérabilités évoquées plus haut. Un plan directeur détaillé avait été élaboré par le Département de l'archéologie et des musées, sous l'autorité du Gouvernement pakistanais, en vue de déterminer avec précision les contours exacts de la zone archéologique de Mohenjo Daro. Mais avant que ce plan directeur ait été approuvé, la responsabilité du site a été transférée du Département d'archéologie fédéral au Département de la culture du Gouvernement de la province du Sind. Aux termes de la loi constitutionnelle de 2010 (18^e amendement), c'est désormais au Département de la culture du Sind qu'il incombe d'assurer l'entretien et la conservation du site.

Afin de remédier aux lacunes potentielles mentionnées dans les déclarations d'authenticité et d'intégrité, un bureau du site, appuyé par un laboratoire scientifique, s'occupe des questions de conservation et d'autres difficultés dans une perspective scientifique, à l'aide de méthodes traditionnelles. Les problèmes posés par le sel, la tension thermique et la pluie sont envisagés de façon globale et les remèdes apportés afin de préserver l'authenticité et l'intégrité du bien sont les suivants : application d'une couche de boue épaisse, scellement à l'aide de bouchons de boue, rejointoiement et autres travaux de consolidation comme la reprise en sous-œuvre. Outre les menaces susmentionnées, il existe un danger d'inondation, qui a été atténué dans une certaine mesure par la construction de remblais et d'épis. Il n'en reste pas moins qu'une brèche dans le barrage en amont provoquerait des dégâts catastrophiques. Le Département surveille donc régulièrement le barrage et cherche à obtenir du Gouvernement, d'ONG et d'autres pays donateurs le financement nécessaire pour renforcer le barrage.

Bien	Eglises baroques des Philippines
Etat partie	Philippines
Id. N°	677
Date d'inscription	1993

Brève synthèse

Les Églises baroques des Philippines constituent une série de biens composée de quatre églises catholiques édifiées entre le XVI^e et le XVIII^e siècles pendant la période espagnole des Philippines. Elles se situent à différents endroits de l'archipel – deux dans l'île septentrionale de Luçon, la troisième au cœur du quartier d'Intramuros, à Manille, la dernière dans l'île d'Iloilo, située dans la partie centrale des îles Visayas.

Ce groupe d'églises témoigne d'un nouveau style architectural adapté aux conditions physiques des Philippines, qui a exercé une influence importante sur l'architecture des églises construites ultérieurement dans la région. Les quatre églises sont des exemples remarquables de l'interprétation du style baroque par les Philippins et représentent la fusion de la conception et des méthodes de construction des églises européennes et des matériaux et motifs décoratifs locaux aux fins de l'émergence d'une nouvelle tradition.

Les caractéristiques communes et spécifiques des églises sont leur apparence ramassée, monumentale et massive, qui évoque celle d'une forteresse protectrice face aux pirates, aux maraudeurs et à conditions géologiques difficiles, puisque l'activité sismique est fréquente aux Philippines. Les églises sont faites de pierres (tuf ou calcaire corallin) ou de briques consolidées à la chaux. On y observe des particularités telles que la présence de retables typiques du haut-baroque (Église San Agustin, Intramuros), les volutes des contreforts, les faïteaux pyramidaux des façades (Église de Paoay), les murs séparant des chapelles collatérales tels des contreforts (Église San Agustin) ou encore l'iconographie des frontons naïfs/folkloriques aux ornements complexes, interprétation locale de la vie du Christ où se côtoient des produits locaux (restes de papaye, de noix de coco et de palmier) et la représentation de saints patrons catholiques (Saint Christophe) habillés de vêtements locaux et traditionnels (Église de Miagao). On observe aussi cette fusion de styles dans l'architecture des clochers, qu'ils soient rattachés à la structure principale de l'église (San Agustin et Miagao) ou qu'ils en soient distincts (Paoay et Santa Maria), mais aussi dans les plafonds peints en trompe-l'œil (San Agustin). Pour construire ces églises baroques, on a appliqué les excellents principes d'aménagement de sites énoncés dans la Ley de las Indias, adoptée par Philippe II en 1563 et qui a ensuite régi tous les établissements humains nouvellement découverts sur les territoires coloniaux espagnols.

Critère (ii) : Ce groupe d'églises témoigne d'un nouveau style architectural adapté aux conditions physiques des Philippines, qui a exercé une influence importante sur l'architecture des églises construites ultérieurement dans la région.

Critère (iv): Les Églises baroques des Philippines sont des exemples remarquables de l'interprétation du style baroque par les Philippins et représentent la fusion de la conception et des méthodes de construction des églises européennes et des matériaux et motifs décoratifs locaux aux fins de l'émergence d'une nouvelle tradition.

Intégrité

Les éléments constitutifs importants du bien, à savoir l'ensemble architectural et son style unique, ont été inclus dans le descriptif. Toutes les composantes remarquables identifiées au moment de l'inscription existent toujours et aucune n'a été érodée par le temps ; leurs fonctions et leur dynamique demeurent associées à la signification religieuse des quatre sites, qui sont intacts et bien entretenus.

Le gros-œuvre des Églises est extrêmement bien préservé, même si certaines parties ont été détériorées par les conditions environnementales et le passage du temps.

Bien que les sites sur lesquels les Églises ont été édifiées et les zones adjacentes aient été pris en compte au moment de l'inscription, il n'avait pas été défini de zone tampon dans tous les cas, aussi la récente délimitation de ces zones a-t-elle ajouté un degré de protection supplémentaire.

Authenticité

Les Églises baroques des Philippines, dont le style est aux marges du baroque, ont conservé leurs caractéristiques authentiques et témoignent de l'admirable technique de construction typique de l'architecture des églises philippines de la période coloniale espagnole (du XVIe au XVIIIe siècles). La reconstruction envisagée, sur certains biens, de portions absentes au moment de l'inscription, dans le souci de faire en sorte que les églises concernées continuent à fonctionner pleinement afin de servir au mieux leurs congrégations respectives, pourrait constituer une menace pour l'intégrité du bien.

Les efforts déployés par le Gouvernement aux fins d'une restauration et d'une conservation responsables ont porté leurs fruits : les matériaux d'origine et les caractéristiques principales des églises baroques ont été respectés.

Les églises baroques sont encore utilisées comme des lieux saints voués à la liturgie du culte catholique.

Éléments requis en matière de protection et de gestion

Trois églises et les parcelles sur lesquelles elles sont édifiées sont la propriété d'une personne morale individuelle qui en assure la gestion et l'administration. Seule San Agustin (Intramuros) est la propriété de l'Ordre de Saint-Augustin, qui en assure aussi la gestion. Traditionnellement, les églises étaient administrées par les autorités ecclésiastiques et les paroissiens. Il n'a pas été établi de Plans de gestion spécifiques au moment de l'inscription mais San Agustin est prise en compte dans le Plan de gestion de l'Administration d'Intramuros. Il existe un système de gestion global sous l'autorité de la Commission nationale de la culture et des arts, qui travaille avec plusieurs entités affiliées – Musée national et Commission historique nationale des Philippines, qui mettent en œuvre les projets de conservation et de restauration. Ces trois entités collaborent étroitement avec les autorités ecclésiastiques/propriétaires du bien et avec les autres parties prenantes, qui sont tenues informées des projets intéressant les Églises. La gestion au jour le jour des Églises est assurée par les autorités ecclésiastiques. Il existe un accord tripartite pour la conservation et la gestion du bien inscrits sur la Liste et d'autres sites du patrimoine national, dont les principales chevilles ouvrières sont la Commission nationale de la culture et des arts, le Musée national, la Commission historique nationale des Philippines et les autorités ecclésiastiques.

Lors de l'inscription, les biens bénéficiaient déjà d'une solide protection de la législation nationale : aux termes des décrets 260 et 375, ils avaient été déclarés Trésors culturels nationaux et Lieux historiques d'intérêt national. La Commission nationale de la culture et des arts octroie des ressources (financières) pour leur conservation, leur protection et leur entretien.

Actuellement, les Églises sont assujetties à la loi sur le patrimoine national (RA 10066) et à la loi sur la Commission historique nationale des Philippines (RA 10086), qui assurent leur protection. En outre, ces lois régissent leur sauvegarde, leur conservation, leur gestion et leur utilisation comme structures religieuses, en tant que Trésors culturels nationaux, Lieux historiques d'intérêt national et bien inscrit sur la Liste du patrimoine mondial. Un strict système de protection administrative est en place, qui résulte d'un Accord Tripartite entre les différents organismes culturels gouvernementaux. Plusieurs accords ont été conclus entre les autorités ecclésiastiques et le Gouvernement, notamment l'Accordo entre le Saint-Siège et la République des Philippines sur le patrimoine culturel de l'Église catholique aux Philippines, ratifié le 29 mai 2008. Les règles gouvernant l'application de la loi sur le patrimoine culturel de 2009, qui n'ont pas encore été approuvées, disposent que les plus hautes normes en matière de conservation devront être respectées dans le cas des sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial et que l'on prendra toutes les mesures voulues pour que l'authenticité, l'intégrité et la valeur universelle exceptionnelle de tels sites ne puissent être remises en cause.

La conservation et la restauration des Églises sont assurées par des bureaux sous l'autorité des organismes culturels nationaux d'exécution, ce qui garantit une surveillance régulière de leur état de conservation et la prise en compte des préoccupations, menaces et problèmes nombreux qui y sont

associés. Par ailleurs, les autorités catholiques appliquent le droit canon s'agissant de l'entretien par des instances locales des ressources du patrimoine culturel de l'Église. Le responsable des divers sites des Églises baroques (la Commission nationale de la culture et des arts) travaille avec le Musée national et la Commission historique nationale des Philippines de sorte que les travaux effectués le soient dans le respect des normes applicables au patrimoine mondial et de manière à améliorer les procédures de gestion de la conservation, afin que la valeur universelle exceptionnelle des Églises soit préservée et entretenue comme il convient. Lorsque des réparations sont à effectuer qui impliquent le remplacement de parties détériorées, il faut procéder de telle sorte que chaque partie remplacée soit différenciée de l'originale.

Les deux organismes culturels affiliés siègent au Comité national des monuments et sites en qualité de membres ex officio. Un Comité technique de travail a également vu le jour au sein de la Commission nationale de la culture et des arts, composé d'experts de la conservation, et ses membres font en sorte que les biens du patrimoine mondial bénéficient de l'application des normes les plus exigeantes en matière de conservation. Le Musée national et la Commission historique nationale des Philippines sont chargés de l'exécution de projets intéressant les Églises baroques et sont représentés au sein de la Commission nationale de la culture et des arts, du Comité national des monuments et sites et du Comité technique de travail.

La participation des communautés locales est fortement encouragée ; elles sont considérées comme des partenaires importantes et leurs points de vue sont pris en compte lors des processus consultatifs. La participation des autorités de l'Église à tous les aspects de l'action menée est vitale et elles constituent une partie prenante essentielle dans le cadre des accords relatifs à la conservation : en effet, celle-ci doit être entreprise à leur niveau, puisque ce sont elles qui sont propriétaires des lieux.

Bien	Grotte de Seokguram et temple de Bulguksa
Etat partie	République de Corée
Id. N°	736
Date d'inscription	1995

Brève synthèse

Aménagés au VIII siècle, sous la dynastie de Silla, sur les pentes du mont Toham, la grotte de Seokguram et le temple Bulguksa constituent un ensemble d'architecture religieuse d'une valeur exceptionnelle. Le premier ministre Kim Dae-seong entreprit et surveilla la construction du temple et de la grotte, le premier érigé en mémoire de ses parents dans sa vie d'alors et la deuxième en mémoire de ses parents dans une vie antérieure.

Seokguram est une grotte artificielle construite en granit comprenant une antichambre, un couloir et une rotonde principale. Elle abrite une statue monumentale du Bouddha Sakyamuni regardant la mer, la main gauche en position « dhyana mudra », le mudra de la concentration, et la main droite en position « bhumisparsha mudra », touchant la terre. Les statues, et les représentations de devas, de bodhisattvas et de disciples sculptées en hauts-reliefs et bas-reliefs sur les murs qui les entourent sont considérées comme des chefs-d'œuvre de l'art bouddhiste d'Extrême-Orient. La construction du plafond en forme de dôme de la rotonde et du couloir a fait appel à une technique novatrice qui a impliqué l'emploi de plus de 360 dalles de pierre.

Le temple bouddhiste Bulguksa est un ensemble comprenant une série de bâtiments de bois construits sur des terrasses de pierre surélevées. Son enceinte est divisée en trois parties – Birojeon (le hall du Bouddha Vairocana), Daeungjeon (le hall du grand éveil) et Geungnakjeon (le hall du bonheur suprême). Ces zones et les terrasses en pierre ont été conçues pour représenter le pays du Bouddha. Les terrasses en pierre, les ponts et les deux pagodes – Seokgatap (Pagode de Sakyamuni) et Dabotap (Pagode des trésors abondants) – situées en face du Daeungjeon attestent de la finesse du travail de la pierre au temps des Silla.

Critère (i) : La grotte de Seokguram, avec sa statue de Bouddha entourée de bodhisattvas, des dix disciples, des huit divinités gardiennes, de deux devas et de deux vajrapanis – tous sculptés dans du granit blanc – est un chef d'œuvre de l'art bouddhiste d'Extrême-Orient.

Critère (iv) : La grotte de Seokguram, avec sa grotte artificielle et ses sculptures de pierre, et le temple associé Bulguksa, à l'architecture de bois et aux terrasses de pierre, constituent des représentations matérielles de la doctrine bouddhiste et, à ce titre, des témoignages exceptionnels de l'architecture religieuse bouddhiste florissante de Gyeongju, capitale du royaume de Silla au VIII siècle.

Intégrité

La grotte de Seokguram dépeint l'éveil du Bouddha et le Temple Bulguksa représente l'utopie bouddhiste se matérialisant dans le monde terrestre. Les deux sites sont étroitement liés physiquement, historiquement et culturellement et leurs éléments principaux sont tous situés dans les limites du bien.

Les dangers les plus importants menaçant la grotte de Seokguram sont l'humidité et la condensation qui peuvent entraîner la formation de moisissure et de mousse. Les intempéries constituent une autre menace pour les sculptures de pierre. La construction d'un dôme de béton entre 1913 et 1915 a provoqué l'apparition d'un phénomène de condensation et des infiltrations d'humidité. Un deuxième dôme de béton a été placé au-dessus du premier dans les années 60, pour ménager un espace de circulation d'air d'1,2 m, contrôler et réguler les flux d'air, diminuer la formation de moisissure et prévenir d'autres dégâts d'ordre climatique. On a également construit une antichambre de bois et scellé l'intérieur de la grotte par une cloison de verre pour la protéger des visiteurs et des changements de température. Les altérations de la structure initiale de la grotte opérées entre 1913 et 1915 et les modifications apportées par la suite pour résoudre les problèmes qu'elles ont causés demandent à être mieux étudiées. On veille actuellement à surveiller et gérer de près la température, le contrôle de l'humidité et la pénétration de l'eau en appliquant des mesures d'atténuation selon les besoins. Les principaux dangers qui menacent les constructions en pierre du temple Bulguksa sont les pluies acides, la pollution, les brouillards salés provenant de la mer du Japon et l'apparition de mousse à la surface des pierres. Ces risques font l'objet d'une surveillance et d'une étude constantes. Le risque d'incendie constitue la plus grande menace pour l'intégrité des édifices en bois du temple de Bulguksa. Il nécessite l'installation de systèmes de prévention et la surveillance du site.

Authenticité

La principale statue de Bouddha et la plupart des sculptures de pierre ont gardé leur forme originale. À la suite d'un effondrement partiel du plafond de la rotonde, la grotte entière a été démantelée pour être reconstruite et couverte d'un dôme de béton entre 1913 et 1915. Un second dôme de béton a été mis en place dans les années 60. Ces mesures spectaculaires ont porté atteinte à l'authenticité de la forme de la grotte, et, dans une moindre mesure, de ses matériaux, même si ces modifications étaient acceptables à l'époque par crainte de graves détériorations. La fonction et la taille de la grotte n'ont pas subi de modifications.

Les structures en pierre du temple Bulguksa ont gardé leur forme originale dans la mesure où elles n'ont subi que des réparations partielles. Les édifices de bois ont été réparés et restaurés plusieurs fois depuis le XVI^e siècle. Tous les travaux de restauration et de réparation ont été exécutés sur la base d'études historiques et ont fait appel à des matériaux et des techniques traditionnels.

Éléments requis en matière de protection et de gestion

La grotte de Seokguram a été classée Trésor national et le temple Bulguksa Site historique en application de la loi sur la protection du patrimoine culturel. Toute altération de la forme existante du site nécessite une autorisation préalable. La grotte et le temple sont situés dans le périmètre du parc national de Gyeongju dans lequel les nouvelles constructions font l'objet de restrictions. Une zone de protection de l'environnement culturel historique s'étendant sur 500 mètres au-delà des limites du site a également été instituée. Les travaux de construction éventuels doivent y faire l'objet d'une autorisation préalable.

Au niveau national, l'Administration du patrimoine culturel est chargée d'élaborer et de faire appliquer des mesures de protection du bien et de la zone tampon et d'allouer des ressources financières à sa conservation. La ville de Gyeongju est directement responsable des opérations de conservation et de gestion en collaboration avec le Service des parcs nationaux coréens, tandis que la gestion quotidienne du site incombe au temple Bulguksa. Les sites font l'objet d'une surveillance quotidienne et d'une inspection détaillée par des spécialistes tous les 3 à 4 ans.

La conservation est assurée par des spécialistes de la conservation du patrimoine culturel ayant passé les examens nationaux de certification dans leur domaine d'expertise. On a supprimé un ventilateur installé dans la grotte de Seokguram dont les vibrations constituaient un facteur de risque et le nombre de visiteurs est soigneusement contrôlé. Dans le temple Bulguksa, les pluies acides, la pollution, les brouillards salés provenant de la mer du Japon et la mousse à la surface des pierres font l'objet d'une surveillance active et on est à la recherche de méthodes pour résoudre ces problèmes. Un système global de prévention des incendies a été mis en place à Bulguksa pour protéger les structures en bois du temple, et des caméras de surveillance ont été installées à divers endroits du temple.

Bien	Temple d'Haeinsa Janggyeong Panjeon, les dépôts des tablettes du Tripitaka Koreana
Etat partie	République de Corée
Id. N°	737
Date d'inscription	1995

Brève synthèse

Le Janggyeong Panjeon du temple de Haeinsa, sur les pentes du mont Gaya, abrite le Tripitaka Koreana, qui est la collection la plus complète de lois, traités et autres textes bouddhiques qui nous soit parvenue. Ces textes ont été gravés entre 1237 et 1248 sur environ 80.000 tablettes de bois pour demander au Bouddha de défendre la Corée contre les invasions mongoles. Les spécialistes du bouddhisme dans le monde entier reconnaissent l'exactitude exceptionnelle et la qualité supérieure de ces textes. La valeur des tablettes vient aussi de la délicatesse avec laquelle les caractères chinois ont été gravés ; la calligraphie est si régulière qu'on peut penser que tout a été écrit par la même main.

Le Janggyeong Panjeon, où les tablettes sont déposées, comprend deux bâtiments longs et deux bâtiments plus petits, le tout formant un rectangle autour d'une cour. Éléments les plus importants du complexe du temple de Haeinsa, ces bâtiments sont situés plus haut que le pavillon qui abrite le principal bouddha du complexe. Construits au XV siècle dans le style traditionnel du début de la période Joseon, leur conception se caractérise par la simplicité des détails, l'harmonie du plan et des proportions, l'équilibre et le rythme.

Les quatre bâtiments sont considérés comme exceptionnels parce qu'ils figurent parmi les plus anciennes constructions destinées à cet usage particulier et qu'ils mettent en œuvre des solutions remarquablement efficaces pour entreposer et conserver en bon état les 80.000 tablettes de bois tout en permettant de les entreposer et d'y accéder facilement. Ils ont été spécialement conçus pour assurer une aération naturelle et moduler la température et le degré d'humidité en fonction des conditions climatiques. Ils ont ainsi protégé les tablettes contre les rongeurs et les insectes pendant quelque cinq siècles.

Le complexe du temple de Haeinsa est un lieu de pèlerinage célèbre qui attire non seulement les bouddhistes coréens, mais les bouddhistes et les chercheurs du monde entier.

Critère (iv) : Les dépôts du temple de Haeinsa sont exceptionnels parce qu'ils figurent parmi les plus anciennes constructions de ce type et qu'ils ont mis en œuvre au XV siècle des solutions remarquablement efficaces pour entreposer et conserver en bon état les 80.000 tablettes de bois utilisées pour imprimer les textes sacrés du bouddhisme (Tripitaka Koreana).

Critère (vi) : Le Janggyeong Panjeon et sa collection exceptionnelle de tablettes de bois du XIII siècle portant le Tripitaka Koreana, objets remarquables par leur qualité artistique et par une excellente utilisation des techniques de la gravure, occupent une place à part dans l'histoire du bouddhisme parce que le Tripitaka Koreana est l'ensemble le plus complet et le plus exact de textes relatifs à la doctrine bouddhique dans le monde.

Intégrité

La désignation s'applique à tous les éléments du complexe du temple de Haeinsa, y compris le Janggyeong Panjeon et les tablettes de bois du Tripitaka Koreana.

L'état général de conservation du Janggyeong Panjeon est satisfaisant, mais il faut constamment réparer les tablettes de bois et les étagères sur lesquelles elles sont entreposées.

Les moyens de conservation remarquablement efficaces introduits par la conception des dépôts, qui permettent une aération naturelle et la modulation de la température et de l'humidité relative, ont protégé les tablettes de bois contre les rongeurs et les insectes pendant plus de cinq siècles. Il faudra continuer de surveiller et de contrôler rigoureusement les variations de température et d'humidité.

Les tablettes et les dépôts sont en bois ; ils risquent d'être détruits par le feu et les tablettes risquent d'être volées.

Authenticité

Le complexe du temple, les différentes constructions et les tablettes de bois conservent un degré d'authenticité élevé. Le Janggyeong Panjeon continue d'abriter les 80.000 tablettes du Tripitaka Koreana et leur permet de conserver leur forme et leur fonction originelles. On restaure les quatre dépôts depuis 30 ans pour en assurer la conservation. La forme et le plan des bâtiments ainsi que les détails architecturaux sont restés les mêmes jusqu'à nos jours, n'ayant pas subi de modification ou de dégradation majeure.

Éléments requis en matière de protection et de gestion

Le temple de Haeinsa est la propriété de l'ordre bouddhique coréen Jogye. Les Daejanggyeongpan (les tablettes du Tripitaka Koreana) et le Janggyeong Panjeon (les dépôts) ont été désignés comme « trésors nationaux » dans le cadre de la Loi sur la protection du patrimoine culturel. Tout le secteur du temple de Haeinsa a été désigné comme « site historique » ; et une zone de 2.095 ha autour du complexe du temple, zone comprenant le mont Gaya, a été désignée comme « site paysager » dans le cadre de la même loi. Toute la zone du mont Gaya, autour du temple, est désignée comme « parc national » et protégée comme tel par la Loi sur les parcs naturels ; elle devient ainsi une zone-tampon destinée à protéger le patrimoine culturel. D'autre part, le temple de Haeinsa est classé comme « temple bouddhique ayant une importance historique » dans le cadre de la Loi sur la préservation des

temples bouddhiques traditionnels. Ces désignations limitent fortement les possibilités de modifier le bien culturel et la zone-tampon.

Au niveau national, il incombe à l'Administration du patrimoine culturel de mettre en place et d'appliquer des politiques destinées à protéger le complexe du temple et la zone-tampon, et d'affecter des ressources financières à la conservation du Janggyeong Panjeon et des tablettes de bois. La province de Gyeongsangnam contribue elle aussi, par le versement de fonds supplémentaires, à la conservation du temple et de ses tablettes. Le district de Hapcheon est responsable de certaines activités de conservation et de gestion particulières. Le temple de Haeinsa s'occupe de la gestion quotidienne et donne des informations sur les tablettes sur son site Web. Le bien culturel fait l'objet d'examen quotidiens, ainsi que d'examen approfondis effectués par des spécialistes à tous les trois ou quatre ans.

Le projet général de conservation vise à protéger l'environnement physique du bien culturel ; il s'accompagne de divers projets relatifs à la valeur documentaire des tablettes du Tripitaka Koreana. Les travaux de conservation sont exécutés par des « spécialistes de la conservation du patrimoine culturel » qui ont passé les examens du Certificat national dans leurs domaines d'expertise respectifs. Le bien culturel ne fait pas l'objet d'un plan de gestion spécifique, mais les politiques de gestion des organismes associés au temple en vertu des diverses désignations officielles fournissent un cadre aux activités de conservation.

Pour protéger le Janggyeong Panjeon et les tablettes de bois contre le feu, on a recours à des agents de sécurité à temps plein et à un système de surveillance permanente, et l'on a installé un paratonnerre. Un camion équipé d'une pompe à incendie de taille moyenne est en place sur le terrain du temple et peut intervenir immédiatement en cas d'incendie. Pour contrôler la température et le degré d'humidité à l'intérieur des dépôts, on limite le nombre des visiteurs dans le Janggyeong Panjeon.

Bien	Sanctuaire de Jongmyo
Etat partie	République de Corée
Id. N°	738
Date d'inscription	1995

Brève synthèse

Le sanctuaire de Jongmyo abrite les tablettes ancestrales des rois et reines de la dynastie Joseon. C'est un ensemble de bâtiments symbolique qui atteste la légitimité de l'ancienne famille royale. Le roi s'y rendait périodiquement pour participer à des rites ancestraux et faire des vœux pour la sécurité du peuple et de l'État. C'est le plus ancien et le plus authentique des sanctuaires royaux confucéens consacrés au culte des ancêtres. Il s'élève sur un plan unique en son genre, qui a été entièrement conservé. Construit à la fin du XIV siècle, il a été détruit au XVI siècle pendant l'invasion japonaise, puis reconstruit au début du XVII siècle ; certains bâtiments ont été agrandis par la suite.

Le sanctuaire de Jongmyo et son terrain occupent un site de forme ovale de 19,4 hectares. Les bâtiments sont situés dans des vallées et entourés de collines basses, ainsi que d'éléments artificiels, bâtis sur le site pour y renforcer l'équilibre des éléments naturels suivant les principes traditionnels du pungsu. Les deux principaux éléments du complexe de Jongmyo sont : le sanctuaire principal, le Jeongjeon ; et un sanctuaire auxiliaire, le Yeongnyeongjeon (Pavillon de la Paix éternelle). Les autres éléments sont : le Mangmyoru (pavillon de bois où le roi se recueillait devant la mémoire de ses ancêtres royaux) ; le Gongmingdang (sanctuaire dédié au roi Gongming de la dynastie Goryeo, construit par le roi Taejo de la dynastie Joseon) ; le Hyangdaechong (pavillon où sont conservés les objets rituels) ; et le Jaegung (bâtiment comprenant une salle centrale et deux ailes, où le roi et les autres participants attendaient avant la cérémonie). L'architecture de Jongmyo est rigoureusement conforme à la doctrine confucéenne du culte des ancêtres et parfaitement adaptée au rituel des cérémonies confucéennes, supervisées strictement par les rois. Le sanctuaire a conservé sa forme originelle, qui date de la dynastie Joseon.

Les rites traditionnels du culte des ancêtres (les Jongmyo Jerye) sont encore pratiqués, de même que la musique et les danses rituelles qui les accompagnent. Tout ce qui concerne la construction et la gestion du sanctuaire de Jongmyo ainsi que les Jongmyo Jerye, a été minutieusement consigné dans les protocoles royaux de la dynastie Joseon.

Critère (iv) : Le sanctuaire de Jongmyo est un exemple remarquable de sanctuaire royal confucéen consacré au culte des ancêtres royaux, resté à peu près intact depuis le XVI siècle. Il présente une importance d'autant plus grande qu'un élément important du patrimoine immatériel s'y maintient sous la forme de pratiques et de formes rituelles.

Intégrité

Le sanctuaire de Jongmyo comprend un espace rituel principal, des bâtiments et des équipements principaux, ainsi que des constructions et des installations auxiliaires qui jouent un rôle dans

l'organisation des rituels ; il est entouré d'une forêt. Le complexe de bâtiments et d'éléments paysagers fait entièrement partie du bien ; il est lui-même entouré par une zone-tampon.

Les bâtiments sont de façon générale en bon état de conservation. Le risque d'incendie est le principal danger qui menace les constructions de bois de Jongmyo.

Au-delà de la zone-tampon qui protège le bien culturel, la ville se développe et se modernise rapidement. La construction de tours dans ces quartiers pourrait avoir un impact négatif sur la visibilité du sanctuaire au sein de Jongmyo.

Le Rituel royal ancestral et la Musique rituelle de Jongmyo sont encore pratiqués chaque année. Ils ont été désignés comme « éléments importants du patrimoine culturel immatériel ». La préservation de la musique, des danses et des rites est assurée par le Centre national du gugak et la Société pour la sauvegarde des Jongmyo Jerye.

Authenticité

Le sanctuaire de Jongmyo présente un degré d'authenticité élevé puisqu'il a conservé à la fois son apparence physique et ses pratiques rituelles traditionnelles. Le plan du site et l'architecture du sanctuaire ont gardé leur forme originelle ; la musique et les danses rituelles ancestrales se sont transmises jusqu'à nos jours et sont encore pratiquées périodiquement.

Reconstruit au XVII^e siècle, le sanctuaire de Jongmyo s'est ensuite agrandi deux fois pour accueillir des ancêtres toujours plus nombreux. Comme la plupart des bâtiments en bois dans la tradition architecturale de l'Asie de l'Est, ceux du sanctuaire ont fait l'objet de plusieurs restaurations impliquant chaque fois le démantèlement et la reconstruction du bâtiment. On s'est cependant scrupuleusement attaché à employer chaque fois le même type de matériaux et les mêmes techniques : les bâtiments de Jongmyo sont « authentiques » dans ce sens particulier.

Éléments requis en matière de protection et de gestion

La totalité de l'ensemble du sanctuaire de Jongmyo et deux bâtiments, le Jeongjeon et le Yeongnyeongjeon, ont été désignés comme « éléments du patrimoine culturel désignés par l'État » dans le cadre de la Loi sur la protection du patrimoine culturel, qui restreint les possibilités de modifier le bien culturel.

La zone qui s'étend dans un rayon de 100 mètres autour des limites du sanctuaire de Jongmyo est protégée par la Loi sur la protection du patrimoine culturel et par la réglementation du district de Jongno en tant que « zone de protection de l'environnement culturel historique » ; et toutes les constructions dans cette zone sont soumises à autorisation.

Le Rituel royal ancestral de Jongmyo et la Musique rituelle qui l'accompagne ont été désignés par l'État comme « éléments importants du patrimoine culturel immatériel ». La Société pour la sauvegarde des Jongmyo Jerye, que l'Administration du patrimoine culturel a désignée comme responsable principal du rituel dans le cadre de la Loi sur la protection du patrimoine culturel, reçoit des subventions et une assistance pour sauvegarder le Rituel.

Au niveau national, il incombe à l'Administration du patrimoine culturel de mettre en place et d'appliquer des politiques destinées à protéger le sanctuaire de Jongmyo, et d'affecter des ressources financières à sa conservation. L'Office de gestion du sanctuaire de Jongmyo, qui compte environ 25 employés, s'occupe de la gestion quotidienne du site. Celui-ci fait l'objet d'inspections de routine, ainsi que d'inspections approfondies menées par des spécialistes, tous les trois ou quatre ans.

Le territoire autour de Jongmyo est administré conjointement par les Divisions de l'urbanisme, des transports et du patrimoine culturel de la municipalité métropolitaine de Séoul. La municipalité révisé périodiquement le Plan de base d'aménagement des paysages urbains et le Plan de zonage applicable aux quartiers qui entourent Jongmyo, et préconise l'adoption de politiques de gestion systématiques et des projets de travaux.

Les travaux de conservation à Jongmyo sont effectués par des spécialistes de la conservation du patrimoine culturel qui ont passé les examens du Certificat national dans leurs domaines d'expertise respectifs. L'Administration du patrimoine culturel applique depuis 2009 le Plan d'établissement du Système de sécurité intégré pour les cinq palais et Jongmyo en vue des accidents et/ou des catastrophes qui pourraient endommager le patrimoine culturel.

Le public n'a accès au secteur du sanctuaire que dans le cadre de visites guidées ; l'intérieur des bâtiments lui est interdit.

Bien	Ensemble du palais de Changdeokgung
Etat partie	République de Corée
Id. N°	816
Date d'inscription	1997

Brève synthèse

Construit au *XVe* siècle sous la dynastie Joseon, l'ensemble du palais Changdeokgung occupe un site de 57,9 ha à Jongno-gu, au nord de Séoul, au pied du pic Ungbong du mont Baegaksan, la principale montagne tutélaire au titre de la géomancie.

Changdeokgung est un exemple exceptionnel de bâtiments officiels et résidentiels intégrés dans leur cadre naturel et harmonisés avec cet environnement. L'ensemble a été construit à l'origine pour faire office de palais secondaire par rapport à celui de Gyeongbokgung et il s'en distingue par ses buts et sa disposition au sein de la capitale. Situé au pied d'une chaîne de montagnes, il a été conçu pour épouser la topographie en conformité avec les principes du pungsu : les structures du palais ont été placées au sud et on a aménagé au nord un vaste jardin sur l'arrière, appelé Biwon ou jardin secret. L'adaptation au terrain distingue Changdeokgung des palais conventionnels.

Les bâtiments officiels et résidentiels qui composent l'ensemble ont été conçus selon les principes traditionnels d'organisation des palais. Les bâtiments et les structures comprennent trois portes et trois cours (une cour administrative, une cour de la résidence royale et une cour des audiences officielles) et la zone résidentielle à l'arrière de la zone administrative est agencée selon les principes du « sammun samjo (三門三朝) » et du « jeonjo huchim (前朝後寢) ». Les bâtiments sont construits en bois sur des plateformes de pierre et beaucoup présentent des toits en tuile à arêtier dotés de gouttières à encorbellement et supports multiples et de sculptures ornementales.

Le jardin a été aménagé en terrasses plantées de pelouses, d'arbres à fleurs et de fleurs et abrite un bassin de lotus et des pavillons dressés contre un arrière-plan boisé. Il recèle plus de 56 000 spécimens de diverses espèces d'arbres et de plantes, dont des noyers, des chênes blancs, des zelkovas, des pruniers, des érables, des noisetiers, des charmes, des ifs, des ginkgos et des pins.

Changdeokgung a fait office de palais secondaire par rapport à Gyeongbokgung pendant deux cents ans mais il a été le premier reconstruit après l'incendie des deux palais survenu lors de l'invasion japonaise de la fin du *XVIe* siècle, et il a dès lors servi de siège à la dynastie pendant deux cent cinquante ans. Ce bien a eu une grande influence sur le développement de l'architecture, de la conception des jardins et des paysages et des arts apparentés en Corée pendant de nombreux siècles. Il témoigne de valeurs architecturales sophistiquées, en harmonie avec un magnifique environnement.

Critère (ii) : Changdeokgung a eu une grande influence sur le développement de l'architecture, de la conception des jardins et des paysages et des arts apparentés en Corée pendant de nombreux siècles.

Critère (iii) : Changdeokgung illustre les principes traditionnels du pungsu et du confucianisme par son architecture et son paysage La sélection du site et l'emplacement du palais obéissent aux principes du pungsu, tandis que les bâtiments ont été agencés sur les plans fonctionnel et symbolique selon l'idéologie confucéenne, une combinaison qui traduit la conception du monde idiosyncratique de la dynastie Joseon.

Critère (iv) : Changdeokgung est un exemple exceptionnel d'architecture palatiale et d'art des jardins extrême-orientaux. L'ensemble est remarquable par l'intégration de ses bâtiments à leur cadre naturel et leur harmonisation avec cet environnement, l'adaptation à la topographie et le respect de la couverture d'arbres d'origine.

Intégrité

Changdeokgung présente tous les éléments fondamentaux de l'architecture palatiale coréenne, et l'organisation de l'espace, l'aménagement des bâtiments, les jardins et le paysage forestier montagneux à l'arrière du palais s'y conforment aux principes et aux protocoles confucéens. Les éléments du palais sont tous restés intacts : Oejo, la cour royale de la dynastie, Chijo, les quartiers administratifs du palais, Chimjo, la résidence de la famille royale, et le jardin destiné aux loisirs du roi. Le bien inclut l'intégralité de l'ensemble architectural et de son environnement naturel.

L'incendie constitue la principale menace pour l'intégrité physique des bâtiments. Les structures de bois ont été détruites par des incendies à plusieurs reprises au cours de leur histoire.

Authenticité

Les bâtiments de l'ensemble du palais de Changdeokgung, détruits à plusieurs reprises par des incendies, ont fait l'objet de reconstructions successives et des additions y ont été apportées au cours des siècles suivant leur construction. Cependant, si on en juge à l'aune des critères et des pratiques en usage en Asie, l'ensemble présente un haut degré d'authenticité. Les bâtiments et les éléments naturels du jardin situé à l'arrière ont conservé leur forme originelle, qui date généralement de la fin de la dynastie Joseon, et leur relation avec le terrain et le paysage naturels. Des travaux ont été entrepris très récemment pour corriger les changements apportés lors de l'occupation japonaise au début du *XX* siècle. Ils sont exécutés en faisant appel à des méthodes et des matériaux traditionnels et se fondent sur des découvertes et des travaux de recherche historiques.

Éléments requis en matière de protection et de gestion

La totalité de l'ensemble du palais de Changdeokgung, y compris les bâtiments individuels et les plantations, a été classée patrimoine culturel national en application de la loi sur la protection du patrimoine culturel. De plus, un certain nombre des bâtiments de l'ensemble ont été classés Trésor national ou Trésor (hall Injeongjon, porte Injeongmun, hall Seonjeongjeon, hall Huijeongdang, hall Daejojeon, ancien temple de Seonwonjeon et porte Donhwamun) ou Monuments naturels (le genévrier chinois et le prunier *Actinidia arguta*). Ce classement impose un contrôle strict sur toute modification éventuelle du bien.

Une zone de 100 m autour de l'ensemble du palais de Changdeokgung a été classée zone de protection de l'environnement culturel historique en application de la loi sur la protection du patrimoine culturel. Toute construction ou modification prévue dans cette zone doit faire l'objet d'une autorisation de l'Administration du patrimoine culturel par l'intermédiaire du bureau du district de Jongno-gu. Le jardin situé à l'arrière du palais a été classé zone de conservation de paysage écologique en application de la loi sur la conservation de l'environnement naturel.

Au niveau national, l'Administration du patrimoine culturel est chargée d'élaborer et de faire appliquer des mesures de protection et de gestion et d'allouer des ressources financières à la conservation de Changdeokgung. Le bureau de gestion de Changdeokgung, qui emploie une quarantaine de personnes, est responsable de la gestion quotidienne de l'ensemble. Les sites font l'objet d'une surveillance quotidienne et d'une inspection détaillée par des spécialistes tous les 3 à 4 ans.

La zone située autour de Changdeokgung est gérée en coopération par les Divisions de l'urbanisme, du transport et du patrimoine culturel au sein du gouvernement municipal de Séoul. Le plan directeur du paysage de la ville de Séoul et le plan d'urbanisme des zones situées autour de Changdeokgung, qui sont périodiquement révisés et mis à jour, fournissent un cadre pour la gestion et la planification des travaux dans la zone tampon.

La conservation est assurée par des spécialistes de la conservation du patrimoine culturel ayant passé les examens nationaux de certification dans leur domaine d'expertise. L'Administration du patrimoine culturel applique depuis 2009 le plan de mise en œuvre d'un système de sécurité intégré pour les cinq palais et Jongmyo, en prévision des accidents et/ou des catastrophes qui pourraient porter atteinte à l'intégrité du bien.

Bien	Forteresse de Hwaseong
Etat partie	République de Corée
Id. N°	817
Date d'inscription	1997

Brève synthèse

Hwaseong est une forteresse de l'époque de la dynastie de Joseon qui entoure le centre de la ville de Suwon, dans la province de Gyeonggi-do. Elle a été érigée à la fin du XVIII^e siècle par le roi Jeongjo à des fins défensives, pour se constituer une nouvelle assise politique et pour abriter les restes de son père, le prince royal Jangheon. Les remparts massifs de la forteresse, longs de 5,74 km, entourent une surface de 130 ha et épousent la topographie du terrain. La principale rivière de Suwon, le Suwoncheon, traverse le centre de la forteresse.

Les murs présentent un certain nombre de structures défensives, pour la plupart intactes. Il s'agit de vanes, tours de guet, postes de commandement, tours de jets de flèches multiples, bastions pour armes à feu, tours d'angle, portes secrètes, tours-balises, bastions et bunkers. Les portes principales sont implantées aux quatre points cardinaux. La porte Paldalmun au sud et la porte Janganmun au nord sont d'impressionnantes structures en bois à deux étages, construites sur un socle de pierre, flanquées de plateformes de garde et protégées par des ravelins en demi-lune de brique cuite. Elles sont reliées par une voie principale traversant le complexe. Les portes ouest (Hwaseomun) et est (Changnyongmun) sont des constructions à un étage également protégées par des ravelins.

La forteresse de Hwaseong a exercé une grande influence sur le développement de l'architecture, l'urbanisme, la conception de paysages et les arts apparentés en Corée. Elle se distinguait des forteresses chinoises et japonaises en ceci qu'elle conjugait des fonctions militaires, politiques et commerciales. Conçue par Jeong Yakyoung, un savant reconnue issu de l'École d'études pratiques, elle se caractérise par une planification soignée, l'alliance d'éléments résidentiels et défensifs et la mise en application des dernières découvertes scientifiques. En combinant les concepts de certaines des meilleures réalisations occidentales et extrême-orientales, elle représente l'apogée de l'architecture militaire du XVIII^e siècle. Hwaseong a également ceci d'unique qu'entourant des zones plates et vallonnées, elle tire profit de la topographie pour atteindre une efficacité défensive optimale.

Des archives de la construction de Hwaseong, Hwaseong seongyeok uigwe, publiées en 1801, décrivent en détails la conception et l'édification de la forteresse.

Critère (ii) : *Mariant les meilleurs concepts scientifiques de l'Europe et de l'Extrême-Orient minutieusement étudiés par des savants de l'École d'études pratiques, la forteresse de Hwaseong représente l'apogée de l'architecture militaire du XVIIIe siècle. Elle témoigne d'importantes évolutions dans le domaine de la construction et d'une utilisation des matériaux qui reflètent l'existence d'échanges scientifiques et techniques entre l'Orient et l'Occident. La forteresse a exercé une grande influence sur l'architecture, l'urbanisme, la conception de paysages et les arts apparentés en Corée.*

Critère (iii) : *Hwaseong allie les méthodes de construction traditionnelles d'une forteresse à un agencement novateur lui conférant des fonctions défensives, administratives et commerciales. Elle illustre l'évolution sociale et technique rapide de la Corée du XVIIIe siècle.*

Intégrité

Les principaux éléments de la forteresse de Hwaseong, dont les remparts, les quatre grandes portes et divers autres dispositifs de défense, sont intacts et se trouvent à l'intérieur des limites du bien. Le Suwoncheon coule toujours au cœur de la ville par l'écluse Hwahongmun et les routes reliant les portes principales restent les axes du système routier.

La forteresse comportait à l'origine 48 éléments comprenant les portes cardinales, des vannes, des tours de guet, des postes de commandement, des tours de jets de flèches multiples, des bastions à meurtrières pour armes à feu, des tours d'angle, des portes secrètes, une tour-balise, des plateformes de garde, des bastions et des bunkers. Sept d'entre eux (une écluse, une tour de guet, une porte secrète, deux plateformes de garde et deux bunkers) ont été détruits lors d'inondations et de guerres. Le mur sinueux de la forteresse a été percé en neuf endroits pour faire place aux axes routiers de la ville.

La forteresse est en bon état mais sa conservation et son entretien nécessitent l'intervention d'un personnel qualifié. Le plus grand risque qui la menace est le risque d'incendie qui pourrait endommager ses structures en bois. Les mauvaises herbes, qui peuvent abîmer les remparts et d'autres éléments, constituent un autre facteur de risque.

L'urbanisation rapide expose les quatre portes cardinales à la pollution et aux vibrations causées par les véhicules circulant dans les rues voisines pouvant les détériorer. Elles constituent une menace qui doit être gérée.

Authenticité

Le circuit des remparts ainsi que de la plupart de leurs éléments (portes, tours, bastions, etc.) préserve leur authenticité en termes de site, de matériaux et de techniques.

Certaines parties de la forteresse ont été considérablement endommagées lors de la Guerre de Corée. Les portes Janganmun et Changnyongmun ont été entièrement détruites et les remparts partiellement démolis. Des travaux de restauration et de reconstruction ont toutefois été entrepris depuis 1964. Ils sont exécutés en conformité avec les principes de la Charte de Venise et du Document de Nara et se fondent sur les informations exhaustives contenues dans le Hwaseong seongyeok uigwe.

Éléments requis en matière de protection et de gestion

La forteresse de Hwaseong a été classée patrimoine culturel national en application de la loi sur la protection du patrimoine culturel. Les portes Paldalmun et Hwaseomun ont été également classées Trésors et la zone incluse dans les remparts de la forteresse a été classée zone de protection en vertu de la même loi. Une zone tampon de 500 m au-delà des remparts a été instituée, de même qu'une zone de protection du patrimoine culturel historique en application de l'ordonnance sur la protection du patrimoine culturel de la province de Gyeonggi-do. Ce classement exige que toute intervention soit soumise à une autorisation officielle et que les travaux de restauration et de conservation soient uniquement exécutés par du personnel qualifié. L'ordonnance de gestion du patrimoine culturel mondial de Hwaseong de la ville de Suwon réglemente les visites et l'utilisation de la forteresse et de ses installations.

Au niveau national, l'Administration du patrimoine culturel est chargée d'élaborer et de faire appliquer les politiques de protection de Hwaseong et des zones voisines et d'allouer des ressources financières à la conservation de la forteresse. Le plan d'urbanisme périodiquement révisé de la ville de Suwon fixe des limites à l'occupation des sols, au rapport plancher/sol et à la hauteur des structures à l'intérieur et à l'extérieur de la forteresse. Des critères ont également été fixés en matière d'altérations du bien. Le bureau de gestion de Hwaseong, qui emploie une trentaine de personnes, est chargé de la gestion quotidienne. Les sites font l'objet d'une surveillance quotidienne et d'une inspection détaillée par des spécialistes tous les 3 à 4 ans.

La Fondation de la ville de Suwon pour la gestion de Hwaseong, créée aux termes de l'ordonnance de la ville de Suwon, est chargée de l'exploitation des lieux, de la mise en œuvre de projets rentables sur le site et de la promotion du tourisme.

Les travaux de conservation de Hwaseong sont exécutés par des spécialistes de la conservation du patrimoine culturel ayant passé les examens de certification nationale dans leur domaine d'expertise. Des caméras ont été installées et un système de surveillance établissant des rondes de nuit et de jour

autour de la forteresse fonctionne 24 heures sur 24. Des employés sont régulièrement affectés au désherbage.

Une étude scientifique de toutes les sections non restaurées à ce jour est prévue, et une étude en cours vise à prendre des mesures destinées à éviter tout effondrement induit par les vibrations des véhicules.

Bien	Zones historiques de Gyeongju
Etat partie	République de Corée
Id. N°	976
Date d'inscription	2000

Brève synthèse

Les zones historiques de Gyeongju présentent un ensemble remarquable de réalisations exceptionnelles de l'art bouddhiste coréen sous la forme de sculptures, bas-reliefs, pagodes et vestiges de temples et de palais de la culture florissante de la dynastie de Silla, notamment entre le VIIe et le Xe siècles. La dynastie de Silla a régné sur la péninsule coréenne pendant près d'un millénaire (de 57 avant J.-C. à 935 après J.-C.) et les sites et monuments de Gyeongju et des environs constituent des témoignages extraordinaires de ses réalisations culturelles. Ces monuments représentent des jalons exceptionnels dans le développement de l'architecture bouddhiste et laïque coréenne.

Le bien comporte cinq zones distinctes situées dans le centre de Gyeongju et ses environs.

L'aire du mont Nam s'étend au nord de la ville sur 2 650 ha. Les monuments bouddhistes découverts à l'époque de l'inscription comportent les ruines de 122 temples, 53 statues de pierre, 64 pagodes et 16 lanternes de pierre. Les fouilles ont aussi mises au jour les restes de cultes de la nature et animistes pré-bouddhistes de la région. Cette zone contient 36 monuments, comprenant des bas-reliefs taillés dans la roche ou des rochers gravés, des images et des têtes de pierre, des pagodes, des tombes et des groupes de tombes royales, des puits, un groupe de mâts d'étendards en pierre, la forteresse du mont Nam, le site du Pavillon Poseokjeong et le bassin de Seochulji.

L'aire de Wolseong inclut le site du palais en ruines de Wolseong, la forêt de Gyerim, où est né selon la légende le fondateur du clan Gyeongju Kim, le bassin d'Anapji, sur le site du palais en ruines d'Imhaejeon, et l'observatoire de Cheomseongdae.

L'aire du parc des tumulus consiste en trois groupes de tombes royales. La plupart des tumulus sont en forme de dômes mais certains ont la forme d'une demi-lune ou d'une calebasse. Ils renferment des cercueils de bois doubles recouverts de gravier et les fouilles ont mises au jour de riches objets funéraires d'or, de verre ou de fine céramique. Une des tombes les plus anciennes a révélé une fresque murale peinte sur de l'écorce de bouleau représentant un cheval ailé.

L'aire de Hwangnyongsa se compose de deux temples bouddhistes, le temple de Bunhwangsa et les ruines du temple de Hwangnyongsa. Ce dernier, construit sur l'ordre du roi Jinheung (540 - 576) sur une surface de 72 500 m², était le plus grand temple jamais érigé en Corée. Une pagode de neuf étages et de 80 m de haut y a été ajoutée en 645. La pagode de Bunhwangsa a été construite en 634 au moyen de blocs de pierre taillée.

L'aire de la forteresse de Sanseong consiste en ouvrages défensifs situés le long de la côte orientale et à d'autres endroits stratégiques et inclut la forteresse du mont Myeonghwal.

Critère (ii) : Les zones historiques de Gyeongju présentent un certain nombre de sites et de monuments qui constituent des jalons exceptionnels dans le développement de l'architecture bouddhiste et laïque en Corée.

Critère (iii) : La dynastie de Silla a régné sur la péninsule coréenne pendant près d'un millénaire (de 57 avant J.-C. à 935 après J.-C.) et les sites et monuments de Gyeongju et des environs (qui incluent la montagne sacrée de Nam) constituent des témoignages extraordinaires de ses réalisations culturelles.

Intégrité

En tant que bien constituant un ensemble, ces zones attestent de l'importance de Gyeongju, la capitale de la dynastie de Silla. L'ensemble des zones de patrimoine culturel témoigne d'une histoire millénaire en ceci qu'il rend compte de l'intégralité de la culture de la dynastie de Silla, y compris ses structures sociales, ses modes de vie et l'agencement de la capitale. Le bien inclut, dans leur cadre original, tous les éléments permettant d'attester de la valeur de la ville.

Les aires du mont Nam et de Sanseong sont situées dans régions rurales et ne présentent que peu de risques d'urbanisation. Le reste des zones historiques se trouve toutefois dans des zones urbaines. Il faut strictement contrôler dans Gyeongju la hauteur et la forme des bâtiments, l'envahissement des constructions et le nombre croissant de véhicules qui pourraient menacer l'intégrité physique et visuelle des zones historiques. La liaison ferroviaire méridionale de la mer du Japon qui traverse cette aire ne fonctionne plus.

Authenticité

L'ensemble des zones historiques de Gyeongju et leurs éléments individuels, qui consistent surtout en sites archéologiques et en sculptures, conservent une grande authenticité. Les divers éléments des zones historiques ont été maintenus in situ dans leur contexte original et les ruines des temples et des palais ont été conservées en respectant leur forme et leur disposition initiales. Les monuments, les sculptures, les pagodes, les tombes et les forteresses ont fait l'objet d'un petit nombre de restaurations, effectuées sur la base de données scientifiques provenant de fouilles et de travaux de recherche.

Éléments requis en matière de protection et de gestion

Les zones historiques de Gyeongju consistent en cinq aires différentes (celles du mont Nam, de Wolseong, des tumulus, du temple de Hwangnyongsa et de la forteresse) qui appartiennent au gouvernement. L'ensemble du bien, avec ses nombreux sites individuels, a été classé patrimoine culturel national en application de la loi sur la protection du patrimoine culturel. Il constitue aussi un parc national en application de la loi sur les parcs nationaux. Ces mesures restreignent sévèrement toute construction dans la zone concernée. Une zone tampon de 500 m (zone de protection de l'environnement culturel historique) a été établie autour de chaque zone historique en vertu de la loi sur la protection du patrimoine culturel. Toute construction dans les zones tampons doit faire l'objet d'une autorisation. À Gyeongju, il est obligatoire de procéder à une évaluation de l'impact sur le patrimoine culturel avant toute construction pour protéger l'abondant patrimoine mis au jour.

Au niveau national, l'Administration du patrimoine culturel est chargée d'élaborer et de faire appliquer des mesures de protection et d'allouer des ressources financières à la conservation des zones historiques de Gyeongju. La ville de Gyeongju est directement responsable des opérations plus spécifiques de conservation et de gestion avec le Service des parcs nationaux coréens, chargé de la gestion du mont Nam. Les sites font l'objet d'une surveillance quotidienne et d'une inspection détaillée par des spécialistes tous les 3 à 4 ans.

La conservation est assurée par des spécialistes de la conservation du patrimoine culturel ayant passé les examens nationaux de certification dans leur domaine d'expertise. L'Administration du patrimoine culturel et la ville de Gyeongju continuent d'acheter des terrains limitrophes des zones inscrites pour mieux les protéger et mieux les relier. La ligne ferroviaire méridionale de la mer du Japon sera entièrement démantelée d'ici 2014.

Des plans de gestion sont en vigueur dans les zones historiques de Gyeongju, pour veiller à la préservation de l'état de ces zones et de leur environnement et à l'utilisation de ces zones pour l'éducation des citoyens et les études de terrain des étudiants. Ils concernent l'élaboration de plans à long terme, le renforcement de mesures de lutte contre les incendies de forêts, les inondations et d'autres calamités naturelles, et instituent un programme de recherche scientifique comprenant des fouilles archéologiques et une politique de recherche systématique d'investissements et de propositions de gestion du site respectueuses l'environnement et conformes aux meilleures politiques de tourisme international. À cela s'ajoutent des programmes en matière de conservation et de maintenance des sculptures et des antiquités monumentales et des programmes de restaurations sélectives fondées sur des recherches scientifiques exhaustives.

Les sites ouverts doivent faire l'objet d'une surveillance régulière visant à prévenir l'utilisation illégale des lieux pour des enterrements non autorisés ou des rites chamaniques. Les aires de parkings doivent être agrandies et des trajets seront indiqués pour empêcher l'accès non contrôlé aux sites.

Bien	Sites de dolmens de Gochang, Hwasun et Ganghwa
Etat partie	République de Corée
Id. N°	977
Date d'inscription	2000

Brève synthèse

Les sites de dolmens de Gochang, Hwasun et Ganghwa présentent la densité la plus forte et la plus grande variété de dolmens de la Corée et, de fait, de la planète. Les dolmens sont des monuments funéraires mégalithiques qui, aux IIe et Ier millénaires avant notre ère, constituaient une des principales caractéristiques de la culture du Néolithique et de l'âge du bronze dans le monde entier. On pense généralement que ces mégalithes, qui consistent d'ordinaire en au moins deux blocs de pierre non taillée soutenant une énorme table de couverture, étaient de simples chambres funéraires érigées sur les corps ou les squelettes de notables défunts. Généralement situés dans des cimetières surélevés, ils présentent une grande valeur archéologique grâce aux informations qu'ils apportent sur les peuples préhistoriques qui les ont érigés, leurs systèmes social et politique, leurs croyances et leurs rites, leur expression artistique et leurs cérémonies.

Le bien consiste en trois zones distinctes.

Le site de Gochang (8,38 ha) constitue le groupe de dolmens le plus important et le plus diversifié. Il se situe dans le village de Maesan, au pied du versant méridional d'une chaîne de collines orientée d'est en ouest. On y a dénombré plus de 440 dolmens de types divers.

Le site de Hwasun (31 ha) se situe sur les pentes d'une série de petites collines le long de la rivière Jiseokgang. Il comporte plus de 500 dolmens. On a identifié les strates d'où proviennent un grand nombre de blocs qui les composent.

Les sites de Ganghwa (12,27 ha) se trouvent sur les pentes montagneuses de l'île de Ganghwa. Généralement situés à une altitude plus élevée que les dolmens des autres sites, ils sont d'une facture plus ancienne, notamment ceux de Bugeun-ri et de Gocheon-ri.

Les sites de dolmens de Gochang, Hwasun et Ganghwa livrent de précieuses indications sur la façon dont les pierres étaient extraites, transportées et érigées et sur l'évolution des types de dolmens dans le nord-est de l'Asie.

Critère (iii) : Ces sites funéraires sont ceux qui illustrent le mieux dans le monde les évolutions technologiques et sociales planétaires de la préhistoire qui ont présidé à l'apparition de monuments funéraires et rituels composés de grandes pierres aux IIe et IIIe millénaires avant J.-C. (la "culture mégalithique").

Intégrité

Chacune de ces trois zones présente un nombre important de dolmens dont la grande variété de styles et de types illustre l'histoire du développement de la culture mégalithique. La présence d'une carrière près du site constitue un atout précieux pour les références qu'elle apporte quant aux origines, à la nature et à l'histoire du développement des dolmens, et pour sa contribution à l'intégrité du site. Ces éléments se situent tous à l'intérieur des limites du bien inscrit.

Il est prévu de reconstituer certains dolmens effondrés ou dispersés. Ce travail sera fondé sur des recherches scientifiques approfondies permettant de retrouver la configuration et la localisation initiales des dolmens. Les plus grands risques qui menacent les dolmens sont les risques d'incendie et de dégâts survenant dans leur environnement.

Authenticité

Les dolmens présentent des formes, des matériaux et une localisation authentiques. Ils sont en majorité restés intacts depuis l'époque de leur construction et leur état actuel résulte d'un processus normal de détérioration. Si quelques-uns d'entre eux ont été démantelés par des paysans, leurs pierres sont restées intactes et on peut facilement reconstituer leur forme originale et retrouver leur localisation.

Éléments requis en matière de protection et de gestion

L'intégralité des trois sites a classée patrimoine culturel en application de la loi sur la protection du patrimoine culturel qui stipule qu'ils soient protégés et gérés en tant que tels. En vertu de cette loi, les sites et une zone de 500 m au-delà de leurs limites jouissent d'une protection supplémentaire en tant que zone de protection d'un environnement culturel historique. Toute forme de construction ou d'intervention requiert une autorisation et une étude d'impact sur l'environnement et tout travail de restauration doit être effectué par des spécialistes accrédités. Les sites sont ouverts au public.

Les biens appartiennent au gouvernement de la République de Corée. La responsabilité globale de leur protection, de leur financement, de l'élaboration et de l'application des politiques de conservation des sites et des zones tampons incombe à l'Administration du patrimoine culturel. L'Institut national de recherche sur le patrimoine culturel procède à des recherches universitaires, des études de terrain et des fouilles (en association avec des musées universitaires et des instituts privés de recherche sur le patrimoine).

La conservation et la gestion quotidiennes incombent aux administrations locales concernées (les comtés de Gochang-gun, Hwasun-gun et Ganghwa-gun). Le musée des dolmens de Gochang, le Pavillon de protection du site de dolmens de Hwasun et le musée historique de Ganghwa fournissent des informations sur chaque site à leurs visiteurs. Les sites font l'objet d'une surveillance quotidienne et d'une inspection détaillée par des spécialistes tous les 3 à 4 ans.

Des plans de gestion ont été élaborés pour chacun des trois biens dans le site inscrit. Ils visent avant tout à préserver le caractère original des sites de dolmens et de leurs alentours immédiats. Ces plans concernent des travaux de recherche scientifique (enquête, inventaire, fouilles à des endroits choisis et études paléo-environnementales), la protection de l'environnement (élimination sélective de la couverture végétale, guidage des visiteurs de façon à diminuer au maximum l'impact de leur passage sur l'environnement naturel, acquisition des terres agricoles limitrophes pour empêcher les intrusions, etc.) et instituent une surveillance systématique et des éléments de présentation (signalisation, voies d'accès et parkings, matériel d'interprétation, sensibilisation du public et participation des communautés locales, organisation de festivals et d'autres manifestations sur les sites).

Les environs des dolmens sont régulièrement débroussaillés pour prévenir les incendies de forêts, et les dolmens effondrés du fait du creusement de la terre ou de la présence de racines d'arbre sont rendus à leur état d'origine sur la base d'études et de recherches approfondies.

Bien	Bam et son paysage culturel
Etat partie	République islamique d'Iran
Id. N°	1208 bis
Dates d'inscription	2004 - 2007

Brève synthèse

Le bien de Bam et son paysage culturel se trouve à la lisière sud du haut plateau iranien, dans la province de Kerman, au sud-est de l'Iran, près de la frontière du Pakistan. Bam est à 1,060 mètres au dessus du niveau de la mer au centre de la vallée dominée au nord par les monts Kafut et au sud par les monts Jebal-e Barez. Cette vallée constitue le paysage culturel élargi du comté de Bam. Au-delà des montagnes s'étend le vaste désert de Lut de l'Iran central. L'eau des monts Jebal-e Barez alimente le cours d'eau saisonnier Posht-e Rud qui borde la ville de Bam entre l'Arg-e Bam et le Qal'eh Dokhtar. La rivière Chelokhoneh et ses affluents sont alimentés par l'eau des parties centrales des monts Jebal-e Barez. Elle coule maintenant en direction du nord-est alors qu'autrefois elle traversait la ville de Bam jusqu'à son détournement par un barrage lui donnant une nouvelle orientation et la faisant confluer avec le Posht-e Rud au nord-ouest de la ville. L'eau des monts Kafut alimente aussi le bassin versant.

Les origines de la citadelle de Bam, Arg-e Bam, remontent à la période achéménide (VI^e au IV^e siècle avant J.-C.) et même plus loin. L'apogée de la citadelle se situe du VII^e au XI^e siècle, en raison de sa position au carrefour d'importantes routes marchandes et de sa réputation en matière de production de vêtements en soie et en coton. La citadelle, qui contient les quartiers du gouverneur et la zone résidentielle fortifiée, constitue le centre d'un vaste paysage culturel qui est marqué par une série de forts et de citadelles aujourd'hui en ruines. L'existence de la vie dans l'oasis était fondée sur les canaux d'irrigation souterrains, les qanats, dont Bam a conservé certains des témoignages les plus anciens en Iran et qui continuent à fonctionner aujourd'hui. Arg-e Bam est l'exemple le plus représentatif d'une ville médiévale fortifiée construite selon la technique vernaculaire utilisant des couches de terre (chineh), des briques de terre séchées au soleil (khesht) et des structures à voûtes et à coupes.

En dehors de la zone principale de Arg-e Bam, autres structures historiques protégées sont les suivantes : le Qal'eh Dokhtar (forteresse de la Vierge, VII^e siècle environ), le mausolée d'Emamzadeh Zeyd (XI^e -XIII^e siècle) et celui d'Emamzadeh Asiri (XIII^e siècle) et les systèmes des qanats historiques et des cultures du sud-est de Arg

Bam et son paysage culturel représentent un exemple exceptionnel d'ancien habitat fortifié qui s'est développé autour du haut plateau central de l'Iran et un témoignage exceptionnel du développement d'un peuplement marchand dans l'environnement désertique de la région d'Asie centrale. Cette construction impressionnante représente sans nul doute l'apogée et est la plus importante réalisation de son espèce non seulement dans la région de Bam, mais aussi dans une région culturelle bien plus étendue d'Asie de l'Ouest. Bam est située dans une oasis dont l'existence a reposé sur l'utilisation des canaux d'irrigation souterrains, les qanats, pendant plus de deux millénaires. Des siècles durant, Bam a conservé une position stratégique sur les Routes de la soie la reliant à l'Asie centrale à l'est, au Golfe persique au sud et à l'Egypte à l'ouest et constitue un exemple de l'interaction de diverses influences.

Le paysage culturel de Bam est une représentation importante de l'interaction de l'homme et de la nature et conserve un riche patrimoine de canalisations anciennes, d'habitats et de forts qui témoignent de manière tangible de l'évolution de la région.

Critère (ii) : Bam s'est développée au carrefour d'importantes routes marchandes à la limite sud du haut plateau iranien, jusqu'à devenir un exemple exceptionnel de l'interaction de diverses influences.

Critère (iii) : Bam et son paysage culturel représentent un témoignage exceptionnel du développement d'un peuplement marchand dans un environnement désertique d'Asie centrale.

Critère (iv) : La Citadelle de Bam (Arg-e de Bam) représente un exemple exceptionnel de peuplement fortifié et de citadelle d'Asie centrale, reposant sur la technique de couches de terre (chineh) combinées à des briques de terre (khesht).

Critère (v) : Le paysage culturel de Bam est une représentation exceptionnelle de l'interaction de l'homme et de la nature dans un environnement désertique, utilisant les qanats, qui reposent sur un système social strict, aux tâches et aux responsabilités précisément définies, et qui sont demeurés en usage jusqu'à nos jours, mais qui sont désormais devenus vulnérables à un changement irréversible.

Intégrité

Bam et son paysage culturel constitue un paysage culturel relique issu d'une croissance organique. Le bien du Patrimoine mondial englobe la partie centrale de l'oasis de Bam, y compris la Citadelle de Bam et la zone qui longe la faille sismique de Bam. Il contient les témoignages historiques de l'évolution de la construction des qanats du premier millénaire jusqu'à aujourd'hui. Le bien inscrit et la zone tampon sont

d'une taille suffisante et englobent les attributs qui justifient la valeur universelle exceptionnelle du bien, y compris les éléments qui expriment la relation entre l'homme et l'environnement.

Dans l'Arg-e Bam, les structures en terre ont conservé des formes urbaines et leur type de construction qui, bien que nécessitant des interventions du fait du séisme, ont préservé un haut niveau d'intégrité. Le nouveau plan directeur de la ville moderne de Bam, très touchée par le séisme de 2003, suivra le schéma de rues traditionnel et l'approche urbaine des jardins pour préserver le caractère du bien.

Le paysage culturel vivant conserve un haut niveau d'intégrité du fait de la poursuite de l'utilisation et de l'entretien du système hydraulique historique des qanâts et de la poursuite de l'utilisation des terres à des fins agricoles. La relation visuelle traditionnelle de l'ensemble fortifié et de son contexte est préservée. Toutefois, il y a des problèmes liés aux nouvelles constructions des zones industrielles et résidentielles autour de la ville de Bam, qui devront être réglementées et gérées de manière appropriée pour préserver cette relation.

Authenticité

Le bien conserve plusieurs attributs qui matérialisent son authenticité. Pour ce qui est du tissu historique, bien qu'une certaine détérioration soit survenue et que des restaurations partielles aient été effectuées entre 1976 et 2003, celles-ci ont utilisé des matériaux traditionnels.

Le séisme de 2003 a causé l'écroulement de diverses parties des Quartiers du Gouverneur et des parties hautes des remparts. Cependant, une grande partie du tissu perdu provenait de restaurations modernes. Les matériaux trouvés aux niveaux les plus anciens sont bien préservés et ont maintenant été mis au jour. La culture architecturale traditionnelle et le plan de la ville ont aussi été préservés, y compris la continuité du travail et des savoir-faire de la construction en terre. Pour maintenir l'authenticité du bien, il sera important que les interventions suivent des principes et des directives appropriés en matière de restauration, conformément à la doctrine internationale et en prenant en considération les matériaux et les techniques d'origine.

Le contexte a aussi conservé nombre des caractéristiques historiques qui se réfèrent à l'intégration de l'homme et de l'environnement et autres associations symboliques avec le paysage naturel. Pour maintenir l'authenticité de cette relation, la gestion de la zone tampon jouera un rôle critique, de même que les dispositions prises pour le maintien des pratiques et rituels historiques et la continuité des fonctions et des utilisations du site.

Éléments requis en matière de protection et de gestion

Bam et son paysage culturel est protégé depuis 1945 en vertu de la législation iranienne (Loi de conservation des monuments nationaux du 3 novembre 1930) et d'autres instruments de contrôle juridique et normes de protection concernant l'architecture et le contrôle de l'utilisation des terres. Les fouilles illégales sont interdites en Iran.

La principale autorité de gestion est l'Organisation iranienne du patrimoine culturel, de l'artisanat et du tourisme (ICHHTO), direction indépendante qui collabore avec les autres autorités nationales et locales et suit un programme qui est régulièrement actualisé. Certains des bâtiments listés en dehors de l'Arg appartiennent à d'autres institutions du gouvernement, mais les modifications sont subordonnées à l'accord de l'ICHHTO. La gestion implique la collaboration en particulier avec l'Organisation des biens religieux (Sazeman-e Owqaf), le Ministère du logement et de l'urbanisme (Vezerat-e Maskan va Shahr-sazi) et les municipalités (Shahrdari) de Bam et Baravat. L'ICHHTO a deux bureaux dans la région, le bureau régional de Kerman et le bureau de l'Equipe spéciale à Bam.

Alors que le bien du Patrimoine mondial est généralement une zone archéologique, la zone tampon comprend deux villes, Bam et Baravat, ainsi que les palmeraies attenantes. La zone tampon 1 couvre la zone urbaine située près de la citadelle : toute activité de construction ou altération y est interdite sans la permission et la supervision de l'ICHHTO. Une zone élargie de protection du paysage est prévue, englobant toute la ville, les zones d'irrigation et les terres cultivées de Bam et Baravat, ce qui permet de contrôler l'utilisation des terres. Le profil et les points de vue sur l'Arg seront protégés aussi longtemps que la hauteur des constructions restera limitée à 10 mètres. Les activités agricoles sont autorisées dans la mesure où elles ne nécessitent pas de constructions nuisant au paysage. Toute activité extractive (mines ou carrières) est interdite si elle perturbe la vue des montagnes visibles de Bam. L'équilibre entre les palmeraies et les zones bâties est le même qu'avant le séisme.

À la suite du séisme de 2003, une équipe d'experts coordonnée par le Bureau multipays de l'UNESCO à Téhéran et l'ICHHTO a élaboré un Plan de gestion globale 2008-2017 qui couvre le bien du Patrimoine mondial et a été mis au point au moyen d'un processus associant les autorités locales du comté, les cinq districts et les municipalités. Le nouveau plan directeur d'urbanisme pour la reconstruction de la ville de Bam, établi en 2004, respecte le schéma initial des rues. Les actions de conservation et de gestion concernant le bien doivent garantir la préservation et la présentation de toutes les caractéristiques essentielles de la Citadelle et des autres vestiges architecturaux du bien inscrit.

La restauration et la reconstruction partielle d'éléments sélectionnés doivent être fondées sur une évaluation critique de la fiabilité des documents et des informations recueillies sur place, et en veillant à ce que l'impact sur le contexte archéologique et naturel ne perturbe pas l'équilibre existant du bien. Le

rétablissement de certaines des conditions antérieures au séisme devra être conforme aux conventions et chartes internationales pour faire en sorte que les conditions d'authenticité et d'intégrité continuent d'être remplies. Dans le même temps, la conservation et la protection du bien du Patrimoine mondial requièrent une approche équilibrée pour conférer au site sa place dans la culture vivante et sa contribution à l'identité spécifique de Bam, ainsi que les valeurs associées à l'histoire longue et complexe de la ville et de son paysage.

Bien	Ensemble des tombes de Koguryo
Etat partie	République populaire démocratique de Corée
Id. N°	1091
Date d'inscription	2004

Brève synthèse

Koguryo était l'un des royaumes les plus puissants de la Chine du nord-est et de la moitié de la péninsule coréenne entre le III^e siècle avant J.-C. et le VII^e siècle après J.-C. Les vestiges les mieux connus de ce patrimoine culturel sont des tombes construites en pierre et surmontées de tumulus en pierre ou en terre. Ces tombes, qui datent de la dernière période du Royaume de Koguryo, sont pour beaucoup ornées de magnifiques peintures murales et constituent pratiquement les seuls vestiges laissés par cette culture. Sur les quelque 10 000 tombes de Koguryo découvertes jusqu'à présent en Chine et en République populaire démocratique de Corée, une centaine seulement comporte des peintures murales, dont 80 en République populaire démocratique de Corée. Parmi les tombes de Koguryo recensées en République populaire démocratique de Corée, 63 tombes individuelles dont 16 ornées de peintures murales font partie du bien inscrit.

L'ensemble des tombes de Koguryo est un bien en série qui comprend plusieurs groupes de tombes et des tombes isolées situées pour la plupart au pied des montagnes et quelques-unes dans des villages. Situées à Pyongyang et dans les provinces voisines, ces tombes étaient vraisemblablement destinées aux rois, à la famille royale et à l'aristocratie.

On trouve plusieurs types de tombes, selon le nombre des chambres funéraires – chambre unique, deux chambres, plusieurs chambres et chambres secondaires. Elles illustrent la typologie complète des tombes de Koguryo et représentent des exemples remarquables d'un type d'édifice et de technologie. Les tombes sont constituées d'imposants tumulus avec des chambres funéraires en pierre. Leur construction révèle un grand savoir-faire et les plafonds ont été habilement conçus pour supporter la lourde charge du tumulus. La technologie utilisée repose sur une solution d'ingénierie très étudiée et novatrice, qui répond de manière originale aux problèmes techniques rencontrés dans la construction de tombes souterraines.

Les peintures murales constituent des chefs d'œuvre du genre. Les sujets représentés – vêtements traditionnels, aliments, cadre de vie, pratiques funéraires, ainsi que pratiques religieuses et imagerie associées au bouddhisme, au taoïsme et aux quatre déités - offrent un témoignage exceptionnel de la richesse et de la complexité de la culture de Koguryo aujourd'hui disparue.

L'ensemble des Tombes de Koguryo représente un témoignage exceptionnel de la culture de Koguryo, de ses pratiques funéraires, de sa vie quotidienne et de ses croyances. Les pratiques funéraires propres à cette culture ont exercé une influence importante sur d'autres cultures de la région, comme celle du Japon.

Critère (i) : *Les peintures murales des Tombes de Koguryo sont des chefs-d'œuvre de la culture et de la période du royaume de Koguryo ; la construction des tombes témoigne de solutions d'ingénierie novatrices.*

Critère (ii) : *Les coutumes funéraires propres à la culture de Koguryo ont exercé une influence importante sur d'autres cultures de la région, comme celle du Japon.*

Critère (iii) : *Les Tombes de Koguryo sont un témoignage exceptionnel de la culture de Koguryo, de ses coutumes funéraires, de sa vie quotidienne et de ses croyances.*

Critère (iv) : *L'ensemble des Tombes de Koguryo est un exemple important de typologie funéraire.*

Intégrité

Ce bien en série, réparti sur toute la partie nord-ouest de la péninsule de Corée et regroupé en quatre régions, comprend 63 tombes individuelles, dont 16 ornées de peintures murales. Les tombes représentent la typologie complète des tombes de Koguryo de la dernière période du royaume et constituent, avec les peintures murales, l'un des derniers témoignages de la culture de Koguryo aujourd'hui disparue.

La plupart des tombes ont souffert de fouilles clandestines au cours du dernier millénaire et très peu d'entre elles ont fait l'objet de fouilles scientifiques avant cela.

Bien que certaines peintures murales aient été endommagées par le pillage et par des facteurs environnementaux, leurs caractéristiques architecturales demeurent largement intactes et l'intégrité des peintures murales est suffisante pour exprimer leur valeur universelle exceptionnelle.

Le cadre et l'environnement naturel des tombes n'ont pas subi de modifications importantes depuis l'époque de leur construction, ce qui permet de comprendre aisément la relation entre les tombes et leur emplacement symbolique dans le paysage.

Les attributs qui expriment la valeur universelle exceptionnelle du bien ne sont menacés ni par le développement, ni par le manque d'entretien. Les peintures murales et les structures architecturales sont vulnérables à l'humidité, aux bactéries nuisibles et aux intempéries. Il existe un risque d'inondation dans une des tombes et un plan de gestion du tourisme s'avère nécessaire.

Authenticité

L'authenticité des tombes a été bien préservée, ainsi que leur relation avec le paysage dans lequel elles s'inscrivent. Les tombes sont restées largement en l'état depuis l'époque de leur construction et gardent le témoignage de leurs techniques architecturales exceptionnelles. Les peintures murales qu'elles renferment sont authentiques et intactes.

Bien que certaines parties des peintures murales aient été endommagées par le pillage et d'autres facteurs, une proportion importante des attributs qui expriment leur valeur universelle exceptionnelle - sujet, composition, conception, modes de représentation, types et textures des pigments - demeurent dans leur état d'origine, ce qui garantit leur authenticité.

Des éléments nouveaux installés récemment à l'extérieur des tombes à des fins de protection, de présentation et d'interprétation peuvent être vus comme des éléments de modernité qui n'imitent pas les attributs authentiques du bien, ni ne compromettent la valeur culturelle des tombes.

Éléments requis en matière de protection et de gestion

L'ensemble des tombes de Koguryo bénéficie d'une protection importante dans le cadre de la Loi sur la protection des biens culturels de la République populaire démocratique de Corée. Les organismes de gestion installés sur place sont responsables de la conservation et de la gestion de ces biens, sous la direction du Bureau pour la conservation des biens culturels. La structure de gestion du bien est adéquate et le personnel bien qualifié. Des zones tampon ont été délimitées pour tous les éléments du bien en série, dont l'état général de conservation est relativement bon.

Des projets de conservation et de restauration pour les peintures murales des tombes de Koguryo sont en cours, en collaboration avec l'UNESCO, notamment dans la tombe de Susan-ri. Le problème principal en matière de gestion et de conservation des tombes reste les dommages causés par l'humidité, les bactéries nuisibles et les intempéries. Pour traiter ces problèmes, il est envisagé d'installer d'ici quelques années, en collaboration avec l'UNESCO, un système de surveillance à distance de l'intérieur des tombes et un système de capteur et de régulation d'humidité. Une stratégie à long terme a été élaborée en vue de conserver et restaurer l'ensemble des tombes du bien en série. Elle comprend un volet de conservation préventive visant à éviter que la peinture ne s'écaille ou change de couleur et que les structures des tombes se corrodent. Elle a également pour objectif de poursuivre et renforcer la recherche scientifique et technique dans les domaines pertinents. Le Plan de gestion est en cours de révision afin d'améliorer la conservation, la gestion et l'interprétation du bien et de tous les éléments qui lui sont associés, comme leur environnement naturel.

Bien	Ville historique d'Ayutthaya
Etat partie	Thaïlande
Id. N°	576
Date d'inscription	1991

Brève synthèse

La ville d'Ayutthaya, fondée en 1350, fut la deuxième capitale du royaume de Siam. Entre le XIVe et le XVIIIe siècles, cette cité florissante devint l'une des agglomérations les plus grandes et les plus cosmopolites du monde, ainsi qu'un centre mondial de la diplomatie et du commerce. Ayutthaya était construite sur une île entourée de trois fleuves la reliant à la mer, à un emplacement stratégique, au-dessus de la barre du golfe de Siam, qui la mettait à l'abri des attaques de navires de guerre étrangers. Cette position la protégeait également des inondations saisonnières.

La ville fut attaquée et rasée en 1767 par l'armée birmane, qui en chassa ses habitants. Elle ne fut jamais reconstruite au même endroit et ses ruines constituent aujourd'hui un vaste site archéologique.

Ce site inscrit au Patrimoine mondial se trouve sur le territoire du district de Phra Nakhon Si Ayutthaya, dans la province de Phra Nakhon Si Ayutthaya. Sa superficie est de 289 hectares.

Ancien centre urbain florissant, Ayutthaya présente aujourd'hui un ensemble de vestiges caractérisé par ses prangs (tours reliquaires) et ses monastères bouddhistes aux proportions gigantesques qui donnent une idée de la dimension passée de la ville et de la splendeur de son architecture.

Bien connu par les sources et cartes contemporaines, le plan d'Ayutthaya répondait à un strict quadrillage de routes et de canaux entouré de douves. Tirant parti de la situation de la ville au centre de trois fleuves, son réseau d'adduction d'eau unique au monde était d'une technologie très avancée.

Idéalement située en haut du golfe de Siam, à égale distance de l'Inde et de la Chine et suffisamment en amont pour résister aux puissances arabe et européenne alors en expansion dans la région, la ville était elle-même en train d'asseoir et d'étendre sa puissance en occupant le vide laissé par la chute d'Angkor. Elle devint ainsi un véritable centre économique et commercial à l'échelle régionale et mondiale, et une passerelle entre l'Orient et l'Occident. La cour royale d'Ayutthaya échangeait des ambassadeurs dans le monde entier, notamment à la Cour de Versailles en France et à la Cour Mughal à Delhi, comme avec les cours impériales de Japon et de Chine. Le gouvernement employait des étrangers et d'autres vivaient dans la ville à titre personnel. En aval du palais royal se trouvaient des enclaves de négociants et missionnaires étrangers, chaque bâtiment possédant son propre style architectural. Les influences étrangères étaient donc nombreuses dans la ville et les ruines d'Ayutthaya ont gardé la trace de cette diversité artistique et architectonique.

L'école artistique d'Ayutthaya témoigne de l'ingéniosité et de la créativité de la civilisation locale mais aussi de sa capacité à assimiler une multitude d'empreintes étrangères. Les grands palais et monastères bouddhiques construits dans la capitale, par exemple le Wat Mahathat et le Wat Phra Si Sanphet, attestent d'une vitalité économique et de prouesses techniques en même temps qu'ils incarnent une tradition intellectuelle. La décoration de tous les bâtiments a fait appel aux meilleurs artisanats et arts muraux, mêlant de manière éclectique les styles traditionnels issus de Sukhothai, hérités d'Angkor et empruntés aux XVIIe et XVIIIe siècles japonais, chinois, indien, perse et européen, expression riche et unique d'une culture cosmopolite à l'origine de la fusion des styles artistique et architectural de la future ère Rattanakosin et des époques qui suivront.

Lorsque la capitale du royaume restauré fut déplacée en aval et une nouvelle ville construite à Bangkok, c'est le modèle urbain et le style architectonique d'Ayutthaya que l'on chercha à reproduire. Beaucoup d'architectes et de maçons d'Ayutthaya travaillèrent alors à l'édification de la nouvelle capitale. Cette volonté de reproduction renvoie à la philosophie urbanistique des nombreuses villes du monde qui tendent à la perfection de la ville mythique d'Ayodhya. En Thaïlande, le nom officiel de la capitale Bangkok contient encore l'appellation « Ayutthaya ».

Critère (iii) : La Ville historique d'Ayutthaya est un excellent témoignage du développement d'un véritable art national thaïlandais.

Intégrité

L'intégrité du bien, les vestiges de l'ancienne capitale siamoise, se mesure à la préservation des éléments matériels, en ruines ou reconstruits, caractéristiques de l'ancienne grande cité. Le premier en est la morphologie urbaine dont l'originalité est connue par les cartes de l'époque, réalisées par plusieurs des émissaires étrangers à la cour royale. Ces cartes révèlent un réseau recherché, mais systématique, de rues et de canaux quadrillant toute l'île et divisant l'espace urbain en zones strictement contrôlées, ayant leur propre usage et leur propre architecture. Le plan urbain de l'ensemble de l'île reste visible et intact, portant les vestiges de tous les grands temples et monuments identifiés sur les anciennes cartes. Partout où ces vestiges avaient été recouverts par des constructions après l'abandon de la ville, ils ont été mis à jour.

Les vestiges des bâtiments les plus importants ont en outre été consolidés, réparés et parfois reconstruits.

Le périmètre du bien du Patrimoine mondial, correspondant à l'ancienne enceinte du palais royal et à ses environs immédiats, englobe ses lieux et monuments les plus importants et garantit la préservation de sa valeur universelle exceptionnelle. Des plans et contrôles complémentaires étaient initialement prévus pour la protection des monuments historiques restants ; cependant, la conjoncture économique et sociale justifie une extension du parc historique pour couvrir la totalité de l'île d'Ayutthaya, afin de protéger tous les monuments et lieux anciens connexes et renforcer ainsi l'intégrité du bien. Si l'on étend le périmètre actuel du bien pour inclure toute l'île d'Ayutthaya, ses limites coïncideront exactement avec celles de la ville historique.

Authenticité

La Ville historique d'Ayutthaya est bien connue par des documents historiques. Elle était l'une des plus vastes agglomérations urbaines de son temps ainsi qu'un grand centre politique, économique et religieux, et de nombreux visiteurs ont laissé des témoignages sur leur séjour. Par ailleurs, la cour royale du Siam tenait des registres méticuleux ; beaucoup ont été détruits dans le sac de la ville, mais certains ont été conservés et constituent une importante source d'authenticité. Il en est de même des œuvres d'art, fresques, sculptures et manuscrits sur feuilles de palmier qui ont survécu à cette période. Les fresques de la crypte du Wat Ratchaburana sont à cet égard remarquables.

Le soin porté à l'interprétation des vestiges à l'intention du public, dans un but éducatif, contribue également à l'authenticité du site.

Eléments requis en matière de protection et de gestion

La Ville historique d'Ayutthaya est gérée en tant que parc historique, classée et protégée par la loi thaïlandaise sur les monuments anciens, les antiquités, les objets d'art et les musées nationaux, B.E. 2504 (1961), telle qu'amendée par la loi n° 2, B.E. 2535 (1992), mise en application par le Département des beaux-arts du Ministère de la Culture. D'autres lois relevant d'autres ministères s'appliquent également : Ratchaphatsadu Land Act (loi sur les propriétés de l'Etat), B.E. 2518 (1975), loi sur l'urbanisme, B.E. 2518 (1975), loi sur la qualité de l'environnement, B.E. 2535 (1992), loi sur les constructions, B.E. 2522 (1979) telle qu'amendée par la loi n° 2, B.E. 2535 (1992), ainsi que des arrêtés municipaux.

Outre ce cadre légal, le site a été doté d'un schéma directeur approuvé par le gouvernement. Des comités pour la protection et la mise en valeur de la Ville historique d'Ayutthaya ont été créés à l'échelon national et local, et l'on compte dans la société civile un certain nombre d'associations pour la conservation du patrimoine.

La conservation et la mise en valeur de la Ville historique d'Ayutthaya sont financées par des fonds gouvernementaux et privés.

Une extension du bien du patrimoine mondial est en préparation en vue d'englober tout le périmètre de la ville d'Ayutthaya telle qu'elle existait au XVIII^e siècle, alors l'une des plus grandes agglomérations urbaines du monde. Cette extension placera d'autres monuments anciens importants, actuellement non inclus dans le site, sous la protection et les conditions de gestion attachées au patrimoine mondial. Des normes pour limiter les constructions sur la zone concernée par l'extension sont également à l'étude afin de garantir le respect des valeurs et des intérêts de la Ville historique. De la sorte, tous les nouveaux développements dans la ville moderne d'Ayutthaya seront dirigés vers des zones en dehors du périmètre de la ville historique et du bien du patrimoine mondial.

Bien	Parc national historique et culturel de l' « Ancienne Merv »
Etat partie	Turkménistan
Id. N°	886
Date d'inscription	1999

Brève synthèse

Situé dans la province de Mary, au Turkménistan, le parc national historique et culturel de l'« Ancienne Merv » abrite la plus ancienne et la mieux préservée des cités oasis le long des Routes de la soie, en Asie centrale. Il est situé dans le territoire de Marie velayat du Turkménistan

Dès le III^e millénaire avant J.-C., elle a hébergé une série de centres urbains et joué un rôle important dans l'histoire de l'Orient, lié à l'existence incomparable du paysage culturel et de l'exceptionnelle variété des cultures qui se sont développées successivement et ont multiplié leurs échanges au sein de cet oasis du Mourgab. La cité a atteint son apogée à l'époque musulmane, devenant une des capitales du califat arabe au début du IX^e siècle, puis, aux XI^e - XII^e siècles, la capitale de l'empire des Grands Seldjoukides.

L'« Ancienne Merv » est aujourd'hui un vaste parc archéologique abritant les vestiges de centres de l'âge du Bronze (2500-1200 avant J.-C.) comme Kelleli, Adji Kui, Taip, Gonur et Toguluk, de centres de l'âge du Fer (1200-300 avant J.-C.) comme Yaz/Göbekli Depe et Takhirbaj Depe, ainsi que le centre urbain historique et la cité post-médiévale d'Abdullah Khan Kala. Le bien inscrit couvre une superficie de 353 ha, avec une zone tampon de 883 ha.

Le centre urbain historique se compose d'une série de cités fortifiées adjacentes : Erk Kala, Gyaur Kala et la cité médiévale de Sultan Kala, également appelée Marv al-Chahijan. Erk Kala (20 ha) est un site polygonal entouré de murailles et de fossés, dont des murailles subsistant encore sur quelque 30 mètres de long, et qui compte également une citadelle intérieure. Gyaur Kala est de plan approximativement carré, avec des murs atteignant environ 2 km de long. À l'intérieur subsistent les vestiges de plusieurs structures importantes : la mosquée centrale Beni Makhan et sa citerne, le stupa et le monastère bouddhistes, et l'« édifice ovale », qui se compose d'une série de pièces autour d'une cour, sur une plate-forme surélevée. Sultan Kala la médiévale a été fortifiée au XI^e siècle, avec son mausolée du sultan Sanjar (1118-57) qui faisait à l'origine partie d'un grand complexe religieux. Les détails élaborés du mausolée, tels que l'élégant briquetage, le stuc sculpté et les peintures murales intactes, en font l'une des plus remarquables prouesses architecturales de la période seldjoukide. Les murailles (12 km) de la cité médiévale et celles de la citadelle (Chahriyar Ark) sont uniques ; elles illustrent deux périodes consécutives d'architecture militaire des XI^e – XIII^e siècles, dont des tours, des poternes, des escaliers, des galeries et, à certains endroits, des créneaux. En sus de ces éléments urbains principaux, on dénombre plusieurs importants monuments médiévaux dans leur voisinage immédiat, tels que le mausolée de Muhammad ibn Zayd.

Les murailles de la cité postmédiévale sont d'un intérêt exceptionnel, car elles permettent de suivre de façon remarquable l'évolution de l'architecture militaire du Ve siècle avant J.-C. aux XVe – XVIe siècles après J.-C.

L'oasis abrite aussi des monuments majeurs appartenant à différentes périodes historiques. On peut notamment mentionner les köchks, un des traits architecturaux les plus caractéristiques de l'oasis, les forteresses, ainsi que beaucoup de splendides mosquées et mausolées.

Critère (ii) : Les villes de l'oasis de Merv ont exercé une influence considérable sur les cultures d'Asie centrale et d'Iran depuis quatre millénaires. La ville seldjoukide, en particulier, a influencé l'architecture et la décoration architecturale, ainsi que le développement scientifique et culturel.

Critère (iii) : La séquence des cités de l'oasis de Merv, leurs fortifications et leur paysage urbain sont des témoins exceptionnels des civilisations d'Asie centrale sur plusieurs millénaires.

Intégrité

Tous les éléments nécessaires à l'expression des valeurs du parc national historique et culturel de l'« Ancienne Merv » sont inclus à l'intérieur des limites du bien du patrimoine mondial et de sa zone tampon, qui assurent la représentation complète de son importance en tant que site architectural et culturel.

L'Ancienne Merv constitue un ensemble de sites construits à différentes époques suivant l'évolution du lit du Mourgab, qui s'est progressivement déplacé d'est en ouest. Des sites nouveaux ont été construits, tandis que les précédents étaient définitivement abandonnés, devenant de précieux « gardiens de la mémoire ». Les différentes couches archéologiques n'ont pas été recouvertes lors de ces évolutions successives, si bien que les ruines des bâtiments massifs en terre conservent leurs caractéristiques structurales originelles, qui n'ont subi ni reconstruction ni altération.

Les actions de conservation mises en œuvre sur le bien ont été axées sur les conditions actuelles, et notamment les menaces que pourraient faire peser des modifications d'origine anthropogénique introduites dans le paysage, ou l'influence de facteurs naturels tels que l'affaissement, la montée des eaux souterraines et, avec elle, la salinisation des constructions en terre.

Authenticité

Il est difficile de généraliser sur l'authenticité d'un bien aussi vaste et complexe que le parc national historique et culturel de l'« Ancienne Merv ». Les sites archéologiques sont restés relativement intacts ; leur authenticité est donc irréprochable. Les interventions de restauration et de conservation sur certaines des structures islamiques au cours du XXe siècle n'ont pas suivi les principes de conservation actuels, quoiqu'on puisse arguer qu'elles ont joué un rôle essentiel dans la stabilisation et la continuité de ces monuments « vivants ». Elles ont en outre été bien documentées, et il est possible de revenir en arrière si besoin est. Dans tous les cas, elles ne représentent qu'une minuscule partie de la totalité de ce paysage ancien et de ses monuments. Les politiques de conservation du bien devront réfléchir à des lignes directrices répondant aux normes de conservation en vigueur, afin de prévenir les impacts potentiels sur l'authenticité des composantes du bien.

Éléments requis en matière de protection et de gestion

Le parc national historique et culturel de l'« Ancienne Merv » a été créé par décret en 1987, et il est également couvert, au niveau national, par les dispositions de la loi de 1992 sur la protection des monuments historiques et culturels du Turkménistan. Le parc est la propriété de la République du Turkménistan et toutes ses composantes ont été incluses dans la Liste du patrimoine national.

L'inscription sur la Liste du patrimoine national implique que toute action envisagée à l'intérieur ou à l'extérieur d'un site du patrimoine national ou du patrimoine mondial et susceptible d'avoir un impact non négligeable sur les valeurs du patrimoine est interdite sans l'autorisation de l'organe gouvernemental agréé. Un accord de protection garantissant l'inviolabilité des monuments et le maintien des conditions relatives aux activités économiques et aux constructions nouvelles à l'intérieur des limites de la zone tampon a été conclu entre l'administration du parc et les autorités locales. Les fouilles archéologiques effectuées dans les limites du parc sont soumises à l'autorisation officielle du Ministère de la culture.

Le système de gestion global du bien est approprié et associé à la fois les organes administratifs gouvernementaux et les communautés locales, mais il conviendra de mieux développer les programmes relatifs à la durabilité du paysage qui respectent l'agriculture et les traditions agricoles locales.

L'état de conservation actuel est bon. Le bien est entretenu et préservé au moyen de programmes réguliers et rigoureux de réparation et de conservation.

Le plan de gestion du parc national historique et culturel de l'« Ancienne Merv », actuellement en place, tient compte d'un large éventail de mesures prévues par la législation et les politiques de planification et de préservation du patrimoine du gouvernement du Turkménistan. Le plan de gestion fournit le cadre stratégique pour la conservation et la gestion de l'« Ancienne Merv » et il est prévu de l'actualiser tous les six ans.

Pour ce qui est des mesures de gestion à long terme, l'état du bien exige une gestion équilibrée des activités de conservation, et il convient d'assurer la transmission des techniques de conservation tant traditionnelles que modernes à travers les générations. Une préoccupation à long terme sera aussi la gestion des pressions importantes exercées par les activités touristiques et la croissance urbaine.

Bien	Kunya-Urgench
Etat partie	Turkménistan
Id. N°	1199
Date d'inscription	2005

Brève synthèse

Kunya-Urgench est située dans la province (velayat) de Dashoguz, sur la rive gauche de l'Amou Daria, dans le nord-ouest du Turkménistan. Urgench était la capitale de la région du Khorezm, qui appartenait à l'empire achéménide. La vieille ville contient une série de monuments datant essentiellement du XIe au XVIe siècle. Cette zone est restée un vaste terrain déserté, avec quelques vestiges d'anciens peuplements fortifiés, comprenant une mosquée, les portes d'un caravansérail, des forteresses, des mausolées et un minaret de 60 m de haut.

Les monuments de Kunya-Urgench offrent un exemple de l'immense variété des techniques et décors utilisés par l'architecture islamique en Asie centrale. On y trouve des constructions en pisé et en terre cuite, des édifices qui vont des bâtiments d'une seule pièce surmontée d'une coupole, aux anciens chartak et aux édifices complexes, ayant souvent un long passé d'édification, de rénovation et de reconstruction successives. Ces monuments montrent aussi l'évolution des méthodes de traitement de l'intérieur des coupoles, dont la décoration, depuis les nids d'abeille jusqu'aux stalactites appelées « muqarnas », a été portée à sa perfection par les maîtres artisans locaux. Les plus beaux monuments de la cité se distinguent par l'extrême finesse de leur décor. Ils constituent des exemples saillants d'arabesques classiques en terracotta monochrome associée aux brillantes couleurs de l'émail.

Les monuments témoignent des niveaux de perfectionnement exceptionnels atteints dans l'architecture et l'artisanat, dont l'influence s'est faite sentir jusqu'en Iran et en Afghanistan, puis, plus tard, dans l'architecture de l'Empire moghol en Inde, au XVIe siècle. Les objets sacrés islamiques concentrés dans cette cité attirent des foules considérables de pèlerins et constituent également une attraction pour le tourisme international.

Critère (ii) : *La tradition architecturale qui s'exprime dans la conception et l'artisanat de Kunya-Urgench a eu une influence sur toute la région en allant vers le sud et le sud-ouest, à savoir l'Iran et l'Afghanistan et, plus tard, sur l'architecture de l'empire moghol (Inde, XVIe siècle).*

Critère (iii) : *Kunya-Urgench est le témoignage exceptionnel d'une tradition culturelle (la culture islamique du Khorezm) et son état de conservation la rend unique. La société qui l'a créé a disparu ; toutefois, on note que la majorité des visiteurs sont en fait des pèlerins venus de la région.*

Intégrité

L'intégrité globale du site archéologique de Kunya-Urgench vient de sa condition historique. Après avoir été abandonnée pendant plus de trois siècles, puis utilisée comme cimetière, la zone est demeurée relativement inchangée. Par conséquent, Kunya-Urgench est jugée avoir mieux conservé son intégrité historique que la plupart des autres sites d'Asie centrale, car les attributs du bien sont toujours présents.

Authenticité

L'authenticité du bien est restée préservée dans la disposition du site, qui a conservé son usage et sa fonction de centre religieux. Il garde également son rôle en tant que centre majeur de pèlerinage pour le monde musulman.

Individuellement, l'état des monuments varie, mais les principaux monuments ont conservé une grande quantité de matériaux d'origine, qui représentent un degré raisonnable d'authenticité. D'autres bâtiments sont demeurés intacts ou ont été plus ou moins substantiellement reconstruits. Les monuments individuels ont fait l'objet, à des degrés divers, de travaux de réparation, de restauration et de reconstruction. À voir l'état avant les réparations, on peut se rendre compte qu'il n'y avait dans certains cas d'autre choix qu'une reconstruction partielle pour éviter l'effondrement total. Tout en prenant note des différentes reconstructions des bâtiments individuels, on considère toujours que les principaux monuments ont conservé un degré raisonnable d'authenticité.

Éléments requis en matière de protection et de gestion

Le bien est protégé par la législation nationale, et il est également placé sous la protection de la municipalité locale. Le parc national historique et culturel de Kunya-Urgench, qui contient le bien inscrit à l'intérieur de ses limites, a été créé en 1985 (décret n° 10085). Il est classé au niveau (provincial) du velayat (décret 440/16), approuvé par le Cabinet des ministres en 1992. En outre, la protection de la zone identifiée comme zone tampon est assurée par des statuts particuliers. La protection légale du bien et de sa zone tampon est appropriée.

Tous les éléments du bien sont inclus dans la Liste du patrimoine national. L'inscription sur la Liste du patrimoine national implique que toute action envisagée à l'intérieur ou à l'extérieur d'un site du patrimoine national ou du patrimoine mondial et susceptible d'avoir un impact non négligeable sur les valeurs du patrimoine est interdite sans l'autorisation de l'organe gouvernemental agréé. Un accord de protection garantissant l'inviolabilité des monuments et le maintien des conditions relatives aux activités économiques et aux constructions nouvelles à l'intérieur des limites de la zone tampon a été conclu entre l'administration du parc national historique et culturel de Kunya-Urgench et les autorités municipales locales.

Le bien est actuellement en bon état de conservation et fait l'objet d'un entretien régulier selon un calendrier de maintenance établi à l'avance.

Il existe deux agences dotées d'un mandat de gestion : l'administration du parc national historique et culturel de Kunya-Urgench, au niveau local, et le Département national pour la protection, l'étude et la restauration des monuments historiques et culturels du Turkménistan (DPM) à Ashgabat, au niveau national. Il existe un système général de gestion pour les politiques globales de gestion et de conservation des sites du patrimoine. Ce système fournit également des directives générales. Des plans plus détaillés sont élaborés d'après ces directives. C'est aussi le cas de celui de Kunya-Urgench, qui comprend une série de directives et de plans de travail annuels, régulant les activités de protection, de recherche et de suivi.

Un plan de gestion du bien est actuellement en place. Il tient compte d'un large éventail de mesures prévues par la législation et les politiques de planification et de préservation du patrimoine du gouvernement du Turkménistan, fournissant le cadre stratégique pour la conservation et la gestion du bien ; il est prévu de l'actualiser tous les six ans.

Pour ce qui est des mesures de gestion à long terme, l'état du bien exige une gestion équilibrée des activités de conservation, et il convient d'assurer la transmission des techniques de conservation tant traditionnelles que modernes à travers les générations. Une préoccupation à long terme sera aussi la gestion des pressions importantes exercées par les activités touristiques et la croissance urbaine.

Bien	Sanctuaire de Mi-sôn
Etat partie	Viet Nam
Id. N°	949
Date d'inscription	1999

Brève synthèse

Du IV^e au XIII^e siècle, le littoral du Viet Nam contemporain fut le berceau d'une culture remarquable, d'inspiration spirituelle indienne hindoue. On en trouve l'expression concrète dans les ruines d'une série de tours-sanctuaires impressionnantes dans ce qui fut, pendant quasiment toute son existence, le site spectaculaire de la capitale religieuse et politique du royaume de Champa.

Le sanctuaire de My Son s'est développé du 4^e au 13^e siècle de notre ère. Ses édifices s'élèvent dans la région montagneuse du district de Duy Xuyen de la province de Quang Nam au Centre Viet Nam. Le sanctuaire est situé dans un cirque élevé, entouré d'une chaîne de montagnes formant le bassin-versant du fleuve sacré de Thu Bon. C'est là que celui-ci trouve sa source et que, jaillissant du cirque, il suit son cours à proximité des monuments et baigne le centre historique du royaume cham pour se jeter dans la mer de Chine orientale. A l'embouchure du fleuve se trouve l'ancienne ville portuaire de Hoi An. Cet emplacement confère au sanctuaire une importance stratégique puisque c'était une place forte facile à défendre.

Les tours-sanctuaires ont été construites sur dix siècles de développement continu dans ce qui constituait le cœur de la patrie ancestrale du clan régnant des Dua qui ont unifié les clans chams et établi le royaume de Champapura (cité du peuple cham en sanskrit) en 192. Du 4^e au 13^e siècle, cette culture unique sur le littoral du Viet Nam actuel, a été tributaire spirituel de l'hindouisme du sous-continent indien. Sous cette influence, de nombreux temples ont été construits, dédiés à des divinités hindoues telles que Krishna et Vishnou, mais par-dessus tout, Shiva. Bien que le bouddhisme mahayana ait pénétré la culture cham, probablement à partir du 4^e siècle, et se soit établi fermement dans le nord du royaume, l'hindouisme shivaïte est demeuré la religion établie d'état.

Les monuments du sanctuaire de My Son sont les constructions les plus importantes de la civilisation de My Son. Les tours-sanctuaires présentent une variété de dessins architecturaux symbolisant la grandeur et la pureté du Mont Méru, la montagne sacrée mythique, berceau des dieux hindous au

centre de l'univers, à présent reproduite symboliquement sur terre dans la patrie montagnaise du peuple cham. Les temples sont construits en brique cuite et en piliers de pierre décorés de bas-reliefs en grès représentant des scènes de la mythologie hindoue. Leur caractère sophistiqué en matière de technologie témoigne des compétences chams en génie, alors que l'iconographie et le symbolisme élaborés des tours-sanctuaires jettent de la lumière sur le contenu et l'évolution de la pensée religieuse et politique cham.

Le sanctuaire de My Son est un ensemble architectural remarquable qui s'est développé sur dix siècles. Il évoque de manière lumineuse la vie spirituelle et politique d'une étape importante de l'histoire de l'Asie du Sud-Est.

Les monuments sont uniques et sans pareil en Asie du Sud-Est.

Critère (ii): Le sanctuaire de My Son est un exemple exceptionnel d'échange culturel où une société autochtone s'adapte à des influences culturelles externes, notamment l'art et l'architecture hindous du sous-continent indien.

Critère (iii): Le royaume cham a été un phénomène important de l'histoire politique et culturelle de l'Asie du Sud-Est, brillamment illustrée par les ruines de My Son.

Intégrité

Les tours hindoues du sanctuaire de My Son sont situées dans un site bien protégé dont les limites sont clairement définies. Il existe huit groupes de 71 monuments conservés, ainsi qu'une archéologie enfouie importante représentant la séquence historique complète de la construction des tours sur le site, couvrant la période entière de l'existence du royaume cham.

La conservation des monuments de My Son a commencé au début du 20^e siècle, peu après leur découverte à une époque moderne par des archéologues français. Pendant la seconde guerre mondiale, la première guerre d'Indochine et, surtout, pendant la seconde guerre d'Indochine, de nombreuses tours ont été endommagées. Toutefois, du travail de conservation a été fait et le reste des tours-sanctuaires a été entretenu et est bien préservé.

Le site est la proie de conditions climatiques sévères telles que les inondations et la forte humidité, bien que l'élargissement du fleuve et le dégellement de la végétation environnante aient minimisé ces incidences. Il reste le problème continu de la présence possible de munitions non-identifiées et non-explosées au sein de la zone tampon du site, ce qui a affecté la recherche archéologique de zones récemment découvertes, la restauration de huit zones de monuments, ainsi que la présentation du site aux visiteurs.

Authenticité

Notre compréhension de l'authenticité du sanctuaire de My Son est tributaire du travail d'Henri Parmentier au début du 20^e siècle. Historiquement, l'investigation menée par les archéologues, les historiens et d'autres chercheurs au 19^e siècle et au début du 20^e siècle a confirmé l'intérêt du site et de ses monuments, lesquels sont des chefs d'œuvre de construction en briques de l'époque, à la fois sur le plan de la technologie de leur construction et du fait de leurs décorations détaillées sculptées dans la brique. La situation et le caractère sacré du site ont assuré que les monuments sont restés intacts dans leur cadre naturel d'origine, bien que beaucoup d'entre eux aient subi des dommages au cours des années. Les interventions de conservation menées par des experts français et polonais ont été relativement mineures et ne compromettent pas le niveau général d'authenticité du site. L'authenticité de My Son en matière d'architecture, de matériaux, d'ouvrage et de situation, continue à soutenir son intérêt universel exceptionnel.

Éléments requis en matière de protection et de gestion

Le bien a été reconnu Monument national en 1979 par le ministère de la Culture et Monument national spécial en 2009 par le gouvernement national. Toutes les collectivités locales et nationales doivent respecter les dispositions de la Loi du patrimoine culturel (2001, amendée en 2009).

Le ministère de la Culture, des Sports et du Tourisme a la responsabilité générale de la protection du bien, et l'exerce par l'intermédiaire de son département de la Préservation et de la Muséologie. Cette responsabilité est dévolue au ministère de la Culture, des Sports et du Tourisme de la province de Quang Nam qui collabore étroitement avec le Comité populaire du district de Duy Xuyen, lequel a établi le conseil de gestion des Vestiges et du Tourisme de My Son. Une place est accordée aux besoins spéciaux du patrimoine historique dans le Plan national du développement du tourisme, ainsi que dans le Plan général de développement socioéconomique du district de Duy Xuyen.

Une stratégie en vue de la révision du Plan principal de conservation de My Son est en train d'être mise au point dans le cadre du projet actuel pour définir My Son comme site du patrimoine mondial de l'UNESCO pour la région de l'Asie et du Pacifique et devrait être intégrée au plan de gestion mis à jour du site.

Après l'unification du Viet Nam en 1975, le travail de conservation recommença pour de bon et, à présent, la conservation du bien satisfait à des normes élevées. Des équipes nationales et internationales travaillent sur le site.

Bien que les autorités vietnamiennes aient déminé les munitions non-explosées entourant quatre monuments principaux depuis 1975, le travail progresse lentement et une grande partie du travail de déminage reste à faire.

Afin de sauvegarder le bien, le premier ministre du Viet Nam a promulgué la Décision 1915/ QĐ-TTg, laquelle autorisait officiellement le Plan principal du bien (de 2008 à 2020) et fournissait des crédits pour sa conservation et sa promotion touristique.

La gestion des zones boisées des alentours du site a besoin d'être améliorée pour permettre une meilleure protection environnementale du bien. La surveillance aiguë de ces zones relative aux effets des conditions climatiques extrêmes devrait se poursuivre et devrait être incluse dans la gestion future à long-terme du bien.

Du fait de l'augmentation considérable du nombre de touristes visitant le site, la gestion de sa capacité d'accueil sera de plus en plus importante et devrait également faire partie du Plan de gestion requis pour le site.

Il est essentiel de continuer le travail de déminage afin d'assurer la sécurité des personnes et de permettre l'accès approprié au site et la compréhension des monuments dans leur cadre.

C.3 EUROPE ET AMERIQUE DU NORD

Bien	Centre historique (vieille ville) de Tallinn
Etat partie	Estonie
Id. N°	822 bis
Dates d'inscription	1997 - 2008

Brève synthèse

Le centre historique (vieille ville) de Tallinn est une ville commerçante médiévale d'Europe du Nord sur la côte de la mer Baltique exceptionnellement bien conservée et complète. La ville s'est développée comme un important centre de la Ligue hanséatique entre le XIIIe et le XVIe siècles, c'est-à-dire à l'époque de la plus grande activité de cette vaste organisation commerciale.

La combinaison de la ville haute perchée sur la colline de calcaire et de la ville basse au pied de celle-ci, avec les nombreux clochers de ses églises, dessine une silhouette singulière qui se voit de loin, depuis la mer comme depuis l'intérieur des terres.

La ville haute (Toompea), avec son château et sa cathédrale, est depuis toujours le centre administratif du pays, alors que la ville basse conserve, à un degré remarquable, le tissu urbain médiéval, avec son entrelacs de ruelles tortueuses qui ont souvent conservé leur nom médiéval et ses beaux bâtiments publics et bâtiments bourgeois, y compris murailles de la cité, Hôtel de ville, pharmacie, églises, couvents, guildes de marchands et d'artisans, intérieur des maisons de marchands, tout cela remarquablement préservé. La répartition des parcelles construites n'a pratiquement pas changé depuis les XIIIe-XIVe siècles.

Ce qui prouve la valeur universelle exceptionnelle du centre historique (vieille ville) de Tallinn, c'est qu'il reste un exemple éminent, remarquablement bien préservé et complet, de ville commerçante médiévale d'Europe du Nord ayant parfaitement conservé les caractéristiques les plus marquantes propres à cette forme originale de communauté économique et sociale.

Critère (ii) : Le centre historique de Tallinn, un des avant-postes les plus éloignés et les plus puissants pour les activités colonisatrices de la Ligue hanséatique au nord-est de l'Europe entre le XIIIe et le XVIe siècles, a été un creuset où s'est formée, avant d'être exportée dans tout l'Europe du Nord, une culture internationale à la fois laïque et ecclésiastique, aboutissement d'échanges entre les ordres cistercien et dominicain, les chevaliers teutoniques et les traditions de la Ligue hanséatique.

Critère (iv) : Le plan de la ville et ses bâtiments illustrent de façon remarquable la coexistence d'un siège de seigneurs féodaux avec un centre de négoce hanséatique, abrités communément par un système de remparts et de fortifications.

Intégrité

Les limites de ce bien du patrimoine mondial et de sa zone tampon ont été modifiées en 2008 pour faire en sorte que son périmètre coïncide avec les limites de la zone de conservation de la vieille ville de Tallinn, reconnue comme monument national en Estonie. En tant que bien du patrimoine mondial, le centre historique de Tallinn (dont la superficie est passée de 60 à 113 ha) comprend désormais la ville haute (Toompea), la ville basse à l'intérieur des murailles médiévales, ainsi que les fortifications

historiques du XVII^e siècle qui entourent toute la vieille ville et un ensemble de structures, de paysages de rues et de points de vue essentiellement du XIX^e siècle qui, de nos jours, forment une zone verte autour de la cité médiévale. Cette modification a permis d'inclure tous les éléments qui contribuent de façon primordiale à la valeur universelle exceptionnelle de ce bien tout en le rendant sensiblement plus complet et en améliorant grandement son intégrité.

La zone tampon est passée de 370 à 2.253 ha en 2008 également ; elle protège désormais de façon beaucoup plus complète l'environnement immédiat du bien. Elle s'étend maintenant jusqu'à la mer, offrant des points de vue depuis les péninsules de Viimsi et Kopli et permet de voir la ville à partir de 9 secteurs panoramiques et 5 couloirs visuels.

À ce jour, Tallinn a conservé sa silhouette caractéristique, qui se voit depuis la mer comme de l'intérieur des terres. Cette silhouette pourrait cependant être menacée si les plans de construction de hauts buildings étaient mis en œuvre à l'extérieur de la zone tampon.

Authenticité

Le site préserve dans une mesure remarquable la structure urbaine médiévale des parcelles, des rues et des places fixée au XIII^e siècle ainsi que le tissu urbain médiéval. Le réseau des rues radiales, est bordé de nombreux édifices des XIV^e-XV^e siècles. Dans leur longueur comme dans leur hauteur, les défenses de la ville ont conservé en grande partie leurs dimensions d'origine et s'élèvent par endroits à plus de 15 m.

Outre qu'elle offre un exemple de continuité architecturale, la vieille ville a conservé son rôle traditionnel de centre vivant, avec des fonctions domestiques, commerciales et religieuses, la ville haute étant encore le centre administratif du pays.

Cependant, de plus en plus de résidences historiques sont rénovées à des fins touristiques ou publiques, et doivent donc être mises aux normes en matière de sécurité et d'accessibilité.

L'environnement authentique de ce bien du patrimoine mondial comprend des bâtiments significatifs de la fin du XIX^e siècle et du début du XX^e, notamment des théâtres et des écoles, ainsi que, en périphérie, plusieurs quartiers d'exceptionnelles maisons de bois qui font partie intégrante du tissu urbain historique entourant la vieille ville de Tallinn.

Récemment encore, la survie des quartiers de maisons de bois était menacée du fait que, dans les années qui ont suivi l'indépendance, les droits de propriété étaient restés flous et que, de manière générale on ne s'intéressait guère à la qualité de vie que ces maisons offraient aux résidents. Comme on pouvait le constater, l'entretien était insuffisant et les conceptions en matière de modernisation et de réparation étaient inadéquates. Aujourd'hui, la situation a changé du tout au tout, et ces quartiers de maisons de bois sont très appréciés ; des mesures appropriées ont été prises pour en préserver l'authenticité.

Éléments requis en matière de protection et de gestion

La zone de conservation de la vieille ville de Tallinn, créée en 1966 par le décret N°360 du Conseil des ministres de la République socialiste soviétique d'Estonie et confirmée en 1996 par le Ministère de la Culture de la République d'Estonie, fut la première zone de conservation instituée en URSS. Elle avait pour but de maintenir en l'état matériel et dans son intégrité l'ensemble d'un site bien conservé.

Plusieurs textes récents émanant du parlement ou des autorités locales viennent aussi compléter les dispositions de protection des valeurs de la vieille ville de Tallinn et en réglementer l'administration. Ce sont notamment les ordonnances relatives à la zone de conservation du patrimoine de la vieille ville (centre historique) de Tallinn fondées sur la loi de 2002 (amendée en 2011) relative à la conservation du patrimoine. Ces ordonnances, qui s'appliquent intégralement au bien inscrit après que ses limites ont été élargies en 2008 ainsi qu'à sa zone tampon, visent essentiellement la gestion des activités de préservation, de conservation, de planification et de construction dans la zone et les dispositions d'appui connexes en matière administrative. De façon plus spécifique, elles permettent de maintenir la structure, le volume bâti et la densité des parcelles historiques, ainsi que les structures et détails historiques de ce bien du Patrimoine mondial.

La loi révisée relative à la conservation du patrimoine vise à faire en sorte que les permis de réalisation de recherches et de projets ainsi que les dispositions autorisant des activités s'appliquent à toutes les structures au sein de ce bien du patrimoine mondial, et pas seulement aux monuments inscrits. De cette manière, avant que des travaux de construction ne puissent être entrepris sur le site inscrit, toutes les enquêtes historiques et archéologiques nécessaires doivent avoir été menées.

La responsabilité de la mise en œuvre de ces réglementations et ordonnances incombe à la fois au Bureau du patrimoine national et à la municipalité de Tallinn. La supervision d'ensemble est assurée par le Bureau du patrimoine national (au niveau de l'Etat), tandis que, au niveau municipal, c'est le Service du patrimoine culturel de Tallinn qui se charge de la mise en œuvre directe des ordonnances. Les experts du Groupe consultatif sur la conservation du patrimoine donnent des avis sur des questions et points spécifiques. Les décisions en matière de planification et de travaux de construction dans le site du patrimoine mondial sont prises par consensus entre le Bureau du patrimoine national et la municipalité de Tallinn.

Un Comité de gestion de la vieille ville de Tallinn a été constitué en 2010 pour renforcer la coopération et la coordination entre les organisations responsables, les ONG, la collectivité locale et d'autres parties prenantes. Il a également pour tâche d'approuver, améliorer et contrôler la mise en œuvre et la gestion du plan général de gestion du bien (qui doit être définitivement arrêté en décembre 2011). Ce dernier viendra remplacer le « Plan d'aménagement de la vieille ville de Tallinn 2008-2013 » promulgué le 28 août 2008 et sera centré sur la protection de la Valeur universelle exceptionnelle du bien.

Les dispositions actuelles en matière de gestion bénéficient de l'appui d'initiatives municipales (notamment avec la nomination, en 2010, d'un archéologue à plein temps au sein du Service du patrimoine culturel pour renforcer la surveillance archéologique lorsque de nouveaux travaux sont envisagés) et d'éléments d'orientation fournis par d'importantes rencontres internationales (par exemple, en mai 2002, la conférence sur le thème « Alternatives to historical reconstruction in UNESCO World Heritage Cities », dont la résolution finale expose un certain nombre de principes essentiels qui doivent inspirer le développement urbain à venir sur ce site inscrit).

Les futures stratégies de gestion devront appuyer les efforts pour renforcer les dispositions en faveur de l'authenticité et de l'intégrité. Les stratégies de gestion doivent s'efforcer de trouver un équilibre entre l'utilisation du site par ses résidents et les autres utilisations privées ou publiques qui en sont faites et qui risquent de nuire à l'authenticité des structures concernées. La menace à l'intégrité que représente la construction de hauts buildings à l'extérieur de la zone tampon a été partiellement traitée dans le plan thématique intitulé « Cadre de référence pour la construction de bâtiments élevés à Tallinn » (que le Conseil municipal de Tallinn a adopté en 2008), qui contribue à la protection de la silhouette d'ensemble de la ville ainsi que des points de vue et couloirs visuels. Cependant, pour que le Plan thématique serve utilement à préserver sur le plan visuel l'intégrité de ce bien du patrimoine mondial, il faudra s'employer à renforcer le consensus entre toutes les parties concernées quant aux moyens efficaces à mettre en œuvre pour appliquer le plan in situ dans tous les secteurs identifiés comme offrant des points de vue sur la ville.